
WIDENER
HN SSTX T
Digitized by Google



LE PROTESTANTISME

COMPARÉ

AU CATHOLICISME.

Tous les exemplaires non revêtus de ma signature seront réputés contrefaits.

Paris. — Typographie de Firmin Didot Frères, rue Jacob, 56.

LE PROTESTANTISME

COMPARÉ

AU CATHOLICISME

DANS SES RAPPORTS

AVEC LA CIVILISATION EUROPÉENNE;

PAR JACQUES BALMÈS.

Deuxième Édition,

revue, corrigée avec soin, et augmentée d'une Introduction,

PAR A. DE BLANCHE-RAFFIN.

Ornée d'un magnifique portrait gravé sur acier.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE PIÉTÉ ET D'ÉDUCATION

D'AUGUSTE VATON, ÉDITEUR,

RUE DU BAC, N° 50.

1851.

1859. April 29.

LE PROTESTANTISME

COMPARÉ

AU CATHOLICISME.

CHAPITRE XXVI.

DE LA VIRGINITÉ PAR RAPPORT A LA SOCIÉTÉ.

Nous avons vu avec quelle jalousie le Catholicisme s'attache à couvrir d'un voile les secrets de la pudeur, avec quelle persévérance il impose le frein de la moralité à la passion la plus impétueuse du cœur de l'homme; pour achever de nous faire comprendre l'importance qu'il attribue à la vertu contraire, il couronne d'une brillante auréole l'abstinence complète des plaisirs sensuels, la *virginité*. Les esprits frivoles, principalement ceux qui reçoivent

les inspirations d'un cœur voluptueux, ne s'expliqueront certainement pas jusqu'à quel point le Catholicisme a contribué par là à relever la femme ; mais il n'en sera pas de même des esprits solides. Ce qui tend à élever au plus haut degré de délicatesse le sentiment de la pudeur, ce qui fortifie la moralité et contribue à faire d'un nombre considérable de femmes un modèle de la plus héroïque vertu, a pour résultat de placer la femme au-dessus de l'atmosphère des passions grossières. La femme cesse dès lors de se présenter aux yeux de l'homme comme un simple instrument de plaisir : aucun des attraits dont l'a pourvue la nature n'est diminué par là , et elle n'a plus à craindre de devenir un objet de mépris et de dégoût, après avoir été une triste victime du libertinage.

L'Église catholique avait connu profondément ces vérités : aussi, tandis qu'elle veillait sur la sainteté des rapports conjugaux, et qu'elle créait au sein de la famille l'admirable dignité de l'épouse et de la mère, elle couvrait d'un voile mystérieux le visage de la vierge chrétienne ; les épouses du Seigneur étaient gardées par elle, comme en un dépôt sacré, dans l'ombre du sanctuaire. Il était réservé à Luther, au grossier profanateur de Catherine de Bora, de méconnaître également sur ce point la profonde sagesse de la religion catholique. Après que le moine apostat eut mis en pièces le sceau vénéré dont la Religion marquait le lit nuptial, sa main devait déchirer le voile des vierges consacrées au Seigneur. Il était

naturel aussi qu'il excitât la cupidité des princes, qu'il les conviât à s'emparer des biens de ces vierges et à les expulser de leurs demeures. Voyez-le attiser partout le feu de la sensualité, briser toutes les barrières. Que deviendront les vierges ainsi arrachées du sanctuaire? Ne tomberont-elles pas dans les piéges du libertinage? Eh quoi! est-ce ainsi qu'on augmentait le respect dû à la femme, qu'on perfectionnait le sentiment de la pudeur? Luther donnait-il par là de l'essor à l'esprit humain, de la vigueur et de l'éclat à la culture et à la civilisation?

Quel homme au cœur délicat pourra supporter les déclamations éhontées de Luther, surtout s'il a lu les pages des Cyprien, des Ambroise, des Jérôme, sur le sublime honneur d'une vierge chrétienne? Dans ces siècles où la barbarie la plus féroce règne sans frein, considérez ces demeures solitaires dans lesquelles les épouses du Seigneur abritent leur cœur contre la corruption du monde, incessamment occupées d'élever leurs mains vers le ciel, pour en faire descendre la rosée de la divine miséricorde. Et, dans les temps, dans les pays les plus civilisés, quel fâcheux contraste trouvez-vous donc entre ces asiles de la vertu la plus pure, la plus sublime, et un océan de dissipation et de libertinage? Était-ce là un legs funeste de l'ignorance, un monument du fanatisme, dont il était digne des coryphées de la Réforme de débarrasser la terre? Ah! s'il en est ainsi, protestons contre tout ce qu'il y a de beau, étouffons dans notre cœur tout enthousiasme pour la vertu: le monde se trouve tout

entier dans le cercle des sensations grossières ; que le peintre jette son pinceau, le poëte sa lyre ; oublions notre grandeur et notre dignité ; plongeons-nous dans l'abrutissement ; *mangeons et buvons, car nous mourrons demain*.

Non, la vraie civilisation ne pardonnera jamais au Protestantisme cette œuvre impie : elle ne pourra lui pardonner d'avoir violé le sanctuaire de la pudeur et de l'innocence, d'avoir employé ses forces à faire disparaître le respect pour la virginité, foulant ainsi aux pieds un dogme professé par tout le genre humain. Il n'a point respecté ce que les Grecs vénéraient dans leurs prêtresses de Cérès, les Romains dans leurs vestales, les Gaulois dans leurs druidesses, les Germains dans leurs devineresses. Il a porté l'impudeur plus loin que ne le firent les peuples dissolus de l'Asie et les barbares du nouveau continent. C'est une honte pour l'Europe d'avoir attaqué ce qui a été respecté dans toutes les parties du monde, d'avoir traité de préjugé méprisable une croyance universelle du genre humain, sanctionnée d'ailleurs par le Christianisme. Quelle irruption de Barbares fut comparable à cet emportement du Protestantisme contre ce qu'il devrait y avoir de plus inviolable parmi les hommes ? Et qui a donné aux révolutions modernes l'exemple de ces crimes ?

Qu'au milieu des fureurs d'une guerre, la barbarie des vainqueurs ôte tout frein à une soldatesque brutale, et la déchaîne contre les vierges consacrées au Seigneur, c'est là une chose qui se peut concevoir.

Mais qu'on persécute ces saintes institutions par système, qu'on excite contre elles les passions de la populace, qu'on les attaque grossièrement dans leur origine et dans leur objet, cela est plus que brutal et inhumain. C'est enfin une chose qu'on ne peut plus qualifier, lorsque ceux qui s'en rendent coupables se vantent d'être des réformateurs, des sectateurs de la pureté évangélique, se proclament les plus fervents disciples de Celui qui, dans ses conseils sublimes, a signalé la virginité comme l'une des plus belles vertus qui puissent orner la couronne du chrétien. Or, ce fut là une des entreprises auxquelles le Protestantisme s'attacha avec le plus d'ardeur.

La femme dépouillée de la pudeur offrira un appât à la sensualité, mais n'attirera jamais l'âme par le mystérieux sentiment qu'on appelle *amour*. Chose remarquable ! le désir le plus impérieux du cœur de la femme est le désir de plaire ; mais, à peine oublie-t-elle la pudeur, qu'elle déplaît et repousse : ainsi, par une loi pleine de sagesse, ce qui blesse le plus vivement son cœur sera le châtiment de sa faute. C'est pourquoi, tout ce qui contribue à relever chez les femmes le sentiment de la pudeur les relève elles-mêmes, les embellit, leur assure un plus puissant ascendant sur le cœur des hommes, leur marque une place plus distinguée dans l'ordre domestique comme dans l'ordre social. Ces vérités ne furent pas comprises du Protestantisme, lorsqu'il condamna la virginité. Sans doute, la virginité n'est point une condition nécessaire de la pudeur ; mais elle en est le beau

idéal, le type parfait : assurément on ne pouvait faire disparaître ce modèle, en nier la beauté, en condamner l'imitation, sans porter une grave atteinte à la pudeur elle-même, qui, continuellement attaquée par la passion la plus puissante du cœur de l'homme, ne se conserve dans sa pureté qu'autant qu'elle est accompagnée des précautions les plus exquises. Cette fleur délicate ne peut supporter, sans se flétrir, le souffle le plus léger.

Mais, pour combattre la virginité, on me parlera peut-être du préjudice qu'elle cause à la population; on comptera comme un larcin fait à la multiplication du genre humain chaque offrande apportée sur les autels de cette vertu. Heureusement, les observations des économistes les plus distingués ont dissipé cette erreur, émanée du Protestantisme et mise en honneur par la philosophie incrédule du dix-huitième siècle. Les faits ont démontré, d'une manière convaincante, deux vérités qui vengent les doctrines et les institutions catholiques : 1° que la félicité des peuples n'est point en proportion nécessaire avec l'accroissement de leur population ; 2° que l'augmentation comme la diminution de la population dépend du concours de tant d'autres causes, que le célibat religieux, si tant est qu'il figure parmi ces causes, n'y doit être considéré que comme ayant une influence insignifiante.

Une religion mensongère, une philosophie bâtarde ont prétendu assimiler les secrets de la multiplication humaine à ceux de la multiplication des autres

êtres vivants. On a fait abstraction de tous rapports avec la religion ; on n'a vu dans l'humanité qu'une vaste pépinière où il convenait de ne rien laisser stérile. Par là, on a préparé la voie à cette doctrine qui considère l'individu comme une machine dont on doit tirer tous les profits possibles. On ne songea plus à la charité ni au sublime enseignement de la Religion sur la dignité et les destinées de l'homme ; et c'est ainsi que l'industrie est devenue cruelle, que l'organisation du travail, établie sur des bases purement matérielles, augmente le bien-être présent des riches, mais en menaçant d'une manière terrible leur avenir.

Profonds desseins de la Providence ! La nation qui a porté le plus loin ces principes se trouve actuellement surchargée d'hommes et de produits. Une misère effroyable dévore ses classes les plus nombreuses, et toute l'habileté de ses hommes d'État sera impuissante à la sauver des écueils vers lesquels elle se précipite, poussée par la force même des éléments auxquels elle s'est abandonnée sans réserve. Les docteurs éminents de l'Université d'Oxford, qui, ce semble, commencent à reconnaître les vices radicaux du Protestantisme, trouveraient ici un riche sujet de méditations ; ils devraient rechercher jusqu'à quel point les prétendus réformateurs du seizième siècle ont préparé la situation critique dans laquelle se trouve l'Angleterre, en dépit de ses immenses progrès.

Dans le monde physique, tout est disposé avec

nombre, poids et mesure; les lois de l'univers montrent, pour ainsi dire, un calcul infini, une géométrie infinie; mais gardons-nous de nous imaginer que nous pouvons tout exprimer par nos signes mesquins, réduire tout à nos étroites combinaisons. Gardons-nous de la prétention insensée d'assimiler trop le monde moral au monde physique, d'appliquer sans distinction au premier ce qui est uniquement propre à l'autre, de bouleverser par notre orgueil l'harmonie mystérieuse de la création. L'homme n'est point né seulement pour *procréer;* ce n'est pas une simple roue attachée en son lieu dans la grande machine de l'univers. C'est un être à l'image et à la ressemblance de Dieu, qui a sa destinée propre, destinée supérieure à celle de tout ce qui l'environne sur la terre. Ne rabaissez point cette élévation; ne courbez pas ce front vers le sol; ne comprimez pas ce cœur en le privant de sentiments nobles et grands, en ne lui laissant d'autre goût que celui des jouissances matérielles. Si ses pensées religieuses l'inclinent vers une vie austère, s'il se sent porté à sacrifier les plaisirs de cette vie sur l'autel du Dieu qu'il adore, pourquoi l'en empêcherez-vous? De quel droit méprisez-vous un sentiment qui, certes, exige une trempe d'âme plus forte que celle dont il serait besoin pour s'abandonner lâchement à la jouissance des plaisirs?

Ces considérations, qui regardent les deux sexes, acquièrent une importance particulière lorsqu'elles s'appliquent à la femme. Imagination exaltée, cœur

passionné, esprit léger, celle-ci a besoin, plus encore que l'homme, d'inspirations sévères, de pensées sérieuses et graves : il faut un contre-poids à la mobilité avec laquelle elle parcourt tous les objets ; il faut un frein à cette sensibilité qui lui fait recevoir si vivement toutes les impressions et communiquer à son tour, tel qu'un agent magnétique, ces impressions à tout ce qui l'environne. Permettez donc qu'une partie de ce sexe se livre à une vie de contemplation et d'austérité ; permettez que les jeunes filles et les épouses aient constamment devant les yeux un modèle de toutes les vertus, un type sublime de celle qui est leur plus bel ornement, la pudeur. Ces vierges ne sont ravies, croyez-le, ni à la famille ni à la société ; l'une et l'autre recouvreront avec usure ce que vous imaginiez qu'elles avaient perdu.

Qui peut mesurer l'influence exercée sur les mœurs de la femme par les cérémonies augustes dont l'Église catholique entoure la consécration d'une vierge ? Qui calculera les saintes pensées, les chastes inspirations qui sont sorties de ces silencieuses demeures de la pudeur, placées tantôt dans des lieux retirés, tantôt au milieu de cités populeuses ? La jeune fille dont le cœur commence à se sentir agité par une passion brûlante, l'épouse qui a donné accès dans son âme à des inclinations dangereuses, n'ont-elles pas trouvé mille fois un frein à leur passion dans le seul souvenir de la sœur, de la parente, de l'amie qui, là, au fond de cette demeure silencieuse, élève vers le ciel un cœur pur, offrant en holocauste

au Fils de la Vierge tous les enchantements de la jeunesse et de la beauté? Cela ne se calcule pas, il est vrai; mais, du moins, est-il certain que cette institution n'a donné naissance ni à une pensée légère ni à une inclination sensuelle. Cela ne se calcule pas; mais calcule-t-on l'influence qu'exerce sur les plantes la rosée du matin? Calcule-t-on l'action vivifiante de la lumière sur la nature? A-t-on calculé comment l'eau qui s'infiltre dans les entrailles de la terre la féconde, la fertilise, en fait sortir les fleurs et les fruits?

Il existe donc une infinité de causes dont on ne saurait nier l'existence ni l'efficacité, et qu'il est néanmoins impossible de soumettre à un calcul rigoureux : ce qui fait ressortir l'impuissance de toute conception exclusivement propre à l'esprit de l'homme. Cet esprit est incapable d'embrasser l'ensemble des rapports qui s'entrelacent dans des faits de ce genre; il lui est impossible d'apprécier comme il convient les influences indirectes, parfois occultes, imperceptibles, qui y agissent avec une délicatesse infinie. Voilà pourquoi le temps dissipe tant d'illusions, dément tant de pronostics, prouve la faiblesse de ce que l'on croyait fort et la force de ce que l'on croyait faible. En effet, le temps révèle mille rapports dont on ne soupçonne pas l'existence, met en action mille causes que l'on ignore ou que l'on méprise : les résultats se développent peu à peu; chaque jour ils se présentent d'une manière plus sensible, jusqu'au moment où l'on se trouve tout à

coup en présence d'une situation nouvelle : alors il est devenu impossible de fermer les yeux à l'évidence des faits, il n'est plus donné de résister à la force des choses.

Or, voici une des méprises les plus choquantes des adversaires du Catholicisme. Jamais ils ne parviennent à voir les choses que sous un seul aspect ; ils ne comprennent, pour une force quelconque, d'autre direction que la ligne droite ; ils ne voient pas que le monde moral, aussi bien que le monde physique, est un ensemble de rapports infiniment variés, d'influences indirectes agissant parfois avec plus d'efficacité que les influences directes elles-mêmes. Tout forme un système de corrélation et d'harmonie, dans lequel il faut se garder d'isoler les parties plus qu'il n'est absolument nécessaire pour mieux connaître les liens cachés qui les unissent avec le tout. Il faut d'ailleurs se rappeler que le temps est un élément indispensable de tout développement complet, de toute œuvre durable.

Qu'on nous pardonne cette courte digression, nécessaire pour bien inculquer des vérités que l'on n'aura jamais assez présentes, lorsqu'il s'agira d'examiner les grandes institutions fondées par le Catholicisme. La philosophie se voit obligée de dévorer aujourd'hui d'amères déceptions, de rétracter des propositions avancées avec trop de légèreté, de modifier des principes établis avec une généralité imprudente : elle aurait évité cette peine et ce travail par plus de circonspection dans ses arrêts, par plus

de mesure dans ses investigations. Liguée avec le Protestantisme, elle déclara une guerre mortelle aux grandes institutions catholiques; elle réclama à grands cris la destruction de l'ancienne *centralisation* morale et religieuse. Et voici qu'une clameur unanime s'élève des quatre coins de la terre pour invoquer un principe d'unité. L'instinct des peuples cherche ce principe; les philosophes, pour le découvrir, creusent les secrets de la science : vains efforts! *Nul ne peut établir un autre fondement que celui qui est déjà posé* : or, ce fondement dure depuis assez longtemps pour qu'on n'en puisse mettre en doute la solidité.

CHAPITRE XXVII.

INFLUENCE DE LA CHEVALERIE ET DES MŒURS DES BARBARES SUR LA CONDITION DES FEMMES.

Un zèle infatigable pour la sainteté du mariage, un soin jaloux de porter le sentiment de la pudeur à son plus haut degré de délicatesse : tels sont les deux pôles de la conduite du Catholicisme, dans ses efforts pour relever la femme. Ce sont là les deux grands moyens dont il s'est servi pour atteindre son objet, et c'est de là que vient l'ascendant et l'impor-

tance des femmes en Europe. M. Guizot a donc tort de dire que « c'est au développement, à la prépondérance nécessaire des mœurs domestiques dans la féodalité, qu'elles ont dû surtout ce changement, ce progrès de leur situation. » Je ne disputerai pas sur le plus ou moins d'influence que la féodalité a pu exercer sur le développement des mœurs européennes. Sans doute, lorsque le seigneur féodal « retrouvera toujours dans son château sa femme, ses enfants, et eux presque seuls » ; lorsque « seuls ils seront sa société permanente, et partageront toujours ses intérêts, sa destinée, il est impossible que l'existence domestique n'acquière pas un grand empire. » (Leçon IV.) Mais si le seigneur, rentrant dans son château, n'y trouvait qu'une femme, non plusieurs, à qui cela était-il dû? Qui lui défendit d'abuser de son pouvoir jusqu'à convertir sa maison en harem? qui mit un frein à ses passions et l'empêcha d'en rendre victimes les filles de ses vassaux? Certainement ce furent les doctrines et les mœurs introduites et enracinées dans l'Europe par l'Église catholique; ce furent les lois sévères que l'Église opposa comme un ferme rempart au débordement des passions : par conséquent, en supposant même que la féodalité ait produit le bien dont il s'agit, ce bien n'en est pas moins dû à l'Église catholique.

Ce qui a donné lieu sans doute d'exagérer l'influence de la féodalité en ce qui touche l'ennoblissement procuré aux femmes, est un fait qui se présente d'une manière très-sensible à cette époque, et

éblouit à la première vue. Ce fait, c'est le brillant esprit de chevalerie qui, apparaissant au sein de la féodalité et s'étendant rapidement, produisit les actions les plus héroïques, donna naissance à une littérature riche d'imagination et de sentiment, et contribua pour une grande part à adoucir les mœurs des seigneurs féodaux. Cette époque se distinguait principalement par son esprit de galanterie, non de cette galanterie commune que forment partout les tendres relations entre les deux sexes, mais une galanterie portée à la plus grande exagération de la part de l'homme, et combinée d'une manière singulière avec la valeur la plus héroïque, avec la foi la plus vive, avec la religion la plus ardente. *Dieu et ma Dame :* telle est l'éternelle pensée du chevalier, celle qui absorbe toutes ses facultés, occupe tous ses instants, remplit toute son existence. Remporter un triomphe sur l'armée infidèle, déposer aux pieds de sa dame les trophées de sa victoire, à ce prix point de sacrifice qui lui coûte, point de péril qui l'effraye, point d'entreprise qui le décourage. Son imagination exaltée le transporte dans un monde fantastique; cet homme, qui tout à l'heure combattait comme un lion dans les champs de la Bétique ou de la Palestine, s'amollit au seul nom de celle dont il a fait son idole : il s'enivre de cette espérance, qu'un jour, soupirant au pied du château de sa dame, il en obtiendra un gage amoureux ou un fugitif regard. Mais malheur au téméraire qui oserait lui disputer son trésor! Malheur à l'indiscret qui fixerait les yeux sur ces

créneaux! Pour un rival, point de pitié : *lui donner la mort, ou mourir.*

En examinant ce mélange informe de douceur et de férocité, de religion et de passions, bizarrerie exagérée par la fantaisie des chroniqueurs et l'imagination des troubadours, mais qui ne laisse pas d'avoir un type véritable, on observera que c'était là une chose naturelle pour l'époque, et moins difficile à expliquer qu'il ne semble à la première vue. En effet, la violence des passions n'a rien d'extraordinaire chez des hommes dont les ancêtres, sortis des forêts du Nord, avaient naguère planté leurs tentes sur les ruines des cités qu'ils venaient de détruire ; il est naturel que la force du bras décide de tout parmi des hommes dont l'unique profession est la guerre, et qui vivent dans une société où manque un pouvoir public assez fort pour mettre une digue aux passions des particuliers. Enfin, rien n'est plus naturel chez ces mêmes hommes que la vivacité du sentiment religieux, car la religion est l'unique pouvoir qu'ils reconnaissent. Elle a enchanté leur imagination par la splendeur et la magnificence des temples, par la majesté et la pompe du culte. La religion a mis sous leurs yeux le spectacle des vertus les plus sublimes, et fait résonner à leurs oreilles un langage aussi élevé que doux et pénétrant : langage sans doute imparfaitement compris par eux, mais qui ne laisse pas de les convaincre de la divinité des mystères et des préceptes chrétiens, qui d'ailleurs, opérant sur des âmes d'une trempe vigou-

reuse, y engendre l'enthousiasme, y produit l'héroïsme. On voit par là que tout ce qu'il y a de bon dans le sentiment exalté de la chevalerie émane de la religion. Mais si nous faisons abstraction de la foi, nous ne voyons plus que le Barbare, lequel ne connaît d'autre loi que sa lance, d'autre règle que les inspirations d'un cœur de feu.

En pénétrant de plus en plus dans l'esprit de la chevalerie, et en s'arrêtant particulièrement au caractère des sentiments qu'elle professait par rapport à la femme, on voit qu'au lieu de relever la femme, elle la suppose déjà relevée, environnée de considération ; la chevalerie ne donne pas une nouvelle place à la femme ; elle la trouve entourée déjà d'honneur et de respect. Et en vérité, s'il n'en était ainsi, comment concevrait-on une galanterie si exagérée, si fantastique ? Mais imaginez-vous la beauté de la vierge, couverte du voile de la pudeur chrétienne ; imaginez-vous le charme ainsi augmenté par l'illusion, vous concevrez le délire du chevalier. Figurez-vous, en même temps, l'épouse chrétienne, la compagne de l'homme, la mère de famille, sur laquelle se concentrent toutes les affections du mari et des enfants ; vous concevrez pourquoi le chevalier se sent enivré à la seule pensée d'obtenir une si grande félicité, pourquoi son amour est quelque chose de plus que de l'amour, plus qu'un entraînement des sens : c'est un respect, une vénération, un culte.

On a prétendu trouver l'origine de cette espèce

de culte dans les mœurs des Germains : se fondant sur quelques expressions de Tacite, on a voulu expliquer l'amélioration sociale du sort de la femme par le respect dont les Barbares l'entouraient. M. Guizot rejette cette assertion, et la combat avec beaucoup de justesse ; selon lui, ce que nous dit Tacite des Germains n'était point exclusivement propre à ces peuples, puisque « des phrases semblables à celles de Tacite, des sentiments, des usages analogues à ceux des anciens Germains, se rencontrent dans les récits d'une foule d'observateurs des peuples sauvages ou barbares. » Cependant, en dépit de cette sage observation, on a continué de soutenir la même opinion : il est nécessaire de la combattre derechef.

Voici le passage de Tacite : « Inesse quin etiam sanctum aliquid et providum putant : nec aut consilia earum aspernantur, aut responsa negligunt. Vidimus, sub divo Vespasiano, Velledam diu apud plerosque numinis loco habitam. » (*De Mor. Germ.*) « Ils vont jusqu'à croire qu'il y a dans les femmes quelque chose de saint et de prophétique ; ils ne méprisent point leurs conseils, ils écoutent leurs prédictions. Au temps du divin Vespasien, nous avons vu pendant longtemps la plupart d'entre eux regarder Velléda comme une déesse. » Il me semble que c'est entendre fort mal ce passage de Tacite, que d'en étendre le sens aux mœurs domestiques, d'y voir un trait peignant les rapports conjugaux. Avec un peu d'attention on comprendra qu'une telle ex-

plication s'éloigne beaucoup de la pensée de l'historien. Ses paroles ont uniquement trait à la superstition qui gratifiait certaines femmes du don de prophétie. L'exemple même choisi par Tacite vient à l'appui de notre observation : « Velléda, dit-il, était regardée comme une déesse. » En un autre endroit de ses ouvrages, Tacite explique sa pensée; il nous dit, de la même Velléda, « que cette fille, de la nation des Bructères, jouissait d'une grande puissance, grâce à cette vieille coutume des Germains, qui leur faisait regarder beaucoup de femmes comme prophétesses, et enfin, par un accroissement de superstition, comme de véritables divinités. » — « Ea virgo nationis Bructeræ late imperitabat : vetere apud Germanos more, quo plerasque fœminarum, fatidicas, et augescente superstitione arbitrantur deas. » (*Hist.*, IV.) Le texte que je viens de citer prouve jusqu'à l'évidence que Tacite parle de la superstition, non de l'ordre de la famille; choses bien différentes, puisqu'il pouvait parfaitement arriver que quelques femmes fussent regardées comme des divinités, tandis que le reste de leur sexe n'occupait dans la société qu'un rang inférieur à celui qui leur appartient. Athènes accordait une grande importance aux prêtresses de Cérès; Rome, aux vestales; enfin les pythonisses et l'histoire des sibylles montrent assez que ce n'était pas seulement le propre des Germains d'attribuer aux femmes le caractère fatidique. Je ne dois point expliquer en ce moment ces faits; il me suffit de les constater : peut-être la

physiologie pourrait-elle, sur ce point, fournir des lumières à la philosophie de l'histoire.

Lorsque Tacite, dans le même ouvrage, décrit la sévérité des mœurs des Germains par rapport au mariage, il est facile de remarquer combien l'ordre de la superstition et l'ordre de la famille, chez ces peuples, étaient différents. Ici plus rien de ce *sanctum et providum;* on ne trouve plus qu'une austérité jalouse de maintenir la ligne des devoirs : la femme, loin d'être regardée comme une déesse, se voyait livrée à la vindicte du mari, si elle venait à être infidèle. Ce passage curieux nous prouve que la puissance de l'homme sur la femme n'était pas extrêmement restreinte par les coutumes des Germains. « Accisis crinibus, dit Tacite, nudatam coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit. » — « Après lui avoir coupé les cheveux, le mari la chasse de la maison en présence des parents, et la frappe de verges ignominieusement à travers tout le bourg. » Sans doute, ce châtiment donne une idée de l'infamie qui s'attachait à l'adultère chez les Germains; mais c'était aussi, il en faut convenir, une chose peu avantageuse à la considération publique des femmes : elles auraient gagné à être lapidées.

Lorsque nous lisons dans Tacite la description de l'état social des Germains, il ne faut pas oublier que quelques peintures de mœurs y sont rehaussées à dessein : chose bien naturelle chez un écrivain de cette trempe. N'oublions pas que Tacite était rem-

pli de colère et d'affliction à la vue de l'épouvantable corruption qui régnait à Rome. Il nous peint, il est vrai, sous des traits magnifiques, la sainteté du mariage chez les Germains ; mais qui ne voit qu'en écrivant il fixe ses regards sur ces dames romaines qui, comme le dit Sénèque, devaient compter les années, non par la succession des consuls, mais par les changements de maris. C'est là que s'attache son œil soucieux, tandis que sa plume trace ces réflexions concises : « Nemo enim illic vitia ridet, nec corrumpere et corrumpi sæculum vocatur. » — « Là, le vice ne fait point rire, et la corruption ne s'appelle point mode. » Trait qui peint un siècle, et nous fait comprendre la joie secrète avec laquelle Tacite présente aux regards de cette Rome si cultivée et si corrompue la pure image des mœurs des Germains. Le même spectacle qui aiguisait la raillerie de Juvénal et envenimait sa satire, excitait l'indignation de Tacite, et arrachait à sa philosophie ces réprimandes amères.

D'autres renseignements que nous avons sur la barbarie prouvent que les peintures de Tacite favorisent à l'excès les Germains, que les mœurs de ces peuples étaient loin d'être aussi pures qu'on veut nous le persuader. Peut-être avaient-ils une grande délicatesse en ce qui touche le mariage ; mais ce qui est certain, c'est que la polygamie ne fut pas inconnue parmi eux. César, témoin oculaire, rapporte que le roi germain Arioviste avait deux femmes (*de Bello Gall.*, lib. I,) ; et ce n'était pas là un exemple isolé, puisque Tacite lui-même avoue qu'un

petit nombre d'entre eux possédaient à la fois plusieurs femmes, non par sensualité, dit-il, mais par noblesse : « Exceptis admodum paucis, qui non libidine, sed ob nobilitatem, pluribus nuptiis ambiuntur. « Cette distinction, *non libidine*, *sed ob nobilitatem*, ne laisse pas d'être plaisante; mais enfin, il est clair que les rois et les nobles, sous un prétexte ou sous un autre, s'accordaient un peu plus de liberté que ne l'aurait voulu le sévère historien.

Qui peut savoir ce qu'était la moralité au milieu de ces forêts? S'il est permis de raisonner par analogie, quelle idée nous formerons-nous des mœurs des Germains d'après les coutumes des Bretons? Ceux-ci réunis au nombre de dix ou douze, principalement les frères avec les frères, les pères avec les fils, possédaient leurs femmes en commun; en sorte que les familles n'étaient distinguées entre elles que par l'effet d'une convention, les enfants de chaque femme étant attribués à l'homme qu'elle avait eu pour premier époux. C'est encore un témoin oculaire, César, qui le rapporte : « Uxores habent (Britanni) deni duodenique inter se communes, et maxime fratres cum fratribus et parentes cum liberis; sed si qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, a quibus primum virgines quæque ductæ sunt. » (*De Bello Gall.*, lib. v.)

Quoi qu'il en soit, il est au moins certain que le principe de la monogamie ne fut pas respecté chez les Germains autant qu'on l'a supposé : il y avait

une exception en faveur des nobles, c'est-à-dire des puissants, ce qui suffisait pour ôter au principe toute sa force, et en préparer la ruine. En semblable matière, établir des exceptions à la loi en faveur des plus forts, c'est à peu près abroger la loi. Mais, dira-t-on, l'homme puissant a mille moyens d'enfreindre la loi. J'en conviens. Cependant il est bien différent que la loi soit enfreinte, ou qu'elle se retire elle-même, en quelque façon, laissant le chemin libre à la violence. Dans le premier cas, l'emploi de la force n'anéantit pas la loi ; le choc même qui la rompt en fait sentir l'existence, et rend visible le tort et l'injustice. Dans le second cas, c'est la loi elle-même qui se prostitue, qui ouvre lâchement la porte aux passions. Dès lors la loi se trouve avilie, dégradée ; sa lâcheté a ébranlé jusqu'au principe moral, qui lui sert de fondement ; elle devient un objet de mépris et d'animadversion pour ceux qui restent forcés de lui rendre hommage.

Ainsi, le privilége de la polygamie, une fois reconnu chez les Germains en faveur du puissant, devait, avec le temps, s'étendre aux autres classes du peuple ; il est fort probable qu'il en serait arrivé ainsi dès que la conquête, un climat plus doux et quelque progrès dans l'état social auraient fourni plus abondamment les moyens de satisfaire aux premières nécessités de la vie. Un mal si grave ne put être prévenu que par l'inflexible sévérité de l'Église catholique. Les nobles et les rois conservèrent une forte inclination

vers le privilége dont nous avons vu que leurs prédécesseurs jouissaient avant d'embrasser la Religion chrétienne : de là, dans les premiers siècles après l'irruption des Barbares, le soin extrême que l'Église dut prendre pour contenir ce penchant. Ceux qui ont voulu découvrir, chez les Germains, une si grande partie des éléments constitutifs de la civilisation moderne, auraient mieux fait de reconnaître, dans les mœurs que nous venons d'analyser, une des causes qui rendirent si fréquentes les luttes entre les princes séculiers et l'Église.

Je ne comprends pas pourquoi nous devrons chercher dans les forêts des Barbares l'origine d'une des plus belles qualités dont s'honore notre civilisation, ni pourquoi l'on attribuera à ces Barbares des vertus dont ils se sont montrés si peu pourvus, lorsqu'ils se précipitèrent sur les contrées du Midi. Sans monuments, sans histoire, presque sans indice touchant l'état social de ces peuples, il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir quelque chose de précis à l'égard de leurs mœurs; mais, je le demande, quelle devait être leur moralité au sein d'une telle ignorance, d'une telle superstition, d'une si complète barbarie?

Le peu qui nous a été rapporté sur le compte de ces peuples a été nécessairement pris chez les historiens romains, et, malheureusement, ce n'est pas là une source des plus pures. Presque toujours les observateurs, surtout lorsque ce sont des guerriers en train de conquérir, ne peuvent donner que certaines

notions sur l'état politique des peuples; ils restent à peu près muets sur ce qui a rapport à l'état social et à la famille. Pour se former une idée de l'état intime d'un peuple, il est nécessaire de se mêler, de se lier intimement à ce peuple; or, c'est une chose que la différence de civilisation ne permet pas d'ordinaire, chose plus difficile encore lorsque les observateurs et ceux qui sont observés se trouvent divisés par des haines acharnées, fruit de longues années de guerres et d'extermination. En pareil cas, ce qui appelle surtout l'attention est ce qui peut favoriser ou contrarier les desseins des conquérants, lesquels, pour la plupart, n'accordent point une grande importance aux choses morales. On comprend donc que les peuples qui sont l'objet d'une observation de ce genre ne soient guère connus qu'à la surface, et pourquoi il faut avoir si peu de confiance dans toute narration qui a trait à la religion et aux mœurs.

Le lecteur jugera si ces réflexions sont hors de propos, quand il s'agit d'apprécier exactement ce que les Romains nous ont dit de l'état des Barbares. Il suffit de considérer ces scènes de sang et d'horreur prolongées pendant des siècles : d'un côté, l'ambition de Rome, non contente de l'empire du monde, et s'efforçant d'étendre son commandement aux confins les plus reculés du Septentrion; de l'autre, l'indomptable esprit d'indépendance des Barbares, rompant, mettant en pièces les chaînes qu'on prétend leur imposer, détruisant par de vaillantes irruptions les boulevards que la stratégie des généraux de Rome

a dressés autour de leurs forêts. Voilà ce que nous devons penser de la société barbare, d'après les relations dues aux historiens romains. Que serait-ce si nous consultions les traits épars que les Barbares eux-mêmes nous ont laissé entrevoir, touchant leurs mœurs, leurs maximes, leur état social ?

Quoi qu'il en soit, il est fort hasardeux de chercher dans la barbarie l'origine d'un des plus beaux ornements de la civilisation, d'expliquer par des sentiments superstitieux et vagues ce qui, depuis des siècles, forme l'état normal des peuples les plus avancés que l'on vit jamais sur la scène du monde. Si ces nobles sentiments qu'on nous présente comme émanés des Barbares ont réellement existé parmi eux, comment ces sentiments ont-ils évité de périr au milieu des transmigrations et des bouleversements? Il n'est rien resté de l'état social des Barbares; pourquoi cela seul s'est-il conservé? Or, ces sentiments ne se sont point conservés dans un état rudimentaire; on les a vus se dépouiller de toute grossièreté, se purifier, s'ennoblir, se transformer, devenir dignes enfin de peuples civilisés. Certes de telles assertions ressemblent fort à des paradoxes. Lorsqu'il s'agit d'expliquer de grands phénomènes de l'ordre social, il est un peu plus philosophique d'en chercher l'origine dans des idées longtemps puissantes, dans les mœurs, dans les institutions émanées de ces idées, dans des lois enfin qui ont été, pendant des siècles, reconnues et respectées comme établies par un pouvoir divin.

Pourquoi donc tenter d'expliquer la considération dont jouissent les femmes européennes par la vénération superstitieuse que des peuples barbares offraient, au fond de leurs forêts, à Velléda, à Aurinia, à Gauna? La raison, le simple bon sens disent que ce n'est pas là l'origine de l'admirable phénomène que nous étudions, qu'il faut chercher ailleurs l'ensemble des causes qui ont contribué à le produire. Or, l'histoire nous révèle ces causes, nous les rend palpables : elle nous montre clairement le principe d'où est émanée cette influence si puissante et si salutaire. Avant le Christianisme, la femme, opprimée par la tyrannie de l'homme, s'élevait à peine au-dessus du rang de l'esclave : sa faiblesse la condamnait à être la victime du fort. Survint la religion chrétienne qui, par ses doctrines de fraternité en Jésus-Christ et d'égalité devant Dieu, sans distinction de conditions ni de sexes, détruisit le mal dans sa racine en enseignant à l'homme que la femme ne devait point être son esclave, mais sa compagne. Dès cet instant, l'amélioration de l'état de la femme se fit sentir partout où se répandit le Christianisme, et la femme, autant que le permettait la dégradation des mœurs antiques, commença d'entrer dans une nouvelle existence. Voilà une des premières causes de l'amélioration du sort de la femme ; cause sensible, palpable, qu'il est facile de signaler sans supposition gratuite, sans fausse conjecture, et dont l'évidence saute aux yeux dès le premier regard jeté sur les faits les plus connus de l'histoire.

En outre, par la sévérité de sa morale, par la protection éminente qu'il accorda au sentiment de la pudeur, le Catholicisme corrigea et purifia les mœurs; il donna ainsi une nouvelle grandeur à la femme, dont la dignité est incompatible avec la corruption et la licence. Enfin le Catholicisme, ou l'Église catholique (remarquez que je ne dis point le Christianisme), par la fermeté avec laquelle il établit et conserva la monogamie et l'indissolubilité du lien conjugal, mit un frein aux caprices de l'homme, en concentrant ses sentiments sur une épouse unique et inséparable. C'est ainsi que la femme passa de l'état d'esclave à celui de compagne de l'homme; cette femme, autrefois instrument de plaisir, devint la mère de famille, environnée de la considération et du respect des enfants et des domestiques. Ainsi fut créée dans la famille l'identité des intérêts; ainsi fut garantie l'éducation des fils; ainsi fut formée cette intimité qui unit si étroitement parmi nous le mari et la femme, le père et les enfants. Le droit atroce de vie et de mort disparut; le père perdit même la faculté d'infliger des punitions trop sévères; et tout cet admirable système se trouva consolidé par des liens puissants mais doux, appuyé sur les principes de la saine morale, soutenu par les mœurs, garanti, surveillé par les lois, fortifié par la réciprocité des intérêts, consacré du sceau de la perpétuité, enfin rendu cher par l'amour. Voilà le mot de l'énigme, l'explication vraiment satisfaisante. De là nous est venue l'organisation de la famille, bien inestimable que les

Européens possèdent sans l'apprécier, sans le connaître suffisamment, sans veiller à le conserver avec la sollicitude qui serait convenable.

En traitant cette importante matière, j'ai distingué à dessein entre le Christianisme et le Catholicisme, afin d'éviter une confusion de mots qui nous aurait entraînés à une confusion de choses. En réalité, le véritable, l'unique Christianisme est le Catholicisme; malheureusement nous ne pouvons aujourd'hui employer indistinctement ces mots, non-seulement à cause des protestants, mais à cause de cette monstrueuse nomenclature philosophico-chrétienne dans laquelle on n'oublie jamais de ranger le Christianisme parmi les sectes philosophiques, ni plus ni moins que si cette religion divine était un simple système sorti de la pensée de l'homme. Comme le principe de la charité joue un grand rôle (les incrédules eux-mêmes sont forcés d'en convenir) partout où se montre la religion de Jésus-Christ, certains philosophes, jaloux de persévérer dans l'incrédulité sans encourir l'épithète de *voltairiens*, se sont emparés des mots de fraternité et d'humanité pour en faire le thème de leur enseignement. Ils ont consenti à rapporter au Christianisme le principal honneur de ces idées et des sentiments qui en émanent. Ainsi, évitant en apparence de rompre avec l'histoire du passé, comme le faisait, dans ses délires, la philosophie du dernier siècle, ils prétendent tout accommoder au temps présent et préparer les voies à un avenir plus brillant.

Ne croyez pas que le Christianisme, pour ces philosophes, soit une religion divine. Le Christianisme, pour eux, est une idée grande, féconde, mais purement humaine; le Christianisme n'est qu'un résultat des longs et pénibles labeurs de l'humanité. Le polythéisme, le judaïsme, la philosophie de l'Orient, celle de l'Égypte, celle de la Grèce, tout fut un travail préparatoire à la grande œuvre. Jésus-Christ, dans ce système, ne fit que formuler une pensée qui se remuait et s'agitait comme un embryon au sein de l'humanité. Il fixa l'idée, la développa, et l'amenant sur le terrain de la pratique, fit faire au genre humain un pas immense vers cette perfection à laquelle il tend. Mais, dans tous les cas, Jésus-Christ, aux yeux de ces philosophes, n'est qu'un philosophe de la Judée, comme Socrate un philosophe de la Grèce, ou Sénèque un philosophe de Rome. Encore doit-on estimer heureux qu'ils lui accordent cette existence d'homme, qu'il ne leur plaise pas de le transformer en un être mythologique, et de présenter la narration de l'Évangile comme une pure allégorie.

Il est donc de la plus haute importance, à l'époque actuelle, de distinguer entre le Christianisme et le Catholicisme, toutes les fois qu'il s'agit de présenter à la reconnaissance des peuples les ineffables bienfaits dont ils sont redevables à la religion chrétienne. Il faut démontrer que le monde n'a point été régénéré par une idée jetée, pour ainsi dire, au hasard au milieu de toutes celles qui se disputaient la prééminence : non, il le fut par un ensemble de

vérités et de préceptes descendus du ciel, transmis au genre humain par un Homme-Dieu, au moyen d'une société formée et autorisée par lui-même, laquelle devait continuer jusqu'à la consommation des siècles l'œuvre que sa parole avait établie, que ses miracles avaient sanctionnée, et qu'il avait scellée de son sang. Il faut montrer cette société, c'est-à-dire l'Église catholique réalisant dans ses lois, dans ses institutions, les inspirations et l'enseignement du Divin Maître, et guidant les hommes vers la félicité éternelle, tout en améliorant et adoucissant leur condition ici-bas. De cette manière on *concrète*, pour ainsi dire, le Christianisme; nous dirons mieux, on le montre tel qu'il est, non plus tel que se le représente la vaine pensée de l'homme.

Et observez que nous ne devons jamais redouter, pour l'intérêt de la vérité, l'examen le plus approfondi, le plus détaillé des faits historiques. Que si, dans le vaste champ où nous conduisent ces investigations, nous nous trouvons parfois enveloppés d'obscurité, marchant pendant longtemps sous des voûtes sombres, ne craignons rien, avançons avec plus de courage et d'audace : au détour de la sinuosité, nous découvrirons dans le lointain la lumière qui éclaire l'extrémité du chemin; la vérité nous apparaîtra assise sur le seuil, et souriant paisiblement de nos terreurs.

Disons encore ceci à ces philosophes, aussi bien qu'aux protestants : Si le Christianisme n'était réalisé dans une société visible, toujours en contact

avec les hommes, pourvue de l'autorité nécessaire pour les enseigner et les diriger, il ne serait qu'une théorie semblable à toutes celles que l'on a vues et qui paraissent encore sur la terre; il serait, par conséquent, stérile, ou du moins impuissant à produire aucune de ces œuvres qui traversent le cours des siècles. Or, l'une de ces œuvres est, sans aucun doute, le mariage chrétien, et l'organisation de la famille, qui en a été la conséquence immédiate. C'est en vain qu'on aurait répandu des idées favorables à la dignité de la femme et tendant à améliorer son sort, si la sainteté du mariage ne s'était trouvée garantie par un pouvoir généralement reconnu et révéré. Ce pouvoir est forcé de soutenir contre les passions une lutte formidable, sans cesse renaissante : que serait-il arrivé si les passions n'avaient rencontré d'autre obstacle que celui d'une théorie philosophique, ou d'une idée religieuse non réalisée dans une société, sans force pour exiger la soumission et l'obéissance ?

Nous n'avons donc pas besoin de recourir à cette philosophie extravagante, qui va cherchant la lumière au milieu des ténèbres, et qui, voyant l'ordre sortir du chaos, imagine d'affirmer que l'ordre a été enfanté par le chaos. Si nous trouvons dans les doctrines, dans les lois de l'Église catholique l'origine de la sainteté du mariage et de la dignité de la femme, pourquoi la chercherions-nous dans les mœurs brutales de barbares qui n'avaient pas même un voile pour la pudeur, pour les secrets du lit

nuptial? Écoutons César nous parler des Germains : « Nulla est occultatio, quod et promiscui in fluminibus perluuntur, et pellibus aut rhenorum tegumentis utuntur, magna corporis parte nuda. » (Cæsar, *de Bello Gall.*, lib. VI.)

Je me suis vu forcé d'opposer des textes aux textes; il m'a fallu dissiper ainsi des systèmes fantastiques créés par la démangeaison de subtiliser, par la manie de chercher des causes étranges à des phénomènes dont l'origine se découvre sans difficulté dès que l'on consulte de bonne foi la philosophie et l'histoire. En cette occasion aucun soin n'était de trop, puisqu'il s'agissait d'éclaircir un des points les plus délicats de l'histoire du genre humain, de chercher la source d'un des éléments les plus féconds de la civilisation européenne; il fallait comprendre l'organisation de la famille, c'est-à-dire fixer un des pôles de l'axe sur lequel tourne la société.

Que le Protestantisme se glorifie d'avoir introduit le divorce, d'avoir dépouillé le mariage du sublime caractère de sacrement, et soustrait ainsi à la protection de l'Église l'acte le plus important de la vie de l'homme; qu'il se réjouisse d'avoir détruit les asiles des vierges consacrées au Seigneur, qu'il se vante de ses déclamations contre la vertu la plus angélique et la plus héroïque : pour nous, après avoir défendu sur ce point la doctrine et la conduite de l'Église catholique au tribunal de la philosophie et de l'histoire, nous n'invoquerons pas,

pour conclure, le jugement de la haute philosophie, mais le simple bon sens et les inspirations du cœur (1).

CHAPITRE XXVIII.

DE LA CONSCIENCE PUBLIQUE EN GÉNÉRAL.

En énumérant dans le chapitre xx, contenu au premier volume, les caractères qui distinguent la civilisation européenne, j'ai signalé comme l'un de ces caractères « *une conscience publique admirable, riche de sublimes maximes morales, de règles de justice et d'équité, de sentiments d'honneur et de dignité, conscience qui survit au naufrage de la morale privée, et ne permet pas que l'effronterie de la corruption arrive aux excès qu'a vus l'antiquité.* » Il faut maintenant expliquer plus au long en quoi consiste cette conscience publique, quelle en est l'origine, quels en sont les résultats ; il faut de plus marquer la part qui revient dans ce bienfait au Protestantisme et au Catholicisme. Cette question délicate est, j'oserai le dire, encore intacte ; du moins, j'ignore que l'on s'en soit occupé. On parle à chaque instant de l'excellence de la morale chrétienne, et, sur ce point, les hommes de toutes les

sectes, de toutes les écoles de l'Europe, se trouvent d'accord : mais on ne remarque pas assez comment cette morale est parvenue à tout dominer ; comment elle a chassé d'abord la corruption du Paganisme, puis s'est maintenue pendant des siècles à travers les ravages de l'incrédulité ; comment enfin elle est parvenue à former cette admirable conscience publique, richesse des sociétés modernes, dont nous jouissons tous, sans l'apprécier comme il convient, ou même sans y songer.

Pour mieux approfondir cette matière, il faut se former avant tout une idée nette de ce que l'on entend par *conscience*. La conscience, si l'on prend ce mot dans son sens général, ou idéologique, signifie la connaissance que chaque homme a de ses propres actes. Ainsi, on dit que l'âme a la conscience de ses pensées, des actes de sa volonté, de ses sensations ; en sorte que le mot *conscience*, pris dans cette acception, exprime une perception de ce que nous faisons ou éprouvons.

Appliqué à l'ordre moral, ce mot signifie le jugement que nous formons nous-mêmes sur nos actions, en tant que bonnes ou mauvaises. Au moment où nous sommes près d'accomplir une action, la conscience nous la signale comme bonne ou mauvaise, par conséquent comme licite ou illicite, et elle dirige par là notre conduite. L'action accomplie, la conscience nous dit si nous avons bien ou mal agi ; elle nous excuse ou nous condamne ; elle nous récompense par la tranquillité du cœur, ou nous châtie par le remords.

Une fois ces éclaircissements donnés, il sera facile de concevoir ce qu'on doit entendre par *conscience publique* : ce n'est autre chose que le jugement formé sur les actions par la généralité des hommes. Il résulte de là qu'à l'instar de la conscience privée, la conscience publique peut être droite ou erronée, sévère ou relâchée, et qu'il doit exister entre la généralité des hommes composant diverses sociétés une différence semblable à celle qu'on observe à cet égard entre les individus. Ainsi, de même qu'au sein d'une seule société se rencontrent des hommes d'une conscience plus ou moins droite ou erronée, plus ou moins sévère ou relâchée, il doit se trouver des sociétés qui l'emportent sur les autres, quant à la justesse du jugement qu'elles forment sur les actions, quant à la délicatesse de leur appréciation morale.

Si on y fait attention on verra que la conscience de l'individu est le résultat de plusieurs causes très-différentes. C'est une erreur de croire que la conscience réside uniquement dans l'intelligence; elle a ses racines dans le cœur. La conscience, à la vérité, est un jugement ; mais nous jugeons des choses d'une façon fort différente, selon la manière dont nous les sentons. Ajoutez à cela que les sentiments exercent une influence immense lorsqu'il s'agit d'idées et d'actions morales ; il en résulte que la conscience se forme sous l'influence de toutes les causes qui agissent sur notre cœur avec quelque efficacité. Communiquez à deux enfants les mêmes principes moraux, donnez-

leur l'enseignement d'un même livre, sous la direction d'un même maître; mais supposez que l'un, dans sa propre famille, voie une application constante de l'instruction qu'il reçoit, tandis que l'autre n'observe dans la sienne que tiédeur ou distraction; supposez, en outre, que ces deux enfants entrent dans l'adolescence pourvus de la même conviction religieuse et morale, en sorte qu'il n'existe entre les deux aucune différence par rapport aux choses de l'intelligence : croyez-vous cependant que leur jugement touchant la moralité des actions se trouve identique? Nullement. Et pourquoi? parce que l'un n'a que des convictions, tandis que l'autre a de plus des sentiments. Chez l'un, la doctrine éclairait l'esprit; chez l'autre, l'exemple venait continuellement graver la doctrine dans le cœur. Ainsi ce qui sera considéré par l'un avec indifférence, sera regardé par l'autre avec horreur; le premier pratiquera négligemment ce que l'autre pratiquera avec soin; un même objet sera pour l'un d'un intérêt médiocre, pour l'autre, d'une haute importance.

La conscience publique, qui est, en dernier résultat, la somme des consciences particulières, se trouve sujette aux mêmes influences que celles-ci : l'enseignement ne lui suffit pas davantage, il lui faut le concours d'autres causes qui, en formant l'esprit, puissent former le cœur. Si vous comparez la société chrétienne avec la société païenne, vous verrez tout d'abord que la première doit se trouver, sur ce

point, infiniment supérieure à l'autre, non-seulement à cause de la pureté de sa morale et de la puissance de ses principes et de ses motifs, mais aussi parce qu'elle observe le sage système d'inculquer continuellement cette morale, de la graver fortement dans les esprits, de la rappeler sans cesse de peur qu'on ne l'oublie.

Par cette répétition constante des mêmes vérités, le Christianisme obtient ce que les autres religions n'ont pu obtenir : aucune d'elles, en effet, n'a réussi à organiser et à mettre en pratique un tel système. Mais je me suis étendu suffisamment sur ce point dans le premier volume de cet ouvrage (chapitre xiv); il est inutile de répéter ce que j'ai dit. Je passe à quelques considérations particulières sur la conscience publique européenne.

On ne peut nier que la raison et la justice ne dominent, généralement parlant, dans cette conscience publique. Feuilletez les codes, observez les faits; vous ne découvrirez ni dans les lois, ni dans les mœurs, ces injustices choquantes, ces immoralités repoussantes que vous trouverez chez d'autres peuples. Il y a certainement des maux, des maux très-graves ; mais du moins personne ne méconnaît ces maux, et ils sont qualifiés comme il convient. On n'entend pas appeler *bien* le mal, et *mal* le bien : en un mot, la société, par rapport à certaines choses, est comme ces individus *dont les principes sont bons, dont les mœurs sont mauvaises,* qui sont les premiers à reconnaître que leur conduite est blâmable,

et qu'il y a contradiction entre leurs maximes et leurs actions.

Nous déplorons souvent la corruption des mœurs, le libertinage de nos grandes villes; mais qu'est-ce que la corruption des sociétés modernes comparée à la corruption des sociétés antiques? Certes, on ne peut nier qu'il ne règne une dissolution effroyable dans quelques capitales de l'Europe. Les registres de la police, aussi bien que ceux des maisons de bienfaisance où sont recueillis les fruits du crime, font foi d'une épouvantable démoralisation. Dans les classes les plus élevées, l'infidélité des époux et d'autres désordres produisent de tristes ravages. Néanmoins, les excès sont bien loin d'arriver au point où nous les voyons chez les peuples les plus policés de l'antiquité, les Grecs et les Romains. En sorte que notre société, dont nous considérons les maux avec une douleur si amère, aurait paru à ces hommes un modèle de pudeur et de dignité. Faut-il rappeler ces vices infâmes, alors si communs, si publics, et qui aujourd'hui ont à peine un nom parmi nous, soit qu'on les commette très-rarement, soit que la conscience publique les force à se cacher dans l'ombre la plus épaisse? Faut-il réveiller la mémoire des infamies qui souillent les écrits des anciens, lorsque ces écrits retracent les mœurs du temps? Des noms illustres, dans les sciences comme dans les armes, ont passé à la postérité avec des taches honteuses. Or, dans quelle corruption devaient être plongées les autres classes de la société, lorsqu'une

pareille dégradation atteignait les hommes qu'on peut citer comme l'honneur de ces siècles reculés?

Vous parlez de la cupidité, de cette soif de l'or, qui envahit tout et flétrit tout aujourd'hui. Mais regardez, dans l'antiquité, ces usuriers qui sucent en tous lieux le sang du peuple; lisez les poëtes satiriques, vous y verrez ce qu'étaient les mœurs à cet égard. Consultez, enfin, les annales de l'Église, vous verrez quelle peine elle dut prendre pour atténuer les effets de ce vice. Lisez les monuments de l'histoire romaine, vous y trouverez la *soif maudite de l'or*, et les préteurs sans entrailles, qui, après avoir volé impudemment, portaient à Rome le fruit de leurs rapines, pour y vivre avec une ostentation scandaleuse, et y acheter les suffrages qui devaient de nouveau les élever au commandement. Non, dans la civilisation européenne, chez les peuples instruits et élevés par le Christianisme, de semblables maux ne sauraient être longtemps tolérés.

Qu'on suppose le désordre de l'administration, la tyrannie, la corruption des mœurs poussés au dernier point, la conscience publique ne cessera d'élever sa voix, elle fera sous son regard pâlir l'oppresseur. Des injustices partielles pourront être commises, mais jamais la rapine ne sera érigée en système et regardée comme une règle de gouvernement. Croyons-le bien, les mots de *justice*, de *moralité*, d'*humanité*, qui résonnent sans cesse autour de nous, ne sont pas des paroles vaines : ce langage public produit de grands résultats ; il écarte des maux immen-

ses. L'atmosphère, en effet, est imprégnée de ces idées; mille fois la main du coupable se sent retenue; une force d'un effet incalculable sur la société continue de résister aux doctrines matérialistes et utilitaires. Il existe parmi nous un sentiment de moralité qui adoucit tout et domine tout, sentiment dont la force est telle, que le vice se trouve forcé de conserver les apparences de la vertu, de se couvrir de cent voiles, s'il ne veut être en butte à l'exécration publique.

La société moderne eût dû, ce semble, hériter de la corruption de l'ancienne, puisqu'elle se forma de ses débris, à une époque où la dissolution des mœurs était parvenue au dernier excès. Il faut même observer que l'irruption des Barbares, loin d'améliorer la société, contribua à l'empirer. Et cela, non-seulement à cause de la corruption propre de leurs mœurs brutales et féroces, mais à cause du désordre que l'irruption introduisit chez les peuples envahis, où elle brisa la force des lois, détruisit l'autorité, précipita dans un véritable chaos les coutumes et les mœurs.

Il suit de là que l'amélioration de la conscience publique, chez les peuples européens, est un fait extrêmement singulier; il suit de là qu'on ne saurait attribuer ce progrès qu'à l'influence du principe énergique et vivace qui a agi pendant de longs siècles au sein de l'Europe.

Observons ici la conduite suivie par l'Église : voici l'un des faits les plus remarquables de l'histoire du

moyen âge. Placez-vous en un siècle quelconque, dans le siècle où la corruption et l'injustice lèvent la tête avec le plus d'effronterie, vous y observez constamment que, quelque repoussant et impur que soit le fait, la loi ne cesse d'être pure ; la raison et la justice trouvent toujours une voix qui les proclame, lors même que cette voix semble ne devoir être écoutée de personne. Les ténèbres de l'ignorance se sont épaissies au dernier point, les passions déchaînées ne reconnaissent plus un seul frein ; mais jamais l'enseignement ni les admonestations de l'Église ne manquent : ainsi, dans une nuit ténébreuse, brille au loin le phare qui indique au navigateur égaré l'espérance du salut.

En lisant l'histoire de l'Église, on rencontre à chaque page des conciles proclamant les principes de la morale évangélique, et à chaque page aussi les faits les plus scandaleux viennent choquer le lecteur : ce *droit*, sans cesse proclamé, se trouve à chaque instant foulé aux pieds ; il est naturel de se demander alors de quoi servent des discours qui se trouvent en discordance complète avec les choses. — Ne croyez pas cependant que ces efforts de l'Église soient inutiles ; ne perdez pas courage, sachez attendre le fruit.

Un principe que l'on proclame longtemps au sein d'une société finit par y conquérir de l'influence ; si ce principe est véritable, s'il renferme un élément de vie, il finira par prévaloir sur tout ce qui s'oppose à lui ; il finira par devenir le maître. Permettez donc à

la vérité de parler; laissez-la protester, protester sans cesse : cela empêchera le vice de prescrire. Le vice conservera ainsi son nom propre; vous empêcherez la folie humaine de diviniser les passions, de les placer sur les autels, après qu'elles auront été adorées par le cœur. N'en doutez pas, cette protestation ne sera pas inutile : les protestations de la vérité sont la voix même de Dieu condamnant les usurpations de la créature.

Qu'arriva-t-il, en effet? La morale chrétienne, après avoir lutté d'abord contre les mœurs dissolues de l'Empire, puis contre la brutalité des Barbares; après avoir supporté, pendant de longs siècles, de rudes épreuves, triompha de tout : elle parvint à dominer la législation et les mœurs. Ce n'est pas à dire qu'elle ait réussi à élever les lois ni les mœurs au degré de perfection que réclamerait la pureté évangélique; mais du moins elle a fait disparaître les injustices les plus choquantes; elle a banni les usages les plus féroces; elle a mis un frein à la licence des mœurs les plus déhontées : le vice est appelé en tous lieux de son propre nom; on ne le déguise plus sous des couleurs mensongères; on ne le divinise point avec cette impudence que nous voyons chez les anciens.

Dans les temps modernes, l'Église se voit obligée de lutter contre une école qui proclame que l'intérêt privé est l'unique principe de la morale : elle ne parvient point, il est vrai, à empêcher que cet enseignement ne cause de grands maux; mais elle di-

minue notablement ces maux. Malheur au monde, le jour où il serait permis de dire sans déguisement : *Ma vertu, c'est mon avantage ; mon honneur, c'est mon utilité ; tout est bon ou mauvais, selon que j'y trouve agrément ou déplaisir !* Malheur au monde, le jour où un tel langage ne serait plus repoussé par la conscience publique !

L'occasion opportune, et le désir d'éclaircir de plus en plus une si importante matière, me déterminent à présenter quelques observations sur une opinion de Montesquieu, relative aux censeurs de la Grèce et de Rome. Cette digression, si c'en est une, ne sera pas hors de propos.

CHAPITRE XXIX.

DU PRINCIPE DE LA CONSCIENCE PUBLIQUE D'APRÈS MONTESQUIEU. — HONNEUR. — VERTU.

Montesquieu a dit que les républiques se conservent par la vertu et les monarchies par l'honneur ; il observe en outre que cet honneur fait que les censeurs ne sont pas nécessaires parmi nous comme ils l'étaient chez les anciens. Ce qui est certain, c'est que les sociétés modernes n'ont point de censeurs chargés de veiller à la conservation des bonnes mœurs ;

mais la cause de cette différence n'est point celle que croit l'illustre publiciste. Les sociétés chrétiennes ont des *censeurs-nés* des mœurs publiques dans les ministres de la Religion. La plénitude de cette magistrature appartient à l'Église, à cette différence près, que le pouvoir censorial des anciens fut purement civil, tandis que celui de l'Église est un pouvoir religieux qui a son origine et sa sanction dans l'autorité divine.

La religion de la Grèce et de Rome n'exerçait ni ne pouvait exercer sur les mœurs ce pouvoir censorial; il suffit, pour s'en convaincre, de lire le passage de saint Augustin cité dans le chapitre XIV, passage si important, que j'oserai demander qu'on le lise une seconde fois. Voilà pourquoi la Grèce et Rome eurent des censeurs qu'on n'a point vus chez les nations chrétiennes. Ces censeurs étaient un supplément à la religion païenne, dont ils montraient clairement l'impuissance, puisque cette religion, maîtresse de la société, ne parvenait pas à remplir un des premiers objets de toute religion, celui de veiller sur les mœurs. Cela est tellement vrai, qu'à mesure que l'influence de la religion et l'ascendant de ses ministres ont baissé chez les nations modernes, on a vu d'une certaine manière reparaître les anciens censeurs, dans l'institution appelée *police*. Les moyens moraux venant à manquer, il est indispensable d'avoir recours aux moyens physiques; à la persuasion se substitue la violence; le missionnaire charitable et zélé est remplacé par le ministre de la force publique.

On a beaucoup écrit sur le système de Montesquieu, sur les principes qui d'après lui forment la base des différentes formes de gouvernement; mais peut-être n'a-t-on point observé d'où naissent quelques-unes de ses illusions. C'est une question qui se lie intimement au point que je viens de toucher; je la développerai avec quelque étendue.

Au temps de Montesquieu, la religion chrétienne, au point de vue de son importance sociale, n'était pas connue aussi profondément qu'elle l'est aujourd'hui; et bien que, sur ce point, l'auteur de l'*Esprit des Lois* lui ait rendu un complet hommage, il est cependant bon de se rappeler quels avaient été ses préjugés antichrétiens dans les années de sa jeunesse. Le livre de l'*Esprit des Lois* ne rend pas, à beaucoup près, à la religion la justice qui lui est due. Les idées de la philosophie irréligieuse qui, quelques années plus tard, égarèrent tant de beaux esprits, se trouvaient à cette époque dans leur période ascendante; Montesquieu n'eut pas assez de force pour s'opposer absolument aux préjugés qui commençaient déjà de tout envahir.

A cette cause il en faut ajouter une autre, qui, bien que distincte de celle que nous venons de signaler, avait cependant la même origine, savoir : une prévention favorable pour tout ce qui était ancien, une admiration aveugle pour tout ce qui était romain ou grec. Il semblait aux philosophes de cette époque que la perfection sociale et politique fût parvenue à son plus haut point chez les anciens; il n'y avait, se-

lon eux, que peu ou rien à ajouter ou à ôter. En religion même, les fables et les fêtes de l'antiquité paraissaient mille fois préférables aux dogmes et au culte de la religion chrétienne. Le ciel de l'Apocalypse ne pouvait supporter de parallèle avec celui des Champs-Élysées, la majesté de Jéhovah restait inférieure à celle de Jupiter; toutes les plus hautes institutions chrétiennes étaient un legs de l'ignorance et du fanatisme; les établissements les plus saints et les plus bienfaisants étaient dus à des vues intéressées; le pouvoir public apparaissait comme une atroce tyrannie : il n'y avait d'institutions belles, justes, salutaires, que les institutions païennes. Là, tout était sage, tout renfermait des desseins profonds; les anciens seuls avaient joui des avantages sociaux, et réussi à organiser un pouvoir public qui présentât des garanties à la liberté des citoyens. Les peuples modernes devaient déplorer amèrement de ne pouvoir se mêler à l'agitation du *forum*, d'être privés d'entendre des orateurs tels que Démosthène et Cicéron, de manquer des jeux olympiques, de ne point assister au pugilat des athlètes; ils devaient enfin regretter à jamais une religion qui, bien que remplie d'illusion et de mensonges, prêtait à la nature entière un intérêt dramatique, animait les fontaines, les fleuves, les cascades, les mers; peuplait de belles nymphes les champs, les prairies, les forêts; donnait à l'homme des dieux compagnons du foyer domestique, et par-dessus tout, savait rendre la vie supportable et riante, en flattant les passions

et les divinisant sous des formes enchanteresses.

Comment, à travers de tels préjugés, était-il possible d'apercevoir la vérité dans les institutions modernes? Tout se trouvait bouleversé d'une manière déplorable; tout ce qui existait se voyait condamné sans appel, et qui osait le défendre passait pour un esprit borné ou de mauvaise foi. La Religion, les institutions politiques semblaient ne pouvoir plus compter sur un autre appui que les préjugés, ou les intérêts du gouvernement. Aberration déplorable de l'esprit humain! Que diraient aujourd'hui ces écrivains s'ils sortaient de leurs tombes? Un siècle s'est écoulé depuis l'époque où leur école commença à prendre de l'influence : maîtres de régler le monde à leur fantaisie, ils n'ont fait que répandre des torrents de sang, et accumuler dans l'histoire de l'humanité leçons sur leçons, déceptions sur déceptions!

Mais revenons à Montesquieu. Ce publiciste, qui s'est tant ressenti de l'atmosphère dans laquelle il a vécu, et qui n'a pas peu contribué pour sa part à pervertir son siècle, aperçut les résultats de la conscience publique créée chez les peuples européens par l'influence chrétienne. Mais, tout en remarquant les effets, il ne remonta pas à la véritable cause, et il s'efforça d'ajuster les faits au système qu'il avait imaginé. En comparant la société antique avec la société moderne, il découvrit entre l'une et l'autre, dans la conduite des hommes, une différence remarquable; il observa que nous voyons fréquemment s'accomplir parmi nous les actions les plus

belles, les plus héroïques, tandis qu'une grande partie des vices qui souillaient les anciens sont évités : mais, d'un autre côté, Montesquieu, comme tout le monde, ne peut s'empêcher d'observer que les hommes de nos sociétés ne sont pas toujours doués de cette haute trempe morale qui devrait être le motif de leur louable conduite. La cupidité, l'ambition, l'amour des plaisirs, les diverses passions règnent encore dans le monde ; il suffit de jeter un regard autour de soi pour les découvrir partout. Cependant ces passions ne s'emportent pas jusqu'aux excès que nous voyons chez les anciens : un frein mystérieux les retient; avant de se précipiter vers l'appât qui les attire, elles promènent autour d'elles un regard cauteleux, elles n'osent se livrer à certains emportements sans être assurées qu'un voile épais les couvrira. Elles craignent d'une façon singulière le regard public ; il leur faut la solitude et les ténèbres. Quelle est la cause de ce phénomène? se demandait à lui-même l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Les hommes, dut-il se dire, agissent souvent, non par vertu, mais par considération pour le jugement que les autres hommes porteront sur leurs actions : c'est agir par honneur. Or, c'est là un fait que l'on remarque en France et dans les autres monarchies de l'Europe : ce sera donc un caractère distinctif des gouvernements monarchiques ; ce sera la base de cette forme politique, la distinction entre la république et le despotisme.

Entendons l'auteur lui-même : « Dans quel gou-

vernement, dit-il, faut-il des censeurs? Il en faut dans une république, où le principe du gouvernement est la vertu. Ce ne sont pas seulement les crimes qui détruisent la vertu, mais encore les négligences, les fautes, une certaine tiédeur dans l'amour de la patrie, des exemples dangereux, des semences de corruption; ce qui ne choque point les lois, mais les élude; ce qui ne les détruit pas, mais les affaiblit. Tout cela doit être corrigé par les censeurs.....

« Dans les monarchies il ne faut point de censeurs : elles sont fondées sur l'honneur, et la nature de l'honneur est d'avoir pour censeur tout l'univers. Tout homme qui y manque est soumis aux reproches de ceux qui n'en ont point. » (*De l'Esprit des Lois*, liv. V, ch. XIX.) Si l'on y réfléchit, on verra que Montesquieu a tort de transférer à l'ordre politique et d'expliquer par des causes simplement politiques un fait purement social. Montesquieu signale, comme un caractère distinctif des monarchies, ce qui est un caractère général de toutes les sociétés modernes en Europe : il n'a point compris pourquoi l'institution des censeurs ne s'est pas trouvée nécessaire en Europe, de même qu'il n'a nullement saisi la raison qui la rendit nécessaire chez les anciens.

Les formes monarchiques n'ont pas exclusivement dominé en Europe. On y a vu des républiques puissantes; quelques-unes y subsistent encore, qui ne sont point à mépriser. La monarchie elle-même a subi de nombreuses modifications; elle s'est alliée

ici avec la démocratie, ailleurs avec l'aristocratie; tantôt exerçant un pouvoir sans bornes, tantôt agissant dans un cercle resserré : et cependant partout se retrouve ce frein dont parle Montesquieu, et qu'il appelle *honneur* : stimulant énergique qui pousse aux bonnes actions, digue puissante opposée aux mauvaises ; le tout par la seule considération du jugement que les autres hommes porteront sur nous.

« Dans les monarchies, dit Montesquieu, il ne faut point de censeurs : elles sont fondées sur l'honneur ; et la nature de l'honneur est d'avoir pour censeur tout l'univers ; » paroles remarquables qui révèlent toute la pensée de l'écrivain, et indiquent en même temps la source de sa méprise. Ces mêmes paroles nous aideront à déchiffrer l'énigme. Éclaircissons ce point avec toute la précision possible.

Le respect pour le jugement des autres hommes est un sentiment inné chez l'homme ; par conséquent, il est dans la nature même de l'homme de faire ou d'éviter beaucoup de choses par considération pour ce jugement. Tout ceci se trouve fondé sur le fait le plus simple, l'amour-propre ; c'est l'amour de notre bonne réputation, le désir de la louange, la crainte du blâme. Faits si simples et si clairs, qu'il est inutile ou même impossible d'y ajouter des preuves ou des commentaires.

L'honneur est un stimulant plus ou moins vif, ou un frein plus ou moins puissant, selon le plus ou moins de sévérité que nous supposons dans le jugement des autres.

C'est ainsi que, parmi des personnes généreuses, l'avare s'efforce de paraître libéral. Le prodigue se contient en présence de stricts sectateurs de l'économie; au sein d'une réunion où règne l'honnêteté, on verra jusqu'aux libertins se tenir dans la ligne du devoir, tandis que les hommes de mœurs habituellement sévères se permettront certaines licences dans une compagnie déréglée.

Or, la société dans laquelle nous vivons forme, pour ainsi dire, une vaste réunion. Si des principes sévères y dominent, si nous y entendons proclamer les règles de la saine morale, si nous pensons que la généralité des hommes qui nous entourent donne à chaque action son nom véritable, sans que le dérèglement de leur conduite puisse jamais fausser leur jugement, nous nous trouvons environnés de tous côtés de témoins et de juges; nous nous sentons à chaque instant arrêtés dans le désir de mal faire, poussés continuellement à bien agir.

Il en sera bien autrement si nous pouvons nous promettre indulgence de la part de la société dont nous sommes entourés. Dans ce cas, et tout en nous supposant doués des mêmes convictions, le vice ne nous paraîtra plus aussi horrible, le crime aussi détestable, ni la corruption aussi repoussante; nos pensées, par rapport à la moralité de notre conduite, deviendront fort différentes, et, avec le temps, nos actions finiront par se ressentir de l'influence funeste de l'atmosphère dans laquelle nous vivrons.

Il suit de là que, pour former dans notre cœur un

sentiment de l'honneur, capable d'écarter le mal et de produire le bien, il faut que la société soit dominée par des principes de saine morale, que ces principes forment une croyance générale et enracinée. Alors, on verra se former des habitudes sociales qui régleront les mœurs ; et, quand même ces habitudes ne parviendraient pas à empêcher la corruption d'un grand nombre d'individus, elles suffiront cependant pour obliger le vice à se couvrir de certaines formes, qui, bien qu'hypocrites, ne laisseront pas de contribuer à la dignité des mœurs.

Les effets salutaires de ces habitudes dureront encore après un affaiblissement considérable des croyances mêmes sur lesquelles s'appuyaient les principes moraux ; la société continuera de recueillir abondamment les fruits de l'arbre qu'elle aura méprisé ou oublié. C'est là l'histoire de la moralité des nations modernes. Bien que corrompues d'une manière déplorable, ces nations ne le sont cependant pas au point où l'étaient les anciennes : elles conservent dans leur législation et leurs mœurs un fond de moralité et de dignité qui n'a pu être détruit par le ravage des idées irréligieuses.

La conscience publique garde encore sa force ; tous les jours elle censure le vice, elle exalte la beauté et les avantages de la vertu ; elle règne sur les gouvernements et sur les peuples, elle continue d'exercer l'ascendant puissant d'un élément qui se trouve répandu partout.

« Outre l'aréopage, dit Montesquieu, il y avait à

Athènes des gardiens des mœurs et des gardiens des lois. A Lacédémone, tous les vieillards étaient censeurs. A Rome, deux magistrats particuliers avaient la censure. Comme le sénat veille sur le peuple, il faut que des censeurs aient les yeux sur le peuple et sur le sénat. Il faut qu'ils rétablissent dans la république tout ce qui a été corrompu, qu'ils notent la tiédeur, jugent les négligences, et corrigent les fautes, comme les lois punissent les crimes.» (*De l'Esprit des Lois*, liv. V, chap. VII.) Il semble que l'auteur de l'*Esprit des Lois*, en décrivant les attributions des censeurs de l'antiquité, détermine les fonctions d'un pouvoir religieux. Pénétrer là où n'arrivent point les lois civiles, corriger, châtier d'une certaine manière ce qu'elles laissent impuni, exercer sur la société une influence plus délicate et plus détaillée que celle qui appartient au législateur : tel est l'objet du pouvoir censorial. Qui ne voit que ce pouvoir se trouve tout à fait remplacé par le pouvoir religieux, et que, s'il n'a point été nécessaire dans les sociétés modernes, la cause en est dans l'existence de celui-ci, dans l'action que celui-ci a exercée pendant de longs siècles?

On ne peut nier que ce pouvoir religieux n'ait agi, pendant longtemps, sur les intelligences et les cœurs avec un ascendant décisif; c'est un fait consigné à chaque page de l'histoire de l'Europe. Quant aux résultats de cette influence si calomniée et si mal comprise, nous les touchons du doigt, puisque nous voyons régner encore les principes de justice

et de saine morale dans la pensée, dans la conscience publique, malgré les ravages que les doctrines d'irréligion et d'immoralité ont causés dans la conscience privée.

Il est bon de faire sentir l'influence de cette conscience publique par quelques exemples. Supposons qu'un seigneur opulent, ou un monarque, se livrent aux abominables excès qu'on nous raconte des Tibère, des Néron, des autres monstres qui souillèrent le trône de l'Empire? Qu'arrivera-t-il? Quel cri de réprobation et d'horreur? Le monstre ne sera-t-il pas écrasé sous le poids de l'exécration publique? Pour mieux dire, une telle monstruosité est impossible. En admettant même que quelques hommes soient assez immoraux pour commettre de telles infamies, assez pervertis d'intelligence et de cœur pour offrir ce spectacle de dépravation, leur audace viendrait se briser contre les mœurs universelles; un semblable scandale ne pourrait subsister sous les regards de la conscience publique.

Il serait facile de présenter d'innombrables contrastes; je me contenterai d'en offrir un, qui, en nous rappelant un beau trait de l'histoire de l'antiquité, peint, avec les vertus d'un héros, les mœurs d'une époque et le triste état de la conscience publique. Supposez qu'un général de l'Europe moderne emportant d'assaut une place, une dame distinguée, femme d'un des principaux chefs de l'armée ennemie, tombe aux mains de la soldatesque. La belle prisonnière est présentée au vainqueur. Quelle sera

la conduite de celui-ci? Personne n'hésitera à répondre : La prisonnière doit être traitée avec les égards les plus délicats, on doit aussitôt la laisser libre, lui permettre même de rejoindre son époux. Cette conduite paraît tellement obligatoire, si bien dans l'ordre des choses, si conforme à nos idées et à nos sentiments, qu'on n'en ferait certainement point un mérite à celui qui l'aurait tenue. Le général vainqueur se serait simplement acquitté d'un devoir, dont il ne pouvait se dispenser sans se couvrir d'ignominie. L'histoire n'aurait que faire d'une action semblable; elle passerait inaperçue dans le cours ordinaire des événements. Eh bien! ce fut la conduite de Scipion envers la femme d'Allatius, à la prise de Carthagène, et l'histoire antique rappelle cette générosité comme un monument éternel des vertus du héros. Ce parallèle explique mieux que toute espèce de commentaire l'immense progrès des mœurs et de la conscience publique sous l'influence du Christianisme.

Or, cette conduite, considérée parmi nous comme simple, naturelle et strictement obligatoire, ne puise pas son motif dans l'honneur monarchique, ainsi que le prétendrait Montesquieu, mais bien dans un ensemble d'idées plus élevées touchant la dignité de l'homme, dans une connaissance plus claire des véritables rapports sociaux, dans une morale plus pure, appuyée sur des fondements éternels. Voilà, en effet, ce qui se trouve et se fait sentir partout, ce qui règne sur les bons, ce qui impose du respect

aux méchants eux-mêmes; voilà ce qui arrêterait l'homme immoral, qui, en un cas comme celui que nous venons de présenter, oserait lâcher la bride à sa cruauté ou à ses autres passions.

Le pénétrant auteur de l'*Esprit des Lois* aurait sans doute aperçu ces vérités, s'il n'avait été préoccupé de la distinction favorite établie dès le commencement de son livre, et qui, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, assujettit l'écrivain à un système inflexible. Tel est l'effet ordinaire de ces systèmes conçus à l'avance, qui servent en quelque façon de moule à la pensée. Véritable lit de Procuste des idées et des faits, bon gré mal gré, tout doit s'accommoder au système : ce qui dépasse est retranché, ce qui manque est ajouté. Montesquieu explique aussi par des motifs politiques, fondés sur la forme républicaine, la tutelle exercée sur les femmes romaines par leurs maris. Le droit atroce accordé au père sur ses enfants, la puissance paternelle illimitée, lui paraissent également découler de raisons politiques; comme si l'origine de ces deux dispositions de l'ancien droit romain ne devait point être rapportée à des raisons purement domestiques et sociales, indépendantes de la forme du gouvernement (2).

CHAPITRE XXX.

DE L'INFLUENCE DIVERSE DU PROTESTANTISME ET DU CATHOLICISME SUR LA CONSCIENCE PUBLIQUE.

Nous avons défini la nature de la conscience publique; nous en avons signalé l'origine et indiqué les effets. Maintenant il nous reste à savoir si le Protestantisme a contribué en quelque chose à former cette conscience, si l'on peut lui attribuer la gloire d'avoir sur ce point servi de quelque manière la civilisation européenne.

On a déjà démontré que l'origine de cette conscience publique se trouvait dans le Christianisme. Or, le Christianisme peut être considéré sous deux aspects : en tant que doctrine, en tant qu'institution destinée à réaliser cette doctrine; c'est-à-dire que la morale chrétienne peut être envisagée en elle-même, ou en tant qu'enseignée et inculquée par l'Église. Pour former la conscience publique et y faire prévaloir la morale chrétienne, l'apparition de cette doctrine ne suffisait pas; il fallait encore une société qui non-seulement conservât cette morale dans toute sa pureté pour la transmettre de génération en génération, mais qui sût aussi la prêcher incessamment

aux hommes et en faire une application continuelle à tous les actes de la vie. Observons que les idées, quelle que soit leur force, n'ont jamais qu'une existence précaire, jusqu'au moment où elles arrivent à se réaliser, à se rendre sensibles, pour ainsi dire, dans une institution qui, tout en recevant d'elles la vie, le mouvement, la direction, leur sert en retour de rempart contre les attaques des autres idées et des autres intérêts. L'homme se trouve formé de corps et d'âme; le monde entier est un ensemble d'êtres spirituels et corporels, un système de rapports moraux et physiques; toute idée, même la plus grande, la plus élevée, commence à tomber dans l'oubli dès l'instant qu'elle n'a plus une expression sensible, un organe au moyen duquel elle puisse se faire entendre et respecter. Elle se trouve bientôt étouffée par le tumulte du monde; elle finit par disparaître. C'est pourquoi toute idée qui veut agir sur la société et prétend s'assurer un avenir, tend nécessairement à créer une institution qui la représente, dans laquelle elle se personnifie : non contente de s'adresser aux intelligences et d'agir ainsi par des moyens indirects sur le terrain de la pratique, elle demande à la matière ses formes; elle fait en sorte de se présenter d'une manière palpable aux regards de l'humanité.

Ces réflexions, que je soumets avec confiance au jugement des hommes sensés, renferment la condamnation du système protestant. Loin que la prétendue Réforme puisse s'attribuer aucune part dans le phé-

nomène que nous tâchons d'expliquer, on doit dire que par ses principes et sa conduite elle l'aurait empêché de se produire, si l'Europe au treizième siècle, déjà adulte, ne se fût trouvée en quelque sorte dans une heureuse impossibilité de perdre les doctrines, les sentiments, les habitudes, les tendances que lui avait communiqués l'Église catholique, pendant une éducation qui avait duré tant de siècles.

En effet, la première chose que fit le Protestantisme fut d'attaquer l'autorité, non par un simple acte de résistance, mais en proclamant la résistance comme un véritable droit, en présentant comme dogmes l'examen privé et l'esprit particulier. Dès cet instant, la morale chrétienne demeurait sans appui ; car il n'existait plus une société qui pût prétendre au droit de l'expliquer et de l'enseigner : cette morale restait reléguée au rang de ces idées qui, n'étant représentées ni soutenues par aucune institution, n'ayant aucun organe autorisé pour se faire entendre, manquent de moyens directs pour influer sur la société et ne savent où trouver un abri lorsque l'on vient à les combattre.

Mais, me dira-t-on, le Protestantisme a conservé aussi cette institution qui réalise l'idée ; il a conservé ses ministres, son culte, sa prédication, en un mot, tout ce dont la vérité a besoin pour parvenir jusqu'à l'homme et se tenir en communication constante avec lui. Je ne nierai pas que ceci ne soit vrai à quelques égards ; je n'ai pas hésité à affirmer, dans le chapitre XIV de cet ouvrage, « qu'on doit regarder comme un

grand bien que les premiers protestants, en dépit de leur envie de renverser toutes les pratiques de l'Église, aient néanmoins conservé celle de la prédication.» J'ajoutais au même endroit : « Il n'est pas nécessaire de méconnaître pour cela les maux produits, à certaines époques, par les déclamations de quelques ministres, ou factieux, ou fanatiques ; mais, une fois l'unité rompue, une fois les peuples précipités dans la périlleuse voie du schisme, nous disons qu'il a dû être d'une extrême utilité pour la conservation des idées les plus importantes sur Dieu et sur l'homme, et des maximes fondamentales de la morale, que de semblables vérités aient été fréquemment expliquées aux peuples par les hommes qui les avaient dès longtemps étudiées dans la sainte Écriture.» Oui, sans doute, la prédication conservée chez les protestants doit avoir eu parmi eux les plus heureux résultats ; mais cela se réduit à dire que le Protestantisme, malgré tout le mal qu'il a fait, n'a pas fait tout celui qu'on devait craindre. Sur ce point, on le peut comparer à ces hommes dont les opinions sont perverties, lesquels néanmoins ne sont point aussi pervers qu'ils le seraient si leur cœur se trouvait d'accord avec leur intelligence. Ils ont le bonheur d'être inconséquents. Le Protestantisme avait proclamé l'abolition de l'autorité, le droit illimité d'examen ; il avait érigé en règle de foi et de conduite l'inspiration privée : mais dans la pratique, il s'écarta quelque peu de ces doctrines. Ainsi, il se livra avec ardeur à ce qu'il nom-

mait la prédication évangélique, et ses ministres furent appelés Ministres du saint Évangile. En sorte qu'au moment où l'on venait d'établir que chaque individu, affranchi de toute autorité extérieure, se devait diriger par les seuls conseils de sa raison ou de son inspiration privée, on voyait les ministres protestants se répandre de toutes parts, se présentant comme les légitimes organes de la parole divine.

Pour faire encore mieux comprendre l'étrangeté d'une semblable doctrine, rappelons les maximes de Luther par rapport au sacerdoce. L'hérésiarque, embarrassé de la hiérarchie qui constitue le ministère de l'Église, prétendit renverser cette hiérarchie d'un seul coup; il soutint que tous les chrétiens sont prêtres, et qu'il n'est besoin, pour exercer le sacré ministère, que d'une simple présentation, laquelle n'ajoute rien d'essentiel ni de caractéristique à la qualité de prêtre, universel patrimoine de tous les chrétiens. Il suit de cette doctrine que le prédicateur protestant, manquant de mission, n'est distingué des autres chrétiens par aucun caractère; il ne peut, par conséquent, exercer sur eux la moindre autorité; il lui est défendu de parler, à l'imitation de Jésus-Christ, *quasi potestatem habens* : ce n'est plus qu'un orateur qui devant un auditoire prend la parole, sans autre droit que celui qu'il puise dans son instruction, sa faconde, ou son éloquence.

Cette prédication sans autorité, prédication qui, dans le fond et d'après les principes mêmes du prédicateur, était simplement humaine, bien que, par

une inconséquence choquante, elle prétendît être divine, pouvait conserver quelque peu les principes moraux lorsque ces principes se trouvaient établis partout ; mais elle aurait été certainement impuissante à les établir dans une société où ils auraient été inconnus, surtout si elle avait eu à lutter contre d'autres principes directement opposés, soutenus par des préjugés invétérés, par des passions enracinées, par des intérêts vivaces. Oui, disons-nous, cette prédication serait restée impuissante à introduire les principes moraux dans une semblable société ; impuissante à les y conserver intacts au milieu des révolutions les plus effroyables, des bouleversements les plus inouïs ; impuissante à les communiquer à des peuples barbares enorgueillis de leurs triomphes, et n'écoutant que leur instinct féroce ; impuissante à faire plier devant ces principes les vainqueurs et les vaincus, à fondre les peuples les plus divers en un seul peuple ; impuissante à imprimer aux lois, aux institutions, aux mœurs, un même sceau pour en former cette admirable société, cet ensemble de nations, ou, pour mieux dire, cette grande nation qu'on appelle l'Europe. En un mot, le Protestantisme, par sa constitution même, eût été incapable de réaliser ce qu'a réalisé l'Église catholique.

Il y a plus : ce simulacre de prédication, conservé par le Protestantisme, est, dans le fond, un effort pour imiter l'Église et ne point rester désarmé en présence d'un adversaire si redoutable. Il fallait au Protestantisme un moyen d'influence sur le peuple,

un canal ouvert pour communiquer, au gré de chaque usurpateur de l'autorité religieuse, les diverses interprétations de la Bible : c'est pourquoi, en dépit de ses déclamations contre tout ce qui émanait de la chaire de saint Pierre, le Protestantisme conserva la précieuse pratique de la prédication.

Mais ce qui fait le mieux sentir l'infériorité du Protestantisme par rapport aux moyens d'étendre la moralité publique, c'est d'observer qu'il a interrompu toute communication entre la conscience du fidèle et la direction du prêtre ; il ne laisse à celui-ci qu'une direction générale, qui, par cela même qu'elle s'étend à la fois sur tous, ne s'exerce efficacement sur personne. En se bornant même à ne considérer que sous cet aspect l'abolition du sacrement de pénitence, on peut assurer que les protestants ont méconnu en cela un des moyens les plus légitimes, les plus puissants et les plus doux d'imprimer à la vie de l'homme une direction conforme aux principes de la saine morale. Action légitime, car rien de plus légitime que la communication directe et intime entre la conscience de l'homme, qui doit être jugée de Dieu, et la conscience de l'homme, qui représente Dieu sur la terre. Action puissante, parce que cette communication intime, établie d'homme à homme, d'âme à âme, identifie, pour ainsi dire, les pensées et les affections ; parce que, en présence de Dieu seul, à l'exclusion de tout autre témoin, les avertissements ont plus de force, les préceptes plus d'autorité, les conseils mêmes plus d'onction et de suavité pour pénétrer au

fond de l'âme. Action pleine de douceur, car elle suppose la manifestation volontaire de la conscience qui veut se faire diriger ; manifestation commandée, il est vrai, par un précepte, mais qui ne peut être arrachée par la violence, puisque Dieu seul reste juge de la sincérité. Action douce, je le répète, car le ministre est obligé au secret le plus sévère : toutes les précautions imaginables pour empêcher la révélation ont été prises par l'Église ; le pénitent peut se reposer tranquille, assuré que les secrets de sa conscience seront fidèlement gardés.

Mais, me dira-t-on, croyez-vous donc que tout cela soit nécessaire pour établir et conserver une bonne moralité? — Si cette moralité doit être quelque chose de plus qu'une simple probité mondaine, exposée à se briser au premier choc des intérêts, ou à se laisser entraîner par la séduction des passions ; si ce doit être une moralité délicate, sévère, profonde, s'étendant à tous les actes de la vie, dirigeant, dominant le cœur de l'homme, l'élevant jusqu'à cette beauté idéale que nous admirons chez les catholiques dévoués aux observances de leur foi ; si c'est là, je le répète, la moralité dont on veut parler, il est nécessaire, sans aucun doute, que, placée sous l'inspection du pouvoir religieux, cette moralité reçoive la direction et les inspirations d'un ministre du sanctuaire, au moyen de la communication intime, sincère, des secrets les plus cachés du cœur et des égarements sans nombre où nous entraîne à chaque instant la faiblesse de notre nature. Voilà ce que dit la reli-

gion catholique; j'ajoute que c'est là ce que démontre l'expérience et enseigne la philosophie. Je ne prétends pas dire pour cela que les catholiques seuls soient capables d'actions vertueuses : ce serait une exagération démentie par l'expérience de chaque jour. Mais je tiens à prouver l'efficacité d'une institution catholique méprisée par les protestants; je tiens à établir la haute puissance que possède cette institution pour faire pénétrer et conserver dans les cœurs une moralité ferme, intime, s'étendant à tous les actes de notre âme.

Sans doute, il y a chez l'homme un monstrueux mélange de bien et de mal; je sais qu'il ne lui est pas donné d'atteindre ici-bas à cette perfection ineffable, qui consiste en une conformité parfaite avec la vérité et la sainteté divines, perfection dont la compréhension même est réservée pour l'instant suprême où, dépouillé du corps mortel, l'homme se verra plongé dans un océan de lumière et d'amour. Mais ce dont il n'est pas permis de douter, c'est que l'homme, pendant sa vie terrestre, peut néanmoins parvenir à cette moralité universelle, délicate et profonde que j'ai décrite tout à l'heure; et, quelle que soit la corruption actuelle du monde, il faut avouer qu'il se trouve encore, de nos jours, un assez grand nombre d'exceptions, dans cette multitude de personnes qui conforment aux règles sacrées de la morale évangélique leur conduite, leur volonté, leurs pensées mêmes, et leurs affections les plus intimes. Pour parvenir à ce degré de moralité (et ob-

servez que je ne dis pas de perfection évangélique, mais de simple moralité), il faut que le principe religieux soit vivement présent au regard de l'âme, qu'il agisse continuellement sur elle, l'excitant ou la réprimant au milieu de l'infinie variété de circonstances qui, dans le cours de la vie, tendent à nous écarter du chemin du devoir. La vie de l'homme est une chaîne composée d'un nombre infini d'actes, qui ne sauraient rester constamment d'accord avec la raison et la loi éternelle, à moins de demeurer placés sous un régulateur universel et fixe.

Et qu'on ne dise pas qu'une moralité semblable est un idéal, dont l'existence entraînerait une telle confusion dans les actes de l'âme, une telle complication dans la vie entière, que cette vie finirait par être insupportable. Non, ce n'est pas un simple idéal; c'est une réalité qui s'offre fréquemment à nos yeux, non-seulement dans la retraite des cloîtres ou à l'ombre du sanctuaire, mais jusque dans le tourbillon du monde et au milieu de ses distractions. Ce qui établit une règle fixe ne saurait apporter de confusion dans les actes de l'âme ni compliquer les affaires de la vie. Tout au contraire : au lieu de confondre, cela sert à éclaircir, à distinguer ; au lieu de compliquer, cela met en ordre et simplifie. Établissez cette règle, et vous aurez l'unité; à la suite de l'unité, l'ordre en tout.

Le Catholicisme s'est toujours distingué par son exquise vigilance à l'endroit de la morale, par son soin à régler tous les actes de la vie, et jusqu'aux

plus secrets mouvements du cœur. Les observateurs superficiels ont déclamé contre la multitude de théologiens moralistes, autrement appelés *casuistes*, qui, dans les écoles catholiques, se sont appliqués à l'étude minutieuse et prolixe des divers actes humains : ces observateurs auraient dû remarquer que, si le Christianisme est la religion au sein de laquelle les actions humaines ont été examinées avec le plus de détails, c'est que cette religion a pour objet de moraliser, pour ainsi dire, l'homme tout entier, dans tout l'ensemble de ses rapports avec Dieu, avec ses semblables et avec lui-même. Il est clair qu'une pareille entreprise exige un examen plus approfondi, plus attentif qu'il n'en serait besoin, s'il s'agissait de donner à l'homme une moralité incomplète, se bornant à la superficie des actes, ne pénétrant pas jusqu'au fond du cœur.

A propos des casuistes catholiques, et sans prétendre excuser les excès auxquels certains d'entre eux ont pu se laisser aller, soit par un raffinement de subtilités, soit par un esprit de parti et de dispute (excès qui ne peuvent être imputés à l'Église catholique, puisqu'elle en a témoigné son déplaisir lorsqu'elle ne les a pas expressément réprouvés), on doit observer que cette abondance, ce luxe, si l'on veut, d'études morales, a dû contribuer plus qu'on ne pense à diriger les esprits dans l'étude intime de l'homme, en fournissant une multitude de faits et d'observations à ceux qui plus tard se sont appliqués à cette importante science ; or, est-il un plus digne

et plus utile objet offert à nos investigations? En un autre endroit de cet ouvrage, je me propose de développer les rapports du Catholicisme avec le progrès des sciences et des lettres ; je me vois obligé de me contenter en ce moment des indications que je viens de faire. Le développement et l'éducation de l'esprit humain ont été principalement *théologiques* ; et, sur le point que nous traitons, comme sur beaucoup d'autres, les philosophes sont redevables aux théologiens de beaucoup plus qu'ils ne s'imaginent.

Revenons à la comparaison entre l'influence protestante et l'influence catholique par rapport à la formation et à la conservation d'une saine conscience publique. Il reste démontré que le Catholicisme, ayant constamment soutenu le principe d'autorité combattu par le Protestantisme, a donné aux idées morales une force, une action que le Protestantisme aurait été impuissant à leur communiquer. Le Protestantisme, en effet, par sa nature, par ses principes fondamentaux, n'a jamais prêté à ses idées d'autre appui que celui qu'elles pourraient puiser dans une école philosophique.

Mais, me dira-t-on, vous méconnaissez donc la force propre des idées, force inhérente à leur nature même, et qui change fréquemment la face du monde en décidant de ses destinées? Ne savez-vous pas que les idées finissent toujours par s'ouvrir un passage à travers tous les obstacles, malgré toutes les résistances? Avez-vous oublié l'enseignement de l'histoire entière, et prétendez-vous dépouiller la pensée

de l'homme de cette puissance créatrice, qui rend l'homme supérieur à tout ce qui l'environne? — Tel est le panégyrique ordinaire de la force des idées ; à chaque instant, nous voyons les idées transformées en fées toutes-puissantes dont la baguette magique est capable de tout métamorphoser. Autant que qui que ce soit, je suis pénétré de respect pour la pensée de l'homme ; il y a beaucoup de vérité dans ce qu'on appelle la *force d'une idée* : cependant, je demande la permission de présenter quelques observations, qui peuvent modifier cet enthousiasme exagéré.

En premier lieu, les idées, au point de vue sous lequel nous les considérons ici, doivent être distinguées en deux ordres : les unes flattant nos passions, les autres les réprimant. On ne peut nier que les premières ne soient douées d'une force immense d'expansion. Elles circulent par un mouvement propre, agissent en tous lieux, exercent une action rapide, violente ; on dirait qu'elles débordent d'activité et de vie. Les autres, au contraire, trouvent une difficulté extrême à se frayer un chemin ; elles n'avancent que lentement ; elles ne sauraient fournir leur carrière sans l'appui d'une institution qui leur assure la stabilité. Et pourquoi cela? Parce que ce ne sont point les idées qui agissent dans le premier cas, mais les passions qui forment un cortége aux idées, se parant de leurs noms, et dissimulant ainsi ce qu'elles offriraient d'abord de repoussant. Dans le second cas, c'est la vérité qui parle. Or, la vérité, ici-bas, ne se fait que difficilement écouter ; sa mis-

sion est de conduire au bien, et *le cœur de l'homme*, selon l'expression du texte sacré, *est incliné au mal dès son adolescence*.

Ceux qui vantent tant la force intime des idées devraient nous signaler dans l'histoire ancienne ou moderne une seule idée qui, sans sortir de son propre cercle, c'est-à-dire de l'ordre purement philosophique, ait eu la gloire de contribuer notablement à l'amélioration de l'individu et de l'ordre social. On a coutume de dire que les idées, une fois semées parmi les hommes, y fructifient tôt ou tard, qu'une fois déposées dans le sein de l'humanité, elles s'y conservent comme un dépôt précieux, et contribuent merveilleusement à la perfection vers laquelle s'achemine le genre humain. Sans aucun doute, ces assertions renferment quelque chose de vrai : puisque l'homme est un être intelligent, tout ce qui affecte immédiatement son intelligence influe certainement sur sa destinée. Ainsi, il ne s'opère aucun changement dans la société, que ce changement ne se soit réalisé d'abord dans l'ordre des idées : rien ne s'établit contre les idées, ou sans les idées, qui ne soit faible et de peu de durée. Mais il y a loin de là à supposer que toute idée utile possède en soi une force conservatrice capable de se passer de toute institution, c'est-à-dire d'un appui et d'une défense, surtout dans des époques de profonds bouleversements : entre ces deux propositions il y a un abîme, l'histoire entière en fait foi.

Non, l'humanité considérée dans son isolement,

livrée à ses propres forces, telle qu'elle apparaît aux philosophes, n'est point, pour les choses de la vérité, une dépositaire aussi sûre qu'on a voulu le supposer. Le genre humain, loin d'être un dépositaire fidèle, n'a que trop imité la conduite d'un dilapidateur insensé. Dans son berceau reposaient les grandes idées sur l'unité de Dieu, sur l'homme, sur les rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables : ces idées étaient sans doute vraies, salutaires, fécondes ; eh bien ! qu'en avait fait le genre humain? Ne les avait-il pas perdues, modifiées, mutilées, défigurées? Qu'étaient devenues ces idées lorsque Jésus-Christ vint au monde? Un seul peuple à ce moment les conserve ; et de quelle manière? Fixez votre attention sur le peuple choisi, le peuple juif, vous verrez qu'il règne chez lui une lutte continuelle entre la vérité et l'erreur : par un aveuglement inconcevable, il incline sans cesse à l'idolâtrie, sans cesse il tend à substituer à la sublime loi du Sinaï les abominations des gentils. Et savez-vous comment la vérité se conserve chez ce peuple? Remarquez-le : c'est qu'elle y est appuyée sur les institutions les plus robustes qu'on puisse imaginer ; elle y est armée de tous les moyens de défense dont l'a entourée un législateur inspiré de Dieu. C'était, dira-t-on, un peuple à la *tête dure*, comme parle le texte sacré ; malheureusement, depuis la chute de notre premier père, cette *tête dure* est un patrimoine de l'humanité : *le cœur de l'homme est incliné au mal dès son adolescence;* plusieurs siècles avant l'existence du

peuple juif, Dieu avait déjà ouvert sur le monde les cataractes du ciel; il avait rayé l'homme de la face de la terre, *car toute chair avait corrompu sa voie.*

Il faut conclure de là que la conservation des grandes idées morales exige des institutions puissantes, et qu'il faut se garder d'abandonner ces idées à la mobilité de l'esprit humain, sous peine de les voir défigurées, ou même perdues.

Je dirai en outre que les institutions ne sont pas seulement nécessaires pour *enseigner*, mais qu'elles le sont aussi pour *appliquer*. Les idées morales, surtout celles qui se trouvent en opposition ouverte avec les passions, ne parviennent jamais sans de grands efforts à prendre pied sur le terrain de la pratique; or, ces idées par elles-mêmes ne suffisent pas pour ces vastes efforts, il y faut des moyens d'action capables de relier l'ordre des idées à l'ordre des faits; et c'est l'une des raisons qui expliquent l'impuissance des écoles philosophiques, lorsqu'il s'agit d'édifier. Souvent ces écoles sont puissantes pour détruire; il suffit pour cela de l'action d'un moment; cette action peut être facilement produite dans un instant d'enthousiasme. Mais dès que ces écoles veulent édifier, réduire leurs conceptions en pratique, elles se trouvent dépourvues d'action. Leur seule ressource est ce qu'on appelle la force des idées : or, comme les idées varient ou se modifient sans cesse, inconstance dont les écoles elles-mêmes donnent le premier exemple, il arrive que telle idée prônée naguère comme une source infail-

lible de progrès, n'est bientôt plus qu'un simple objet de curiosité philosophique.

Ces dernières réflexions préviennent une objection : on alléguera la force *immense* dont les idées sont redevables à l'action de l'imprimerie. L'imprimerie, je ne le nie pas, propage et par cela même multiplie extraordinairement la force des idées; mais elle est si loin de *conserver*, qu'on pourrait dire qu'elle est le meilleur dissolvant de toutes les opinions. Qu'on mesure l'orbite parcourue par l'esprit de l'homme depuis cette importante découverte, on verra que la consommation des opinions (si l'on veut me permettre ce mot) s'est accrue dans une proportion prodigieuse. L'histoire de l'esprit humain, principalement depuis que la presse est devenue périodique, paraît être la représentation d'un drame rapide, dont les décorations changent à chaque instant, dont les scènes se succèdent les unes aux autres, permettant à peine au spectateur de saisir de la bouche de l'acteur une parole fugitive. Nous ne sommes point encore à la moitié de ce siècle, et déjà il semble que plusieurs siècles se soient écoulés, tant a été grand le nombre des écoles qui sont nées et sont mortes, des réputations qui, après s'être élevées au faîte de la renommée, se sont abîmées dans l'oubli.

Cette succession précipitée des idées, loin de contribuer à accroître leur force, les affaiblit nécessairement, les frappe de stérilité. Voici quel est l'ordre naturel dans la vie des idées : apparaître,

se répandre, se réaliser dans une institution qui les représente, enfin exercer leur influence sur les faits, au moyen de l'institution dans laquelle elles se sont personnifiées. Or, il faut qu'à travers ces transformations qui nécessairement exigent un certain temps, les idées conservent leur crédit, si tant est qu'elles soient appelées à produire un résultat avantageux. Que si les idées se succèdent les unes aux autres avec trop de rapidité, le temps manque à ces transformations successives, des idées nouvelles s'attachent à discréditer les anciennes, et les mettent hors de service. C'est pourquoi, à nulle époque, on ne s'est défié aussi justement qu'aujourd'hui de la force des idées, de la philosophie, s'il est question de produire dans l'ordre moral quelque chose qui ait durée et consistance : sous ce rapport, on peut donc fort bien soumettre à controverse le profit apporté par l'imprimerie aux sociétés modernes. De nos jours on conçoit davantage, mais on mûrit moins ; ce que l'intelligence gagne en étendue, elle le perd en profondeur ; l'éclat de la théorie contraste d'une manière lamentable avec l'impuissance de la pratique. Qu'importe que nos prédécesseurs n'aient point été aussi habiles que nous à improviser une discussion sur les plus hautes questions sociales ou politiques, s'ils ont d'ailleurs réussi à organiser et à fonder des institutions admirables ? Les architectes qui élevèrent les monuments surprenants des siècles que nous appelons *barbares*, n'ont certainement été ni aussi éru-

dits, ni aussi cultivés que ceux de notre temps : et cependant, qui aurait le courage de commencer seulement ce qu'ils ont achevé? C'est là une exacte figure de ce qui se passe dans l'ordre social et politique. Rappelons-nous que les grandes pensées naissent plutôt de l'intuition que du raisonnement : dans la pratique, la réussite dépend de l'inestimable qualité appelée *tact* bien plus que d'une réflexion éclairée ; l'expérience enseigne fréquemment que *qui sait beaucoup voit peu*. Le génie de Platon n'aurait pas été le plus propre à conseiller Solon ou Lycurgue, et toute la science de Cicéron n'aurait point réussi à suppléer le bon sens de deux hommes grossiers comme Romulus et Numa (3).

CHAPITRE XXXI.

DE LA DOUCEUR DES MŒURS EN GÉNÉRAL.

Une certaine douceur générale de mœurs qui, dans la guerre, écarte de grandes catastrophes, et dans la paix rend la vie plus aimable : telle est une des qualités précieuses que j'ai signalées comme formant le caractère distinctif de la civilisation européenne. Ceci est un fait qui n'a pas besoin d'être

prouvé ; on le voit, on le sent partout : c'est un phénomène qui ressort à tous les yeux, dès que l'on ouvre les pages de l'histoire, dès que l'on compare nos temps avec d'autres temps, quels qu'ils soient. En quoi consiste cette douceur des mœurs modernes ? Quelle en est l'origine ? Par qui a-t-elle été favorisée ? Par qui a-t-elle été contrariée ? Ces questions, pleines d'intérêt, se rattachent étroitement à l'objet qui nous occupe ; elles nous conduisent directement à examiner les autres questions que voici : Le Catholicisme a-t-il contribué en quelque manière à créer cette douceur de mœurs ? Y a-t-il au contraire apporté quelque obstacle, ou quelque retard ? Quelle est, enfin, dans cette œuvre la part du Protestantisme, soit en bien, soit en mal ?

Avant tout, il faut déterminer en quoi consiste la douceur des mœurs. Bien qu'il s'agisse ici d'une de ces idées que tout le monde perçoit, ou, pour mieux dire, sent, il faut encore tâcher de l'éclaircir par une définition aussi complète, aussi exacte que possible. La douceur des mœurs, c'est l'*absence de la force*, en sorte que les mœurs seront plus ou moins douces, selon que la force sera plus ou moins employée. Il ne faut pas confondre des mœurs douces avec des mœurs bienfaisantes : celles-ci opèrent le bien, celles-là excluent simplement la force. Il faut également distinguer les mœurs douces des mœurs pures, des mœurs conformes à la raison, à la justice ; souvent l'immoralité est douce aussi, lorsqu'au lieu de s'allier à la force, elle fait pacte avec la sé-

duction et la ruse. Ainsi, la douceur des mœurs consiste à diriger l'esprit de l'homme, non par la violence qui contraint le corps, mais par des raisons qui s'adressent à l'intelligence, ou par des appâts offerts aux passions : c'est pourquoi la douceur des mœurs n'est pas toujours l'empire de la raison; mais c'est toujours le règne des esprits, bien que les esprits se trouvent souvent esclaves des passions, par les chaînes dorées dont ils se lient eux-mêmes.

Si la douceur des mœurs consiste à ne faire usage, dans le commerce avec les hommes, que des moyens de *conviction*, de *persuasion* ou de *séduction*, il est clair que les sociétés les plus avancées, c'est-à-dire celles au sein desquelles l'intelligence aura atteint un plus grand développement, devront toujours participer plus ou moins de cet avantage social. Là, l'intelligence domine, parce qu'elle est forte; tandis que la force matérielle disparaît, parce que le corps s'énerve. De plus, dans des sociétés très-avancées, qui nécessairement voient se multiplier les rapports et se compliquer les intérêts, il faut absolument des moyens qui puissent opérer d'une manière universelle, durable, et s'appliquer à tous les détails de la vie. Or ces moyens sont, sans contestation, les moyens intellectuels et moraux : l'intelligence agit sans détruire, tandis que la force, se heurtant contre l'obstacle, s'y brise, si elle ne parvient à le renverser. La force est une cause de trouble perpétuel, qui ne saurait subsister au sein d'une société où les rapports sont compliqués et nombreux, à

moins que la société elle-même ne consente à tomber dans le chaos et à périr.

Nous remarquons, dans l'enfance de toutes les sociétés, un abus déplorable de la force. Rien de plus naturel : les passions s'allient avec la force, parce qu'elles lui ressemblent; elles sont énergiques comme la violence, rudes comme le choc. Les sociétés une fois parvenues à un haut développement, les passions font divorce avec la force et s'allient avec l'intelligence; elles cessent d'être violentes pour devenir rusées. Dans le premier cas, si ce sont les peuples qui luttent, ils se font la guerre, ils se combattent et se détruisent; dans le second cas, ils luttent avec les armes de l'industrie, du commerce, de la contrebande. Si ce sont les gouvernements, ils s'attaquent, dans le premier cas, par des armées, par des invasions; dans le second, par des *notes*. Dans la première époque, les guerriers sont tout; dans l'autre, ils ne sont rien : leur rôle ne peut être d'une grande importance, lorsqu'au lieu de combattre, on négocie.

Dès le premier regard qu'on jette sur la civilisation ancienne, on y remarque un contraste singulier avec notre civilisation, sous le rapport de la douceur des mœurs. Ni les Grecs ni les Romains ne connurent jamais cette précieuse qualité, au degré où elle se trouve portée chez nous. Ces peuples s'énervèrent, mais ne s'adoucirent pas; leurs mœurs furent amollies, sans être adoucies; on les voit faire emploi de la force toutes les fois qu'il ne faut pour cela ni énergie de l'âme ni vigueur du corps.

Rien n'est plus digne de remarque que cette particularité de la civilisation antique, principalement de la civilisation romaine. Or, ce phénomène, qui paraît étrange au premier coup d'œil, tient à des causes profondes. Outre la principale de ces causes, qui est l'absence d'un élément civilisateur tel que la *charité chrétienne*, nous trouverons chez les anciens, en descendant aux détails de leur organisation sociale, certaines raisons qui nécessairement devaient empêcher la douceur des mœurs de s'établir parmi eux.

Premièrement, l'esclavage, l'un des éléments constitutifs de leur organisation domestique et sociale. L'homme qui a le pouvoir de faire jeter un autre homme aux murènes, et de châtier ainsi le crime d'avoir brisé une coupe; celui qui, par pur caprice, dans la joie d'un festin, peut ôter la vie à un de ses semblables, et qui reste enseveli dans la volupté, sachant que des centaines d'hommes, entassés dans d'obscurs souterrains, travaillent pour sa cupidité et ses plaisirs, cet homme pourra avoir des mœurs molles, mais ne connaîtra point la douceur des mœurs; son cœur pourra être lâche, il ne cessera pas d'être cruel. Telle était précisément la situation de l'homme libre dans la société antique : l'organisation dont nous venons de dire les résultats se trouvait considérée comme indispensable; on ne pouvait même concevoir qu'un autre ordre de choses fût possible.

Qui écarta cet obstacle? N'est-ce point l'Église

catholique, lorsqu'elle abolit la servitude, après avoir adouci le sort cruel des esclaves? Qu'on relise les chapitres xv, xvi, xvii, xviii et xix de cet ouvrage, ainsi que les notes qui s'y rapportent; on y trouvera cette vérité démontrée par des raisons et des documents irréfragables.

Secondement, le droit de vie et de mort accordé par les lois à la puissance paternelle introduisait dans la famille un élément de dureté qui ne pouvait manquer d'avoir des effets nuisibles. Heureusement, le cœur du père se trouvait en opposition continuelle avec la faculté accordée par la loi : mais si cette opposition même n'a pu empêcher certaines actions dont le récit nous fait frémir, n'est-il pas naturel de penser que, dans le cours ordinaire de la vie, des scènes cruelles rappelaient à chaque instant aux membres de la famille le droit atroce dont le chef était investi? Celui qui tient entre ses mains la liberté de tuer ne se laissera-t-il pas emporter mille fois à des actes d'un despotisme cruel? Or, cette extension des droits de la puissance paternelle, portée bien au delà des limites marquées par la nature, disparut successivement par la force des mœurs et des lois, que secondait pour une bonne part l'influence du Catholicisme. (Voyez le chapitre xxiv de cet ouvrage.) Aux deux causes que je viens de signaler, on peut en ajouter une troisième tout à fait analogue : le despotisme que le mari exerçait sur la femme, et le peu de considération laissée à celle-ci.

Les jeux publics formaient, chez les Romains, un

autre élément de dureté et de cruauté. Qu'est-il permis d'attendre d'un peuple dont la principale distraction est d'assister froidement à un spectacle d'homicides, d'un peuple qui se complaît à regarder comment périssent dans l'arène des centaines d'hommes luttant entre eux ou contre des bêtes féroces?

En ma qualité d'Espagnol, je ne puis me dispenser de répondre ici à une objection qu'on ne manquera pas de m'adresser. Et les courses de taureaux en Espagne? me demandera-t-on; n'est-ce pas dans un pays chrétien et catholique qu'on voit se conserver la coutume de faire combattre des hommes contre les animaux? L'objection, quelque pressante qu'elle paraisse, laisse cependant une issue. Avant tout, et pour prévenir toute interprétation fâcheuse, je déclare que cet amusement populaire est, à mon gré, barbare, et qu'il devrait être (si la chose est possible) complétement extirpé. Mais, cette déclaration faite, qu'on me permette quelques observations propres à couvrir l'honneur de mon pays. En premier lieu, on doit remarquer qu'il existe dans le cœur de l'homme un certain goût secret pour les chances et les périls. Un récit romanesque ne nous intéresse qu'autant que le héros se trouve environné de dangers. Une histoire qui ne serait qu'une chaîne non interrompue d'événements paisibles ne saurait piquer vivement notre curiosité. Nous aimons les faits extraordinaires, surprenants; et, quoi qu'il en coûte de le dire, notre cœur, tout en éprouvant la

compassion la plus tendre pour l'infortune, semble se lasser s'il ne considère de temps à autre des tableaux où le sang a mis une sombre parure. De là le goût pour la tragédie et pour ces spectacles qui, fictivement ou en réalité, étalent à nos yeux quelque terrible péripétie.

Il ne m'appartient pas d'expliquer l'origine de ce phénomène, il me suffit d'en constater l'existence : les étrangers qui nous accusent de barbarie devraient observer que le goût du peuple espagnol pour les courses de taureaux n'est qu'un effet particulier d'une inclination inhérente partout au cœur de l'homme. Ceux qui, à propos de cette coutume du peuple espagnol, affectent tant d'humanité, résoudront-ils les questions suivantes : Pourquoi l'empressement de la foule à tout spectacle où les acteurs, pour une cause ou pour une autre, courent quelque péril? Pourquoi tout le monde assisterait-il volontiers à la plus sanglante bataille, si ce pouvait être sans danger? D'où vient que partout une multitude immense accourt pour être témoin de l'agonie du criminel sur le gibet? D'où vient enfin que les étrangers qui se trouvent à Madrid se rendent complices de la barbarie des Espagnols, en assistant aux courses des taureaux?

Si je dis ceci, ce n'est pas le moins du monde, je le répète, pour excuser une coutume qui me paraît indigne d'un peuple civilisé, mais pour faire sentir que sur ce point, aussi bien que sur presque toute question ayant rapport au peuple espagnol, il y a

des exagérations qu'il est bon de réduire à des limites raisonnables. Ajoutons une réflexion, qui est l'excuse la plus puissante en faveur de ce spectacle répréhensible.

Au lieu de fixer l'attention sur le spectacle même, considérons les maux qui en sont la suite. Or, demanderai-je, combien d'hommes meurent en Espagne dans les luttes contre les taureaux? Un nombre infiniment restreint et tout à fait insignifiant, eu égard à la fréquence de ces spectacles; en sorte que si l'on dressait un état comparatif des accidents qui arrivent par suite de cet amusement et de ceux qu'occasionnent d'autres jeux, tels que les courses de chevaux et autres semblables, il se trouverait peut-être que les courses de taureaux, quelque barbares qu'elles soient, ne le sont cependant pas au point de mériter les anathèmes dont les étrangers ont bien voulu nous gratifier.

Pour revenir à l'objet principal, comment, demanderons-nous, comparerait-on cet amusement des Espagnols, qui peut-être ne coûtera pas la vie d'un homme pendant plusieurs années, à ces jeux terribles dans lesquels la mort formait une condition nécessaire du plaisir des spectateurs? Le triomphe de Trajan sur les Daces fut célébré par des jeux publics qui durèrent vingt-trois jours, et firent périr l'effroyable nombre de dix mille gladiateurs. Tels étaient les jeux qui divertissaient à Rome, non-seulement la populace, mais les classes les plus élevées; tel était le spectacle qu'il fallait à un peuple

chez lequel la volupté s'alliait à la cruauté la plus atroce. Preuve convaincante de ce que j'ai dit plus haut, savoir, que les mœurs peuvent être molles sans être douces, que la brutalité d'une mollesse effrénée s'accommode fort bien avec l'instinct féroce qui fait répandre le sang.

De semblables spectacles ne seront jamais tolérés chez les peuples modernes, quelque corrompues qu'y soient les mœurs. Le principe de la charité a étendu trop universellement son empire, pour que de pareils excès puissent se renouveler. Cette charité n'obtient pas, il est vrai, que les hommes se fassent *réciproquement* tout le bien qui serait de leur devoir, mais du moins elle les empêche de faire froide*ment* le mal, d'assister tranquillement à la mort de leurs semblables pour le plaisir d'une émotion passagère. Dès son apparition, le Christianisme réveilla dans la société cette sainte horreur de l'homicide. Qui ne sait la répugnance des chrétiens aux spectacles des Gentils, répugnance prescrite et avivée par les admonestations des premiers pasteurs de l'Église? C'était une chose reconnue que la charité chrétienne défendait d'assister à des jeux dans lesquels l'homicide faisait les frais du spectacle. « Pour nous, disait un des apologistes des premiers siècles, nous faisons peu de différence entre tuer un homme ou le regarder tuer (4). »

CHAPITRE XXXII.

DE L'ADOUCISSEMENT DES MŒURS PAR L'ACTION DE L'ÉGLISE.

La société moderne devrait, ce semble, se distinguer par la dureté et la cruauté, puisqu'elle est le résultat de la société des Romains et de celle des Barbares, dont le double héritage ne pouvait être que dureté et cruauté. Qui ignore les mœurs féroces des Barbares du Nord? Les historiens de cette époque nous en ont laissé des narrations dont la lecture nous fait frémir. On en vint à croire que la fin du monde était proche; et en vérité, on était excusable de regarder comme prochaine la dernière des catastrophes, lorsque tant d'autres accablaient l'humanité. Que serait-il advenu du monde dans cette crise, si le Christianisme n'eût existé? En supposant même que la société fût parvenue à s'organiser de nouveau sous une forme ou sous une autre, il est certain que les relations particulières et publiques seraient restées affectées d'un désordre déplorable, que la législation aurait contracté un caractère d'injustice et d'inhumanité. C'est pourquoi l'influence de l'Église sur la législation civile fut un bienfait inestimable;

la puissance même du clergé, dans l'ordre temporel, fut une des premières sauvegardes des plus hauts intérêts de la société.

On s'est souvent élevé contre ce pouvoir temporel du clergé, contre cette influence de l'Église dans les affaires du monde. Mais, avant tout, il fallait songer que ce pouvoir et cette influence furent amenés par la nature même des choses ; c'est-à-dire qu'ils furent *naturels* : pourquoi donc perdre son temps à déclamer contre un ordre de faits dont il n'était donné à aucun homme d'empêcher la réalisation ? Ce pouvoir, cette influence étaient *légitimes ;* lorsque la société s'abîme, rien de plus légitime que qui peut la sauver la sauve. Or, à l'époque où nous nous reportons, l'Église seule était capable de sauver l'ordre social. L'Église, qui n'est point un être abstrait, mais une société réelle et sensible, était tenue d'agir, sur la société civile, par des moyens également sensibles et réels. S'agissait-il des intérêts purement matériels ? Les ministres de l'Église, d'une manière ou d'une autre, devaient prendre part à la direction de ces intérêts. Ces réflexions sont si naturelles, qu'il suffit du simple bon sens pour en saisir l'exactitude. La généralité de ceux qui entendent quelque chose à l'histoire est aujourd'hui d'accord sur ce point ; et si nous ne savions combien il en coûte d'ordinaire à l'esprit de l'homme pour entrer dans la voie du vrai, surtout jusqu'à quel point la mauvaise foi s'est trouvée mêlée à l'examen de ces questions, il nous serait difficile d'expliquer comment il a fallu tant de temps

pour que tout le monde se mît d'accord sur une vérité qui saute aux yeux à la simple lecture de l'histoire. Mais revenons à notre sujet.

Cet informe mélange de la cruauté d'un peuple cultivé, mais corrompu, avec la férocité des peuples barbares, enorgueillis de leurs triomphes et abreuvés de sang pendant de longues guerres, déposa dans la société européenne un germe de dureté, de cruauté qui y fermenta pendant des siècles, et dont nous trouvons encore quelque chose à des époques récentes. Le précepte de la charité chrétienne était entré dans les têtes; mais la cruauté des Romains, se combinant avec la férocité des Barbares, dominait encore les cœurs; les idées étaient pures, bienfaisantes, parce qu'elles émanaient d'une religion d'amour; mais elles rencontraient une résistance terrible dans les mœurs, dans les institutions, dans les lois; car les mœurs, les institutions, les lois portaient le sceau plus ou moins défiguré des deux principes dont je viens de signaler le mélange.

En réfléchissant sur la lutte continuelle, tenace, engagée entre l'Église catholique et les éléments qui lui résistent, on voit avec la dernière évidence que les idées chrétiennes ne seraient jamais parvenues à dominer la législation et les mœurs, si le Christianisme n'eût été qu'une idée religieuse abandonnée au caprice des hommes, tel que le conçoivent les protestants; il fallait que le Christianisme fût réalisé dans une institution robuste, dans une société fortement constituée, ainsi que nous voyons l'Église catholique.

Pour donner une idée des efforts accomplis par l'Église, j'indiquerai quelques-unes des dispositions prises par elle en vue d'adoucir les mœurs.

Les inimitiés particulières, dans les temps dont nous parlons, revêtaient un caractère violent; le droit se décidait par le fait, le monde se voyait menacé de n'être bientôt que le patrimoine du plus fort. Le pouvoir public n'existait pas, ou se perdait dans le tourbillon des violences et des désastres que sa faible main ne parvenait ni à écarter ni à réprimer; il se trouvait absolument impuissant à imprimer aux mœurs une direction pacifique, en assujettissant les hommes à la raison et à la justice. Aussi voyons-nous que l'Église, outre l'enseignement et les admonestations générales inséparables de son ministère sacré, adopta certaines mesures propres à contenir le débordement de violence qui ravageait et détruisait tout.

Le concile d'Arles, célébré au milieu du cinquième siècle, de l'année 443 à l'année 452, dispose, par son canon 50, que l'Église sera interdite à ceux qui ont des inimitiés publiques, jusqu'à ce qu'ils se soient réconciliés.

Le concile d'Angers, célébré l'an 453, proscrit, par son troisième canon, les violences et les mutilations.

Le concile d'Agde, en Languedoc, célébré l'an 506, ordonne, dans son canon 31, que les ennemis qui ne voudront pas se réconcilier seront aussitôt admonestés par les prêtres, et excommuniés faute par eux de suivre ces conseils.

Les Francs, dans ce temps-là, marchaient toujours

armés ; ils entraient dans l'église avec leurs armes. On comprend qu'une semblable coutume devait avoir de graves inconvénients ; la maison de prières se trouvait souvent changée en une arène de vengeance et de sang. Au milieu du septième siècle, le concile de Châlons-sur-Saône, dans son canon 17, décerne la peine de l'excommunication contre tout laïque qui provoque des tumultes ou tire l'épée pour frapper quelqu'un dans les églises ou dans leur enceinte. Le canon 29 du troisième concile d'Orléans, célébré l'an 538, défend à qui que ce soit d'assister en armes à la messe ou aux vêpres.

Il est curieux d'observer avec quelle uniformité de plan, avec quelle identité de vues s'avance l'Église. A une époque où certes les communications ne pouvaient être fréquentes, des pays très-éloignés les uns des autres nous présentent des dispositions analogues à celles que nous venons d'indiquer. Le concile de Lérida, célébré l'an 546, dispose, par son septième canon, que celui qui aura fait serment de ne pas se réconcilier avec son ennemi, sera privé de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence de son serment, et se soit réconcilié.

Les siècles se succédaient, le précepte de la charité fraternelle, qui nous oblige d'aimer nos ennemis mêmes, rencontrait toujours une résistance ouverte dans le caractère dur et les passions féroces des descendants des Barbares : mais l'Église ne se lassait pas de prêcher le précepte divin ; elle l'inculquait

à chaque instant et s'efforçait de le rendre efficace au moyen des peines spirituelles. Plus de quatre cents ans s'étaient écoulés depuis ce concile d'Arles, dans lequel l'Église avait prononcé l'interdiction contre quiconque nourrissait une animosité particulière ; le concile de Worms, célébré l'an 868, prononce, dans son canon 41, l'excommunication contre les ennemis qui refusent de se réconcilier.

Lorsqu'on a la moindre idée du désordre qui régnait dans ces temps-là, on ne s'étonnera point qu'un période de quatre cents ans n'ait pas suffi pour apaiser la violence des inimitiés. Il semble que l'Église eût dû se lasser d'inculquer un précepte que des circonstances funestes rendaient si souvent infructueux ; mais il n'en était rien ; elle continuait de parler ce jour-là comme elle avait parlé la veille, comme elle avait parlé des siècles auparavant ; jamais elle ne perdit la confiance que ses paroles porteraient un fruit dans le présent et seraient fécondes pour l'avenir.

Tel est son système ; on dirait qu'elle entend sans cesse retentir à son oreille ces paroles : *Crie, ne cesse de crier ; élève ta voix comme une trompette.* C'est ainsi qu'elle triomphe de toutes les résistances. Quand elle ne peut exercer son empire sur la volonté d'un peuple, elle fait résonner sa voix, avec une constance infatigable, dans l'ombre du sanctuaire. Là elle réunit les *sept mille qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal*, et en même temps qu'elle s'applique à les confirmer dans la foi et les bonnes

œuvres, elle proteste au nom de Dieu contre ceux qui *résistent à l'Esprit saint*. En traversant le tumulte d'une cité populeuse, ne vous est-il point arrivé de pénétrer dans quelque enceinte sacrée où règnent la gravité et le silence, au sein d'une obscurité religieuse? Là, un ministre du sanctuaire, entouré d'un nombre choisi de fidèles, élève de temps en temps la voix et fait entendre quelques paroles austères et solennelles : voilà la personnification de l'Église dans certaines époques désastreuses.

Une des règles de la conduite de l'Église catholique a été de ne fléchir jamais devant le puissant. Quand elle a proclamé une loi, elle l'a proclamée pour tous, sans exception de rang. Aux époques de la puissance de ces petits tyrans, qui, sous tant de noms différents, opprimaient ou vexaient le peuple, cette conduite de l'Église contribua d'une manière extraordinaire à rendre populaires les lois ecclésiastiques; rien n'était plus propre à rendre une charge supportable au peuple, que de lui montrer cette même charge pesant sur le noble et sur le roi lui-même. Au temps où nous nous reportons, les inimitiés et les violences entre plébéiens étaient sévèrement proscrites, mais la même loi s'étendait aux grands et aux rois. En Angleterre, peu de temps après que le Christianisme s'y est établi, nous trouvons l'excommunication prononcée contre trois princes dans une même année, dans une même ville; tous les trois sont obligés, par des conciles, à faire pénitence des crimes qu'ils ont commis. Ce

fut la ville de Landaff, au pays de Galles, dans le ressort métropolitain de Cantorbéry, qui vit célébrer, l'an 560, ces trois conciles. Le premier excommunie Monric, roi de Clamorgan, pour avoir donné la mort au roi Cinétha, malgré la paix jurée sur les saintes reliques ; le second excommunie le roi Morcant, pour avoir ôté la vie à Friac, son oncle, auquel il avait également juré la paix ; le troisième excommunie le roi Guidnert, qui avait donné la mort à son frère, son compétiteur à la couronne.

Ainsi, ces chefs barbares, à peine changés en rois, et si enclins à s'assassiner, se voient obligés de reconnaître un pouvoir supérieur, d'expier par la pénitence le sang de leurs parents, versé de leurs mains, et la violence faite à la sainteté des pactes ; inutile de dire combien cela devait contribuer à adoucir les mœurs.

« Il était facile, diront les ennemis de l'Église, de prêcher la douceur des mœurs, d'imposer l'observance des préceptes divins à des princes d'une autorité bornée, qui n'avaient de roi que le nom ; facilement on venait à bout de ces petits chefs barbares, qui, fanatisés par une religion à laquelle ils ne comprenaient rien, courbaient humblement la tête devant le premier prêtre qui osait les menacer de la part de Dieu. Mais quelle influence cela a-t-il pu avoir sur le cours des grands événements ? L'histoire de la civilisation européenne présente un théâtre immense : les faits y doivent être étudiés sur une vaste échelle ; il a fallu des scènes grandioses pour

exercer quelque influence sur l'esprit des peuples. »

Observons d'abord que ces petits rois barbares furent les souches des familles qui occupent aujourd'hui les trônes les plus puissants de l'univers. Déposer dans ces cœurs le germe de la vraie civilisation, c'était greffer un arbrisseau dont l'ombre devait un jour couvrir la terre. Mais, puisque l'on veut de grandes scènes capables d'influer largement sur les mœurs européennes, ouvrons l'histoire de l'Église aux premiers siècles, nous ne tarderons pas à y trouver une page qui sera l'éternel honneur du Catholicisme.

La totalité du monde connu se trouvait soumise à un empereur, dont le nom, vénéré alors aux quatre coins de la terre, sera encore respecté par la postérité la plus reculée. Dans une ville importante, le peuple mutiné égorge le commandant de la garnison; l'empereur, transporté de colère, ordonne que ce peuple soit exterminé. Rentré en lui-même, il révoque l'ordre fatal; mais trop tard, l'ordre était exécuté, des milliers de victimes avaient succombé dans un horrible carnage. Au bruit de cette catastrophe, un évêque quitte la cour de l'empereur, sort de la ville, et lui écrit ces graves paroles : « Je n'ose « point offrir le sacrifice, si vous prétendez y assis- « ter ; le sang d'un seul innocent suffirait pour me « le défendre : combien plus le massacre d'une foule « d'innocents! » L'empereur, se fiant à sa puissance, ne tient compte de cette lettre, il se dirige vers l'église. Arrivé sous le porche, il se trouve en

présence d'un homme vénérable qui l'arrête par un geste sévère, et lui interdit l'entrée de l'église. « Tu « as imité David dans le crime, lui dit-il, imite-le « dans la pénitence. » L'empereur fléchit, s'humilie, se soumet aux dispositions de l'évêque, et la Religion et l'humanité ont remporté un immortel triomphe. Cette ville malheureuse s'appelait Thessalonique ; l'empereur était Théodose ; le prélat, saint Ambroise, archevêque de Milan.

Cet acte sublime nous présente la force et la justice mises face à face. La justice triomphe de la force; mais pourquoi ? Parce que celui qui représente la justice, la représente au nom du ciel ; parce que les habits sacrés, l'attitude imposante de l'homme qui arrête l'empereur, rappellent à Théodose la mission divine de l'évêque et le ministère qu'il exerce dans la hiérarchie sacrée. Mettez à la place de l'évêque un philosophe, et dites-lui d'aller arrêter le superbe coupable par une injonction de faire pénitence, vous verrez si la sagesse humaine est aussi puissante que le sacerdoce catholique s'exprimant au nom de Dieu. Mettez, si vous le voulez, un évêque d'une Église qui ait reconnu la suprématie spirituelle dans le pouvoir civil, et vous verrez si, dans sa bouche, les paroles ont autant de force pour obtenir un si éclatant triomphe.

L'esprit de l'Église restait le même à toutes les époques ; elle tendait constamment au même but. Même sévérité, même force de langage lorsqu'elle parlait au plébéien romain ou au Barbare, lorsqu'elle

adressait ses admonestations à un patrice de l'Empire ou à un noble germain. La pourpre des Césars ne l'effrayait pas plus que le regard terrible des rois chevelus. L'autorité dont l'Église se trouva investie au moyen âge ne venait pas uniquement de ce qu'elle seule avait conservé quelque lueur des sciences et des principes du gouvernement ; elle tenait aussi à cette fermeté inébranlable qu'aucune résistance, qu'aucune attaque n'étaient capables d'ébranler. Qu'aurait fait le Protestantisme pour dominer des circonstances si difficiles, si périlleuses ? Manquant d'autorité, sans un centre d'action, sans sécurité dans sa propre foi, sans confiance dans ses moyens, quelles ressources aurait-il eues pour contenir le torrent de la violence, ce torrent qui, submergeant le monde, venait de mettre en pièces les restes de la civilisation antique, et opposait, à toute tentative d'organisation sociale, un obstacle à peu près invincible ? Le Catholicisme, grâce à sa foi ardente, à son autorité vigoureuse, à son unité indivisible et à sa hiérarchie, put entreprendre d'adoucir les mœurs, et il apporta dans cette entreprise la constance que nous inspire le sentiment de nos propres forces, et cette audace d'un cœur dans lequel réside la sécurité du triomphe.

Il ne faut cependant pas croire que la conduite de l'Église catholique, dans sa mission d'adoucir les mœurs, fût constamment un choc violent contre la force ; nous la voyons employer aussi des moyens indirects, borner ses prescriptions à ce qu'il était

possible d'obtenir, exiger le moins pour arriver à réclamer le plus.

A la suite d'un capitulaire de Charlemagne, donné à Aix-la-Chapelle l'an 813, et composé de vingt-six articles, qui ne sont autre chose qu'une sorte de confirmation et de résumé de cinq conciles célébrés peu auparavant dans les Gaules, on remarque un appendice qui ordonne de procéder juridiquement contre ceux qui, sous le prétexte du droit appelé *faida*, excitent des tumultes les dimanches, les jours de fête, et même les jours de travail. Nous avons déjà vu qu'on avait recours aux reliques sacrées pour rendre plus respectable le serment de paix et d'amitié que les rois se prêtaient entre eux; on faisait ainsi intervenir le ciel pour éviter l'effusion du sang et amener la paix sur la terre : dans le capitulaire que nous venons de citer, le respect pour les dimanches et les autres fêtes est employé contre la coutume barbare, qui autorisait les parents d'un homme tué à venger sa mort dans le sang du meurtrier.

Le déplorable état de la société européenne à cette époque se peint vivement dans les moyens mêmes que le pouvoir ecclésiastique se voyait forcé d'employer pour diminuer quelque peu les désastres occasionnés par la violence des mœurs. N'attaquer, ne maltraiter personne, n'avoir jamais recours à la force pour obtenir une réparation ou satisfaire un désir de vengeance, est une conduite si juste à nos yeux, et si naturelle, qu'à peine pouvons-nous concevoir une manière différente d'agir. Si actuellement une

loi était promulguée qui défendît d'attaquer son ennemi tel ou tel jour, à telle ou telle heure, cela nous paraîtrait le comble du ridicule et de l'extravagance. Il n'en était pas de même dans ces temps-là; une semblable prohibition se faisait à chaque instant, non dans d'obscurs hameaux, mais dans de grandes villes, dans des assemblées nombreuses où l'on comptait les évêques par centaines, où accouraient les comtes, les ducs, les princes, les rois. Cette loi, par laquelle l'autorité se trouvait heureuse d'obtenir que les principes de la justice fussent respectés au moins quelques jours, principalement dans les grandes solennités; cette loi, qui aujourd'hui paraîtrait si étrange, fut, d'une certaine manière et pendant longtemps, l'un des points capitaux du droit public et privé de l'Europe.

On comprend déjà que je parle de la *Trêve de Dieu*, immunité de la paix, privilége bien nécessaire alors, puisque nous en voyons renouveler si souvent la prescription dans des pays divers. Au milieu des innombrables faits que je pourrais rappeler à ce propos, je me contenterai de choisir quelques décisions des conciles.

Le concile de Tubuza, au diocèse d'Elne, dans le Roussillon, célébré par Guifred, archevêque de Narbonne, l'an 1041, établit la trêve de Dieu, depuis le soir du mercredi jusqu'au lundi matin : personne, durant ces jours-là, ne prendra rien par force, ne se vengera d'une injure, n'exigera un gage de sûreté. Celui qui contreviendra à ce décret devra payer la

composition des lois, comme s'il eût mérité la mort ; faute de quoi il sera excommunié et banni du pays.

Cette disposition ecclésiastique fut considérée comme si avantageuse, que plusieurs autres conciles furent assemblés en France, la même année, en vue de l'établir. De plus, on avait soin de rappeler fréquemment cette obligation, comme nous voyons par le concile de Saint-Gilles, en Languedoc, célébré l'an 1042, et par celui de Narbonne, célébré l'an 1045.

Malgré ces efforts répétés, l'Église était loin d'obtenir tout le fruit désiré : c'est ce que nous indiquent les fluctuations qui se laissent remarquer dans les dispositions de la loi. Ainsi, en l'an 1047, la trêve de Dieu est fixée à un temps moins considérable qu'en l'an 1041 ; le concile de Telugis, au même diocèse d'Elne, célébré l'an 1047, dispose seulement qu'il est défendu à qui que ce soit, dans toute l'étendue du comté de Roussillon, d'attaquer son ennemi depuis l'heure de none du samedi jusqu'à l'heure de prime du lundi : en 1041, nous avons vu la trêve de Dieu s'étendre du soir du mercredi au matin du lundi.

Le même concile présente une remarquable disposition ayant pour objet de préserver de toute attaque l'homme qui va à l'église ou en revient, ou qui *accompagne des femmes*.

L'an 1054, la trêve de Dieu avait gagné du terrain ; elle s'étend à cette époque, non-seulement du mercredi soir au lundi matin, après le lever du soleil, mais encore à des périodes considérables de

l'année. Ainsi, le concile de Narbonne, célébré, par l'archevêque Guifred, dans l'année 1045, après avoir renouvelé la trêve du mercredi soir au lundi matin, la déclare de plus obligatoire pour le temps et les jours suivants : depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à l'octave de Pâques, depuis le dimanche qui précède l'Ascension jusqu'à l'octave de la Pentecôte, les jours des fêtes de Notre-Dame, de Saint-Pierre, de Saint-Laurent, de Saint-Michel, de Tous les Saints, de Saint-Martin, de Saint-Just et Pasteur, patrons de l'Église de Narbonne, et tous les jours de jeûne ; cela sous peine d'anathème et de bannissement perpétuel.

Le même concile nous présente quelques autres dispositions touchantes. Le canon 9 défend de couper les oliviers : il en donne une raison qui, aux yeux des juristes, ne serait certainement ni assez générale ni assez convaincante, mais qui, aux yeux de la philosophie de l'histoire, est un beau symbole des idées religieuses exerçant sur la société leur bienfaisante influence. « C'est, dit le concile, que *les oliviers fournissent la matière du Saint-Chrême et alimentent la lampe qui brûle dans les églises.* » Une semblable raison produisait, à coup sûr, plus d'effet que toutes celles qu'on aurait pu tirer d'Ulpien ou de Justinien.

Il est ordonné, par le canon 10, que les bergers et leurs brebis jouiront en tout temps de la sécurité de la trêve ; la même faveur est étendue par le ca-

non 11 à toute maison située à trente pas des églises. Le canon 18 défend à ceux qui soutiennent un procès d'user de voies de fait, de commettre la moindre violence avant que la cause ait été jugée en présence de l'évêque et du seigneur du lieu. Les autres canons défendent de voler les marchands et les pèlerins, de faire tort à qui que ce soit, sous peine d'être séparé de l'Église, si le délit a été commis durant le temps de la trêve.

A mesure que l'on avance dans le onzième siècle, la salutaire pratique de la trêve de Dieu se voit de plus en plus affermie : les papes y font intervenir leur autorité.

Au concile de Gironne, célébré par le cardinal Hugues le Blanc, en 1068, la trêve de Dieu se trouve confirmée par l'autorité d'Alexandre II, sous peine d'excommunication; le concile tenu en 1080 à Lillebonne, en Normandie, laisse supposer que la trêve était à cette époque très-généralement établie, puisqu'il ordonne, par son premier canon, aux évêques et seigneurs, d'avoir soin de la faire observer, et d'appliquer aux contrevenants les censures et autres peines.

L'an 1093, le concile de Troja, dans la Pouille, célébré par Urbain II, continue la trêve de Dieu Afin de juger de l'extension que prenait cette disposition canonique, il faut savoir que le concile réunissait soixante-quinze évêques. Le nombre en fut beaucoup plus grand au concile de Clermont, en Auvergne, célébré par le même Urbain II, l'an 1095;

on n'y compta pas moins de treize archevêques, deux cent vingt évêques et un grand nombre d'abbés. Le premier canon de ce concile de Clermont confirme la trêve pour le jeudi, le vendredi, le samedi, le dimanche; il veut, en outre, qu'elle soit observée tous les jours à l'égard des moines, des clercs et des femmes.

Les canons 29 et 30 disposent que, si un homme, poursuivi par son ennemi, se réfugie près d'une croix, il y doit être en sûreté, comme s'il eût pris asile dans l'église. Le signe sublime de la rédemption, après avoir donné le salut au monde, fut, pendant le sac de Rome, un refuge pour ceux qui fuyaient la fureur des Barbares : quelques siècles après, nous le trouvons dressé sur les chemins; il y sauve le malheureux qui vient l'embrasser pour se mettre à l'abri d'un ennemi altéré de vengeance.

Le concile de Rouen, célébré l'an 1096, étendant encore le bienfait de la trêve, ordonne de l'observer depuis le dimanche avant le mercredi des Cendres jusqu'à la seconde fête après l'octave de la Pentecôte; depuis le coucher du soleil du mercredi qui précède l'Avent, jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et chaque semaine depuis le mercredi après le soleil couché, jusqu'au lundi suivant au lever du soleil; enfin, pendant toutes les fêtes et vigiles de la Vierge et des Apôtres.

Le canon 2 du même concile garantit une paix perpétuelle à tous les clercs, moines et religieuses, aux femmes, aux pèlerins, aux marchands et à leurs

domestiques, aux bœufs et chevaux de labour, aux charretiers, aux laboureurs ; il en fait le privilége de toutes les terres qui appartiennent aux Saints : ces personnes, ces animaux, ces terres, sont mis à l'abri des attaques, du pillage et de toute violence.

A cette époque, la loi se sentait plus forte ; elle réclamait l'obéissance d'un ton plus sévère : en effet, le canon 3 du même concile enjoint à tout homme ayant l'âge de douze ans accomplis de s'engager par serment à observer la trêve ; le canon 4 excommunie ceux qui se refuseraient à prêter ce serment. Quelques années après, en 1115, la trêve, au lieu de comprendre certains temps déterminés de l'année, embrasse des années entières ; le concile de Troja, dans la Pouille, célébré cette année-là par le pape Pascal, établit la trêve pour trois ans.

Les papes poursuivaient avec ardeur l'œuvre commencée, la sanctionnaient du sceau de leur autorité, propageaient l'observance de la trêve au moyen de leur influence, alors universelle et puissante sur toute l'Europe. Bien que la trêve ne fût en apparence qu'un témoignage de respect donné à la Religion par les passions qui, en sa faveur, consentaient à suspendre leurs violences, c'était au fond le triomphe du droit sur le fait, et l'un des plus admirables artifices que l'on ait jamais employés pour adoucir les mœurs d'un peuple barbare. L'homme qui, durant quatre jours de la semaine, et pendant de longs périodes de temps, se voyait forcé de suspendre l'exercice de la force, s'inclinait nécessairement à

des mœurs plus douces ; il devait finir par renoncer entièrement à la force. Ce qui est difficile, ce n'est pas de convaincre l'homme qu'il agit mal, mais de lui faire perdre l'habitude d'agir mal : or, nous savons que toute habitude s'engendre par la répétition des actes, et se perd dès que l'on a obtenu de faire cesser les actes pendant un certain temps.

Rien ne réjouit l'âme chrétienne comme ces efforts des papes pour soutenir et propager la trêve. Ils en renouvellent le commandement avec une influence d'autant plus efficace et plus universelle, qu'un plus grand nombre d'évêques assistent aux conciles où l'autorité du chef de l'Église préside. Au concile de Reims, ouvert par le pape Calixte II, en personne, l'an 1119, un décret confirmant la trêve est promulgué. Treize archevêques, plus de deux cents évêques, et un grand nombre d'abbés et ecclésiastiques distingués par leurs dignités, assistaient à ce concile. Le même commandement se renouvelle au concile général de Latran, célébré par les soins du même pontife Calixte II, l'an 1123. Là se trouvaient rassemblés plus de trois cents archevêques et évêques, et plus de six cents abbés. En 1130 le concile de Clermont, en Auvergne, célébré par Innocent II, insiste sur le même point, et reproduit les règlements concernant l'observation de la trêve. Le concile d'Avignon, célébré en 1209, par Hugues, évêque de Riez, et Millon, notaire du pape Innocent III, l'un et l'autre légats du Saint-Siége, confirme les lois précédemment établies au sujet de la paix et de la trêve,

et condamne les séditieux qui osaient les enfreindre. L'an 1215, au concile de Montpellier, réuni par Robert de Courçon, et présidé par le cardinal de Bénévent, en sa qualité de légat de la province, toutes les règles établies en différents temps pour la sécurité publique, et plus récemment pour garantir la paix de seigneur à seigneur et de ville à ville, sont renouvelées et confirmées.

Ceux qui ont regardé l'intervention de l'autorité ecclésiastique dans les affaires civiles comme une usurpation des attributions du pouvoir public, devraient bien nous dire s'il est possible d'usurper ce qui n'existe point, si un pouvoir qui se trouve dans l'incapacité d'exercer ses propres attributions peut raisonnablement se plaindre de voir passer ces attributions aux mains de qui a l'intelligence et la force d'en tirer parti. A cette époque, le pouvoir public ne se plaignait nullement de ces usurpations prétendues; gouvernements et peuples les considéraient comme justes et légitimes : car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ces usurpations étaient naturelles, nécessaires ; elles se trouvaient amenées par la force des événements ; elles résultaient de la situation des choses. Certes, il serait curieux de voir, de nos jours, les évêques s'occuper de la sécurité des chemins, publier des édits contre les incendiaires, contre les voleurs, contre ceux qui coupent les oliviers; mais, aux temps dont nous parlons, cette manière d'agir était naturelle; je dirai plus, elle était nécessaire. Grâce à ces soins de l'É-

glise, à cette sollicitude incessante, si légèrement incriminée depuis, on put jeter les fondements de cet édifice social qui nous abrite aujourd'hui ; on put consommer une réorganisation qui serait restée impossible sans l'influence religieuse, sans l'action de l'autorité ecclésiastique.

Voulez-vous savoir si un fait quelconque est le résultat de la nature des choses, ou un fruit de combinaisons astucieuses? observez la manière dont il se présente, les lieux où il naît, les temps qui le voient apparaître : et lorsque vous le verrez se reproduire à la fois dans des lieux très-éloignés les uns des autres, lorsque vous y verrez coopérer des hommes qui n'ont pu se concerter entre eux, soyez assuré que ce fait n'est point le résultat d'un plan de l'homme, mais de la force même des choses. Ces conditions se trouvent réunies d'une manière palpable dans l'action de la puissance ecclésiastique sur les affaires publiques. Ouvrez les conciles de ces époques, partout les mêmes faits se présenteront à vos regards. Ainsi, pour citer quelques exemples, le concile de Palencia, au royaume de Léon, célébré l'an 1129, décrète, dans son canon 12, l'exil ou la réclusion en un monastère contre ceux qui attaquent les clercs, les moines, les marchands, les pèlerins et les femmes. Passez en France ; le concile de Clermont, en Auvergne, célébré l'an 1130, prononce, par son canon 13, l'excommunication contre les incendiaires. En 1157, le concile de Reims, canon 3, ordonne de respecter, durant la

guerre, la personne des clercs, des moines, des femmes, des voyageurs, des laboureurs, des vignerons. Interrogez l'Italie : le onzième concile de Latran, concile général, convoqué l'an 1179, défend, par son canon 22, de maltraiter, d'inquiéter les moines, les clercs, les pèlerins, les marchands, les paysans, soit en voyage, soit appliqués aux travaux de l'agriculture; les animaux employés au travail des champs. Par son canon 24, le même concile excommunie ceux qui réduisent en captivité ou dépouillent les chrétiens naviguant pour leur commerce ou pour tout autre motif légitime; ceux qui dépouillent les naufragés sont punis de la même peine, s'ils ne restituent les dépouilles. Transportons-nous en Angleterre; là, le concile d'Oxford, célébré l'an 1222 par Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry, défend, par son canon 20, à qui que ce soit, d'avoir des voleurs à son service. En Suède, le concile d'Arbogen, célébré l'an 1396 par Henry, archevêque d'Upsal, dispose, dans son canon 5, que la sépulture ecclésiastique sera refusée aux pirates, aux ravisseurs, aux incendiaires, aux voleurs de grands chemins, aux oppresseurs des pauvres et autres malfaiteurs; de sorte que, de tous côtés et dans le même temps, on voit apparaître le même fait : l'Église luttant contre l'injustice, contre la violence, s'efforçant de faire prévaloir l'empire de la justice et de la loi.

Avec quel esprit a-t-il fallu lire l'histoire ecclésiastique, pour n'y pas sentir la beauté du tableau

qui s'offre à nous, dans cette multitude de dispositions, indiquées à peine ici, toutes tendant à protéger le faible contre le fort? Le clerc et le moine, à cause de la faiblesse qui résulte de leur pacifique profession, trouvent dans les canons que nous venons de citer une protection particulière; mais la même protection est accordée aux femmes, aux pèlerins, aux marchands, aux villageois, en voyage ou appliqués aux travaux champêtres, aux animaux agricoles; en un mot, à tout ce qui est faible. Et observez que cette protection n'est pas un élan passager de générosité, mais un système pratiqué dans des lieux très-différents, continué pendant des siècles, développé par tous les moyens que la charité suggère, système inépuisable en ressources et en artifices, soit qu'il s'agisse de faire le bien ou d'écarter le mal. Or, on ne peut dire que l'Église y ait été conduite par des vues d'intérêt : quel profit matériel trouvait-elle à empêcher la spoliation d'un voyageur obscur, la violence infligée à un pauvre laboureur, l'insulte faite à une femme sans appui? Non, l'esprit qui l'animait alors, quels que fussent d'ailleurs les abus qu'entraînait le malheur des temps, était, comme aujourd'hui, l'esprit même de Dieu, cet esprit qui lui communique constamment une inclination si marquée vers le bien, vers le juste, et la pousse sans cesse à réaliser, par tous les moyens possibles, ses sublimes désirs.

Je laisse au lecteur le soin de juger si des efforts si continus de la part de l'Église, en vue de bannir

le règne de la force du sein de la société, durent contribuer ou non à adoucir les mœurs. Et je me borne à parler ici du temps de paix, car il n'est pas même besoin de s'arrêter à prouver qu'en temps de guerre cette influence dut avoir les plus heureux résultats. Le *Væ victis!* des anciens a disparu de l'histoire moderne, grâce à cette religion qui a su inspirer aux hommes des idées nouvelles et de nouveaux sentiments, grâce à l'Église catholique, dont le zèle pour le rachat des captifs a adouci les maximes féroces des Romains. Ceux-ci, ainsi que nous l'avons vu, estimaient nécessaire d'ôter aux hommes vaillants l'espérance de sortir de la servitude, une fois tombés, par les hasards de la guerre, entre les mains de leurs ennemis. Le lecteur peut relire le chapitre XVII de cet ouvrage, et le paragraphe 3 de la note 15 du premier volume. Il jugera de la reconnaissance qu'on doit à la charité, au désintéressement, au zèle infatigable de l'Église catholique en faveur des infortunés qui gémissaient privés de liberté au pouvoir de l'ennemi. Il faut de plus considérer que, par l'abolition de l'esclavage, le système de la guerre devait nécessairement s'adoucir. Car, si l'ennemi ne pouvait ni tuer celui qui s'était rendu, ni le garder en servitude, tout se réduisait à le retenir le temps nécessaire pour l'empêcher de nuire, ou jusqu'à compensation pour le prix de sa liberté. Or, tel est le système moderne ; les captifs, de nos jours, sont gardés jusqu'à la fin de la guerre, ou jusqu'à échange de prisonniers.

Bien que la douceur des mœurs, ainsi que je l'ai dit plus haut, consiste, à proprement parler, dans l'*exclusion de la force*, il ne suffit cependant pas, pour constituer une véritable douceur des mœurs, que les mœurs s'éloignent des moyens de violence; il faut de plus qu'elles soient *bienfaisantes*. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, les mœurs seront plutôt énervées que douces; l'usage de la force ne sera pas complétement banni de la société, il s'y conservera déguisé. Nous sommes donc obligés de jeter un regard sur le principe d'où la civilisation européenne a tiré l'esprit de bienfaisance qui la distingue; nous achèverons de démontrer par là que la douceur de nos mœurs actuelles est principalement due au Catholicisme. L'examen du principe de la bienfaisance présente d'ailleurs une telle importance propre, indépendamment des rapports qui lient cet examen à la question qui nous occupe, que nous ne saurions nous dispenser d'y consacrer quelques pages dans le cours d'une revue analytique des éléments de notre civilisation (5).

CHAPITRE XXXIII.

DU DÉVELOPPEMENT DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE EN EUROPE.

Jamais les mœurs ne seront parfaitement douces, tant que la bienfaisance publique n'existera pas. De sorte que cette douceur des mœurs et cette bienfaisance, quoique distinctes, sont sœurs. La bienfaisance publique, proprement dite, fut inconnue chez les anciens. L'individu, quelquefois, pouvait y être bienfaisant, la société y était sans entrailles. Aussi la fondation d'établissements publics de bienfaisance n'entra-t-elle jamais dans le système d'administration des peuples de l'antiquité. Que faisaient-ils donc des malheureux? Nous répondrons, avec l'auteur du *Génie du Christianisme*, qu'ils avaient deux moyens de s'en défaire, l'infanticide et l'esclavage.

Déjà le Christianisme dominait de toutes parts, et nous voyons l'autorité de l'Église encore occupée de détruire les restes de coutumes atroces. L'an 442, le concile de Vaison, établissant un règlement concernant les enfants trouvés, décrète la censure ecclésiastique contre ceux qui troublent par d'importunes réclamations les personnes charitables qui

ont recueilli un enfant. Le concile prend cette mesure dans la vue de protéger une coutume bienfaisante, car, ajoute le canon, *ces enfants étaient exposés à être mangés par les chiens*. Il restait encore des pères assez dénaturés pour tuer leurs enfants. Un concile de Lérida, célébré l'an 546, impose sept années de pénitence à ceux qui commettent un semblable forfait, et celui de Tolède, célébré l'an 589, défend, dans son canon 17, aux pères et aux mères de commettre ce crime.

Cependant la principale difficulté ne consistait pas à corriger ces excès : des crimes tellement opposés aux premières idées de la morale, tellement en contradiction avec les sentiments les plus naturels, se prêtaient d'eux-mêmes à l'influence qui devait les faire disparaître. La difficulté était d'organiser un vaste système de bienfaisance qui offrît incessamment des secours, non-seulement aux enfants, mais aux vieillards invalides, aux malades, aux pauvres incapables de vivre de leur travail, en un mot à tous les nécessiteux. Familiarisés que nous sommes avec un pareil système, maintenant établi partout, nous n'y voyons rien que de naturel et de simple ; à peine y distinguons-nous quelque mérite. Mais supposons un instant que de semblables établissements n'existent pas, transportons-nous par l'imagination à cette époque où l'on n'en avait pas même la première idée, quelle continuité d'efforts ne faudra-t-il pas pour les établir et les organiser?

Il est clair que, par le seul effet de l'extension de

la charité chrétienne dans le monde, les diverses nécessités humaines devaient être secourues plus fréquemment, avec plus d'efficacité qu'elles ne l'étaient auparavant, et cela en supposant même l'exercice de la charité borné à des moyens purement individuels. Assurément, une multitude de fidèles se seraient toujours rappelé les doctrines et l'exemple de Jésus-Christ. Le Sauveur ne se contentait pas de nous enseigner par ses discours l'obligation d'aimer les autres hommes autant que nous-mêmes, en donnant à manger à celui qui a faim, à boire à celui qui a soif, en couvrant celui qui est nu, en visitant le malade, le prisonnier; il nous présentait dans sa propre conduite un modèle de la pratique de la charité. Lui qui pouvait en mille façons manifester le pouvoir qui lui appartenait dans le ciel et sur la terre, se complaît surtout à manifester sa bienfaisance; il n'atteste sa divinité que par des miracles qui servent de remède ou de consolation aux malheureux. Sa vie entière se résume dans la sublime simplicité de ces deux mots du texte sacré : *Pertransiit benefaciendo. Il passa en faisant le bien.*

Cependant, quelque bienfait que l'on pût attendre de la charité chrétienne livrée à ses propres inspirations et agissant dans la sphère purement individuelle, il ne convenait pas de la laisser dans cet état. Il fallait réaliser la charité dans des institutions permanentes, il fallait assurer le soulagement de l'infortune contre les alternatives de la volonté de l'homme et des circonstances; il y eut prévoyance et

sagesse dans la pensée de fonder des établissements de bienfaisance. Ce fut l'Église qui conçut cette pensée et qui l'exécuta. En cela elle ne fit qu'appliquer à un cas particulier sa règle générale de conduite, qui est de ne jamais abandonner à la volonté de l'individu ce qui peut se lier à une institution. Et observons que c'est là une des raisons qui rendent si puissant tout ce qui appartient au Catholicisme. De même que le principe de l'autorité en matière de foi conserve au Catholicisme l'unité et la fermeté dans la foi, de même la règle de ramener tout à des institutions assure la solidité, la durée de toutes ses œuvres. Du reste, ces deux principes ont entre eux une connexion intime : si l'on y fait attention, l'un suppose qu'il convient de se défier de l'intelligence de l'homme, l'autre qu'il convient de se défier de sa volonté et de sa capacité individuelle. Le premier suppose que l'homme ne se suffit point à lui-même pour atteindre et garder la connaissance de certaines vérités; le second, qu'il est trop capricieux et trop faible pour qu'il soit sage d'abandonner à son inconstance, à sa faiblesse le soin de faire le bien. Or, ni l'un ni l'autre de ces principes ne fait injure à l'homme, ni l'un ni l'autre ne rabaisse la dignité qui lui appartient. L'Église se contente de lui dire ce qu'il est en réalité, sujet à l'erreur, enclin au mal, inconstant dans ses desseins et très-misérable en ressources. Vérités tristes, mais que l'expérience de chaque jour atteste, et dont la Religion chrétienne offre l'explication en établissant comme dogme fon-

damental la chute du genre humain causée par la prévarication du premier père.

Le Protestantisme, adoptant des principes diamétralement opposés, applique à la volonté l'esprit d'individualité qu'il prêche par rapport à l'intelligence : le Protestantisme est de sa nature même ennemi des institutions. Sans aller plus loin que l'objet qui nous occupe, nous observons qu'un de ses premiers actes, à son apparition, fut de détruire ce qui existait, sans s'inquiéter de la manière de le remplacer. Croirait-on que Montesquieu va jusqu'à louer cette œuvre de destruction? nouvelle preuve de la funeste influence exercée sur les esprits par l'atmosphère pestilentielle du dernier siècle. « Henri VIII, dit Montesquieu, voulant réformer l'Église d'Angleterre, détruisit les moines ; nation paresseuse elle-même, et qui entretenait la paresse des autres, parce que, pratiquant l'*hospitalité*, une infinité de gens oisifs, gentilshommes et bourgeois, passaient leur vie à courir de couvent en couvent. *Il ôta encore les hôpitaux, où le bas peuple trouvait sa subsistance,* comme les gentilshommes trouvaient la leur dans les monastères. Depuis ce changement, l'esprit de commerce et d'industrie s'établit en Angleterre. » (*De l'Esprit des Lois,* l. XXIII, ch. 19.)

Que Montesquieu loue cette conduite d'Henri VIII et la destruction des couvents, par la misérable raison qu'il était bon d'enlever aux paresseux l'hospitalité des moines, c'est une idée dont on ne doit pas s'étonner : c'est une banalité tout à fait dans le goût

de la philosophie qui commençait à régner alors. On prétendait expliquer par des raisons profondes d'économie et de politique tout ce qui était en opposition avec les institutions du Catholicisme; c'était chose facile : un esprit prévenu trouve toujours dans les livres, aussi bien que dans les faits, ce qu'il veut. On pourrait cependant demander à Montesquieu ce que sont devenus les biens des couvents. Comme ces grasses dépouilles échurent pour une bonne part à ces mêmes nobles qui trouvaient l'hospitalité chez les moines, il serait permis de faire observer à l'auteur de l'*Esprit des Lois* que c'était un singulier moyen de diminuer l'oisiveté des gens que de leur donner les biens mêmes dont ils jouissaient à titre d'hôtes. Mais ce qu'on ne saurait tolérer, c'est d'entendre vanter comme un chef-d'œuvre de politique la *suppression des hôpitaux où le bas peuple trouvait sa subsistance*.

Montesquieu, séduit par la démangeaison de faire ce qu'on appelle des observations neuves et piquantes, en vient jusqu'à nier l'utilité des hôpitaux, prétendant qu'à Rome c'est la cause qui fait que tout le monde vit commodément, excepté ceux qui travaillent. Si les nations sont pauvres, il ne veut point d'hôpitaux; si elles sont riches, il n'en veut pas davantage. Il appuie ce paradoxe sur la raison que voici : « Quand la nation est pauvre, dit-il, la pauvreté particulière dérive de la misère générale, et elle est, pour ainsi dire, la misère générale. Tous les hôpitaux du monde ne sauraient guérir cette pau-

vreté particulière; *au contraire, l'esprit de paresse qu'ils inspirent augmente la pauvreté générale, et par conséquent la particulière.* » Voilà les hôpitaux présentés comme dangereux pour les nations pauvres, par conséquent condamnés. Écoutons maintenant ce qui concerne les nations riches : « J'ai dit que les nations riches avaient besoin d'hôpitaux, parce que la fortune y était sujette à mille accidents : mais *on sent que des secours passagers vaudraient bien mieux que des établissements perpétuels.* Le mal est *momentané*; il faut donc des *secours de même nature*, et qui soient applicables à l'accident particulier. » (*De l'Esprit des Lois*, l. XXIII, ch. 19.) Il est difficile de trouver rien de plus vide et de plus faux. Assurément, si l'on devait, par un semblable échantillon, juger de ce livre, dont on a tant exagéré le mérite, il faudrait chercher une qualification encore plus sévère que celle dont se sert M. de Bonald, lorsqu'il appelle l'*Esprit des Lois* « le plus profond des ouvrages superficiels. »

Heureusement pour les pauvres et pour le bon ordre de la société, l'Europe, en général, n'a pas adopté ces maximes : sur ce point comme sur beaucoup d'autres, laissant de côté les préjugés contraires au Catholicisme, on a continué de suivre, en le modifiant plus ou moins, le système qu'il avait enseigné. L'Angleterre même présente un nombre considérable d'établissements de bienfaisance, et ce pays ne croit pas qu'il soit nécessaire, pour aiguillonner l'activité du pauvre, de l'exposer au danger de mou-

rir de faim. Il faut toutefois observer que ce système d'établissements publics de bienfaisance, actuellement général dans toute l'Europe, n'aurait point existé sans le Catholicisme : on peut, en effet, assurer que, si le schisme religieux eût précédé la fondation et l'organisation de ce système, la société européenne ne jouirait pas, à l'heure qu'il est de ces établissements qui sont dans son sein un élément si précieux de bonne police et de tranquillité publique.

Autre chose est fonder ou soutenir un établissement de ce genre, lorsqu'il en existe déjà en grand nombre, lorsque les gouvernements ont en main d'immenses ressources, et disposent de la force nécessaire pour protéger tous les intérêts ; autre chose en établir une multitude en tous lieux, lorsqu'il n'y a point de modèle que l'on puisse copier, lorsqu'il faut improviser toutes les ressources nécessaires, lorsque le pouvoir public n'a ni prestige, ni force pour tenir en bride les passions violentes qui cherchent à s'emparer de ce qui leur offre un aliment. Or, dans les temps modernes, depuis l'existence du Protestantisme, on n'a fait que la première de ces choses ; la seconde avait été accomplie des siècles auparavant par l'Église catholique.

Et remarquez bien que, dans les pays protestants, ce qui a été établi en fait de bienfaisance publique, l'a été par des actes du gouvernement, actes nécessairement inspirés par la vue des heureux résultats déjà dus à des institutions semblables. Mais

le Protestantisme par lui-même, considéré en tant qu'Église séparée, n'a rien fait. Et il ne pouvait rien faire, puisque, dans les lieux où il conserve quelque chose de l'organisation hiérarchique, il n'est qu'un instrument du pouvoir civil : par conséquent, dans ces pays, il ne peut agir par une inspiration propre. Tel est le vice de sa constitution. Ce qui achève de le frapper de stérilité sous ce rapport, c'est le préjugé qu'il nourrit contre les ordres religieux, tant d'hommes que de femmes ; par là, en effet, il reste privé d'un des éléments les plus puissants pour faire réussir les œuvres de charité les plus ardues, les plus laborieuses. Il faut, pour les grands actes de charité, le détachement de toute chose, et jusqu'au détachement de soi-même : c'est ce qui se trouve éminemment chez les personnes consacrées à la bienfaisance dans un ordre religieux. Le religieux, en effet, commence par le détachement qui est la racine de tous les autres, celui de la volonté propre.

L'Église catholique ne s'est point soumise en ceci aux inspirations du pouvoir civil ; elle a regardé comme un de ses objets propres de porter secours à toutes les infortunes. Ses évêques ont été considérés comme les protecteurs et les inspecteurs-nés des établissements de bienfaisance. C'est pourquoi une règle de droit commun soumettait les hôpitaux aux évêques ; et de là vient que cette sorte d'établissements a toujours formé l'un des objets importants de la législation canonique.

L'Église, dès l'antiquité, a fait des lois concernant

les hôpitaux. Ainsi le concile de Chalcédoine place sous l'autorité de l'évêque les clercs résidant *in ptochiis*, c'est-à-dire, d'après l'explication de Zonare, dans des établissements destinés à nourrir et à soigner les pauvres, « tels, dit-il, que ceux où sont reçus et entretenus les orphelins, les vieillards et les infirmes. » Le concile se sert de cette expression : *Selon la tradition des saints Pères,* indiquant par là que des dispositions déjà anciennes avaient été prises par l'Église concernant ce genre d'établissements. Les érudits savent aussi ce qu'étaient les anciennes *diaconies,* lieux de bienfaisance dans lesquels étaient recueillis les veuves pauvres, les orphelins, les vieillards et autres misérables.

Lorsque l'irruption des Barbares introduisit partout le règne de la force, les possessions déjà acquises par les hôpitaux et celles qu'ils devaient se procurer dans la suite se trouvèrent exposées à servir d'aliment à une cupidité sans frein. L'Église ne manqua pas de les couvrir de sa protection. Défense fut faite de s'en emparer, sous les peines les plus sévères ; ceux qui commettaient cet attentat se voyaient châtiés comme *meurtriers des pauvres*. Le concile d'Orléans, célébré l'an 549, consigne dans son canon 13 la défense de s'emparer des biens des hôpitaux. Le canon 15 du même concile fait foi de la fondation d'un hôpital à Lyon, fondation due à la charité du roi Childebert et de la reine Ultrogothe. Le concile prend des mesures pour assurer la sécurité et la bonne administration des biens de cet hô-

pital : tout contrevenant à ses ordonnances est frappé d'anathème comme coupable d'*homicide des pauvres*.

De très-anciens conciles présentent des dispositions à la fois de bienfaisance et de police, parfaitement semblables aux mesures actuellement adoptées en certains pays. Ainsi, il est enjoint à la paroisse de dresser une liste de ses pauvres, de les entretenir, etc... Le concile de Tours, célébré l'an 566 ou 567, ordonne par son canon 5 que chaque ville entretiendra ses pauvres, et que les prêtres et fidèles de la campagne nourriront les leurs, afin de prévenir le vagabondage des mendiants à travers les villes et les provinces. Pour ce qui regarde les lépreux, le canon 21 du concile d'Orléans, précédemment cité, prescrit aux évêques d'avoir un soin particulier de ces infortunés dans toute l'étendue du diocèse, et de leur fournir sur les fonds de l'église nourriture et vêtement ; le concile de Lyon, célébré l'an 583, dispose, dans son canon 6, que les lépreux de chaque ville et du territoire seront entretenus, aux frais de l'église, par les soins de l'évêque.

L'église avait une matricule des pauvres, registre destiné à régler les distributions qui leur étaient faites d'une portion des biens ecclésiastiques ; il était expressément défendu de recevoir du pauvre la moindre rétribution pour l'inscrire sur ce livre de la charité. Le concile de Reims, célébré l'an 874, défend, en effet, dans le second de ses cinq articles,

de rien recevoir des pauvres que l'on inscrit, et cela sous peine de *déposition*.

Le zèle pour l'amélioration du sort des prisonniers, genre de charité qui s'est si activement déployé dans les temps modernes, est extrêmement ancien dans l'Église. On doit remarquer qu'il existait déjà, au sixième siècle, un visiteur des prisons. L'archidiacre ou le prévôt de l'église avait l'obligation de visiter les prisonniers tous les dimanches. Aucune catégorie de criminels n'était exceptée du bienfait de cette sollicitude. L'archidiacre devait s'informer de leurs nécessités, et leur faire tenir, par une personne recommandable du choix de l'évêque, la nourriture et tout ce dont ils avaient besoin. C'est ce qui résulte du canon 20 d'un concile d'Orléans, célébré l'an 549.

Il serait trop long d'énumérer même la moindre partie des dispositions qui attestent le zèle de l'Église pour le soulagement et la consolation des infortunes; ce serait d'ailleurs un soin hors de propos : je me suis uniquement imposé la tâche de comparer l'esprit du Protestantisme avec celui du Catholicisme, par rapport aux œuvres de bienfaisance. Néanmoins, puisque le développement même de la question m'a conduit à quelques indications historiques, je rappellerai le canon 141 du concile d'Aix-la-Chapelle, lequel enjoint aux prélats de fonder, à l'exemple de leurs prédécesseurs, un hôpital pour y recevoir tous les pauvres que les rentes de l'église suffiront à entretenir. Les chanoines devaient donner à l'hôpi-

tal la dîme de leurs fruits ; l'un d'eux était désigné pour recevoir les pauvres, les étrangers, et veiller à l'administration de l'hôpital. Telle est la règle des chanoines. Dans la règle destinée aux chanoinesses, le même concile dispose qu'il sera établi un hôpital près du monastère, et que le monastère même contiendra un local réservé aux femmes pauvres. C'est pourquoi, en divers endroits, bien des siècles plus tard, on remarquait des hôpitaux près des églises des chanoines.

Si nous nous rapprochons des temps modernes, nous verrons se fonder partout des instituts destinés à la bienfaisance. De tous côtés surgissent, avec une admirable fécondité, autant de ressources qu'il en faut pour secourir toutes les infortunes. On ne peut calculer avec précision ce qui serait arrivé sans l'apparition du Protestantisme ; mais du moins il est une conjecture que les règles de l'analogie autorisent. Si le développement de la civilisation européenne eût été porté jusqu'à son complément sous le principe de l'unité religieuse ; si la prétendue Réforme n'eût plongé l'Europe dans des révolutions et des réactions continuelles, il serait certainement né, du sein de la Religion catholique, quelque système général de bienfaisance qui, organisé sur une grande échelle et conformément aux progrès nouveaux de la société, eût été capable de prévenir la plaie du paupérisme, ce cancer des peuples modernes, ou d'y porter un remède efficace. Que n'aurait-on pu attendre de toutes les intelligences et de toutes les ri-

chesses de l'Europe, s'employant de concert à obtenir ce grand résultat? Malheureusement, l'unité dans la foi fut brisée; on méconnut l'autorité qui devait, qui devra encore dans l'avenir servir de centre. Dès cet instant, l'Europe, dont les diverses nations semblaient prêtes à former un peuple de frères, fut changée en un champ de bataille où l'on combattit avec un acharnement inouï. La haine engendrée par la différence de religion empêcha les efforts de se réunir pour marcher au-devant des complications nouvelles ; et les nécessités qui allaient surgir du sein de l'organisation sociale et politique de l'Europe ne purent être prévenues. On vit s'acclimater parmi nous les disputes haineuses, l'insurrection et la guerre.

Ne l'oublions pas : non-seulement le schisme des protestants a empêché la réunion de tous les efforts de l'Europe pour atteindre le but que nous venons d'indiquer; mais de plus il a été cause que le Catholicisme n'a pu agir d'une manière régulière dans les pays même où il a conservé un empire absolu ou une prépondérance marquée. Dans ces pays, le Catholicisme a dû se tenir constamment dans une attitude de défense; les attaques de son ennemi l'ont obligé d'employer une grande partie de ses ressources à sauver sa propre existence. Il résulte de là que, très-probablement, l'ordre actuel des choses en Europe est entièrement différent de ce qu'il aurait été dans la supposition contraire; et peut-être, dans ce dernier cas, l'Europe n'aurait-elle point été ré-

duite à la triste nécessité de s'épuiser en efforts impuissants contre un mal qui, d'après toutes les apparences, à moins qu'on n'imagine des moyens jusqu'ici inconnus, est à peu près sans ressource.

On me dira que l'Église, dans ce cas, aurait conservé, en tout ce qui a trait à la bienfaisance, une autorité excessive, apportant par là une restriction injuste aux droits du pouvoir civil. C'est une erreur. Jamais l'Église n'a rien réclamé qui ne convînt parfaitement à son ineffaçable caractère de protectrice de toutes les infortunes. Dans certains siècles, il est vrai, on entend à peine une autre voix, on aperçoit à peine une autre action que la sienne, lorsqu'il s'agit de bienfaisance ; mais il faut observer que le pouvoir civil, dans ces siècles, était fort loin de posséder une administration régulière et vigoureuse, capable de seconder l'Église comme il convient. L'Église, en cela, n'obéissait nullement à l'ambition : c'était son zèle qui la portait à se charger du double soin des choses temporelles et spirituelles, sans reculer devant aucun sacrifice.

Trois siècles se sont écoulés depuis l'événement dont nous déplorons les résultats funestes. L'Europe, durant ce période de temps, a été soumise, en grande partie, à l'influence du Protestantisme ; elle n'a pas fait un pas au delà du point qu'elle avait atteint à cette époque. Je ne puis croire que ces trois siècles se fussent écoulés, sous l'influence exclusive du Catholicisme, sans produire au sein de l'Europe une invention de charité par laquelle les systèmes de

bienfaisance se seraient trouvés élevés à la hauteur que réclament les difficultés et les intérêts nouveaux de la société. Jetons un regard sur les divers systèmes enfantés par les esprits qui s'occupent de cette grave question ; nous y trouvons constamment l'*association* sous une forme ou sous une autre. Or, l'association a été précisément, à toutes les époques, un des principes de prédilection du Catholicisme, lequel, proclamant l'*unité* dans la foi, proclame aussi l'*union* en tout. Mais il y a cette différence, qu'un grand nombre des associations qui sont conçues et établies de nos jours ne sont autre chose qu'une agglomération d'intérêts ; elles manquent de l'*union* des volontés, de l'*unité* du but, conditions qui ne sauraient s'acquérir qu'au moyen de la charité chrétienne. Cependant, ces deux conditions sont d'une nécessité absolue pour réaliser les grandes œuvres de bienfaisance, si tant est qu'on en veuille faire autre chose qu'une simple affaire d'administration publique. Quant à l'administration elle-même, elle ne sert guère lorsqu'elle n'est point vigoureuse ; et malheureusement, lorsqu'elle acquiert la vigueur nécessaire, son action se ressent toujours un peu de la dureté et de la tension des ressorts. C'est pourquoi il y faut la charité chrétienne, qui, s'infiltrant de tous côtés comme un baume, adoucit ce qu'il y a de dur dans l'action de l'homme.

Je plains les malheureux qui, dans leurs besoins, se trouvent réduits aux secours de l'administration civile, sans une intervention de la charité chrétienne.

Dans les rapports présentés au public, la philanthropie exagérera les soins qu'elle prodigue à l'infortune, mais les choses en réalité iront d'une tout autre façon. L'amour de nos frères, lorsqu'il ne se trouve pas fondé sur les principes religieux, est aussi fécond en paroles qu'avare d'actions. La vue du pauvre, du malade, du vieillard infirme, est un spectacle trop désagréable pour que nous en supportions longtemps la vue si nous n'y sommes obligés par des motifs très-puissants. Peut-on espérer qu'un sentiment vague d'humanité suffise pour nous faire soutenir, comme il convient, les soins continus qu'exige le soulagement de ces infortunés? Là où manquera la charité chrétienne, une bonne administration obtiendra sans doute ponctualité, exactitude, tout ce qu'on peut demander à des hommes qui reçoivent un salaire pour servir; mais il y manquera une chose, que rien ne remplace, et qui ne se paye point : l'*amour*. N'avez-vous donc point foi dans la philanthropie? Non : ainsi que l'a dit M. de Chateaubriand, *la philanthropie n'est que la fausse monnaie de la charité.*

Il était donc parfaitement raisonnable que l'Église gardât une intervention directe dans toutes les branches de la bienfaisance; car, mieux que personne, elle savait faire agir la charité chrétienne, et l'appliquer à toute sorte de misères. En quoi, nous le répétons, elle ne satisfaisait point son ambition, mais donnait carrière à son zèle; elle ne réclamait point un privilége, mais faisait valoir un droit. Au

surplus, si l'on s'obstine à nommer cela ambition, on ne niera pas du moins que ce ne soit une ambition d'une espèce nouvelle : ambition digne de gloire et de récompense, qui réclame le privilége de secourir et de consoler l'infortune (6)!

CHAPITRE XXXIV.

DE LA TOLÉRANCE EN MATIÈRE DE RELIGION.

Cette question de la douceur des mœurs traitée dans les chapitres précédents me conduit naturellement à une autre question assez épineuse de soi, et que des préjugés sans nombre ont rendue d'une difficulté extrême. Je parle de la tolérance en matière de religion. Le mot Catholicisme pour certaines gens est synonyme d'*intolérance,* et la confusion des idées sur ce point est devenue telle, qu'il n'est pas de tâche plus laborieuse que d'entreprendre de les éclaircir. Il suffit de prononcer le mot d'intolérance pour que quelques esprits soient aussitôt assaillis de toute sorte d'idées noires et horribles. La législation, les institutions, les hommes des temps passés, tout est condamné sans appel, dès qu'on y voit apparaître le plus léger semblant d'intolérance. Plus d'une cause contribue à cette universelle prévention. Cependant, s'il s'agissait d'indiquer la principale,

on pourrait répéter la profonde sentence de Caton, lequel, accusé à l'âge de quatre-vingt-six ans de je ne sais quels délits de sa vie passée commis à des époques depuis longtemps écoulées, dit : « Il est difficile de rendre compte de sa propre conduite à des hommes d'un autre siècle que celui où l'on a vécu.»

Il est des choses sur lesquelles on ne saurait porter un jugement sûr à moins de posséder non-seulement la connaissance, mais encore un sentiment vif de l'époque où elles se sont réalisées. Combien peu d'hommes sont capables d'arriver jusque-là. Très-peu réussissent à préserver leur esprit des influences de l'atmosphère qui les environne ; il en est moins encore qui parviennent à en préserver leur cœur. Le siècle dans lequel nous vivons est précisément l'opposé des siècles d'intolérance, et c'est la première difficulté qui se présente dans une discussion de cette nature.

L'emportement et la mauvaise foi de quelques-uns ont contribué aussi d'une manière déplorable aux erreurs de l'opinion. Il n'existe pas au monde une chose qu'on ne puisse discréditer en ne la faisant voir que d'un seul côté ; considérées ainsi, toutes choses sont fausses, ou pour mieux dire ne sont plus elles-mêmes. Tout corps a trois dimensions ; n'en regarder qu'une, ce n'est pas prendre une idée du corps, mais d'une quantité fort différente du corps même. Choisissez une institution quelconque, la plus juste, la plus utile qu'on puisse imaginer ; attachez-vous à faire ressortir les maux et les incon-

vénients qu'elle a pu causer, ayez soin de grouper en peu de pages ce qui se trouve disséminé en un grand nombre de siècles : l'histoire en sera repoussante, hideuse, digne d'exécration. Laissez un partisan de la démocratie vous peindre, par des faits historiques, les maux, les inconvénients de la monarchie, les vices et les crimes des rois ; que vous semblera de la monarchie ? Mais qu'un partisan de la monarchie vous peigne, par la même méthode, la démocratie et les démagogues ; que deviendra la démocratie ? Réunissez en un tableau tous les maux occasionnés chez les peuples par le haut développement de l'état social ; la civilisation et la culture vous paraîtront détestables. En cherchant et choisissant dans les fastes de l'esprit humain certains traits, on fera, de l'histoire de la science, l'histoire de la folie ou même du crime. Les maîtres de l'art de guérir peuvent être facilement présentés comme exerçant une profession homicide. En un mot, on peut tout fausser en procédant de la sorte. Dieu même s'offrirait à nous comme un monstre de cruauté et de tyrannie, si, faisant abstraction de sa bonté, de sa sagesse, de sa justice, nous ne considérions que les souffrances répandues dans un monde créé par son pouvoir et soumis à sa providence.

Ces principes posés, faisons-en l'application. On met de côté l'esprit du temps, les circonstances particulières, un ordre de choses entièrement différent du nôtre, et on fait l'histoire de l'intolérance religieuse des catholiques, en ayant soin de resserrer en

peu de pages et de peindre des couleurs les plus sombres les rigueurs de Ferdinand et d'Isabelle, de Philippe II, de la reine Marie d'Angleterre, de Louis XIV, tout ce qui s'est passé en cet ordre de faits dans l'espace de trois siècles. Le lecteur qui reçoit presque dans le même moment l'impression d'une multitude de faits séparés dans l'histoire par de longs espaces de temps; le lecteur accoutumé à vivre dans une société où la peine de mort est vivement combattue, verra-t-il apparaître des cachots, des supplices, les *san-benitos* et les bûchers sans une violente émotion? Il pleurera sur les malheureux qui ont péri; il s'indignera contre les bourreaux. On n'a rien dit à ce lecteur des principes ni de la conduite des protestants à la même époque; on ne lui a rien enseigné de la cruauté d'Henri VIII ou d'Élisabeth d'Angleterre. Toute sa haine se concentre sur les catholiques, il s'habitue à regarder le Catholicisme comme une religion de tyrannie et de sang.

Mais un jugement formé de cette manière sera-t-il juste? Sera-ce une sentence portée en pleine connaissance de cause? Voyons ce que l'impartialité nous ordonnerait de faire à l'encontre d'un tableau dans lequel serait peinte de la manière que nous venons de dire, soit la monarchie, soit la démocratie, soit la civilisation, ou la science. Ce que nous ferions, ou pour mieux dire, ce que nous devrions faire, serait d'étendre notre vue plus loin, de considérer l'objet sous ses différentes faces, de nous enquérir du bien après nous être informés des maux;

nous examinerions ces maux tels qu'ils ont été, c'est-à-dire disséminés à de grandes distances dans le cours des siècles. Il faudrait, dans le cas en question, agir de même, afin de se prémunir contre l'erreur où conduisent les faux rapports et les exagérations de certains hommes, dont le but évident a été de fausser les faits en ne les présentant que d'un côté. L'Inquisition n'existe plus, et assurément il n'est point probable qu'elle se rétablisse; les lois en vigueur sur cette matière en d'autres temps n'existent plus : elles sont abrogées, ou sont tombées en désuétude; personne n'a plus intérêt à ce que ces institutions soient considérées sous un faux point de vue. On conçoit que cet intérêt ait existé pour certains hommes, tant qu'il s'est agi de renverser ces anciennes lois ; mais, le but une fois atteint, l'Inquisition, ces lois sont devenues des faits historiques qu'il convient d'examiner avec une attentive impartialité.

Il se présente ici deux questions : celle du principe et celle de l'application; en d'autres termes, celle de l'intolérance et celle de la manière dont s'exerce l'intolérance. Il ne faut pas confondre ces deux questions, qui, malgré la plus étroite liaison, sont fort différentes. Je commencerai par examiner la première.

On proclame aujourd'hui en principe la *tolérance* universelle, et toute intolérance est condamnée sans appel. Mais qui a soin d'examiner le vrai sens de ces mots? Qui s'occupe d'analyser les idées qu'ils ren-

ferment, d'éclaircir ces idées au moyen de l'histoire et de l'expérience? Fort peu de personnes. On prononce machinalement ces mots; on les emploie à chaque instant pour établir des propositions de la plus haute importance, sans même se douter qu'ils renferment un ordre d'idées dont la vraie ou fausse compréhension, dont la juste ou fausse application est tout pour la conservation de la société. Peu de gens considèrent que sous ces mots se cachent des questions de droit aussi profondes que délicates et toute une vaste partie de l'histoire : telle solution donnée aux problèmes de la tolérance condamne tout le passé, renverse tout le présent, ne laisse, pour édifier dans l'avenir, qu'un lit mouvant de sable. Assurément, ce qu'il y a de plus commode en pareil cas, c'est de recevoir et d'employer les mots tels qu'on les trouve dans la circulation, de même qu'on prend et que l'on donne une monnaie courante, sans examiner si elle est ou non de bon aloi. Mais le plus commode n'est pas toujours le plus utile; et de même qu'en recevant des monnaies de grande valeur, on se donne la peine de les examiner, de même il convient de peser des mots dont le sens a une valeur si considérable.

Tolérance : que signifie ce mot? Il exprime, à proprement parler, la patience avec laquelle on supporte une chose que l'on juge être mauvaise, mais que l'on croit convenable de ne point punir. Ainsi on tolère certains genres de scandales; on tolère les femmes publiques; on tolère tels ou tels abus : en

sorte que l'idée de tolérance se trouve toujours accompagnée de l'idée de mal. Tolérer le bien, tolérer la vertu, seraient des expressions monstrueuses. Lorsque la tolérance s'exerce dans l'ordre des idées, elle suppose aussi un mal de l'intelligence : l'erreur. Nul ne dira jamais qu'*il tolère la vérité.*

Ici cependant il y a une observation à faire : on dit, en vertu d'un usage généralement introduit : *tolérer les opinions;* or, opinion est fort différent d'erreur. A la première vue, la difficulté paraît grande; mais, pour la dissiper, il suffit d'un peu d'attention. Si nous disons *tolérer* une opinion, il s'agit toujours d'une opinion contraire à la nôtre. Dans ce cas, l'opinion d'autrui est, à notre sens, une erreur; car on ne saurait avoir une opinion sur un point quelconque, c'est-à-dire penser qu'une chose est ou n'est pas, est de telle manière ou de telle autre, sans estimer en même temps que ceux qui jugent d'autre façon se trompent. Si notre opinion n'est qu'opinion, c'est-à-dire si notre jugement, quoique établi sur des raisons qui nous paraissent bonnes, n'est point parvenu au degré d'une certitude complète, notre jugement touchant l'erreur d'autrui ne sera non plus qu'une simple opinion; mais si notre conviction s'est affermie jusqu'au point d'arriver à la certitude, nous serons certains aussi que ceux qui forment un jugement opposé au nôtre se trompent. Il suit de là que le mot de *tolérance*, appliqué aux opinions, signifie toujours, implicitement, qu'*on tolère une erreur*. Qui opine pour le

oui tient que le *non* est faux ; qui opine pour le *non* estime que le *oui* est une erreur. Tout cela n'est que l'application du fameux principe : *Il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps.*

Mais alors, dira-t-on, sous ces mots, *respecter les opinions*, est-il toujours sous-entendu que l'on respecte les erreurs? Non; car cette expression, *respecter les opinions*, peut avoir deux sens différents et également raisonnables. Le premier sens est celui-ci : lorsque, sur un point quelconque, nous n'avons pu parvenir qu'à nous former une *opinion*, il est entendu que nous ne sommes point arrivés à la certitude ; par conséquent, notre esprit sait qu'il existe des raisons en faveur du parti contraire. Dans ce cas, en disant que nous respectons l'opinion d'autrui, nous exprimons la conviction où nous sommes qu'il est possible que nous nous trompions. Dans le second sens, *respecter les opinions*, c'est respecter tantôt les personnes qui les professent, tantôt leur bonne foi, ou leurs intentions. De même, lorsqu'on dit, *Respecter les préjugés*, il est clair qu'on ne parle point d'un véritable respect professé à cet endroit.

On voit donc que l'expression, *respecter les opinions d'autrui* a un sens très-différent, selon que la personne de qui émane ce respect a ou n'a pas des convictions assurées dans le sens contraire.

Pour mieux comprendre ce que c'est que la tolérance, quelle en est l'origine, quels en sont les effets, commençons par réduire cet objet de notre

observation à son élément le plus simple : analysons la tolérance considérée dans l'individu. L'individu est dit tolérant lorsqu'il est dans une disposition habituelle d'esprit qui lui permet de supporter sans s'irriter ni se troubler les opinions contraires à la sienne. Cette tolérance, du reste, prendra différents noms, suivant les divers objets sur lesquels elle s'exercera.

En matière de religion, la tolérance ainsi que l'intolérance peuvent se trouver chez l'homme qui a de la religion, aussi bien que chez celui qui n'en a pas ; ni l'une ni l'autre de ces deux situations vis-à-vis de la religion n'implique nécessairement la tolérance ou l'intolérance. Quelques personnes s'imaginent que la tolérance est le propre des incrédules, et l'intolérance le propre des hommes religieux ; elles se trompent. Qui fut plus tolérant que saint François de Sales? Qui est plus intolérant que Voltaire?

La tolérance chez un homme religieux, cette tolérance qui ne provient point de la mollesse dans les croyances, et qui s'allie fort bien avec un zèle ardent pour la conservation, pour la propagation de la foi, naît de deux principes, la charité et l'humilité.

La charité nous fait aimer tous les hommes, nos plus grands ennemis même ; elle nous inspire de la compassion pour leurs fautes et leurs erreurs, nous oblige à les regarder tous comme des frères, nous fait un devoir de travailler à dissiper leur aveuglement : tant qu'il leur reste un souffle de vie, elle nous défend de les regarder comme privés de l'es-

pérance du salut. Rousseau a dit « qu'il est impossible de vivre en paix avec des gens que l'on croit damnés. » Nous ne croyons, nous ne pouvons croire à la damnation d'aucun homme, tant que cet homme respire : quelque grande que soit son iniquité, la miséricorde de Dieu et le prix du sang de Jésus-Christ restent au-dessus. Nous sommes si loin de penser « qu'aimer de telles gens serait haïr Dieu, » qu'on ne pourrait soutenir parmi nous une pareille doctrine, sans renier la croyance catholique.

L'autre source de la tolérance est l'humilité chrétienne. L'humilité nous inspire un sentiment profond de notre faiblesse, et nous apprend à considérer comme donné de Dieu tout ce qui se trouve en notre pouvoir. Elle ne nous laisse envisager nos avantages sur le prochain que comme autant de motifs puissants de reconnaître la main libérale de la Providence. L'humilité, rectifiant à nos yeux le spectacle de l'humanité entière, nous fait regarder tous les hommes, et nous-mêmes, comme les membres d'une grande famille, déchue de sa dignité primitive par le péché du premier père. La perversité des inclinations du cœur, les ténèbres de l'intelligence, deviennent autant de titres à la pitié, à l'indulgence. Si l'humilité plaît tant à Dieu, dit admirablement sainte Thérèse, c'est que *l'humilité est la vérité*. Cette vertu, sublime dans son abaissement même, nous rend indulgents pour tout le monde, en ne nous permettant jamais d'oublier que nous-mêmes, plus que tout autre peut-être, avons besoin d'indulgence.

Cependant, pour qu'un homme religieux soit tolérant dans toute l'étendue du mot, il ne lui suffit pas d'être charitable et humble : c'est une vérité que l'expérience nous apprend, et que la raison nous explique. Pour éclaircir parfaitement ce point, établissons un parallèle entre deux hommes également religieux, dont les principes seront les mêmes, mais dont la conduite se trouvera fort différente. Supposons deux prêtres, tous les deux distingués par leur science, et d'une éminente vertu. L'un a passé sa vie dans la retraite, entouré de personnes pieuses, n'ayant de rapports qu'avec des catholiques ; l'autre a exercé le ministère apostolique dans des pays où se trouvent établies des religions différentes ; il s'est vu obligé de converser et de vivre avec des hommes de croyances opposées aux siennes ; il a dû souffrir que l'autel d'une religion fausse s'élevât à peu de distance de l'autel de la vraie religion. Les principes de la charité chrétienne seront les mêmes chez ces deux prêtres ; l'un et l'autre regardera comme un don de Dieu la foi qu'il a reçue et qu'il conserve ; leur conduite cependant sera bien différente, s'ils se rencontrent avec un homme d'une autre croyance que la leur ou sans aucune croyance.

Le premier, qui, n'ayant jamais eu de commerce qu'avec les fidèles, a toujours entendu parler respectueusement de la religion, frémira, s'indignera au premier mot qu'il entendra contre la foi ou les cérémonies de l'Église ; il lui sera, ou peu s'en faut, impossible de soutenir avec calme une conversation,

une discussion engagée sur cette matière : le second, accoutumé à entendre contredire sa croyance, à discuter avec des hommes d'une croyance opposée à la sienne, gardera sa tranquillité et sa paix ; il s'engagera dans la discussion avec sang-froid, s'il est nécessaire de discuter ; il évitera habilement la discussion, si la prudence le conseille. D'où vient cette différence? Il n'est pas difficile de le découvrir. Le second de ces prêtres, par le commerce avec les hommes, par l'expérience, par les contradictions, est parvenu à posséder une connaissance claire de la vraie situation des esprits dans le monde ; il tient compte des funestes circonstances qui ont conduit ou qui entretiennent dans l'erreur une multitude d'esprits égarés ; il sait, en quelque façon, se mettre à leur place : et, plus vivement pénétré du bienfait dont il est redevable à la Providence, il se trouve, à l'égard des autres, plus doux, plus indulgent. L'autre sera très-vertueux, très-charitable, très-humble ; mais comment exiger de lui qu'il ne laisse pas échapper des signes de son émotion ou de son indignation, la première fois qu'il entend nier ce qu'il a toujours cru de la foi la plus vive? Il n'a jusqu'à ce jour rencontré d'autre opposition que les arguments proposés dans quelques livres. Assurément, il n'ignorait pas qu'il existât des hérétiques ou des incrédules ; mais ce qui lui manque, c'est de s'être trouvé fréquemment en contact avec eux, d'avoir ouï exposer cent systèmes divers, d'avoir considéré, en un mot, l'égarement infini des croyances.

La vive susceptibilité de son esprit n'a pu s'émousser; voilà pourquoi, doué des mêmes vertus, et, si l'on veut, des mêmes connaissances que le second, il n'a point acquis cette pénétration, cette vivacité, avec laquelle un homme d'une intelligence dégagée et exercée par la pratique entre dans l'esprit de ceux avec lesquels il s'entretient, discerne les raisons, saisit les motifs qui aveuglent, les obstacles qui empêchent la connaissance de la vérité.

Ainsi, la tolérance, chez un individu qui a de la religion, suppose une certaine douceur de l'âme, fruit du commerce avec les hommes et des habitudes que ce commerce fait naître; cette qualité s'allie cependant avec les convictions les plus profondes, avec le zèle le plus pur et le plus ardent pour la propagation de la vérité. Au moral comme au physique, le frottement polit, l'usage use, et rien ne se soutient longtemps dans une attitude de violence. L'homme s'indignera une fois, deux fois, cent fois, lorsqu'on attaquera sa manière de penser ; mais il ne saurait s'indigner toujours ; il finira par se résigner à l'opposition ; il acquerra la coutume de la supporter avec calme. Quelque sacrées que soient pour lui ses croyances, il se contentera de les défendre, ou de les manifester, quand il y aura opportunité ; dans tout autre cas, il lui suffira de les conserver au fond de son âme comme un dépôt précieux, de les préserver du vent destructeur qu'il entend souffler autour de lui.

La tolérance ne suppose donc pas chez l'individu des principes nouveaux, mais plutôt une qualité ac-

quise par la pratique, une disposition d'esprit à laquelle l'homme s'est trouvé insensiblement conduit, une habitude de patience formée en lui par des occasions de supporter ce qu'il désapprouve.

Maintenant, si nous considérons la tolérance chez l'homme qui n'est pas religieux, nous observerons qu'il y a deux manières d'être irréligieux. Certains hommes, non-seulement n'ont pas de religion, mais professent la haine contre la religion, soit à cause d'un égarement funeste de leurs idées, soit parce que la religion oppose un obstacle à leurs desseins. Ces hommes sont intolérants à l'extrême, et leur intolérance est la pire de toutes, car elle n'est accompagnée d'aucun principe moral capable d'y mettre un frein. L'homme, dans ces circonstances, se sent pour ainsi dire en guerre avec lui-même et avec le genre humain : avec lui-même, parce qu'il lui faut étouffer les cris de sa propre conscience; avec le genre humain, parce que l'humanité tout entière proteste contre la doctrine insensée qui prétend bannir de la terre le culte de Dieu. C'est pourquoi on remarque, chez les hommes de cette espèce, un fond de rancune et de dépit : leurs paroles distillent le fiel; sans cesse ils ont recours à la raillerie, à l'insulte, à la calomnie.

Mais il existe une autre classe d'hommes, qui, bien que manquant de religion, n'ont pas contre la foi une opinion arrêtée. Ceux-ci vivent dans une espèce de scepticisme, auquel la lecture de mauvais livres ou les réflexions d'une philosophie superficielle les

ont conduits; ils ne sont point attachés à la Religion, mais ils n'en sont pas les ennemis. Plusieurs reconnaissent l'importance de la Religion pour le bien de la société; quelques-uns même sentent au dedans d'eux-mêmes un certain désir de revenir à la foi : dans certains moments de méditation, ils sont heureux de se rappeler les jours où ils offraient à Dieu un esprit obéissant et un cœur pur; et, en songeant au cours précipité de la vie, ils aiment peut-être à espérer qu'ils se réconcilieront avec le Dieu de leurs pères, avant de descendre au sépulcre. Ces hommes sont tolérants ; mais si l'on y fait attention, la tolérance chez eux n'est ni un principe, ni une vertu : c'est simplement une nécessité résultant de leur position. Il est difficile de s'indigner contre l'opinion d'autrui, lorsque l'on n'a aucune opinion, lorsque, par conséquent, on ne rencontre d'opposition dans aucune. On ne s'indigne point contre la Religion, lorsqu'on la considère comme une chose nécessaire au bien-être de la société; et il ne saurait y avoir de rancune ni de haine contre la foi dans une âme qui en regrette la douceur, qui y attache peut-être ses regards comme sur une dernière espérance. La tolérance, dans ce cas, n'a rien d'étrange ; elle est naturelle, nécessaire ; ce qui serait inconcevable, extravagant, ce qui ne saurait venir que d'un mauvais cœur, ce serait l'intolérance.

Considérons maintenant la tolérance ou l'intolérance au sein de la société. Mais ici il sera bon de commencer par une distinction. Il arrive parfois que

le gouvernement et la société ne sont point d'accord : tandis que le gouvernement soutient un principe, le principe directement opposé peut dominer dans la société. Or comme le gouvernement se compose d'un nombre restreint d'individus, on peut fort bien lui appliquer ce qui a été dit de la tolérance considérée dans la sphère individuelle. N'oublions pas cependant que les hommes placés au gouvernement ne sont point libres de s'abandonner sans retenue à l'impulsion de leurs propres opinions ou de leurs sentiments ; ils se voient fréquemment forcés de sacrifier leur propre sentiment aux exigences de l'opinion publique. Cette opinion, ils peuvent bien, à la faveur de quelques circonstances exceptionnelles, la contrarier pendant quelque temps, ou la fausser ; mais bientôt l'opinion elle-même les arrête et les oblige de changer de direction.

Ainsi, tôt ou tard, le gouvernement finit par être l'expression des idées et des sentiments de la société : nous nous bornerons donc à considérer la tolérance dans la société ; et nous remarquerons que la société suit, par rapport à la tolérance, le même chemin que l'individu. Ce n'est pas chez elle l'effet d'un principe, mais d'une habitude. Des hommes de croyances différentes, qui vivent longtemps ensemble au sein d'une même société, finissent par se supporter les uns les autres, par se tolérer ; ils y sont amenés par la lassitude des chocs continuels qu'ils endurent, et par le désir d'un genre de vie plus tranquille et plus paisible. Mais lorsque les hommes,

divisés par leurs croyances, se trouvent pour la première fois en face les uns des autres, un choc plus ou moins rude est inévitable. Dans la nature même de l'homme se trouvent les causes de ce phénomène : c'est une de ces nécessités contre lesquelles on lutte vainement.

Quelques philosophes modernes se sont imaginé que la société actuelle leur est redevable de l'esprit de tolérance dont elle reconnaît l'empire : cette tolérance est bien plutôt un fait lentement consommé par la force même des choses, que le fruit de la doctrine prêchée par eux. En effet, qu'ont dit de nouveau ces philosophes? Ils ont recommandé la fraternité; mais cette fraternité est, a été toujours une des doctrines du Christianisme. Ils ont exhorté toutes les croyances diverses à vivre en paix les unes à côté des autres; mais, avant qu'ils eussent ouvert la bouche, les croyances commençaient à prendre ce parti en plusieurs pays de l'Europe : car, malheureusement, les croyances, dans plusieurs contrées, se trouvaient en si grand nombre et si différentes, qu'aucune d'elles ne pouvait plus prétendre à un domaine exclusif. Certains philosophes incrédules n'ont qu'un titre, mais un titre déplorable, à l'appui de leurs prétentions par rapport au développement de la tolérance : c'est que, par leurs efforts au profit de l'incrédulité et du scepticisme, ils ont réussi à généraliser, chez les gouvernements comme chez les peuples, cette fausse tolérance, qui n'est point une vertu, mais l'indifférence à l'égard de toutes les religions.

En effet, pourquoi la tolérance est-elle si générale dans notre siècle? ou, pour mieux dire, en quoi consiste la tolérance, de nos jours? Observez-la bien, vous verrez qu'elle n'est que le résultat d'une situation sociale parfaitement conforme à celle dans laquelle se trouve l'individu qui n'a point de croyances; mais qui ne hait point les croyances, parce qu'il les considère comme utiles au bien public, et qu'il nourrit une vague espérance d'y trouver un jour un dernier asile. Ce qu'il y a de bon dans cette disposition des esprits n'est dû nullement aux philosophes incrédules; il serait plutôt permis de dire que c'est une protestation contre eux. En effet, tant que ces philosophes se trouvèrent impuissants à s'emparer du commandement, ils prodiguèrent la calomnie, le sarcasme à tout ce qu'il y a de sacré dans le ciel et sur la terre; mais dès qu'ils parvinrent au pouvoir, ils s'acharnèrent à détruire, et firent périr des millions de victimes dans l'exil et sur les échafauds.

La multitude des religions, l'incrédulité, l'indifférence, la douceur des mœurs, la lassitude engendrée par les guerres, l'organisation industrielle et mercantile, chaque jour plus puissante au sein des sociétés; les communications rendues plus fréquentes entre les hommes par les voyages, entre les idées par la presse : telles sont les causes qui ont produit en Europe cette tolérance universelle, qui a tout envahi et s'est établie de fait là même où elle n'a pu s'établir de droit. Ces causes, il est facile de le remarquer, sont de différentes sortes; aucune doctrine n'y

peut prétendre une influence exclusive : elles sont le résultat de mille influences diverses qui ont agi simultanément sur le développement de la civilisation (7).

CHAPITRE XXXV.

DU DROIT DE COERCITION EN GÉNÉRAL.

Combien, dans le dernier siècle, n'a-t-on pas déclamé contre l'intolérance! Une philosophie moins légère que celle qui régnait alors aurait un peu plus réfléchi sur un fait que l'on est libre d'apprécier de diverses manières, mais dont on ne peut nier l'universelle existence. En Grèce, Socrate meurt buvant la ciguë. Rome, dont on a vanté la tolérance, tolère, en effet, des dieux étrangers; mais ces dieux ne sont étrangers que de nom, puisqu'ils font partie de cette espèce de panthéisme, qui est le fond même de la religion romaine; dieux qui, pour être déclarés dieux de Rome, n'avaient besoin que d'une simple formalité, de recevoir, pour ainsi dire, le titre de citoyens. Mais Rome n'autorise point les dieux des Égyptiens, non plus que la religion des juifs ou celle des chrétiens. Rome avait, sans doute, sur ces religions, bien des idées fausses; cependant elle les enten-

dait assez pour comprendre que leur essence était fort différente de l'essence de la sienne. L'histoire des empereurs païens est l'histoire de la persécution de l'Église ; les empereurs se font chrétiens, aussitôt commence une législation pénale contre ceux qui suivent une religion différente. Dans les siècles postérieurs, l'intolérance s'est continuée sous diverses formes ; elle s'est perpétuée ainsi jusqu'à nous, et nous n'en sommes pas aussi libres qu'on voudrait le faire croire. L'émancipation des catholiques, en Angleterre, est d'une date très-récente ; les bruyants démêlés du gouvernement prussien avec le Souverain Pontife, au sujet de certains actes arbitraires du gouvernement à l'égard de la Religion catholique, sont d'hier ; la question d'Argovie, en Suisse, est encore pendante, et la persécution du gouvernement russe contre le Catholicisme se poursuit aussi rudement qu'à aucune autre époque : voilà pour ce qui regarde les sectes religieuses. Quant à la tolérance des philosophes si *humains* du dix-huitième siècle, il faut avouer qu'on l'aurait trouvée fort aimable, si elle n'avait reçu sa sanction de la main de Robespierre.

Tout gouvernement qui professe une religion est plus ou moins intolérant à l'égard de celles qu'il ne professe pas, et cette intolérance ne diminue ou ne cesse que lorsque les sectateurs de la religion détestée se font redouter par une très-grande force, ou mépriser par une extrême faiblesse. Appliquez cette règle à tous les temps, à tous les pays : partout vous

la trouverez exacte; c'est un abrégé de l'histoire des gouvernements dans leurs rapports avec les religions. Le gouvernement protestant anglais fut toujours intolérant envers les catholiques; et il continuera de l'être, plus ou moins, selon les circonstances. Les gouvernements de la Prusse et de la Russie continueront d'agir comme ils ont agi jusqu'à ce jour, sauf les modifications que pourra exiger la diversité des temps : de même, dans les pays où domine le principe catholique, on apportera toujours plus ou moins d'entraves à l'exercice du culte protestant. On me citera, comme une preuve du contraire, l'exemple de la France : dans ce pays, où l'immense majorité professe la religion catholique, les autres cultes sont tolérés, sans qu'on entrevoie dans l'État la moindre propension à les comprimer ou à les inquiéter. On attribuera cette tolérance à l'esprit public : elle provient, à mon sens, de ce qu'aucun principe fixe ne prévaut dans les régions du pouvoir en ce pays; toute la politique intérieure et extérieure de la France n'est qu'une continuelle transaction pour sortir d'embarras de la meilleure façon possible. Voilà ce que disent les faits; voilà ce qui ressort des opinions bien connues du petit nombre d'hommes qui, depuis quelques années, disposent des destinées de la France.

On a prétendu établir en principe la tolérance universelle, refuser aux gouvernements le droit de contraindre les consciences en matière religieuse : cependant, jusqu'à ce jour, les philosophes n'ont pu

exposer bien clairement leur principe; encore moins ont-ils pu le faire adopter généralement comme système dans le gouvernement des États. Afin de montrer que la chose n'est pas aussi simple qu'on suppose, je demande la permission d'adresser à ces philosophes quelques questions.

Si une religion dont le culte exige des sacrifices humains vient à s'établir dans votre pays, la tolérerez-vous? — Non. — Et pourquoi? — Parce que nous ne pouvons tolérer un crime semblable. — Mais vous serez donc intolérants; vous violenterez la conscience d'autrui, en proscrivant comme crime ce qui, aux yeux d'autrui, est un hommage à la Divinité. Beaucoup de peuples antiques eurent cette croyance touchant les sacrifices humains; quelques peuples de notre temps l'ont encore. De quel droit voulez-vous faire prévaloir votre conscience sur la leur? — Il n'importe; nous serons intolérants; mais notre intolérance sera pour le bien de l'humanité. — J'applaudis à votre conduite; mais vous ne pourrez nier que tel cas s'est présenté où l'intolérance à l'égard d'une religion vous a paru un droit et un devoir.

Cependant, si vous proscrivez l'exercice de ce culte atroce, vous permettrez du moins d'enseigner la doctrine qui préconise comme sainte et salutaire la pratique des sacrifices humains? — Non, car autant vaudrait permettre d'enseigner l'assassinat. — A la bonne heure; mais reconnaissez en même temps qu'on vous a présenté telle doctrine à l'égard de la-

quelle vous vous êtes crus dans le droit et dans l'obligation d'être intolérants.

Poursuivons notre tâche. Vous n'ignorez certainement pas les sacrifices offerts dans l'antiquité à la déesse de l'amour, l'infâme culte qu'on lui rendait dans les temples de Babylone et de Corinthe ; si un semblable culte renaissait parmi vous, le toléreriez-vous ? — Non ; car il est contraire aux lois sacrées de la pudeur. — Toléreriez-vous qu'on enseignât du moins la doctrine sur laquelle il s'appuie ? — Non, par la même raison. — Voici donc encore un cas où vous vous croyez le droit et l'obligation d'être intolérants, de faire violence à la conscience d'autrui ; et la seule raison que vous en puissiez alléguer, c'est que vous y êtes obligés par votre propre conscience.

Quelque chose de plus : supposons que, quelques têtes venant à s'échauffer par la lecture de la Bible, on prétende fonder un nouveau Christianisme, à l'imitation de celui de Matthias de Harlem ou de Jean de Leyde : les sectaires commencent à répandre leurs doctrines, à se réunir en conciliabules, et leurs déclamations fanatiques entraînent une portion du peuple ; tolérerez-vous cette nouvelle religion ? — Non ; car ces hommes pourraient renouveler les scènes qui ensanglantèrent l'Allemagne au seizième siècle, alors qu'au nom de Dieu, et pour remplir, disaient-ils, les ordres du Très-Haut, les Anabaptistes attaquaient la propriété, détruisaient tout pouvoir existant, semaient partout la désolation et la

mort. — Ce sera agir avec autant de justice que de prudence ; mais enfin vous ne pouvez nier que vous commettriez là un acte d'intolérance. Qu'est donc devenue votre tolérance universelle, ce principe si évident, si impérieux ? A chaque instant, je vous vois obligé de le restreindre ; je dirai mieux, obligé d'agir en un sens diamétralement opposé. Direz-vous que la sécurité de l'État, le bon ordre de la société, la morale publique vous contraignent d'agir de la sorte ? Mais alors veuillez nous dire ce que c'est qu'un principe qui se trouve ainsi, en certains cas, contraire aux intérêts de la morale publique, du bien social, de la sécurité de l'État. Croyez-vous par hasard que les hommes contre lesquels vous déclamiez tout à l'heure ne prétendaient pas protéger aussi ces intérêts, en usant de cette intolérance qui révolte votre cœur ?

Tous les temps, tous les pays ont reconnu, comme principe incontestable, que le pouvoir public a le droit de prohiber certains actes, sans être arrêté par la crainte de faire plus ou moins violence à la conscience des individus qui accomplissent ou prétendent au droit d'accomplir ces actes. S'il ne suffisait pas du constant témoignage de l'histoire, du moins le court dialogue que l'on vient d'entendre devrait nous convaincre de cette vérité : on vient de voir que les plus ardents prôneurs de la tolérance pourront fort bien, en certains cas, se trouver obligés d'être intolérants. Ils y seront obligés au nom de l'humanité, au nom de la pudeur, au

nom de l'ordre public : donc la tolérance universelle à l'égard des doctrines et des religions, cette tolérance, proclamée comme un devoir de tout gouvernement, est une erreur ; c'est une thèse sans application. Nous avons démontré que l'intolérance a toujours été, est encore un principe reconnu par tout gouvernement, principe dont l'application, plus ou moins indulgente ou sévère, dépend de la diversité des circonstances, et par-dessus tout du point de vue particulier d'où le gouvernement considère les choses.

Ici se présente une grande question de droit, question qui semble, à la première vue, devoir être résolue en un sens contraire à toute intolérance, soit par rapport aux doctrines, soit par rapport aux actes, mais qui, examinée à fond, conduit à une solution toute différente. Dans l'examen de cette question, l'intelligence restera peut-être incapable de dissiper la difficulté au moyen de raisons directes ; mais quelques raisons indirectes et le raisonnement dit *ad absurdum* suffiront pour faire reconnaître la vérité, du moins jusqu'au point où cela est nécessaire, afin que la prudence humaine, toujours incertaine, reçoive une règle et une direction.

Voici la question : « De quel droit peut-on empêcher un homme de professer une doctrine et d'agir conformément à cette doctrine, s'il est convaincu que la doctrine est véritable, qu'il ne fait que remplir son devoir ou exercer un droit légitime, en agissant conformément à ce qu'elle lui prescrit ? » Or,

pour que cette prohibition ne soit pas ridicule et vaine, il y faut la sanction de la peine, le châtiment ; vous châtierez donc un homme qui, dans sa conscience, est innocent. Le châtiment par main de justice suppose un coupable ; et nul n'est coupable, s'il ne l'est premièrement dans sa conscience. La culpabilité a sa racine dans la conscience elle-même ; nous ne saurions être responsables de l'infraction faite à une loi, qu'autant que cette loi nous a parlé par l'organe de notre conscience. La conscience nous dit-elle que telle action est mauvaise, nous ne pouvons accomplir cette action, quelles que soient les injonctions de la loi qui la prescrit : si la conscience, au contraire, affirme que telle action est un devoir, nous ne pouvons omettre cette action, quelles que soient les prohibitions portées dans la loi. Voilà, en peu de mots, et avec toute la force possible, ce qui peut être allégué contre l'intolérance à l'égard des doctrines et des actes émanant des doctrines : voyons quelle est la valeur véritable de ces réflexions, en apparence si concluantes.

On voit d'abord que ce système rendrait impossible le châtiment de tout crime politique. Brutus plongeant le poignard dans le cœur de César, Jacques Clément assassinant Henri III, agissaient sans doute sous l'influence d'une exaltation d'esprit qui leur faisait envisager leur attentat comme un acte d'héroïsme ; et cependant si l'un et l'autre eussent été conduits devant votre tribunal, vous eût-il semblé raisonnable de leur accorder l'impunité, le premier alléguant son amour pour la patrie, l'autre

son zèle pour la religion? Le plus grand nombre des crimes politiques se commettent avec cette conviction que l'acte est louable. Et je ne parle pas seulement des époques de troubles, où chacun, dans les partis les plus opposés, est intimement persuadé d'avoir la raison de son côté; dans les temps même de paix, les conspirations ourdies contre les gouvernements sont le plus souvent l'œuvre de quelques individus qui considèrent le pouvoir comme illégitime et tyrannique : en travaillant à le renverser, ils agissent conformément à leurs principes. Le juge les punit justement en leur appliquant la loi décrétée par le législateur; et cependant, ni le législateur en décernant la peine, ni le juge en l'appliquant, n'ignorent, ne peuvent ignorer la disposition d'esprit où se trouve le délinquant qui enfreint la loi.

On dira que c'est précisément la force de ces raisons qui accroît chaque jour la compassion, l'indulgence à l'égard des crimes politiques. Je répliquerai que, si la justice humaine n'a pas le droit de châtier dès que le délinquant agit en vertu de sa conviction, il faudrait non-seulement adoucir ces peines, mais les abolir. Dans ce cas, la peine capitale est un véritable assassinat, l'amende un vol, les autres pénalités autant de violences. Cependant remarquons, en passant, qu'il n'est point vrai que la rigueur contre les crimes politiques diminue autant qu'on le dit; l'histoire de l'Europe, dans les dernières années, fournirait quelques preuves du contraire. On ne voit plus, il est vrai, de ces châtiments

atroces en usage à d'autres époques ; mais ce n'est pas que le juge descende dans la conscience du criminel : c'est un effet de la douceur des mœurs, qui, pénétrant partout, a dû nécessairement influer sur la législation criminelle. Ce qui est extraordinaire, c'est la sévérité conservée aux lois qui châtient les crimes politiques, lorsque, parmi les législateurs modernes, chez les différentes nations de l'Europe, il en est un si grand nombre qui se rappellent avoir commis, en d'autres temps, les mêmes crimes. Et à coup sûr, dans la discussion de mainte loi pénale, plus d'un a opiné avec indulgence, pressentant ou prévoyant que cette loi pèserait un jour sur sa propre tête.

L'impunité des crimes politiques amènerait la subversion de l'ordre social, en rendant tout gouvernement impossible. Sans nous occuper plus longtemps des funestes résultats qu'aurait cette doctrine, remarquons que le bénéfice de l'impunité accordé aux illusions de la conscience ne serait pas seulement dû aux crimes politiques, mais devrait s'étendre aux crimes ordinaires. Ainsi les attentats contre la propriété : on sait que bien des gens à d'autres époques, et malheureusement plus d'un homme de nos jours, ont considéré, considèrent encore la propriété comme une usurpation, une injustice. Les attentats contre la sainteté du mariage : n'a-t-il pas existé des sectes aux yeux desquelles le mariage était illicite, d'autres qui ont opiné et opinent encore pour la communauté des femmes? Les

lois sacrées de la pudeur, le respect pour l'innocence ont été également regardés par quelques sectes comme une injuste limite apportée à la liberté de l'homme : violer ces lois, c'était donc une action méritoire. On aura beau supposer l'égarement, l'aveuglement chez les hommes qui professent ces maximes : quelqu'un osera-t-il nier qu'il est juste de les châtier, lorsque, conséquents avec leurs doctrines, ils auront commis un crime, ou répandu dans la société leurs funestes enseignements ?

S'il est injuste de punir le criminel dès qu'il agit conformément à sa conscience, tous les crimes imaginables seront permis à l'athée, au fataliste, au sectateur de la doctrine de l'intérêt privé ; car, en détruisant, comme ils le font, la base de toute moralité, ces hommes n'agissent jamais contre leur conscience : ils n'en ont point. Combien de fois sera-t-on en droit de reprocher aux tribunaux leur injustice? De quel droit, dira-t-on aux magistrats, punissez-vous cet homme qui, n'admettant pas l'existence de Dieu, ne saurait se reconnaître coupable à ses propres yeux, ni par conséquent aux vôtres ? Vous aviez fait la loi en vertu de laquelle vous le châtiez ; mais cette loi n'a nulle valeur dans la conscience de cet homme, car vous êtes ses égaux, et il ne reconnaît l'existence d'aucun être supérieur qui ait pu vous octroyer le droit de gêner sa liberté. De quel droit punissez-vous cet autre qui est convaincu que toutes ses actions sont l'effet de causes nécessaires, que le libre arbitre est une chimère, et qui, en commet-

tant l'action même que vous taxez de crime, ne s'estime pas plus libre de se contenir, que la brute de se précipiter sur sa proie? Celui-ci est persuadé que la morale est un mensonge, qu'il n'en existe pas d'autre que l'intérêt particulier; le bien et le mal pour lui ne sont autre chose que ce même intérêt bien ou mal entendu : si vous lui faites souffrir un châtiment quelconque, ce ne sera donc pas qu'il soit coupable dans sa conscience; vous le punirez de s'être trompé dans son calcul, d'avoir mal discerné les résultats probables de son action. Telles sont les déductions nécessaires, inévitables, de la doctrine qui refuse au pouvoir public la faculté de punir les crimes commis en conséquence d'une erreur de l'entendement.

On dira que le droit de châtier ne se rapporte qu'aux actions, non aux doctrines; que les actions doivent être soumises à la loi, tandis que les doctrines ont droit à une liberté sans bornes. Parle-t-on des doctrines en tant que renfermées dans l'intelligence, sans manifestation extérieure? Il est clair que non-seulement le droit, mais la possibilité même de les châtier fait défaut : Dieu seul peut connaître les secrets de l'esprit de l'homme. Que s'il s'agit de doctrines manifestées, alors le principe est faux : nous venons de démontrer que ceux mêmes qui le soutiennent en théorie sont dans l'impossibilité de s'y conformer dans la pratique. Enfin, on répliquera que, quelle que soit dans ses résultats l'absurdité de la doctrine en question, il demeure impossible de justifier le châtiment d'une action ordonnée ou auto-

risée par la conscience de celui qui l'a commise. Comment résoudre cette difficulté? Comment écarter un si grave inconvénient? Sera-t-il permis, en aucun cas, de traiter comme coupable celui qui ne se juge point coupable au tribunal de sa propre conscience?

Bien que cette discussion semble tourner sur quelques points qui rallient les hommes de toutes les croyances et de toutes les opinions, il se trouve cependant sur ce sujet, entre les catholiques d'un côté, les incrédules et les protestants de l'autre, une différence profonde. Les premiers tiennent pour principe inébranlable qu'il y a des *erreurs de l'entendement qui sont des fautes;* les autres, au contraire, pensent que *toute erreur de l'entendement est innocente*. Les catholiques considèrent, comme l'une des plus graves offenses de l'homme envers Dieu, l'erreur au sujet des grandes vérités religieuses et morales; leurs adversaires excusent cette sorte d'erreur avec une extrême indulgence; et ils le doivent ainsi, sous peine d'être inconséquents. Les catholiques admettent la possibilité de l'invincible ignorance à l'égard de quelques vérités très-importantes; mais cette impossibilité reste limitée pour eux à certaines circonstances, hors desquelles ils déclarent l'homme coupable. Leurs adversaires exaltent sans cesse la liberté de penser, n'y mettant d'autre entrave que celle qui sera du goût de chaque individu; ils affirment sans cesse que tout homme est libre d'adopter les opinions qui lui plaisent : ils sont allés jusqu'à persuader qu'il n'y a ni opinions coupables ni erreurs coupables, que

l'homme n'est point tenu de scruter le fond de son âme pour s'assurer que quelques causes secrètes ne le poussent point à s'écarter de la vérité; ils ont fini par confondre monstrueusement la liberté physique de la pensée avec sa liberté morale; ils ont banni de l'ordre des opinions les notions du *licite* et de l'*illicite*, donnant à entendre que ces notions, lorsqu'il s'agit de la pensée, n'ont plus d'application. C'est-à-dire que, dans la région des idées, ils ont confondu le droit avec le fait, déclarant que, dans cette région, toutes les lois divines et humaines sont inutiles et hors de leur lieu. Insensés! comme s'il était possible que ce qu'il y a de plus élevé et de plus noble dans la nature humaine fût exempt de règle; comme si l'élément qui fait de l'homme le roi de la création pouvait être dispensé de concourir à l'ineffable harmonie des parties de l'univers entre elles et du tout avec Dieu; comme si cette harmonie pouvait subsister ou même se concevoir chez l'homme, à moins que la première des obligations humaines ne soit d'adhérer constamment à la vérité!

Voilà l'une des profondes raisons qui justifient l'Église catholique, lorsqu'elle considère le péché d'hérésie comme l'un des plus grands que l'homme puisse commettre. Vous souriez peut-être de pitié et de mépris à ces seuls mots: *péché d'hérésie;* mais vous, qui considérez cette doctrine comme une invention par laquelle les prêtres parviennent à dominer les consciences, en retranchant la liberté de la pensée, de quel droit vous arrogez-vous la fa-

culté de condamner les hérésies qui s'opposent à votre orthodoxie? De quel droit condamnez-vous ces associations au sein desquelles se professent des maximes attentatoires à la propriété, à l'ordre public, à l'existence du pouvoir? Si la pensée de l'homme est libre, si l'on ne peut essayer de la restreindre sans violer des droits sacrés, pourquoi empêchez-vous l'action de ces hommes qui se proposent de détruire l'ordre social existant? Pourquoi déjouer, pourquoi combattre ces conspirations souterraines, qui, de temps en temps, lancent contre la poitrine des rois un plomb homicide? Vous invoquez vos convictions pour déclarer injuste et cruelle l'intolérance dont on a usé, à certaines époques, envers vos erreurs; sachez donc que ces hommes peuvent invoquer aussi leurs convictions. Vous affirmiez que les doctrines de l'Église étaient des inventions humaines; ils affirment que les doctrines qui règnent dans la société sont aussi des inventions humaines. L'ancien ordre social était, à vos yeux, un monopole; l'ordre social actuel est, à leurs yeux, un monopole. Vous prétendiez détruire ce qui existait, pour fonder des institutions nouvelles qui devaient faire le bonheur de l'humanité; ces hommes tiennent aujourd'hui le même langage. Vous proclamiez sainte la guerre qui se faisait contre le pouvoir ancien : ils proclament sainte la guerre qui est faite au pouvoir actuel. Enfin, vous avez prétendu faire respecter toutes vos opinions, jusqu'à l'athéisme, et vous avez enseigné que personne n'avait le droit de

vous empêcher d'agir conformément à vos principes ; mais les fanatiques dont nous parlons ont aussi des principes, des convictions. En voulez-vous une preuve? Voyez-les, au milieu de l'allégresse des fêtes publiques, se glisser parmi la multitude en liesse, choisir le lieu opportun, attendre, avec une imperturbable assurance, le moment fatal pour frapper une famille royale et couvrir une nation de deuil, certains d'ailleurs de porter leur tête sur un échafaud. Mais, diront nos adversaires, ces convictions n'ont pas d'excuses. Elles en auraient une, si les vôtres en avaient pu avoir : toute la différence est que vous avez ourdi vos ambitieux systèmes au sein de l'aisance et du plaisir, peut-être dans l'opulence et à l'ombre du pouvoir; tandis que ceux-ci ont conçu leurs doctrines au sein de l'obscurité, de la pauvreté, de la misère, du désespoir.

En vérité, l'inconséquence de certains hommes est choquante d'étrange manière. Se moquer de toutes les religions, nier la spiritualité, l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu, renverser toute la morale, en miner les plus profondes bases, tout a été pour eux chose excusable, ou même chose digne de louange; les écrivains qui se sont imposé cette tâche funeste sont dignes d'apothéose : il faut chasser la Divinité des temples pour y placer les noms, les images des chefs de ces écoles; sous les voûtes des basiliques, à l'endroit où repose la cendre du chrétien qui attend la résurrection, il faut élever les mausolées de Voltaire et de Rousseau. Mais alors,

comment se plaindre que la propriété, la famille, l'ordre social, soient attaqués? La propriété est sacrée; mais, par hasard, est-elle plus sacrée que Dieu? Quelle que soit l'importance des vérités relatives à la famille, à la société, ces vérités sont-elles d'un ordre supérieur aux principes éternels de la morale; ou, pour mieux dire, sont-elles autre chose que l'application même de ces éternels principes?

Mais reprenons le fil de notre discours. Lorsqu'on a une fois établi le principe qu'il y a des erreurs coupables (principe qui, dans la pratique, si ce n'est dans la théorie, doit être accepté de tout le monde, mais que le Catholicisme seul peut logiquement soutenir), il est facile de saisir la raison des châtiments décernés contre la propagation et l'enseignement de certaines doctrines, et l'on comprend pourquoi il est légitime de punir, sans se laisser arrêter par la conviction dont le coupable a pu être animé. La loi convient que cette erreur de l'intelligence a existé ou a pu exister; mais, dans ce cas, elle déclare coupable cette erreur même; et, si l'homme invoque le témoignage de sa propre conscience, la loi lui rappelle le devoir qu'il avait de rectifier sa conscience. Tel est, en justice, le fondement d'une législation qui paraît si injuste. Il était nécessaire de montrer ce fondement pour prévenir une opinion qui flétrissait la plus grande partie des lois humaines; car ce serait une tache horrible de s'attribuer le droit de châtier un homme qui ne serait pas véritablement coupable. Un tel droit, droit absurde, est si loin de

se trouver du ressort de la justice humaine, qu'il n'appartient pas même à Dieu. La Justice même, l'Être infini, cesserait d'être ce qu'elle est, si elle pouvait punir l'innocent.

Peut-être pourrait-on assigner une autre origine au droit qu'ont les gouvernements de punir la propagation de certaines doctrines et les actes commis en conséquence de ces doctrines, dans le cas même où le criminel agit en vertu d'une conviction profonde. « Les gouvernements, dirait-on, agissent au nom de la société, laquelle, comme tout être, possède le droit de se défendre elle-même. Telles doctrines menacent l'existence de la société ; celle-ci se trouve dans la nécessité et a le droit d'en combattre les fauteurs. » Une semblable raison, quelque plausible qu'elle paraisse, porte avec soi un très-grave inconvénient, celui de faire disparaître d'un seul coup l'idée de châtiment et de justice. Frapper l'agresseur en se défendant, ce n'est point le châtier, mais le repousser. Le criminel, conduit au supplice, ne sera plus un véritable criminel, mais un malheureux succombant dans une lutte inégale et téméraire. La voix du juge qui condamne ne sera plus la voix auguste de la justice ; son jugement ne représentera plus que la société se vengeant de celui qui a eu l'audace de l'attaquer. Le mot de *peine* prendra dès lors un sens nouveau ; la gradation de la peine dépendra du calcul, non plus d'un principe de justice. Il ne faut pas l'oublier ; si l'on suppose que la société, en vertu du droit de défense, inflige un châ-

timent à l'homme qu'elle considère d'ailleurs comme tout à fait innocent, elle ne juge plus, ne châtie plus; elle combat, elle lutte. Ce qui convient parfaitement lorsqu'il s'agit des rapports d'une société avec une autre société, ne convient plus lorsqu'il s'agit de la société dans ses rapports avec l'individu. Il nous semble alors voir la lutte inégale d'un géant contre un imperceptible pygmée. Le géant prend le pygmée dans sa main et l'écrase.

La doctrine que je viens d'exposer montre, avec une parfaite évidence, ce que vaut le principe tant vanté de la tolérance universelle; principe aussi impraticable dans la région des faits qu'insoutenable dans la théorie : par là se trouvent renversées toutes les accusations dirigées contre le Catholicisme, au sujet de son intolérance. Il demeure démontré que l'intolérance est en quelque façon un droit de tout pouvoir public : toujours on l'a reconnu ainsi; on continue de le reconnaître ainsi, bien que les philosophes, partisans de la tolérance, se trouvent presque partout élevés au pouvoir. Sans doute, les gouvernements ont abusé mille fois de ce principe; sans doute, plus d'une fois, en vertu de ce même principe, on a persécuté la vérité : mais de quoi les hommes n'abusent-ils pas? Ce qu'on devait faire, en bonne philosophie, ce n'était pas d'établir des principes insoutenables, d'ailleurs dangereux à l'extrême; ce n'était pas de déclamer jusqu'à satiété contre les hommes et les institutions des siècles qui nous ont précédés : il fallait s'attacher à propager des senti-

ments de douceur et d'indulgence, et, par-dessus tout, ne point combattre ces hautes vérités, qu'on ne saurait faire disparaître sans livrer le monde à l'empire de la force, par conséquent à l'arbitraire et à la tyrannie.

On a trouvé bon d'attaquer les dogmes, et l'on n'a pas assez compris que la morale se trouvait intimement liée avec les dogmes, que la morale même était un dogme. En proclamant une liberté illimitée de penser, on a octroyé à l'intelligence l'*impeccabilité;* l'erreur a cessé de figurer parmi les fautes dont l'homme peut se rendre coupable. On a oublié qu'afin de *vouloir*, il était nécessaire de *savoir*, et que pour *bien vouloir* , il fallait *bien savoir*. Examinez la plupart des égarements du cœur, vous verrez qu'ils ont leur source dans une conception erronée : comment donc se pourrait-il que l'homme n'eût point le devoir de préserver son intelligence de l'erreur? On a dit que les opinions importaient peu, que l'homme les pouvait choisir librement, même en fait de religion et de morale : dès lors la vérité a perdu de son prix ; elle ne conserve plus cette importance qu'elle tenait auparavant d'elle-même, de sa valeur intrinsèque; et une multitude d'hommes se croient dispensés de tout effort pour l'atteindre. Déplorable situation des esprits, l'un des maux les plus terribles qui affligent la société (8).

CHAPITRE XXXVI.

DE L'INQUISITION EN ESPAGNE.

Je me trouve naturellement conduit à dire quelques mots de l'Inquisition, en particulier de l'Inquisition d'Espagne. Je dois examiner rapidement ce qui peut être reproché au Catholicisme à raison de la conduite qu'il a tenue dans les derniers siècles. Les cachots, les bûchers de l'Inquisition, l'intolérance de quelques princes catholiques, ont fourni aux ennemis de l'Église un des arguments dont ils se sont le plus servis pour la discréditer et la rendre un objet d'animadversion et de haine. Il faut avouer qu'ils avaient, dans ce genre d'attaques, plusieurs avantages qui leur donnaient une grande probabilité de triomphe. En effet (comme nous l'avons indiqué plus haut, pour le commun des lecteurs, qui, sans s'occuper d'examiner les choses à fond, se laisse naïvement emporter où veut un subtil écrivain), quel moyen plus propre à exciter l'indignation que de présenter aux regards de noirs cachots, des chevalets, des *san-benitos* et des bûchers ! Quel effet doit produire, au milieu de notre tolé-

rance, de la douceur de nos mœurs, en présence de l'humanité de nos codes criminels, l'apparition subite des rigueurs, des cruautés d'un autre siècle, le tout exagéré, groupé en un seul tableau? On a soin de rappeler que tout cela s'est fait au nom d'un Dieu de paix et d'amour : par là, le contraste est rendu plus vif. L'imagination s'exalte, le cœur s'indigne; le clergé, les magistrats, les rois, les papes de ces temps éloignés apparaissent comme une troupe de bourreaux dont le plaisir est de tourmenter le genre humain. Les écrivains qui n'ont pas craint de procéder de la sorte, n'ont certainement pas accrédité leur réputation de délicatesse. Il est une règle que l'écrivain et l'orateur ne doivent jamais perdre de vue : c'est qu'il n'est pas permis d'exciter des mouvements de passion dans un esprit que l'on n'a pas encore convaincu, ou qui ne se trouve pas convaincu à l'avance. Il y a d'ailleurs une sorte de mauvaise foi à traiter, uniquement par des raisons de sentiment, des matières dont la nature même exige qu'on les envisage à la lumière de la froide raison. En pareil cas, il ne faut pas commencer par émouvoir, mais par convaincre : agir au rebours, c'est tromper le lecteur.

Il n'entre pas dans mon dessein de faire ici l'histoire de l'Inquisition, ni des différents systèmes suivis, en divers pays, par rapport à l'intolérance en matière de religion; ce serait m'éloigner de l'objet de cet ouvrage. Peut-on tirer de l'Inquisition en général, de celle d'Espagne en particulier, et de quel-

ques législations plus ou moins intolérantes, une accusation contre le Catholicisme? Le Catholicisme, sous cet aspect, peut-il supporter d'être mis en parallèle avec le Protestantisme? Telles sont les questions que je dois examiner.

Trois choses se présentent aux yeux de l'observateur : la législation et les institutions procédant du principe d'intolérance; l'usage qu'on a fait de cette législation et de ces institutions; enfin, les actes d'intolérance commis en dehors de cet ordre légal. Quant à ce dernier point, je dois le dire tout d'abord, je n'ai rien à y voir. Le massacre de la Saint-Barthélemy, les autres atrocités commises au nom de la Religion, ne doivent point embarrasser les apologistes de la Religion elle-même; rendre la Religion responsable de tout ce qui a été commis en son nom, serait procéder avec une évidente injustice. L'homme se trouve doué d'un sentiment si fort, si vif de l'excellence de la vertu, qu'il essaye de couvrir du manteau de la vertu jusqu'aux plus grands crimes : serait-il raisonnable de bannir pour cela la vertu de la terre? L'histoire de l'humanité présente des époques où un vertige funeste s'empare des têtes; la fureur, dans ces moments terribles, aveugle les intelligences, dénature les cœurs; on donne au mal le nom de bien, au bien le nom de mal; en invoquant des noms augustes, on commet les plus horribles attentats. L'historien et le philosophe, lorsqu'ils viennent à traiter de semblables époques, savent bien quelle conduite leur est tracée : tenus,

comme toujours, à une véracité rigoureuse dans la narration des faits, il leur est défendu de tirer de ces faits un jugement touchant les idées et les institutions dominantes. Les sociétés alors sont comme un homme saisi d'un accès de délire : on jugerait mal des idées, du caractère ou de la conduite de cet homme, d'après les choses qu'il dit et fait tant que dure ce déplorable état.

Quel parti, dans ces temps de calamité, peut se glorifier de n'avoir pas commis de grands crimes? Arrêtons-nous à l'époque même que nous venons de mentionner : ne voyons-nous pas les chefs de l'un et de l'autre parti assassinés par trahison? L'amiral de Coligny meurt aux mains des assassins qui commencent le massacre des Huguenots; mais le duc de Guise avait été assassiné aussi par Poltrot, devant Orléans. Henri III meurt assassiné par Jacques Clément; mais ce même Henri III a fait assassiner traîtreusement l'autre duc de Guise dans les corridors du palais, et le cardinal frère du duc, dans la tour de Moulins; ce même Henri III a pris part aux massacres de la Saint-Barthélemy. Des atrocités sont commises par les Catholiques; mais leurs adversaires n'en commirent-ils pas? Jetons donc un voile sur ces catastrophes, sur ces affligeants témoignages de la misère et de la perversité du cœur de l'homme.

Le tribunal de l'Inquisition, considéré en lui-même, n'est qu'une application à un cas particulier de la doctrine d'intolérance, qui, plus ou moins, forme la doctrine de tout pouvoir existant. Il nous

reste uniquement à examiner le caractère de cette application particulière, et à juger si les reproches auxquels elle a donné lieu sont fondés. En premier lieu, faisons observer qu'on fausserait étrangement l'histoire, en prétendant que cette intolérance ne s'est point vue avant le temps où, suivant certaines gens, l'Église a dégénéré de sa pureté primitive. Pour moi, ce que je vois, c'est que, dès les premiers temps où l'Église a commencé d'exercer une influence publique, l'hérésie a figuré sur les codes en qualité de délit; et jusqu'à ce jour on n'a pu découvrir une époque où la tolérance ait été complète.

Encore une observation importante. L'Inquisition eut précisément à débuter contre les hérétiques manichéens, c'est-à-dire contre les sectaires qui, dans tous les temps, furent traités avec le plus de sévérité. Au onzième siècle, lorsqu'on n'appliquait point encore au crime d'hérésie la peine du feu, une exception était faite à l'égard des manichéens. Au temps même des empereurs païens, ces sectaires étaient traités avec une rigueur extrême. Dioclétien et Maximien, l'an 296, condamnent par un édit, à différentes peines, les manichéens qui n'abjureront pas leurs dogmes, et à la peine du feu les chefs de la secte. Toujours ces sectaires ont été considérés comme de grands criminels; les châtier a été jugé chose nécessaire, non-seulement dans l'intérêt de la Religion, mais dans l'intérêt des mœurs et du bon ordre de la société. Ce fut une des causes de la rigueur qui s'introduisit dans l'Inquisition à son dé-

but. Ajoutez à cela le caractère turbulent des sectes qui, sous différents noms, surgirent aux onzième, douzième et treizième siècles, vous connaîtrez deux des motifs qui contribuèrent à amener ces scènes auxquelles nous avons peine à croire maintenant.

Les troubles, les désastres qui ravagèrent dans ce temps-là le midi de la France nous apprennent clairement qu'on n'y disputait pas seulement sur tel ou tel point des dogmes, mais que l'ordre social tout entier se trouvait compromis. Les sectaires de ce temps étaient les précurseurs de ceux du seizième siècle, avec cette différence, que ces derniers, si l'on en excepte les frénétiques Anabaptistes, furent moins démocratiques, moins portés à s'adresser aux masses. A une époque de cruauté, après de longs siècles de bouleversements et de violences qui avaient donné à la force brutale une prépondérance excessive, que pouvait-on espérer des pouvoirs publics, menacés incessamment d'un imminent péril? Il est clair que les lois et leur application devaient se ressentir de l'esprit d'une pareille époque.

Quant à l'Inquisition d'Espagne, qui ne fut jamais qu'une extension de celle qu'on voyait établie en d'autres pays, il en faut diviser l'histoire en trois grandes périodes : nous laissons de côté le temps où elle exista dans le royaume d'Aragon, antérieurement à son importation en Castille. La première de ces périodes comprend le temps où l'Inquisition fut principalement dirigée contre le Judaïsme et les Maures, depuis le jour de son installation sous les Rois

Catholiques, jusque fort avant sous le règne de Charles-Quint. La seconde s'étend du jour où elle commença à concentrer ses efforts pour empêcher l'introduction du Protestantisme en Espagne, jusqu'à celui où ce péril cessa tout à fait; c'est-à-dire depuis le milieu du règne de Charles-Quint jusqu'à l'avénement des Bourbons. Enfin, la dernière époque est celle où l'Inquisition s'est bornée à réprimer des vices infâmes, et à fermer le passage à la philosophie de Voltaire : cette époque a duré jusqu'à l'abolition de l'Inquisition, dans le premier tiers du siècle présent. Il est clair que l'institution s'étant modifiée suivant les circonstances à ces différentes époques, bien qu'au fond toujours la même, on ne saurait marquer avec précision le commencement ou la fin de chacune des trois périodes que nous indiquons; ce qui n'empêche pas que ces trois périodes n'existent et ne nous présentent des caractères très-divers.

Personne n'ignore les circonstances particulières au milieu desquelles l'Inquisition fut établie du temps des Rois Catholiques; cependant il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que la bulle d'établissement fut sollicitée précisément par la reine Isabelle, c'est-à-dire par un des souverains les plus haut placés dans notre histoire, par une reine qui conserve encore, après trois siècles, le respect et la vénération de tous les Espagnols. Isabelle, loin de se mettre, par cette mesure, en contradiction avec la volonté du peuple, ne faisait que réaliser un vœu national. L'Inquisition s'établissait principalement contre les

juifs; la bulle du pape fut expédiée en 1478; or, avant que l'Inquisition eût publié son premier édit, daté de Séville en 1481, les cortès de Tolède, l'an 1480, avaient déjà pris des mesures sévères au même sujet. Pour prévenir le préjudice que le commerce des juifs avec les chrétiens pouvait occasionner à la foi catholique, ces cortès ordonnèrent que les israélites non baptisés seraient tenus de porter un signe distinctif, de demeurer dans des quartiers séparés, appelés *juiveries*, et de rentrer chez eux avant la nuit. On renouvelait les anciens règlements contre les juifs; on leur interdisait les professions de médecin, chirurgien, marchand, barbier et cabaretier. L'intolérance était donc populaire à cette époque. Si l'Inquisition se trouve justifiée aux yeux des amis de la monarchie, pour avoir été conforme à la volonté des rois, elle devrait l'être à pareil titre aux yeux des partisans de la souveraineté populaire.

Sans doute le cœur s'attriste à la lecture des excessives rigueurs exercées dans ce temps-là contre les juifs; mais ne fallait-il pas des causes bien graves pour provoquer de pareils excès? On a signalé, comme la plus importante de ces causes, le danger que la monarchie espagnole encore mal affermie aurait couru si l'on eût laissé agir en liberté les juifs, alors très-puissants par leurs richesses et par leurs alliances avec les familles les plus influentes. Il était grandement à craindre qu'ils ne se liguassent avec les Maures contre les chrétiens. La position respective des trois peuples rendait cette ligue naturelle;

on jugea nécessaire de briser un pouvoir qui pouvait compromettre de nouveau l'indépendance des chrétiens. Il convient aussi d'observer qu'à l'époque où l'Inquisition s'établit, la guerre de huit cents ans contre les Maures n'avait pas encore pris fin. L'Inquisition est projetée dès avant 1474, elle s'établit en 1480, et la conquête de Grenade n'a lieu qu'en 1492. Ainsi l'Inquisition se fondait au moment même où la lutte acharnée touchait à son point critique et décisif. Il s'agissait de savoir si les chrétiens resteraient définitivement maîtres de toute la Péninsule, ou si les Maures, retranchés à Grenade, conserveraient une des provinces les plus fertiles et les plus belles; position excellente pour leurs communications avec l'Afrique, point d'appui pour toutes les tentatives que le Croissant voudrait renouveler contre nous. Or, la puissance du Croissant était infiniment redoutable, comme on l'a bien vu par ses entreprises sur le reste de l'Europe au siècle suivant. Dans de semblables crises, après des siècles de combats, et dans un moment qui doit décider pour toujours de la victoire, a-t-on jamais vu des combattants se conduire avec modération et douceur?

On ne peut nier que le système de répression suivi en Espagne à l'égard des juifs et des Maures n'ait été inspiré en grande partie par l'instinct de la conservation propre : nous croyons sans peine que les Rois Catholiques eurent ce motif en considération, lorsqu'ils se décidèrent à demander pour leurs domaines l'établissement de l'Inquisition. Le danger n'était

point imaginaire. Pour se former une idée de la tournure qu'auraient pu prendre les choses, si l'on n'avait adopté quelques précautions, il suffit de se rappeler les insurrections des derniers Maures dans des temps postérieurs.

Néanmoins on aurait tort, dans cette circonstance, d'attribuer tout à la politique des rois; il faut se garder ici de la démangeaison de rehausser plus qu'il n'appartient la prévoyance et le plan des hommes. Pour ma part, j'incline à croire que Ferdinand et Isabelle suivirent naturellement l'impulsion donnée par la généralité de la nation, aux yeux de laquelle les juifs étaient odieux, lorsqu'ils persévéraient dans leur secte; suspects, lorsqu'ils embrassaient la religion chrétienne. Deux causes contribuaient à cette haine ou à cette animadversion : premièrement, l'exaltation des sentiments religieux, alors générale par toute l'Europe, et particulièrement en Espagne; secondement, la conduite par laquelle les juifs eux-mêmes s'étaient attiré l'indignation publique.

La nécessité de mettre un frein à la cupidité des juifs, dans l'intérêt de l'indépendance des chrétiens, datait de fort loin en Espagne; les antiques assemblées de Tolède eurent plus d'une fois à y tenir la main. Dans les siècles suivants, le mal parvint à son comble; une grande partie des richesses de la Péninsule avaient passé entre les mains des juifs, presque tous les chrétiens se trouvaient être leurs débiteurs. De là contre les juifs la haine du peuple; de

là les troubles fréquents qui agitèrent quelques villes de la Péninsule ; de là des tumultes plus d'une fois funestes aux juifs, et dans lesquels leur sang coula en abondance. Il était difficile qu'un peuple accoutumé depuis de longs siècles à affranchir sa fortune par la force des armes se résignât paisiblement au sort que lui faisaient les artifices et les exactions d'une race étrangère, dont le nom portait d'ailleurs le souvenir d'une malédiction terrible.

Dans les temps postérieurs, un nombre immense de juifs se convertit à la religion chrétienne ; mais la haine du peuple ne fut point calmée par là : la défiance suivit ces convertis dans leur nouvel état. Il est probable qu'un grand nombre de ces conversions n'étaient guère sincères ; elles étaient en partie motivées par la triste position où se trouvaient les juifs qui persévéraient dans le judaïsme. A défaut des conjectures que la raison autoriserait à cet égard, nous regarderions comme un suffisant renseignement à l'appui de notre opinion la multitude de *judaïsants* qui furent découverts dès qu'on recherchа avec soin ceux qui se rendaient coupables d'apostasie. Quoi qu'il en soit, on vit s'introduire la distinction de *chrétiens nouveaux* et de *vieux chrétiens :* cette dernière dénomination fut un titre d'honneur, la première une tache d'ignominie ; les juifs convertis furent appelés par mépris *marranos, hommes immondes, pourceaux.*

Avec plus ou moins de fondement, on les accusait de crimes horribles. Dans leurs ténébreux con-

ciliabules se commettaient, disait-on, des atrocités auxquelles on ne saurait croire qu'avec peine, ne fût-ce que pour l'honneur de l'humanité. On disait, par exemple, que, pour se venger des chrétiens et par mépris de la religion, ils crucifiaient des enfants chrétiens, ayant soin de choisir pour ces immolations les grands jours des solennités chrétiennes. On sait l'histoire tant répétée d'un chevalier de la maison de Guzman, qui, se trouvant caché une nuit dans la maison d'un juif dont il aimait la fille, vit de ses yeux crucifier un enfant, au temps où les chrétiens célèbrent l'institution de l'Eucharistie.

Outre les infanticides, on imputait aux juifs des sacriléges, des empoisonnements, des conspirations, d'autres crimes encore. Ce qui prouve à quel point ces rumeurs étaient accréditées dans le public, c'est que les lois défendaient aux juifs d'exercer les professions de médecin, chirurgien, barbier et cabaretier : on comprend par là quel degré de confiance inspirait leur moralité.

Il est inutile de s'arrêter à examiner le plus ou moins de fondement de ces accusations sinistres. Nous n'ignorons pas jusqu'où va la crédulité populaire, alors surtout qu'elle est dominée par un sentiment exalté, qui peint à ses yeux toutes choses d'une même couleur. Il suffit de savoir que ces rumeurs circulaient partout, et avaient crédit ; on comprend dès lors quelle devait être l'indignation publique contre les juifs, et combien il était naturel que le pouvoir, cédant à l'impulsion de l'esprit général,

fût porté à les traiter avec une rigueur excessive.

La situation même dans laquelle se trouvaient les juifs indique assez qu'ils durent tenter de se concerter pour résister aux chrétiens : ce qu'ils firent lors de la mort de saint Pierre d'Arbues donne à penser ce qu'ils étaient capables de faire en d'autres occasions. Les fonds nécessaires pour l'accomplissement du meurtre, la solde des assassins et les autres dépenses qu'entraîna le complot, furent fournis par des contributions volontaires que s'imposèrent tous les Aragonais de race juive. N'est-ce pas là l'indice d'une organisation qui pouvait devenir fatale, si on ne l'avait surveillée?

A propos de la mort de saint Pierre d'Arbues, je demande à faire une observation. On s'est autorisé de cet événement même, pour prouver l'impopularité de l'établissement de l'Inquisition en Espagne. « Quelle preuve plus évidente, dira-t-on, que la mort donnée à l'inquisiteur? N'est-ce pas un signe certain que l'indignation du peuple était à son comble, que le peuple ne voulait en aucune manière de l'Inquisition? Se serait-il, sans cela, emporté à de pareils excès? » S'il faut entendre par le *peuple* les juifs et leurs descendants, je ne nierai pas que l'établissement de l'Inquisition ne lui fût en effet très-odieux ; mais il n'en était pas ainsi du reste de la nation. Précisément, l'assassinat dont nous venons de parler donna lieu à un événement qui confirme notre assertion. Lorsque le bruit de la mort de l'inquisiteur se répandit dans la ville, le peuple se leva

en tumulte pour venger cette mort. On s'était répandu dans la ville, on allait par troupes à la poursuite des *chrétiens nouveaux*, de sorte qu'une sanglante catastrophe aurait eu lieu, si le jeune archevêque de Saragosse, Alphonse d'Aragon, montant à cheval et se présentant au peuple, ne l'eût calmé par la promesse que toute la rigueur des lois tomberait sur la tête des coupables. L'Inquisition était-elle donc aussi impopulaire qu'on l'a prétendu, et dira-t-on que ses adversaires étaient en majorité au sein du peuple? Pourquoi, dans ce cas, le tumulte de Saragosse ne put-il être évité, malgré les précautions prises sans doute par les conjurés, très-puissants à cette époque par leurs richesses et leur influence?

On remarque, au temps de la plus grande rigueur déployée contre les judaïsants, un fait digne d'attention. Les personnes atteintes ou menacées des poursuites de l'Inquisition s'efforcent de se soustraire à l'action de ce tribunal; elles fuient le sol de l'Espagne, et s'en vont à Rome. Ceux qui se figurent que Rome a toujours été le foyer de l'intolérance, se seraient-ils imaginé cela? Cependant rien de plus certain. Le nombre des causes évoquées de l'Espagne à Rome est innombrable, durant les cinquante premières années de l'existence du tribunal; il faut ajouter que Rome inclinait toujours au parti de l'indulgence. Je ne sais s'il serait possible de citer à cette époque un seul inculpé qui, par son recours à Rome, n'ait pas amélioré son sort. L'histoire de l'Inquisition dans ce temps-là se trouve remplie de con-

testations survenues entre les rois et les papes ; et l'on découvre constamment chez le Souverain Pontife le désir de contenir l'Inquisition dans les bornes de la justice et de l'humanité. La ligne de conduite prescrite par Rome ne fut pas toujours suivie comme il l'aurait fallu ; aussi voyons-nous les papes accueillir une multitude d'appels, et mitiger le sort qui serait échu aux prévenus si leur cause eût été jugée définitivement en Espagne.

Le Pape, à la sollicitation des Rois Catholiques, qui désiraient que les causes fussent jugées en dernier ressort en Espagne, nomme un juge d'appel ; le premier de ces juges est D. Inigo Manrique, archevêque de Séville. Cependant, au bout de très-peu de temps, le même pape, dans une bulle du 2 août 1483, dit avoir reçu de nouveaux appels faits par un grand nombre d'Espagnols de Séville, lesquels n'ont osé s'adresser au juge d'appel, dans la crainte d'être arrêtés. Telle était alors l'exaltation des esprits, tel était le penchant aux injustices ou aux mesures d'une sévérité excessive. Le Pape ajoute que quelques-uns de ceux qui ont eu recours à sa justice ont déjà reçu l'absolution de la Pénitencerie apostolique, et que d'autres ne tarderont pas à la recevoir ; il se plaint ensuite qu'on n'ait point assez tenu compte à Séville des grâces récemment accordées à divers accusés ; enfin, après quelques autres avertissements, il fait remarquer aux rois Ferdinand et Isabelle que la miséricorde envers les coupables est plus agréable à Dieu que les rigueurs dont on veut user ; il donne

en preuve l'exemple du bon Pasteur poursuivant la brebis égarée. Il termine en exhortant les rois à traiter avec bonté ceux qui confessent volontairement leurs fautes ; il conseille de leur permettre de résider à Séville ou en tout autre lieu à leur choix, et de leur laisser la jouissance de leurs biens, comme si jamais ils n'eussent été coupables du crime d'hérésie.

Or, il ne faut pas croire que les appels admis à Rome fussent uniquement fondés sur des vices de forme ou des injustices dans l'application de la peine. Si les accusés recouraient à Rome, ce n'était pas toujours pour demander la réparation d'une illégalité, mais parce qu'ils étaient sûrs d'y trouver de l'indulgence. Nous en avons une preuve dans le nombre considérable de réfugiés espagnols, convaincus à Rome d'être retombés dans le judaïsme. On n'en trouve pas moins de deux cent cinquante en une seule fois. Cependant on ne fit pas une seule exécution capitale. On leur imposa quelques pénitences, et, une fois absous, ils furent libres de retourner chez eux sans la moindre marque d'ignominie. Ceci se passait à Rome l'an 1498.

C'est une chose vraiment remarquable que l'Inquisition de Rome n'ait jamais prononcé l'exécution d'une peine capitale, bien que le Siége apostolique ait été occupé pendant ce temps par des papes d'une sévérité extrême pour tout ce qui concernait l'administration civile. Sur tous les points de l'Europe, des échafauds punissent les

crimes contre la religion ; partout des scènes qui contristent l'âme : et Rome fait exception à cette règle, Rome qu'on a voulu peindre comme un foyer d'intolérance et de cruauté. Il est vrai que les papes n'ont pas prêché, à la façon des protestants, la tolérance universelle ; mais les faits disent la distance qu'il y a des papes aux protestants. Armés d'un tribunal d'intolérance, les papes n'ont pas versé une goutte de sang ; les protestants et les philosophes en ont répandu des torrents. Qu'importe à la victime d'entendre ses bourreaux proclamer la tolérance? C'est ajouter le sarcasme au supplice.

La conduite de Rome, dans l'usage qu'elle a fait de l'Inquisition, est la meilleure apologie du Catholicisme contre ceux qui s'acharnent à le flétrir comme barbare et sanguinaire. En vérité, qu'y a-t-il de commun entre le Catholicisme et la sévérité excessive déployée en tel ou tel lieu, sous l'empire de la situation extraordinaire où se trouvaient diverses races rivales, en présence des périls qui menaçaient l'une d'elles, ou de l'intérêt que les rois pouvaient avoir à consolider la tranquillité de leurs États?

Je n'entrerai pas dans l'examen détaillé de la conduite de l'Inquisition d'Espagne à l'égard des judaïsants ; je suis d'ailleurs loin de penser que la rigueur qu'elle a déployée contre eux soit préférable à la douceur recommandée et employée par les papes. Ce que je désire uniquement constater, c'est que cette rigueur fut un résultat de circonstances extraordinaires, un effet de l'esprit des peuples et de la dureté

des mœurs de l'Europe à cette époque : on ne saurait reprocher au Catholicisme les excès amenés par ces différentes raisons. Il y a plus : si l'on fait attention à l'esprit qui domine toutes les instructions pontificales relatives à l'Inquisition, si l'on observe l'inclination manifeste des papes à se ranger du côté de la mansuétude et à supprimer les marques d'ignominie dont on flétrissait les coupables, on est en droit de conjecturer que, si les papes n'eussent craint d'indisposer trop fortement les rois et de provoquer des divisions funestes, leurs mesures auraient été portées beaucoup plus loin. Qu'on se rappelle les négociations qui eurent lieu par suite de la bruyante affaire des réclamations des cortès d'Aragon, on verra de quel côté penchait la cour de Rome.

Puisque nous parlons de l'intolérance à l'égard des judaïsants, disons quelques mots de la disposition d'esprit de Luther à l'égard des juifs. Ne semble-t-il pas que le fondateur de l'indépendance de la pensée, le fougueux adversaire de la tyrannie des papes eût dû être animé, à l'égard de ce peuple, des sentiments les plus humains? Sans aucun doute, les prôneurs de ce coryphée du Protestantisme doivent penser qu'il en était ainsi. J'en suis fâché pour eux ; mais l'histoire ne nous autorise point à partager cette illusion. Selon toutes les apparences, si le moine apostat se fût trouvé à la place de Torquemada, les judaïsants ne s'en seraient pas mieux trouvés. Voici quel était le système conseillé par Luther, au rapport de Seckendorff, l'un de ses apologistes : « On aurait dû

raser leurs synagogues, disait-il, détruire leurs maisons, leur ôter leurs livres de prières, le Talmud, et jusqu'aux livres de l'Ancien Testament, défendre aux rabbins d'enseigner, les obliger à gagner leur vie au moyen de travaux pénibles. » L'Inquisition, du moins, ne procédait pas contre les juifs, mais contre les judaïsants, c'est-à-dire contre ceux qui, après s'être convertis au Christianisme, retombaient dans leurs erreurs, joignant le sacrilége à leur apostasie. Luther étendait sa rigueur aux juifs mêmes ; de sorte qu'en vertu de ses doctrines, on ne saurait adresser le moindre reproche aux rois d'Espagne, qui chassaient les juifs de leurs domaines.

Les Maures et les Morisques n'occupèrent pas moins l'Inquisition d'Espagne dans ce temps-là ; tout ce qui vient d'être dit des juifs peut leur être appliqué, à quelques modifications près. C'était aussi une race abhorrée, que l'on avait combattue pendant huit siècles : en restant dans leur religion, les Maures inspiraient la haine ; en l'abjurant, la méfiance. Les papes s'intéressèrent également en leur faveur. Une bulle expédiée en 1530 fait entendre un langage tout évangélique : il y est dit que l'ignorance de ces peuples est une des principales causes de leurs fautes et de leurs erreurs ; la première chose à faire pour rendre leurs conversions solides et sincères était, d'après les avis contenus dans la bulle, de s'attacher à éclairer leurs intelligences par la lumière de la saine doctrine.

On dira que le pape délia Charles-Quint du ser-

ment prêté dans les cortès de Saragosse de l'année 1519, serment par lequel le monarque s'était engagé à ne rien changer par rapport aux Maures ; par là, dit-on, l'empereur obtint la liberté de consommer l'expulsion de ces peuples. Mais il faut observer que le pape résista longtemps à cette concession ; s'il se prêta enfin à la volonté de l'empereur, ce fut parce que celui-ci jugeait l'expulsion des Maures indispensable pour assurer la tranquillité de son royaume. En était-il ainsi dans la réalité? C'était l'empereur, non le pape, qui devait le savoir : ce dernier, placé à une grande distance, ne pouvait connaître en détail le véritable état des choses. Au surplus, le monarque espagnol n'était point seul à penser ainsi : on raconte que François Ier, prisonnier à Madrid, s'entretenant un jour avec Charles-Quint, lui dit que la tranquillité ne s'affermirait jamais en Espagne, si l'on ne chassait les Maures et les Morisques.

CHAPITRE XXXVII.

SECONDE ÉPOQUE DE L'INQUISITION EN ESPAGNE.

On a dit que Philippe II fonda en Espagne une nouvelle Inquisition, plus terrible que celle des Rois Catholiques ; en même temps l'Inquisition de

Ferdinand et d'Isabelle obtient une certaine indulgence que l'on refuse à celle de leur successeur. Dès le premier coup d'œil, on découvre dans cette assertion une grave inexactitude. Philippe II ne fonda point une Inquisition nouvelle ; il soutint celle que les Rois Catholiques lui avaient léguée, et que Charles-Quint, son père et son prédécesseur, lui avait recommandée par testament d'une manière très-particulière. Le comité des cortès de Cadix, dans le projet pour l'abolition du tribunal de l'Inquisition, excuse la conduite des Rois Catholiques, et blâme sévèrement celle de Philippe II ; il s'attache à faire retomber sur ce prince tout l'odieux et toute la faute. Un illustre écrivain français, traitant récemment cette importante question, s'est laissé entraîner aux mêmes erreurs avec cette candeur qui se trouve être quelquefois le patrimoine du génie. « Il y a dans l'Inquisition espagnole, dit M. Lacordaire, deux moments solennels qu'il ne faut pas confondre : l'un à la fin du quinzième siècle, sous Isabelle et Ferdinand, avant que les Maures fussent chassés de Grenade, leur dernier asile ; l'autre, au milieu du seizième, sous Philippe II, lorsque le Protestantisme menaçait de se propager en Espagne. Le comité des cortès a parfaitement distingué ces deux époques, et autant il flétrit l'Inquisition de Philippe II, autant il s'exprime avec modération sur l'Inquisition d'Isabelle et de Ferdinand. » A la suite de ces paroles, l'écrivain cite un texte qui affirme que Philippe II fut le véritable fondateur de l'Inquisition : si cette

institution s'éleva par la suite à un haut degré de puissance, ce fut, dit-on, grâce à la politique raffinée de ce prince. On lit un peu plus bas que Philippe II fut l'inventeur des *auto-da-fé*, destinés à effrayer l'hérésie, et que le premier de ces sanglants spectacles fut donné à Séville en 1559. (*Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs, ch.* 6.)

Laissons de côté l'inexactitude historique concernant les *auto-da-fé;* on sait bien que ni les *sambenitos* ni les bûchers ne furent de l'invention de Philippe II. De pareilles inexactitudes échappent facilement à un écrivain qui se contente de rappeler un fait par incident; si nous relevons celle-ci, c'est qu'il s'y trouve une accusation contre un monarque à qui depuis longtemps on rend trop peu de justice. Philippe II continua l'œuvre commencée par ses prédécesseurs; ceux-ci obtiennent-ils grâce, on ne doit pas être plus sévère envers Philippe II. Ferdinand et Isabelle dirigèrent l'Inquisition contre les juifs apostats; pourquoi Philippe II ne put-il pas s'en servir contre les protestants? Mais, me dira-t-on, il abusa de son droit, et porta la rigueur à l'excès. A coup sûr on ne fut pas plus indulgent au temps de Ferdinand et d'Isabelle. A-t-on oublié les exécutions nombreuses faites à Séville et en d'autres endroits? A-t-on oublié ce que dit le P. Mariana dans son histoire, et les mesures prises par les papes en vue de mettre une borne à des rigueurs excessives?

Les paroles citées contre Philippe II sont tirées de

l'ouvrage qui a pour titre : *La Inquisicion sin máscara* (*l'Inquisition dévoilée*), publié en Espagne en 1811. On pourra juger de la valeur de ce livre, lorsqu'on saura que l'auteur s'est distingué jusqu'à sa mort par une haine profonde contre les rois d'Espagne. La couverture de l'ouvrage portait le nom de Nathanaël Jomtob; mais le véritable auteur est un Espagnol bien connu, qui dans ses derniers écrits semble avoir pris à tâche de venger et de justifier, par l'exagération même de ses invectives, tout ce qu'il avait précédemment combattu : écrivain qui attaque tout avec une insoutenable partialité, religion, patrie, individus et opinions; sorte de maniaque furieux, qui n'épargne pas même les hommes de son propre parti.

Est-il étonnant que cet écrivain considérât Philippe II, ainsi que le considèrent les protestants et les philosophes, comme un monstre de cruauté et de perfidie, l'opprobre et le fléau de l'humanité?

Ce n'est pas moi qui me chargerai de justifier sur tous les points la politique de Philippe II; assurément il se trouve des exagérations dans les éloges que quelques écrivains espagnols ont accordés à ce prince. Mais d'autre part, on ne saurait mettre en doute que les protestants et les ennemis politiques de Philippe II n'aient pris un soin constant de le dénigrer. Or, savez-vous pourquoi les protestants en veulent tant à Philippe II? C'est que ce fut lui qui empêcha le Protestantisme de pénétrer en Espagne; ce fut lui qui, durant ce siècle si agité, soutint la cause de l'Église

catholique. Laissons de côté les grands événements du reste de l'Europe, dont chacun jugera à sa guise; bornons-nous à l'Espagne. Nous ne craignons pas d'assurer que l'introduction du Protestantisme dans ce pays eût été imminente, inévitable, sans le système suivi par ce monarque. Philippe II, en tel ou tel cas, ne fit-il pas servir l'Inquisition aux vues de sa politique? C'est là une question que nous n'avons point à examiner ici; mais du moins faut-il reconnaître que l'Inquisition ne fut pas simplement un instrument appliqué à des projets ambitieux : ce fut une institution affermie et soutenue en vue d'un danger menaçant.

Il résulte, des procès intentés à cette époque par l'Inquisition, que le Protestantisme commençait à se répandre extraordinairement en Espagne. Des ecclésiastiques éminents, des religieux, des religieuses, des séculiers de distinction, en un mot des individus des classes les plus influentes, se trouvèrent entachés des nouvelles erreurs. Les efforts des protestants pour introduire le Protestantisme en Espagne ne pouvaient rester tout à fait infructueux. Pour y faire pénétrer leurs livres, ils employaient tous les stratagèmes. Ils allaient jusqu'à renfermer ces écrits prohibés dans des tonneaux de vin de Champagne et de Bourgogne, avec tant d'art que les douaniers ne parvenaient point à découvrir la fraude : c'est ce qu'écrivait l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

Il suffit d'observer attentivement l'état des esprits à cette époque en Espagne pour deviner tout le danger : des faits incontestables viennent, d'ailleurs, à

l'appui des conjectures. Les protestants, ayant grand soin de déclamer contre les abus, se présentèrent comme des réformateurs ; ils s'efforcèrent d'attirer à leur parti tous ceux qu'animait un vif désir de réforme. Depuis longtemps ce désir de réforme existait dans l'Église ; mais, chez quelques-uns, le nom spécieux de réforme cachait la véritable intention, qui était de détruire. En même temps, chez quelques catholiques sincères, ce désir, quoique pur dans son principe, allait jusqu'à une ardeur déréglée. Il est probable qu'un pareil zèle s'imprégnait d'acrimonie chez plusieurs ; de là une certaine facilité à recevoir les suggestions insidieuses des ennemis de l'Église. Peut-être bien des gens qui avaient commencé par un zèle indiscret, tombèrent-ils dans l'exagération, pour passer de là à l'animosité, et finir par l'hérésie. L'Espagne n'était point exempte de cette disposition des esprits ; le cours des événements aurait pu en tirer des fruits bien amers, pour peu que le Protestantisme eût pris pied sur notre sol. On sait que les Espagnols, au concile de Trente, se distinguèrent par leur zèle pour la réformation des abus et leur fermeté à exprimer leurs opinions ; or, une fois la discorde religieuse introduite dans un pays, les esprits s'exaltent par les disputes, s'irritent par les chocs fréquents, et parfois il arrive que des hommes respectables se précipitent dans des excès dont eux-mêmes auraient eu horreur peu de temps auparavant. Il est difficile de dire avec précision ce qui serait arrivé pour peu que la rigueur se fût relâchée.

Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'en lisant certains passages de Luis Vivès, d'Arias Montanus, de Carranza et de la Consultation de Melchior Cano, on croit sentir au fond de ces esprits une sorte d'inquiétude et d'agitation qu'on ne peut mieux comparer qu'à ces mugissements qui annoncent au loin le commencement d'une tempête.

Le fameux procès de l'archevêque de Tolède, Fray Bartolomé de Carranza, est un des faits que l'on cite le plus fréquemment pour prouver que l'arbitraire présidait à l'Inquisition en Espagne. Certes, on ne peut voir sans émotion une prison s'ouvrir pour enfermer, pendant de longues années, l'un des hommes les plus savants de l'Europe, archevêque de Tolède, honoré de la confiance intime de Philippe II et de la reine d'Angleterre, lié d'amitié avec les hommes les plus distingués de l'époque, et connu dans toute la chrétienté par le rôle brillant qu'il avait joué au concile de Trente. Le procès dura dix-sept ans; et, bien que la cause eût été évoquée à Rome, où l'archevêque dut trouver des protecteurs puissants, on ne put obtenir en sa faveur une déclaration d'innocence.

Sans m'arrêter aux mille incidents d'une cause si compliquée, sans insister sur le plus ou moins de motifs que les paroles et les écrits de Carranza purent fournir à l'appui des soupçons qui attaquaient sa foi, je tiens pour certain, quant à moi, que, dans sa conscience et devant Dieu, il était tout à fait innocent. En voici une preuve, qui met mon opinion

hors de doute. Carranza tomba malade peu de temps après le jugement du procès : on comprit que sa maladie était mortelle, on lui administra les Sacrements. Au moment de recevoir le Viatique, en présence d'un grand concours, il déclara, de la manière la plus solennelle, que jamais il ne s'était écarté de la foi de l'Église catholique, que sa conscience ne lui reprochait rien au sujet des torts ou erreurs dont on l'avait accusé; il confirma sa déclaration en prenant à témoin ce Dieu qu'il allait recevoir sous les espèces sacrées et dont le tribunal terrible le verrait comparaître dans quelques instants. Cet acte pathétique fit verser des larmes à tous les assistants; les soupçons qu'on avait pu concevoir contre l'archevêque furent dissipés comme par un souffle, et une sympathie nouvelle s'ajouta à celle que sa longue infortune avait excitée. Le Souverain Pontife ne mit point en doute la sincérité de la déclaration, puisqu'on plaça sur la tombe une magnifique épitaphe, ce qui, assurément, n'aurait point été permis, s'il fût resté la moindre ombre sur la sincérité de ces suprêmes paroles. Certes, il serait téméraire de refuser sa confiance à une déclaration si explicite, sortie de la bouche d'un homme tel que Carranza, expirant, et en présence de Jésus-Christ lui-même.

Ce tribut payé au savoir, aux vertus, aux malheurs de Carranza, il nous reste néanmoins à rechercher s'il est juste de dire que son procès fut une intrigue tramée par l'envie et l'inimitié. On comprend bien qu'il ne s'agit pas d'examiner ici l'im-

mense procédure de cette cause; mais, puisqu'il est permis d'en parler avec légèreté, pour jeter à Philippe II une tache, et aux adversaires de Carranza une injure, je demande, à mon tour, à présenter quelques observations pour replacer, s'il se peut, les choses sous leur véritable point de vue. En premier lieu, ne doit-on pas s'étonner qu'un procès dénué de tout fondement ait pu durer si longtemps? Du moins dut-il y avoir quelques apparences. Si, d'ailleurs, la cause eût été suivie jusqu'au bout en Espagne, la durée du procès paraîtrait moins singulière. Mais il n'en fut point ainsi; la cause resta pendante à Rome plusieurs années durant. Les juges étaient-ils si aveugles ou si méchants, qu'il leur fût impossible de découvrir la calomnie, ou qu'ils aient manqué de loyauté, en supposant que la calomnie fût aussi claire, aussi évidente qu'on l'a prétendu?

On peut répondre que les intrigues de Philippe II, acharné à la perte de l'archevêque, empêchèrent la vérité de se faire jour; à l'appui de cette explication, on alléguera les difficultés que fit le roi de laisser transférer le prisonnier à Rome. Il fallut, dit-on, que le pape Pie V fît intervenir à cet effet une menace d'excommunication. Je ne nierai pas que Philippe II n'ait cherché à aggraver la situation de l'archevêque, et désiré une sentence peu favorable à l'illustre accusé. Cependant, avant de décider que la conduite du roi fut criminelle, il faut savoir s'il agissait par l'effet d'un ressentiment personnel, ou mû par la conviction, par le soupçon que l'archevêque trempait

dans le luthéranisme. Carranza, avant sa disgrâce, avait les hautes faveurs et la considération de Philippe II, comme cela paraît par les missions qu'on lui confia en Angleterre et par son élévation à la première dignité ecclésiastique de l'Espagne. Comment présumer qu'une si grande bienveillance se soit changée tout à coup en haine personnelle et acharnée? Ne faut-il pas que l'histoire fournisse au moins un fait qui autorise cette conjecture? Or, je ne trouve ce fait nulle part, et je ne sache pas que d'autres l'aient découvert. Si Philippe II adopta un parti si contraire à l'archevêque, ce fut évidemment parce qu'il croyait ou soupçonnait fortement Carranza d'être hérétique. Dans ce cas, Philippe II put être imprudent, téméraire; mais on ne saurait dire qu'il ait été mû par un esprit de vengeance ou une basse animosité.

D'autres hommes de l'époque ont été également incriminés à cette occasion, entre autres l'insigne Melchior Cano. Carranza lui-même, à ce qu'il paraît, s'en méfia; il se plaignit amèrement que Melchior Cano eût osé dire que *l'archevêque était aussi hérétique que Luther*. Mais Salazar de Mendoza, en rapportant le fait dans la *Vie de Carranza*, assure que Cano s'empressa de le démentir, assurant que jamais semblable parole n'était sortie de sa bouche. En vérité, nous inclinons facilement à le croire : des hommes d'une intelligence aussi privilégiée que celle de Melchior Cano ont, dans leur dignité, un préservatif trop puissant contre la bassesse, pour qu'il soit per-

mis de les soupçonner de l'infâme rôle de calomniateurs.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de chercher la cause des malheurs de Carranza dans des rancunes ou des jalousies particulières; on la trouve dans les circonstances critiques de l'époque et dans le caractère même de cet homme illustre. Les graves symptômes qui faisaient craindre que le luthéranisme ne fît des prosélytes en Espagne, les efforts des protestants pour y introduire leurs livres et leurs émissaires, l'expérience de ce qui arrivait en d'autres contrées, particulièrement dans le royaume limitrophe de France, rendaient les esprits tellement défiants, que le moindre soupçon d'erreur, surtout chez les personnes élevées en dignité ou distinguées par leur science, causait de l'effroi. On sait les bruyants démêlés qui eurent lieu au sujet de la Polyglotte d'Anvers et d'Arias Montanus; on n'ignore pas les souffrances de Fray Luis de Léon et de quelques autres hommes illustres du temps. Une autre conjoncture contribuait à pousser les choses à l'extrême : c'était la situation politique de l'Espagne vis-à-vis de l'étranger. La monarchie espagnole avait tant d'ennemis et de rivaux, qu'il était raisonnable de craindre que l'hérésie ne devînt aux mains de ses adversaires un moyen d'introduire dans son sein la discorde et la guerre civile. Ces causes réunies rendaient naturellement Philippe II défiant, soupçonneux; la haine de l'hérésie se combinant dans son esprit avec le désir de sa propre

conservation, il se montrait sévère, inexorable, à l'égard de tout ce qui pouvait altérer dans son empire la pureté de la foi catholique.

D'un autre côté, il faut avouer que le caractère de Carranza n'était pas précisément ce qu'il fallait, dans des temps si critiques, pour éviter tout dangereux écart. On s'aperçoit, à la lecture de ses *Commentaires sur le Catéchisme*, que c'était un homme d'une pénétration très-vive, d'une vaste érudition, d'une science profonde, d'un caractère sévère, d'un cœur généreux et franc. Ce qu'il pensait, il le disait sans détour, sans se laisser arrêter par le déplaisir que ses paroles pouvaient causer à telle ou telle personne. Lorsqu'il croyait découvrir un abus, il le signalait, il le condamnait ouvertement, en quoi il avait plus d'un trait de ressemblance avec son antagoniste supposé, Melchior Cano. Les accusations dirigées contre lui, dans son procès, étaient fondées, nou-seulement sur ses écrits, mais sur quelques-uns de ses sermons et sur ses conversations privées. Je ne sais jusqu'à quel point il lui arriva de franchir les justes limites; mais ce que je n'hésiste point à affirmer, c'est qu'un homme qui écrivait du ton qui règne dans ses ouvrages, devait s'exprimer de vive voix avec une grande force, peut-être avec une excessive audace.

Pour dire toute la vérité, il faut ajouter qu'en traitant de la *Justification*, dans ses *Commentaires sur le Catéchisme,* il ne s'explique pas avec toute la clarté désirable; il manque de la netteté qu'exi-

geaient les circonstances. Les hommes versés dans cette matière savent combien certains points sont délicats. C'était sur ces points que portaient alors les erreurs de l'Allemagne ; on conçoit combien l'attention devait se fixer sur les paroles de Carranza et s'effrayer à la moindre ombre d'ambiguïté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Rome il ne fut point absous de toutes les accusations ; on l'obligea d'abjurer une série de propositions à l'égard desquelles il fut jugé suspect, et on lui imposa quelques pénitences. Carranza, au lit de mort, protesta de son innocence ; mais il eut soin de déclarer qu'il ne regardait pas comme injuste la sentence du pape. C'est là le mot de l'énigme : l'innocence du cœur n'est pas toujours accompagnée de la prudence des lèvres.

Je me suis arrêté quelque peu sur cette cause célèbre, parce qu'elle donne lieu à des considérations qui font vivement sentir l'esprit de l'époque. Ces considérations ont d'ailleurs l'avantage de replacer la vérité en son vrai jour : il ne faut point vouloir tout expliquer par la misérable raison de la méchanceté des hommes. Il y a malheureusement une tendance à tout résoudre de cette façon ; il est vrai que les hommes y prêtent trop souvent un juste fondement. Cependant, toutes les fois que cela n'est point évidemment nécessaire, nous devrions nous abstenir d'incriminer. Le tableau de l'histoire de l'humanité est assez sombre par lui-même ; ne prenons pas plaisir à l'obscurcir en y semant des taches nouvelles. Souvent nous taxons de crime ce qui n'a

été qu'ignorance. L'homme est enclin au mal, mais il n'est pas moins sujet à l'erreur; or l'erreur n'est pas toujours coupable.

Au reste, je crois qu'il est permis d'imputer aux protestants eux-mêmes la rigueur et l'inquiète défiance que l'Inquisition d'Espagne déploya dans ces temps-là. Les protestants excitaient une révolution religieuse : c'est une loi constante que toute révolution qui ne détruit pas le pouvoir attaqué, le rend plus sévère et plus dur. Ce qui auparavant eût été estimé indifférent se trouve considéré comme suspect; ce qui, en toute autre circonstance, n'eût paru qu'une faute, est regardé comme crime. On craint à chaque instant de voir la liberté se changer en licence; les révolutions détruisant tout en invoquant la réforme, quiconque ose parler de réforme court le risque d'être incriminé comme perturbateur. La prudence même dans la conduite se voit taxée de précaution hypocrite; un langage franc et sincère est qualifié d'insolence, de suggestion dangereuse; la réserve devient une réticence pleine d'astuce; il n'est pas jusqu'au silence qui ne prenne une signification sinistre. De nos jours, tant d'événements instructifs se sont accomplis sous nos yeux, que nous nous trouvons dans une situation incomparable pour juger des phases diverses de l'histoire.

C'est un fait indubitable, que le Protestantisme produisit en Espagne une réaction. Ses erreurs et ses excès furent cause que le pouvoir ecclésiastique, aussi bien que le pouvoir civil, restreignit infini-

ment, dans tout ce qui avait rapport à la religion, la liberté dont on jouissait auparavant. L'Espagne se préserva des doctrines protestantes, lorsque toutes les probabilités donnaient à penser que ces doctrines finiraient par lui être communiquées d'une manière ou d'une autre. Il est clair que ce résultat ne put être obtenu sans des efforts extraordinaires. L'Espagne de ces temps-là m'apparaît comme une place assiégée par un ennemi puissant, dans laquelle les chefs veillent continuellement, se tenant en garde contre les attaques du dehors, et non moins inquiets sur les trahisons du dedans.

Je confirmerai ces observations par un exemple tout à fait instructif. Rappelons ce qui s'est passé par rapport aux Bibles en langue vulgaire; ce seul fait nous enseigne tout le reste. J'ai précisément sous la main un témoignage aussi respectable que digne d'intérêt, celui de ce même Carranza de qui je viens de parler. Voici ce qu'il dit dans le prologue de ses *Commentaires sur le Catéchisme chrétien* : « Avant que les hérésies de Luther fussent venues de l'enfer à la lumière de ce monde, je ne sache pas que l'Écriture sainte en langue vulgaire fût défendue nulle part. En Espagne, il y avait des Bibles traduites en langue vulgaire par l'ordre des Rois Catholiques, dans le temps où il était permis aux Maures et aux juifs de vivre selon leur foi au milieu des chrétiens. Après l'expulsion des juifs du sein de l'Espagne, les juges de la religion trouvèrent que quelques-uns de ceux qui s'étaient convertis à notre foi instruisaient leurs

enfants dans le judaïsme, et leur enseignaient les cérémonies de la loi de Moïse, au moyen de ces Bibles vulgaires, qu'ils eurent soin de faire imprimer par la suite en Italie, dans la ville de Ferrare. C'est la juste raison qui fit défendre les Bibles vulgaires en Espagne; mais on en permit toujours la possession et la lecture aux colléges et aux monastères, ainsi qu'aux personnes nobles, à l'abri de tout soupçon. » Carranza continue de faire en peu de mots l'histoire de ces prohibitions, en Allemagne, en France et en d'autres pays; il ajoute : « Dans notre Espagne, qui était et qui est encore, par la grâce et la bonté de Notre-Seigneur, pure de zizanie, on eut soin de défendre généralement toutes traductions de l'Écriture en langue vulgaire, afin d'ôter aux étrangers l'occasion de controverser avec les personnes simples et ignorantes, et *aussi parce qu'on avait et on a l'expérience de certains cas particuliers et d'erreurs qui commençaient à naître en Espagne de la lecture incomprise de certains passages de la Bible.* Ce que je viens de dire est l'histoire véritable de ce qui s'est passé : voilà ce qui a fait prohiber la Bible en langue vulgaire. »

Ce curieux passage de Carranza nous retrace, en peu de mots, la marche qu'ont suivie les choses. Il n'existe d'abord aucune prohibition; mais l'abus commis par les juifs en provoque une, bien que restreinte encore, ainsi qu'on vient de le voir. Viennent ensuite les protestants, bouleversant l'Europe au moyen de leurs bibles; l'Espagne est menacée de

voir s'introduire chez elle les nouvelles erreurs : on découvre que quelques personnes n'ont été égarées que par l'effet d'une fausse interprétation de certains passages de la Bible; on est forcé d'enlever cette arme aux étrangers qui tenteraient de s'en servir pour séduire les personnes simples : à dater de ce moment, la prohibition devient rigoureuse et générale.

Pour en revenir à Philippe II, ne perdons jamais de vue que ce monarque fut un des plus fermes défenseurs de l'Église catholique, et qu'en lui se personnifia la politique des siècles fidèles, au milieu du vertige qui, sous l'impulsion du Protestantisme, s'était emparé de la politique européenne. Si l'Église, au milieu de ces grands bouleversements, put compter sur une protection puissante de la part des princes, ce fut en grande partie à Philippe II qu'elle le dut. L'époque de Philippe II a été critique, décisive pour l'Europe : s'il est vrai que ce prince fut malheureux dans les affaires de Flandre, il n'en est pas moins hors de doute que sa puissance et son habileté opposèrent à la puissance protestante un contre-poids qui l'empêcha de se rendre maîtresse de l'Europe. En supposant même que les efforts de Philippe II n'aient eu d'autre résultat que de faire gagner du temps, en brisant le premier élan de la politique protestante, ce ne fut pas un mince service rendu à l'Église catholique, combattue à cette époque de tant de côtés. Que serait-il advenu de l'Europe, si le Protestantisme se fût introduit en Espagne

comme en France, si les huguenots eussent pu compter sur le secours de la Péninsule? Et quel sort aurait eu l'Italie, si le pouvoir de Philippe II ne l'avait tenue en respect? Les sectaires de l'Allemagne n'auraient-ils pas réussi à y introduire leurs doctrines? J'en appelle à tous les hommes qui connaissent l'histoire : si Philippe II eût abandonné sa politique tant décriée, la religion catholique ne courait-elle pas le risque de se trouver, au commencement du dix-septième siècle, dans la dure nécessité de vivre uniquement comme religion tolérée, dans la généralité des royaumes de l'Europe? Or, on sait ce que vaut cette tolérance, quand il s'agit de l'Église catholique; l'Angleterre nous le dit depuis des siècles; la Prusse nous le fait entendre en ce moment même, et la Russie y ajoute son témoignage d'une manière encore plus lamentable.

Tel est le point de vue sous lequel il faut considérer Philippe II. On est forcé de convenir qu'envisagé de cette manière, ce prince reste un grand personnage historique, un des hommes qui ont marqué de l'empreinte la plus profonde la politique des siècles qui les ont suivis, un de ceux dont l'influence s'est le mieux fait sentir après eux sur le cours des événements.

Espagnols qui jetez l'anathème au fondateur de l'Escurial, avez-vous oublié notre histoire? Vous imputez à Philippe II une tyrannie odieuse. Mais vous ne songez donc pas qu'en lui contestant sa gloire, vous effacez notre propre gloire, vous

couvrez de fange le diadème qui ceignit le front de Ferdinand et d'Isabelle ? Si vous ne pouvez pardonner à Philippe II d'avoir soutenu l'Inquisition, si cette seule raison vous contraint de charger son nom d'exécration, faites-en de même à l'égard de son illustre père, Charles-Quint ; et, remontant jusqu'à Isabelle de Castille, écrivez aussi sur la liste des tyrans ce nom qui fut vénéré des deux mondes, et qui est l'emblème de la gloire, de la puissance de la monarchie espagnole. Les uns et les autres ont eu part au fait qui soulève votre indignation. Si vous maudissez les uns, n'accordez pas aux autres une indulgence hypocrite. Mais le sentiment de la nationalité qui vit dans votre cœur vous oblige à la partialité, à l'inconséquence : vous reculez lorsqu'il s'agit de rayer d'un trait de plume les gloires de l'Espagne, de flétrir tous ses lauriers, de renier votre patrie. Il ne nous reste, malheureusement, que de grands souvenirs ; gardons-nous du moins de les mépriser : ces souvenirs sont, chez une nation, comme les titres d'une antique noblesse dans une famille déchue : ils élèvent l'esprit, fortifient l'âme dans l'adversité, et, alimentant l'espérance au fond du cœur, servent à préparer un avenir nouveau.

Le résultat immédiat de l'introduction du Protestantisme en Espagne aurait été, comme dans les autres pays, la guerre civile ; et cette guerre nous eût été plus fatale qu'à tout autre peuple, car les circonstances se trouvaient pour nous infiniment plus criti-

ques. L'unité de la monarchie espagnole n'aurait pu résister aux perturbations, aux secousses d'une dissension intestine; ses diverses parties étaient tellement hétérogènes entre elles, et tenaient si peu les unes aux autres, que le moindre coup en eût brisé la liaison. Les lois, les mœurs des royaumes de Navarre et d'Aragon différaient extrêmement de celles de la Castille; un vif sentiment d'indépendance, entretenu par les fréquentes réunions de leurs cortès particulières, s'abritait dans le cœur de ces peuples indomptés; ils auraient certainement mis à profit la première occasion de secouer un joug peu accepté. Dans les autres provinces, des factions n'auraient pas manqué de déchirer les entrailles du pays. Le monarchie se serait vue misérablement fractionnée, en un temps où il lui fallait mener les affaires de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique. Nous nous trouvions encore en présence des Maures; les juifs n'avaient pas eu le temps d'oublier l'Espagne; certainement, les uns et les autres, pour se relever, auraient profité de nos discordes. De la politique de Philippe II dépendait, non-seulement la tranquillité, mais peut-être l'existence de la monarchie espagnole. On accuse maintenant ce prince de tyrannie; s'il eût tenu une autre conduite, on le taxerait d'incapacité.

Une des plus grandes injustices des ennemis de la religion, envers ceux qui l'ont défendue, est de les supposer de mauvaise foi, de les accuser d'avoir eu en toutes choses des intentions doubles, des vues tortueuses et intéressées. Parle-t-on du machiavélisme

de Philippe II, on suppose que l'Inquisition, sous l'apparence d'une institution purement religieuse, n'était qu'un instrument de politique aux mains du monarque. Rien de plus spécieux pour les hommes qui ne voient dans l'histoire qu'une matière à de piquantes observations; mais rien de plus faux en présence des faits.

Quelques personnes n'ont pu concevoir l'existence du tribunal de l'Inquisition sans supposer, dans le monarque qui le soutenait et l'encourageait, de profondes raisons d'État, des vues portées beaucoup plus loin que ce qui paraît à la surface. On n'a pas voulu voir que chaque époque a son esprit, sa manière particulière d'envisager les choses, son système particulier d'action, soit pour opérer le bien, soit pour écarter le mal. Dans un temps où toutes les nations de l'Europe en appelaient au fer et au feu pour trancher les questions religieuses, où protestants et catholiques brûlaient leurs adversaires, où l'Angleterre, la France, l'Allemagne assistaient aux scènes les plus sanglantes, faire monter un hérétique sur l'échafaud était une chose naturelle, qui ne choquait en rien les idées communes. Pour nous, nos cheveux se dressent sur notre tête à la seule idée de brûler un homme vif. Placés dans une société au sein de laquelle le sentiment religieux s'est considérablement amoindri, accoutumés à vivre parmi des hommes qui ont une religion différente de la nôtre, ou qui n'en ont aucune, nous ne parvenons point à comprendre que ce pût être une chose ordinaire de voir

conduire au supplice des hérétiques ou des impies. Mais qu'on lise les auteurs du temps ; on verra l'immense différence qui existe sur ce point entre nos mœurs et les leurs : notre langage de modération et de tolérance n'aurait pas même été compris des hommes du seizième siècle. Savez-vous ce que Carranza lui-même, qui eut tant à souffrir de l'Inquisition, pensait sur cette matière ? Chaque fois que l'occasion s'en présente dans l'ouvrage que j'ai cité, il émet sur ce point les idées de son temps, sans s'arrêter même à les prouver ; il les donne comme des principes hors de doute. En Angleterre, auprès de la reine Marie, il ne craignait pas d'exposer son opinion touchant la rigueur avec laquelle on devait traiter les hérétiques, et, à coup sûr, il était loin de soupçonner que son nom dût servir un jour à attaquer cette intolérance même.

Rois et peuples, ecclésiastiques et séculiers, tous se trouvaient d'accord sur ce point. Que dirait-on aujourd'hui d'un roi qui apporterait de ses propres mains le bois pour brûler les hérétiques, et qui condamnerait les blasphémateurs à avoir la langue percée d'un fer rouge ? Or, on raconte de saint Ferdinand la première de ces choses, la seconde est de saint Louis. Nous nous récrions à la vue de Philippe II assistant à un *auto-da-fé ;* mais si nous considérons que la cour, les grands, toute l'élite de la société entourait le roi dans ces occasions, nous comprendrons que si ce spectacle est à nos yeux horrible, insupportable, il ne l'était point aux yeux de ces hommes,

très-différents de nous par leurs idées et par leurs sentiments. Et qu'on ne dise pas qu'on était forcé, par la volonté du monarque, d'assister à ce spectacle : ce n'était nullement l'effet de la volonté du monarque, mais simplement une conséquence de l'esprit de l'époque. Nul monarque n'eût été assez puissant pour faire accomplir une semblable cérémonie, si l'esprit du temps s'y fût opposé; d'ailleurs nul monarque n'est assez dur, assez insensible, pour ne pas éprouver l'influence du temps dans lequel il règne. Supposez le despote le plus absolu de notre temps, Napoléon à l'apogée de sa puissance, l'empereur actuel de Russie, et demandez-vous si toute leur volonté parviendrait à faire violence jusqu'à ce point aux mœurs de leur siècle.

On rapporte certaine anecdote peu propre à confirmer l'opinion de ceux qui assurent que l'Inquisition fut un moyen de politique entre les mains de Philippe II : cette anecdote peint d'une manière curieuse les mœurs et les idées de ce temps; la voici. Philippe II tenait sa cour à Madrid; certain prédicateur, dans un sermon prononcé en présence du monarque, avança que *les souverains avaient un pouvoir absolu sur la personne de leurs sujets, ainsi que sur leurs biens*. La proposition n'était pas de nature à déplaire à un roi; elle débarrassait les princes, d'un seul coup, de toutes les entraves qui s'opposent à l'exercice du pouvoir. Or, il paraît que tout le monde, en Espagne, n'était point courbé sous le despotisme aussi servilement qu'on l'a supposé; quel-

qu'un dénonça à l'Inquisition les paroles du prédicateur. Certes, celui-ci, pour se mettre à couvert, avait choisi un asile assez sûr, et nos lecteurs peuvent bien supposer que l'Inquisition n'avait qu'à garder un prudent silence. Il n'en fut pas ainsi. L'Inquisition instruisit l'affaire, trouva la proposition contraire aux saines doctrines : diverses pénitences furent imposées au prédicateur, qui se vit en outre condamné à rétracter publiquement sa proposition dans le lieu même où il l'avait avancée. La rétractation eut lieu avec toutes les cérémonies d'un acte juridique; le prédicateur déclara qu'il retirait sa proposition comme erronée; il expliqua les motifs de sa rétractation, et lut, ainsi qu'il lui avait été ordonné, les paroles suivantes, bien dignes de remarque : « *En effet, Messieurs, les rois n'ont sur leurs sujets d'autre pouvoir que celui qui leur est accordé par le droit divin et le droit humain; ils n'en ont point qui procède de leur libre et absolue volonté.* » Cela nous est raconté par Antonio Perez, ainsi qu'on peut le voir dans la note qui correspond au présent chapitre. Or, on sait qu'Antonio Perez n'était point un partisan fanatique de l'Inquisition.

Voilà ce qui se passait à une époque dont certaines personnes ne parlent jamais sans essayer de la flétrir. Je doute qu'à une époque plus rapprochée de nous, celle, par exemple, où l'on prétend que l'aurore de la liberté et des lumières commença de briller sur l'Espagne, sous le règne de Charles III, une condamnation publique et solennelle du despotisme

eût été poussée aussi loin. Cette condamnation, du temps de Philippe II, fait autant d'honneur au tribunal qui l'ordonna, qu'au monarque qui y prêta son consentement.

S'agit-il des lumières, c'est encore une calomnie de dire qu'il y eût un dessein formé d'établir et de perpétuer l'ignorance. Assurément la conduite de Philippe II n'indique point un pareil dessein. On voit ce prince, non content de favoriser la grande entreprise de la Polyglotte d'Anvers, recommander à Arias Montanus de consacrer à l'achat de livres *d'élite, imprimés ou manuscrits,* l'argent qui rentrerait aux mains de l'imprimeur Plantin, à qui le roi avait fourni une forte somme pour aider à l'entreprise. Cette collection choisie devait être placée dans la bibliothèque du monastère de l'Escurial, que l'on bâtissait alors. Le monarque avait également chargé, comme il le dit lui-même dans sa lettre à Arias Montanus, *D. Francès de Alaba, son ambassadeur en France, de recueillir dans ce royaume les meilleurs livres qu'il lui serait possible.*

Non, l'histoire d'Espagne, au point de vue de l'intolérance en matière religieuse, n'est point aussi noire qu'on s'est plu à le supposer. Les étrangers nous reprocheront-ils notre cruauté? Nous leur répondrons que, tandis que l'Europe se voyait arrosée de sang par les guerres religieuses, l'Espagne demeura en paix. Quant au nombre des personnes qui périrent sur les échafauds ou moururent dans l'exil, nous mettons au défi les deux nations qui

prétendent être à la tête de la civilisation, la France et l'Angleterre, de montrer leur statistique de ces temps-là, et de la comparer avec la nôtre : nous ne craignons rien du parallèle.

A mesure que le danger de l'introduction du Protestantisme diminuait en Espagne, la rigueur de l'Inquisition diminuait également. Nous pouvons d'ailleurs observer que la procédure de ce tribunal alla toujours s'adoucissant, suivant l'esprit qui domina dans la législation criminelle des autres pays de l'Europe. Ainsi les *auto-da-fé* deviennent plus rares à mesure que les temps se rapprochent du nôtre, de sorte qu'à la fin du dernier siècle, l'Inquisition n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été. Il est inutile d'insister là-dessus : nous nous trouvons d'accord, sur ce point, avec les plus ardents ennemis de ce tribunal ; ce qui, à nos yeux, prouve, de la manière la plus convaincante, qu'il convient d'éclaircir, en étudiant les idées et les mœurs du temps, ce qu'on a prétendu expliquer par la cruauté, par la méchanceté ou l'ambition des hommes. Si les doctrines de ceux qui plaident pour l'abolition de la peine de mort venaient un jour à passer dans la pratique, la postérité, en lisant les exécutions de notre temps, serait saisie de la même horreur que nous au spectacle des supplices du temps passé ; et la potence, la fourche, la guillotine figureraient au même rang que les anciens *Quemaderos* (9).

CHAPITRE XXXVIII.

DES ORDRES RELIGIEUX. — LEUR ESSENCE.

Voici encore un des points sur lesquels le Protestantisme et le Catholicisme se trouvent en opposition complète : le premier abhorre les ordres religieux, le second les aime ; celui-là les détruit, celui-ci les établit et les encourage. Un des premiers actes du Protestantisme, partout où il s'introduit, est d'attaquer les ordres religieux par ses doctrines et par ses actes ; il s'efforce de les faire disparaître immédiatement ; on dirait que la prétendue réforme ne peut considérer sans irritation ces saintes demeures, qui lui rappellent continuellement l'apostasie de son fondateur. Les vœux religieux, particulièrement celui de chasteté, ont été l'objet des plus cruelles invectives de la part des protestants ; mais ces invectives, depuis trois siècles, ne sont autre chose que l'écho des déclamations de Luther : or, ces déclamations furent celles d'un moine apostat qui venait de ravir au fond du sanctuaire l'objet de sa flamme impudique. Tout le luxe de science déployé pour combattre un dogme sacré est insuffisant à cacher cette origine impure.

Observons en passant que la même chose a eu lieu

par rapport au célibat du clergé. Les protestants, dès le commencement, ne purent supporter ce célibat ; ils le condamnèrent sans déguisement ; ils mirent à le combattre une certaine ostentation de doctrine ; mais, au fond de toutes les déclamations, que trouve-t-on ? Les clameurs d'un prêtre qui a oublié ses devoirs, qui s'agite contre les remords de sa conscience, et s'efforce de couvrir sa honte en diminuant l'horreur du scandale par les allégations d'une science mensongère. Si une pareille conduite eût été tenue par les catholiques, toutes les armes du ridicule auraient été employées pour la couvrir de mépris, pour la marquer, comme elle le mérite, du sceau de l'ignominie. Mais cet homme était celui qui avait déclaré une guerre à mort au Catholicisme : cela suffit pour détourner le mépris des philosophes, pour faire trouver grâce aux déclamations d'un moine dont le premier argument contre le célibat avait été de profaner ses vœux et de consommer un sacrilége. Le reste des perturbateurs de ce siècle imita l'exemple d'un si digne maître. Tous demandèrent, exigèrent de l'Écriture et de la philosophie un voile pour couvrir leur faiblesse, leur lâcheté. Juste punition ; l'aveuglement de l'esprit fut le résultat des égarements du cœur ; l'impudence sollicitait et obtenait d'être accompagnée de l'erreur. Jamais la pensée n'est plus vile que lorsque, pour excuser une faute, elle s'en rend la complice ; l'intelligence alors ne se trompe pas, elle se prostitue.

Cette haine contre les ordres religieux a passé en

héritage du Protestantisme à la philosophie. Voilà pourquoi toutes les révolutions provoquées et dirigées par les protestants ou les philosophes se sont signalées par leur intolérance à l'égard de l'institution même, et par leur cruauté à l'égard des personnes qui s'y étaient enrôlées. Ce que la loi n'avait pu faire, le poignard et la torche le consommèrent : ce qui put échapper à la catastrophe se vit abandonné au lent supplice de la misère et de la faim. En ce point, comme en beaucoup d'autres, il est manifeste que la philosophie incrédule est fille de la réforme. Considérez de quelle façon l'une et l'autre ont procédé à la destruction des communautés religieuses : mêmes flatteries aux rois, même exagération des droits du pouvoir civil, mêmes déclamations contre les prétendus maux causés à la société, mêmes calomnies. Il n'y a que les noms et les dates à changer ; il faut encore remarquer cette particularité, que le progrès de la tolérance et de la douceur des mœurs s'est à peine fait sentir en cette occasion.

Mais est-il vrai que les ordres religieux soient chose aussi méprisable qu'on a voulu le supposer ? Toutes les questions qui s'y rapportent se trouvent-elles résolues dès qu'on a prononcé emphatiquement le mot de *fanatisme* ? L'observateur n'y trouvera-t-il rien qui soit digne de fixer ses recherches ? Il est difficile de croire que telle soit la nullité de ces institutions dont l'histoire dans le passé a été si grande, et qui gardent encore dans leur existence tant de signes d'un long avenir. Ces institutions apparaissent

à toutes les époques de l'histoire ecclésiastique; leurs souvenirs, leurs monuments se trouvent à chaque instant sous nos pas; elles se perpétuent dans les régions de l'Asie, dans les sables de l'Afrique, dans les cités et les solitudes de l'Amérique; enfin, après de si rudes adversités, on les voit se conserver plus ou moins prospères, en divers pays de l'Europe, et pousser de nouveau leurs rejetons sur des terres d'où leur racine avait été extirpée. A ce spectacle, l'esprit se sent saisi d'une vive curiosité. Quelle est l'origine, quel est le génie, le caractère de ces institutions? Ceux qui aiment à descendre au cœur des questions philosophiques découvrent ici, dès le premier regard, une mine abondante de connaissances précieuses sur la religion, sur la société et l'homme. Qui a pu lire les Vies des anciens Pères du désert sans émotion, sans admiration? Quel pied a foulé avec indifférence les ruines d'une abbaye antique? Celui qui, parcourant les corridors et les cellules des couvents à moitié démolis, ne se sent assailli d'aucun souvenir et n'éprouve pas même la curiosité d'examiner, celui-là peut fermer les annales de l'histoire et cesser ses études sur le domaine du beau. Il n'existe pour lui ni phénomènes historiques ni beauté morale: son intelligence est dans les ténèbres, son cœur dans la poussière.

Afin de cacher l'intime liaison qui existe entre les ordres religieux et la Religion elle-même, on a dit que la Religion pouvait vivre sans ces institutions. Vérité incontestable, mais abstraite et inutile; asser-

tion qui ne peut communiquer aucune lumière à la science ni servir de guide dans les voies de la pratique ; vérité insidieuse, qui tend à changer entièrement l'état de la question.

Voici un sophisme qu'on n'emploie que trop, non-seulement dans la question qui nous occupe, mais en plusieurs autres. Ce sophisme consiste à combattre les difficultés par une proposition parfaitement vraie en soi, mais sans application directe au point débattu. Par là, on détourne l'attention : la vérité palpable qu'on présente aux esprits les fait dévier de l'objet principal ; on leur fait prendre pour une *solution* ce qui n'est qu'une *distraction*. S'agit-il, par exemple, de l'entretien du clergé et du culte, on dit : « Le temporel est tout différent du spirituel. » S'agit-il de calomnier les ministres de la Religion : « Autre chose est la Religion, dit-on, autre chose sont ses ministres. » Veut-on présenter la conduite de Rome, pendant plusieurs siècles, comme une chaîne non interrompue d'injustices et d'attentats : on repousse à l'avance toutes les observations, en disant : « La suprématie du souverain Pontife n'a rien de commun avec les vices des papes, avec l'ambition de leur cour. » Réflexions justes, vérités palpables, assurément, et fort utiles en certains cas, mais au moyen desquelles l'écrivain de mauvaise foi déguise le but pervers auquel il tend. Ainsi, un joueur de gobelets attire d'un côté les regards de la multitude, tandis que son compère exécute d'un autre côté ses criminelles opérations.

De ce qu'une chose n'est point nécessaire à l'existence d'une autre, il ne s'ensuit pas que cette première chose n'ait point son origine dans la seconde, ne trouve pas dans l'esprit de celle-ci sa vie propre et permanente, qu'il n'existe pas entre les deux choses un système de rapports intimes et délicats. L'arbre peut exister sans ses fleurs et ses fruits; fleurs et fruits peuvent certainement tomber sans que le tronc robuste perde sa vie; mais tant que l'arbre existera, cessera-t-il jamais de donner des fleurs et des fruits? Appliquons cette image à l'objet qui nous occupe. Il est certain que la Religion peut subsister sans les communautés religieuses, que la ruine de celles-ci n'entraîne pas nécessairement la destruction de la Religion elle-même. On a vu des pays d'où les ordres religieux ont été arrachés conserver longtemps la religion catholique. Mais il n'en est pas moins certain qu'il y a dépendance nécessaire entre les communautés religieuses et la Religion : c'est-à-dire que la Religion a donné l'être à ces institutions, qu'elle les vivifie de son esprit et les nourrit de sa substance. C'est pourquoi on voit, partout où la Religion prend racine, les communautés religieuses germer aussitôt; et si ces institutions ont été détruites en une contrée où la Religion continue de subsister, elles ne tardent point à y renaître.

Sans parler des exemples que nous offriraient d'autres pays, ne voyons-nous pas ce phénomène se produire en France d'une manière admirable? Le nombre des couvents d'hommes et de femmes qui se

sont établis de nouveau sur le sol français est déjà considérable. Qui aurait dit aux hommes de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative, de la Convention, qu'un demi-siècle ne s'écoulerait pas sans qu'on vît les institutions religieuses renaître et prospérer en France, malgré leurs efforts pour faire disparaître jusqu'à la mémoire de ces institutions? « Si cela arrive, auraient-ils dit, c'est que la révolution que nous sommes en train de faire, ne sera point parvenue à triompher : l'Europe nous aura imposé de nouveau les chaînes du despotisme; alors, mais seulement alors, on pourra voir en France, à Paris, dans cette capitale du monde civilisé, le rétablissement des instituts religieux, ce legs de la superstition transmis jusqu'à nous par les idées et les mœurs d'un temps qui est passé pour ne jamais revenir. » Insensés! votre révolution a triomphé; l'Europe a été vaincue par vous; les vieux principes de la monarchie française ont été rayés de la législation, des institutions, des mœurs; le génie de la guerre a promené en triomphe par toute l'Europe vos doctrines, dont la perversité disparaissait dans le rayonnement de la gloire. Vos principes, vos souvenirs ont prévalu de nouveau à une époque récente; ils vivent encore dans toute leur force et leur orgueil, personnifiés en quelques hommes qui se font gloire d'être les héritiers de ce qu'ils appellent eux-mêmes la *révolution glorieuse de* 89. Et cependant, malgré tant de triomphes, les ordres religieux reparaissent; ils s'étendent, se propagent de tous côtés,

et reprennent une place importante dans les annales du temps où nous vivons. Pour prévenir cette renaissance, il fallait extirper la Religion; il ne suffisait pas de la persécuter. La foi était restée comme un germe précieux, couvert de pierres et d'épines; la Providence a fait descendre un rayon de l'astre qui féconde le néant; l'arbre, dans toute sa beauté, s'est élancé de nouveau, et ses rameaux se couvrent de fleurs charmantes : voilà ces communautés religieuses que vous croyiez à jamais anéanties.

L'exemple que nous venons de rappeler démontre clairement ce que nous voulons établir au sujet de l'intime liaison qui existe entre la Religion et les ordres religieux. L'histoire ecclésiastique tout entière fournit des preuves à l'appui de cette vérité. La simple connaissance de la Religion et de la nature des institutions dont nous parlons suffirait d'ailleurs pour l'établir.

La force des préjugés répandus sur cette matière est telle, qu'il ne sera pas inutile de descendre jusqu'à la racine des choses pour faire toucher au doigt la déraison de nos adversaires. Que sont les communautés religieuses, considérées de la manière la plus générale? En mettant de côté les différences qu'amène nécessairement la diversité des temps et des pays, nous dirons qu'un institut religieux est une société de chrétiens vivant réunis, sous certaines règles, pour mettre en pratique les conseils de l'Évangile. Nous comprenons dans cette définition les ordres mêmes qui ne se lient par aucun vœu, laissant

de côté ce que disent les théologiens et les canonistes sur les conditions indispensables pour constituer l'essence de l'institution. D'ailleurs il ne convient pas d'exclure de l'honorable dénomination d'instituts religieux ces associations où se trouvent réunies toutes les conditions, sauf celle des vœux. La Religion catholique est assez féconde pour produire le bien par des moyens très-divers. Dans la généralité des ordres religieux, elle a montré ce que l'homme peut faire lorsqu'il abdique par un vœu, pour toute la vie, sa volonté propre; mais elle a voulu aussi montrer que, tout en laissant à l'homme sa liberté, elle peut l'attacher et le faire persévérer jusqu'à la mort, comme s'il se fût obligé par un vœu perpétuel. La Congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, qui se trouve dans cette dernière catégorie, est certainement digne de figurer parmi les plus belles institutions de l'Église catholique.

Je n'ignore pas que le vœu se trouve compris dans l'essence des ordres religieux, selon qu'on les entend communément; mais on sait que l'anathème frappe indistinctement les associations liées par un vœu, et celles qui ne résultent que de la permanente et libre adhésion des personnes qui les composent. Tout ce qui a forme de communauté religieuse est considéré avec aversion. Lorsqu'il s'est agi de proscrire les ordres religieux, la même proscription a enveloppé ceux qui faisaient un vœu et ceux qui n'en faisaient pas. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de les défendre, il ne faut point les séparer. Au surplus,

cela ne m'empêchera pas d'examiner le vœu en lui-même, et de présenter les observations qui le justifient au tribunal de la philosophie.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister pour démontrer que l'objet des ordres religieux, c'est-à-dire la mise en pratique des conseils de l'Évangile, est parfaitement conforme à l'Évangile même. Et remarquez bien que, quel que soit le nom, quelle que soit la forme des ordres religieux, ils ont pour objet quelque chose de plus que la simple observance des préceptes; on y trouve constamment comprise l'idée de perfection, soit dans la vie d'action, soit dans la vie contemplative. Garder les commandements divins est chose indispensable à tout chrétien qui veut avoir part à l'éternelle vie; les ordres religieux se proposent une voie plus difficile : ils tendent à la perfection. Là se pressent les hommes qui, après avoir entendu de la bouche du divin Maître ces paroles : « Si vous voulez être parfaits, allez, vendez tous vos biens et donnez-les aux pauvres, » ne se sont point retirés avec tristesse, comme le jeune homme de l'Évangile, mais ont embrassé courageusement l'entreprise de tout quitter pour suivre Jésus-Christ.

Éclaircissons maintenant le point de savoir si l'association est le moyen le plus convenable pour nous faire atteindre un si saint objet. Il me serait facile de le démontrer en rapportant divers textes de l'Écriture qui manifestent le véritable esprit de la Religion chrétienne et la volonté du divin Maître sur ce point; mais le goût de notre siècle, et la clarté

même des vérités qu'il s'agit de démontrer, nous conseillent d'éviter ce qui sent la discussion théologique. Je me bornerai donc à considérer la question sous les points de vue historique et philosophique : sans accumuler les citations et les textes, je prouverai que les ordres religieux sont parfaitement conformes à l'esprit de la Religion chrétienne; que, par conséquent, cet esprit a été méconnu par les protestants, lorsqu'ils ont condamné ou détruit les communautés religieuses. Que si les philosophes, tout en n'admettant pas la vérité de la Religion, avouent cependant qu'elle est utile et belle, je leur prouverai qu'ils ne peuvent condamner ces institutions, puisqu'elles sont le résultat nécessaire de la Religion même.

Dans le berceau du Christianisme, alors que les cœurs conservaient vives et pures les flammes du Cénacle; dans ces temps où les paroles et les exemples du divin Fondateur étaient encore récents, où nombre de fidèles vivaient encore qui avaient eu le bonheur de le contempler et de l'entendre, nous voyons les chrétiens, sous la direction des Apôtres eux-mêmes, se réunir, mettre leurs biens en commun, former ainsi une seule famille, dont le Père était dans le ciel, et qui n'avait qu'*un seul cœur et une seule âme.*

Je ne discuterai pas sur l'extension qu'eut ce fait primitif; je m'abstiens d'analyser les diverses circonstances qui l'accompagnent, et de rechercher en quoi il ressemble aux communautés religieuses

des temps postérieurs : il me suffit d'en constater l'existence, d'en consigner ici le souvenir pour indiquer quel est le véritable esprit de la Religion par rapport aux moyens les plus propres à réaliser la perfection évangélique. Je demande cependant à rappeler que Cassien, en racontant la naissance des communautés religieuses, leur assigne pour origine le fait même que nous venons de mentionner, et qui se trouve rapporté dans les Actes des Apôtres. Selon le même auteur, ce genre de vie ne fut jamais totalement interrompu, en sorte qu'il se trouva toujours quelques chrétiens fervents qui le continuèrent, rattachant ainsi l'existence des moines aux primitives associations des temps apostoliques. Après avoir décrit le genre de vie des premiers chrétiens, et retracé les altérations des temps qui suivirent, Cassien poursuit ainsi : « Ceux qui conservaient la ferveur apostolique, rappelant de cette manière la perfection primitive, s'éloignèrent des villes et du commerce de ceux qui se croyaient permis un genre de vie moins sévère ; ils commencèrent à choisir des lieux secrets et retirés, où ils pussent suivre en particulier les règles qu'ils se rappelaient avoir été pratiquées par tout le corps de l'Église, sous la direction des Apôtres. Ainsi commença à se former la discipline de ceux qui s'étaient éloignés de cette contagion. Comme ils vivaient séparés des autres fidèles, s'abstenant du mariage et se privant de communiquer avec le monde, même avec leurs propres familles, on en vint, par la suite, en considéra-

tion de leur vie singulière et solitaire, à leur donner le nom de *moines*. » (*Collat.* 18, cap. 5.)

A ce moment même survint l'époque des persécutions, laquelle, sauf quelques interruptions qu'on peut appeler des moments de repos, se prolongea jusqu'à la conversion de Constantin. Il y eut donc, durant ce période de temps, quelques chrétiens qui s'attachèrent à continuer le genre de vie des années apostoliques. Cassien l'indique clairement dans le passage qu'on vient de lire. Il va sans dire que cette vie primitive fut modifiée dans sa forme extérieure par les calamités dont l'Église était affligée. On ne doit pas chercher dans ce temps-là les chrétiens vivant en communauté ; on les trouvera confessant Jésus-Christ avec un calme imperturbable sur le chevalet, dans les cirques où ils se laissaient mettre en pièces par les bêtes féroces, sur les échafauds où ils livraient une tête tranquille à la hache du bourreau. Mais observez ce qui arrive durant le temps même de la persécution : les chrétiens, *de qui le monde n'était pas digne*, poursuivis dans les villes comme des bêtes féroces, se retirent dans la solitude, cherchent un refuge au fond des déserts. Les solitudes de l'Orient, les sables de l'Arabie, les lieux les plus inaccessibles de la Thébaïde, reçoivent ces troupes de fugitifs qui s'enfoncent dans les demeures des bêtes sauvages, dans les sépulcres abandonnés, dans les citernes desséchées, ne demandant qu'un asile pour méditer et prier. Savez-vous ce qui résulte de là ? Ces déserts se peuplent, comme par enchantement, d'in-

nombrables communautés religieuses. Là on médite, on prie, on lit l'Évangile : à peine la féconde semence a-t-elle touché la terre, la plante précieuse en sort de toutes parts.

Admirables desseins de la Providence! Le Christianisme, persécuté dans les villes, fertilise la solitude. Le grain précieux n'a besoin, pour se développer, ni du suc de la terre, ni d'une douce atmosphère : la tempête l'emporte à travers les airs; la semence, jetée sur le roc, n'y périt point. Dieu a fait son coursier des aquilons; le roc cesse d'être stérile lorsqu'il lui plaît de le féconder. N'est-ce pas lui qui fit jaillir de la pierre une source pure, au contact de la verge de son prophète?

Lorsque la paix fut donnée à l'Église par le vainqueur de Maxence, les germes contenus au sein du Christianisme purent se développer en liberté : à dater de ce moment, l'Église n'a plus été vue un seul instant sans communautés religieuses. L'histoire à la main, on peut défier les ennemis des ordres religieux de signaler une époque, un court espace de temps où ces institutions aient entièrement disparu. Sous une forme ou sous une autre, dans tel pays ou dans tel autre, elles se sont perpétuées. Le fait est constant, on le trouve à chaque page de l'histoire ecclésiastique; il joue un rôle important dans tous les grands événements des annales de l'Église. Il s'est reproduit dans l'Occident comme dans l'Orient, dans les temps modernes comme dans les temps anciens, aux époques de la félicité de l'Église, comme aux

époques de son infortune; quand la recherche de la perfection religieuse a été en honneur aux yeux du monde, et quand elle a été un objet de persécution, de railleries, de calomnies. Quelle preuve plus évidente d'un rapport intime entre ces institutions et la Religion elle-même? Faut-il autre chose pour montrer clairement que ces institutions sont un fruit spontané de la Religion? Dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, on regarde, comme une preuve de dépendance réciproque entre deux phénomènes, l'apparition constante de l'un à la suite de l'autre. Si ces phénomènes comportent, l'un vis-à-vis de l'autre, les rapports de cause et d'effet, si l'on trouve dans l'essence de l'un tous les principes qui ont dû concourir à la production de l'autre, le premier s'appelle cause, le second prend le nom d'effet. Je ne sais ce que nos adversaires peuvent répondre à une argumentation si concluante.

En envisageant la question sous cet aspect, on s'explique très-naturellement la protection et la faveur que ces institutions ont toujours rencontrées chez le Souverain Pontife. Celui-ci doit agir conformément à l'esprit qui anime l'Église, dont il est sur la terre le chef suprême. Ce n'est certainement pas le Pape qui a réglé qu'un des moyens qui conviennent le plus aux hommes pour se porter à la perfection, est de se réunir en association sous certaines règles, conformément à l'enseignement du Divin Maître. L'Éternel l'avait établi ainsi dans les secrets de sa sagesse infinie, et la conduite des papes ne pou-

vait être contraire à ces desseins du Très-Haut. On a dit que des vues intéressées étaient intervenues ; que la politique des papes trouvait dans ces institutions une ressource puissante pour se soutenir et s'agrandir. Quoi! ne verra-t-on que des instruments de politique dans les sociétés des premiers fidèles, dans les monastères des solitudes de l'Orient, dans cette foule d'institutions qui n'ont eu pour objet que la sanctification ou le soulagement de l'humanité ? Un fait si général, si bienfaisant, ne peut s'expliquer par des vues d'intérêt ou des desseins étroits ; l'origine en est plus noble, et celui qui ne la cherchera pas dans le ciel, devra du moins la chercher dans quelque chose de plus grand que les projets d'un homme ou la politique d'une cour : à défaut de sentiments qui s'élèvent jusqu'au ciel, il faut ici des idées qui embrassent un vaste horizon ; il faut quelqu'une de ces pensées qui président aux destinées du genre humain.

Ce qui peut faire supposer des desseins particuliers chez les papes, c'est de voir leur autorité apparaître dans toutes les fondations des derniers siècles, et leur approbation constituer la validité des règles des nouveaux instituts. Mais la marche suivie à cet égard par la discipline ecclésiastique nous fait voir que l'intervention plus active des papes, loin d'émaner de vues particulières, devint nécessaire pour empêcher qu'un zèle indiscret ne multipliât à l'excès les ordres religieux : ainsi la vigilance à prévenir les abus est l'origine de cette intervention suprême. Dans

les douzième et treizième siècles, la propension à créer des établissements nouveaux fut telle, que les plus graves inconvénients en seraient résultés, sans une surveillance continuelle de la part de l'autorité ecclésiastique. Aussi voyons-nous le souverain pontife Innocent III ordonner, dans le concile de Latran, que quiconque voudra fonder une nouvelle maison religieuse sera tenu d'adopter une des règles approuvées. Mais poursuivons.

Si l'on nie la vérité de la Religion chrétienne, si l'on tourne en ridicule les conseils de l'Évangile, je comprendrai qu'on n'aperçoive point le caractère céleste imprimé aux communautés religieuses. Mais lorsqu'on admet la vérité de la Religion, comment peut-on se déclarer ennemi des ordres religieux, considérés en eux-mêmes ? Celui qui admet le principe, peut-il repousser la conséquence ? Celui qui aime la cause, rejette-t-il l'effet ? De deux choses l'une : ou l'on affecte la religion avec hypocrisie, ou bien on professe une religion qu'on ne comprend pas.

A défaut de tout autre indice, l'esprit antiévangélique qui guida les coryphées de la prétendue Réforme nous serait suffisamment révélé par leur haine contre une institution si évidemment fondée sur l'Évangile. Quoi ! ces partisans de la Bible lue *sans notes ni commentaires,* eux qui prétendent la trouver si claire dans tous les passages, n'ont pas remarqué le sens si facile de cette multitude de textes qui recommandent l'abnégation de soi-même, le renoncement à tous les biens, la privation de tous les plaisirs ? Ici

cependant les paroles ne peuvent se prêter à une autre signification ; elles ne demandent point, pour être comprises, l'étude profonde des sciences sacrées, ni celle des langues. Et néanmoins elles n'ont pas été entendues ! Nous dirons mieux, elles n'ont pas été écoutées. L'intelligence les saisissait, mais la passion les repoussait.

Quant à ces philosophes qui ont regardé les ordres religieux comme une chose vaine et méprisable, si ce n'est dangereuse, on voit assez qu'ils ont peu médité sur l'esprit de l'homme, sur les sentiments profonds du cœur. Leur cœur n'a rien éprouvé à la vue de ces multitudes d'hommes et de femmes réunis en vue de se sanctifier eux-mêmes, ou de sanctifier les autres, ou de consoler l'infortune : il n'est que trop clair que leur âme a été desséchée par le scepticisme. Renoncer pour toujours aux plaisirs de la vie, s'ensevelir dans une demeure solitaire pour s'y offrir en holocauste sur les autels du Très-Haut, certes, voilà un sujet d'horreur pour ceux qui n'ont jamais considéré le monde qu'à travers de grossiers préjugés. Mais l'humanité a d'autres pensées ; elle se sent attirée précisément vers ces objets que les sceptiques trouvent si dénués d'intérêt, ou si dignes d'horreur.

Mystères du cœur de l'homme ! Altérés de jouissances, entraînés par le tourbillon des plaisirs, nous ne pouvons cependant nous défendre d'une émotion profonde en présence de l'austérité des mœurs et du recueillement de l'âme. La solitude, la tristesse

même, exercent sur nous une indicible fascination. D'où vient cet enthousiasme qui ébranle un peuple entier, et l'entraîne comme par enchantement sur les traces de l'homme dont le front porte l'empreinte de l'austérité, dont le vêtement et les manières expriment le détachement de ce qui est terrestre et l'oubli du monde? Or, c'est un fait consigné à la fois dans l'histoire de la vraie Religion et dans celle des religions fausses. Un moyen si puissant de s'attirer le respect n'est pas resté inconnu à l'imposture; la licence, avide de faire fortune dans le monde, a senti plus d'une fois la nécessité de se déguiser sous le manteau de la pureté.

Ce qui, au premier coup d'œil, paraît le plus contraire à notre cœur et à nos goûts, cette ombre de tristesse répandue sur la vie religieuse, est précisément ce qui enchante et attire. La vie religieuse est triste : voilà pourquoi elle sera belle, et sa beauté sera sublime; rien ne sera plus propre que cette sublimité à ébranler profondément notre cœur, à y graver des impressions ineffaçables. En réalité, notre âme a le caractère d'une exilée : elle ne se sent affectée vivement que par des objets tristes; il n'est pas jusqu'à l'allégresse qui n'ait besoin d'emprunter à un habile contraste une teinte de mélancolie. La beauté n'a point revêtu son charme le plus séduisant, si une larme ne coule de ses yeux, si son front n'est point voilé d'une pensée douloureuse, si ses joues n'ont pas été pâlies par un amer souvenir. Pour que la vie d'un héros excite en nous un vif intérêt, il faut que

l'infortune soit la compagne de ses vertus. Voulez-vous qu'un tableau de la nature ou de l'art appelle fortement notre attention, s'empare des puissances de notre âme, mêlez-y une pensée du néant de l'homme et une image de la mort. Notre cœur se plaît dans des sentiments d'une tristesse paisible. Nous aimons un monument en ruine, la croix rappelant le séjour des morts, les grands murs couverts de mousse, indiquant la demeure des générations qui ont passé.

La joie ne nous satisfait pas, elle ne remplit pas notre cœur ; elle l'enivre, le dissipe quelques instants : mais l'homme n'y trouve point son bonheur. La joie de la terre est frivole ; elle ne saurait attacher le voyageur qui chemine péniblement loin de sa patrie. De là vient que, tandis que la tristesse et les pleurs sont recherchés par l'art, toutes les fois qu'il s'agit de produire dans l'âme une impression profonde, la joie et jusqu'au sourire sont inexorablement bannis. L'art oratoire, la poésie, la sculpture, la peinture, la musique, ont suivi constamment la même règle, ou, pour mieux dire, ont été dominés par le même instinct. Il fallait certainement un grand esprit et un cœur brûlant pour dire que *l'âme est naturellement chrétienne*. Dans ce peu de mots, un penseur illustre a su exprimer les ineffables rapports qui unissent le dogme, la morale et les conseils de cette Religion divine avec ce qu'il y a de plus intime, de plus délicat et de plus noble dans notre cœur. La tristesse chrétienne, ce sentiment élevé qui se peint sur le front du fidèle, comme un souvenir de douleur sur

le front d'un proscrit; ce sentiment qui modère les jouissances de la vie par l'image de la tombe, et illumine la profondeur du sépulcre par les rayons de l'espérance; cette tristesse, si naturelle et si consolante, si grande et si sévère, qui fait fouler aux pieds les diadèmes comme une vile poussière, et mépriser la splendeur de ce monde comme une passagère illusion; cette tristesse, portée à sa perfection, vivifiée et fécondée par la grâce, assujettie à une sainte règle, est ce qui préside à la fondation des instituts religieux, et leur reste inhérent tant qu'ils conservent leur ferveur primitive. Oui, cette sainte tristesse, qui porte avec soi le détachement de toutes les choses terrestres, est le sentiment que l'Église veut inspirer et conserver aux ordres religieux, lorsqu'elle environne de recueillement et de méditation leurs silencieuses demeures.

L'Homme-Dieu n'avait où reposer sa tête, et, comme un obscur voyageur, il s'asseyait près d'un puits sur le chemin : son apparition fut annoncée aux peuples par une voix mystérieuse venue du désert, par la voix d'un homme dont le vêtement était de poil de chameau, dont les reins étaient entourés d'une ceinture de cuir, et qui ne se nourrissait que de sauterelles et de miel sauvage : tant que durera une religion ainsi fondée, rien ne sera plus saint, rien ne sera plus digne de notre respect que ces institutions dont l'objet est de réaliser ce que le ciel se proposait d'enseigner aux hommes par de si éloquentes et si sublimes leçons. Les temps succéderont aux

temps, les vicissitudes aux vicissitudes : l'institution changera de forme, subira des altérations ; elle se ressentira plus ou moins de la faiblesse des hommes et de l'action corrosive des siècles ; mais elle continuera de subsister. Si une société la repousse, elle cherchera asile dans une autre société ; chassée des villes, elle fixera sa demeure dans les forêts ; poursuivie jusque-là, elle ira se réfugier dans l'horreur des déserts. Il y aura toujours, dans quelques cœurs privilégiés, un écho pour ces paroles : « Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation : réunissez-vous pour prier, le Seigneur sera au milieu de vous. »

On nous demandera pourquoi les fidèles ne pourraient pas pratiquer la perfection évangélique en vivant au milieu de leur famille, sans se réunir en communauté. Nous ne prétendons nullement que cette pratique soit impossible, même au milieu du monde ; nous reconnaissons avec bonheur qu'un grand nombre de chrétiens ont agi ainsi dans tous les temps, agissent encore ainsi aujourd'hui. Mais cela n'empêche pas que le moyen le plus sûr et le plus facile ne soit celui de la vie en commun, avec d'autres personnes appliquées au même objet, et dans l'éloignement des choses du monde. Mettons de côté, pour un instant, toute considération religieuse ; ne savons-nous pas l'ascendant qu'exercent sur l'esprit les exemples répétés de ceux avec qui nous vivons ? Ignorons-nous combien notre esprit défaille aisément lorsqu'il s'engage seul dans une entreprise dif-

ficile? Jusque dans les plus grandes infortunes, c'est une consolation que d'autres personnes partagent nos douleurs. Sur ce point, comme sur tout le reste, la Religion se trouve d'accord avec la saine philosophie : elles se réunissent pour nous révéler le sens profond de ces mots de l'Écriture sacrée : « *Væ soli, malheur à celui qui est seul !*

Disons maintenant deux mots sur les vœux qui sont propres d'ordinaire à tout institut religieux. Peut-être ces vœux sont-ils une des principales raisons de l'antipathie du Protestantisme contre les ordres religieux. Le vœu rend fixe et stable; or le principe fondamental du Protestantisme n'admet ni fixité ni stabilité. Essentiellement multiple et anarchique, ce principe repousse l'unité, détruit la hiérarchie; dissolvant par nature, il ne permet à l'esprit, ni de rester dans une foi permanente, ni de s'assujettir à une règle. La vertu même est pour lui une entité vague, qui n'a point de base déterminée, un être qui s'alimente d'illusions, et ne supporte l'application d'aucune règle fixe et constante. Cette sainte nécessité de bien faire, de marcher sans relâche par le chemin de la perfection, devait lui être incompréhensible, lui répugner au plus haut degré; cette nécessité devait lui paraître contraire à la liberté : comme si l'homme, en s'obligeant par un vœu, perdait son libre arbitre; comme si la sanction que la promesse imprime à un dessein, diminuait en rien le mérite de celui qui a la fermeté d'accomplir ce qu'il a eu le courage de promettre!

Cet effort de l'homme pour se faire l'esclave du bien et enchaîner son propre avenir, outre le sublime désintéressement qu'il suppose, est l'exercice le plus vaste que l'homme puisse faire de la liberté : voilà ce qu'on oublie lorsqu'on invoque les droits de la liberté contre cette nécessité que l'homme s'impose à lui-même. Par un seul acte, l'homme dispose de toute sa vie, et en accomplissant les devoirs qui résultent de cet acte, il accomplit perpétuellement sa propre volonté. « Mais, nous dira-t-on, l'homme est si inconstant !... » Voilà précisément pourquoi, afin de prévenir les effets de cette inconstance, l'homme se lie, et, mesurant d'un coup d'œil les éventualités de l'avenir, se rend supérieur à ces éventualités, les domine d'avance. » Mais, répliquera-t-on, le bien, dans ce cas, se fait par nécessité. » Cela est certain ; mais ne savez-vous pas que la nécessité de bien faire est une nécessité heureuse, qui assimile en quelque façon l'homme à Dieu? Ignorez-vous que la Bonté infinie est incapable de mal faire, et que la Sainteté infinie ne peut rien faire qui ne soit saint? Les théologiens, expliquant pourquoi l'être créé est capable de pécher, en signalent cette raison profonde : « C'est, disent-ils, que la créature est sortie du néant. » Lorsque l'homme s'oblige autant qu'il est en lui d'agir bien, lorsqu'il enchaîne de cette manière sa volonté, il l'ennoblit, il se rend plus semblable à Dieu, il se rapproche de l'état des bienheureux qui n'ont plus la triste liberté de mal faire, qui sont dans l'heureuse nécessité d'aimer Dieu.

Le mot de *liberté*, depuis l'instant où les protestants et les faux philosophes s'en sont emparés, semble condamné à être mal compris en toutes ses applications. Dans l'ordre religieux, moral, social, politique, on a réussi, par mille efforts, à l'obscurcir et à le fausser. Cicéron donna une admirable définition de la liberté, lorsqu'il dit qu'*elle consiste à être esclave de la loi*. On peut dire pareillement que la liberté de l'intelligence consiste à être esclave de la vérité, et la liberté de la volonté à être esclave de la vertu ; changez cet ordre, vous tuez la liberté. Otez la loi, vous proclamez le règne de la force ; ôtez la vérité, vous proclamez l'empire de l'erreur ; ôtez la vertu, vous mettez le vice sur le trône. Osez soustraire le monde à la loi éternelle, qui embrasse tout dans l'homme et dans la société, qui est la raison divine appliquée aux créatures raisonnables ; osez chercher en dehors de ce cercle immense une imaginaire liberté, vous détruisez tout : il ne reste plus dans la société que l'empire de la force brutale, et dans l'homme l'empire des passions ; chez l'un et chez l'autre, la tyrannie, par conséquent la servitude.

CHAPITRE XXXIX.

DES ORDRES RELIGIEUX DANS L'HISTOIRE. — PREMIERS SOLITAIRES.

Je viens d'examiner les ordres religieux à un point de vue général, en les considérant dans leurs rapports avec la religion et avec l'esprit humain : je vais maintenant jeter un regard sur les points principaux de leur histoire. Cet examen, à mon avis, nous révélera une importante vérité, savoir, que l'apparition de ces institutions sous différentes formes a été une satisfaction donnée à de grandes nécessités sociales, et un puissant moyen aux mains de la Providence pour procurer non-seulement le bien spirituel de l'Église, mais aussi le salut et la régénération de la société. On comprend qu'il me sera impossible de passer en revue les nombreux instituts religieux qui ont existé : ce serait, d'ailleurs, un soin superflu pour l'objet que je me propose. Je me bornerai donc à jeter un regard sur les principales phases de l'histoire des ordres religieux, comme un voyageur qui ne peut s'arrêter dans le pays qu'il traverse, se contente de le considérer des sommets les plus élevés. Je commence par les solitaires de l'Orient.

Le colosse de l'empire romain menaçait ruine. Des symptômes d'une corruption irrémédiable se manifestaient dans son sein, et précisément, au moment où l'esprit de vie se retirait de lui, les hordes barbares se présentaient de toutes parts. Dans cette crise, la société même se trouvait à la veille d'une épouvantable catastrophe. Tout le monde connu allait subir un changement ; le lendemain ne devait plus ressembler à la veille. La culture la plus raffinée se trouvait en présence de la férocité barbare, l'énergie des enfants des forêts en présence de la mollesse des peuples méridionaux : le résultat de la lutte ne pouvait être douteux. Lois, coutumes, monuments, arts et sciences, toute la civilisation amassée durant le cours de plusieurs siècles était mise en péril. Tout pressentait une ruine prochaine ; tout faisait comprendre que Dieu avait marqué l'instant où devaient finir la puissance et l'existence même des dominateurs du globe.

Le monde allait être la proie du chaos; mais la lumière devait-elle surgir enfin de ce chaos? L'humanité devait-elle se fondre comme l'or dans le creuset, pour en sortir plus brillante et plus pure? Les idées sur Dieu et sur l'homme devaient-elles se rectifier? La morale devait-elle reprendre et perfectionner son empire? Était-il réservé au cœur de l'homme de s'ouvrir à des inspirations nouvelles, de s'élancer loin de la corruption, pour respirer dans une atmosphère digne d'un être immortel? Oui : la Providence l'avait ainsi réglé, et sa sagesse conduisait les événements à

ce terme par des chemins que l'homme ne pouvait deviner.

Le Christianisme se trouvait déjà propagé sur toute la face de la terre : ses doctrines, fécondées par la grâce, poussaient le monde vers une régénération complète, mais il fallait que l'humanité reçût encore de ses mains divines une impulsion ; il fallait que l'esprit de l'homme, ébranlé par une secousse, prît enfin son essor, et s'élevât d'un bond à la hauteur d'où il ne devait plus descendre. L'histoire atteste les obstacles qui s'opposèrent à l'établissement et au développement du Christianisme. Dieu fut obligé de prendre son épée et d'embrasser son bouclier, selon l'expression du prophète ; à force de prodiges, il brisa la résistance des passions, détruisit toute science qui s'élevait contre la science de Dieu, anéantit tous les pouvoirs qui s'insurgeaient contre lui. Enfin, après trois siècles de persécution, la victoire se déclara en faveur de la religion véritable ; les temples des fausses divinités devinrent déserts, et les idoles qui n'étaient pas encore renversées tremblèrent sur leurs piédestaux. Le moment était venu, pour le Christianisme, de réaliser d'une manière permanente les hauts conseils donnés trois siècles auparavant à la Palestine. La sagesse des philosophes ayant été vaine, il fallait que la sagesse du charpentier de Nazareth achevât de se manifester au monde.

Les vertus des chrétiens étaient sorties déjà de l'obscurité des catacombes ; elles devaient resplendir à la lumière du ciel et au sein de la paix, comme

dans les cachots et sur les bûchers. Le Christianisme étant devenu maître du sceptre de l'Empire comme du foyer domestique, ses disciples, qui formaient déjà des multitudes, ne vivaient plus sous le régime de la communauté des biens; il est clair qu'une continence absolue et un détachement complet des choses terrestres ne pouvaient être la forme de vie de la généralité des familles. Le monde devait se perpétuer; tous les chrétiens ne devaient point observer ce conseil qui change la vie de l'homme, dès cette terre, en une vie angélique. Un grand nombre d'entre eux devaient se contenter à l'avenir de garder les préceptes, sans aspirer à la perfection qui résulte du renoncement à tout ce qui est terrestre et de l'abnégation complète de soi-même. Cependant le fondateur de la Religion chrétienne ne voulait point que les conseils donnés par lui aux hommes fussent un seul instant sans compter des disciples au milieu de la dissipation du monde. Il ne les avait pas donnés en vain: d'ailleurs la pratique de ces conseils, quoique bornée à un cercle restreint de fidèles, faisait sentir de tous côtés une influence qui facilitait et assurait l'observance des préceptes. La force de l'exemple exerce un si grand ascendant sur le cœur de l'homme, qu'elle suffit souvent à triompher toute seule des résistances les plus opiniâtres. Quelque chose incline notre cœur à sympathiser avec tout ce qui l'approche, soit le bien, soit le mal; il semble qu'un aiguillon secret nous presse dès que nous voyons d'autres hommes prendre sur nous les devants en une direction quel-

conque. C'est ce qui rend si avantageux l'établissement des instituts religieux dans lesquels les vertus et l'austérité de la vie sont données en exemple et opposent à l'égarement des passions un reproche éloquent.

La Providence voulait atteindre ce grand objet par des moyens extraordinaires. Les déserts de la Thébaïde, les solitudes embrasées de l'Arabie, de la Palestine et de la Syrie présentent des hommes que l'Esprit de Dieu vient de susciter. Un manteau de poil de chèvre, un grossier capuchon, tel est le luxe par lequel ils confondent la vanité et l'orgueil des mondains. Leurs corps exposés aux rayons du soleil et à toute la rigueur du froid, exténués par de longs jeûnes, ressemblent à des spectres sortis des sépulcres; l'herbe des champs est leur unique aliment, l'eau leur breuvage; le travail de leurs mains leur procure les faibles ressources dont ils ont besoin. Soumis à la direction d'un vieillard dont les titres au gouvernement sont une longue vie passée dans le désert, et des cheveux blanchis au milieu des austérités, ils gardent constamment le silence. Leurs lèvres ne s'ouvrent que pour articuler des prières. Pour eux, le monde a cessé d'exister; les rapports d'amitié, les doux liens de famille et de parenté, tout est rompu par un esprit de perfection porté à une hauteur qui dépasse toutes les pensées de la terre. Avant de se retirer au désert, ils ont vendu tout ce qui leur appartenait et en ont distribué le prix aux pauvres. Les saintes Écritures sont la nourriture de

leur esprit; ils apprennent par cœur les paroles de ce divin livre, ils les méditent sans cesse, suppliant le Seigneur de leur en accorder la véritable intelligence. Dans leurs réunions, on n'entend que la voix de quelque cénobite expliquant avec une simplicité naïve le sens du texte sacré, mais toujours de manière à tirer de ses leçons quelque profit pour la purification des âmes.

Le nombre de ces solitaires fut si prodigieux que nous n'y pourrions croire, si des témoins oculaires, dignes du plus grand respect, n'en faisaient foi. Quant à la sainteté, à l'esprit de pénitence, à la pureté de vie que nous venons de peindre, on ne saurait les mettre en doute après le témoignage de Ruffin, de Pallade, de saint Jérôme, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, de tous les hommes illustres de ce temps. Le fait est singulier, prodigieux ; mais nul n'en peut contester la vérité historique : ce fait eut pour témoin le monde entier, qui accourut de toutes parts au désert pour y chercher lumière, remède et pardon.

Je pourrais apporter ici mille autorités; je me contenterai d'une seule, qui suffit pour toutes, celle de saint Augustin. Voici comment le saint docteur décrit la vie de ces hommes extraordinaires : « Ces Pères, non-seulement très-saints dans leurs mœurs, mais très-avancés dans la doctrine divine, hommes excellents sous tous les rapports, ne gouvernent point avec orgueil ceux que l'on appelle leurs *fils* (nom justement employé à cause de la haute autorité

de ceux qui commandent, et de la prompte volonté de ceux qui obéissent). Au déclin du jour, chacun d'eux, encore à jeun, sort de son habitation, et tous accourent pour entendre leur Maître. Chacun de ces Pères en a sous sa direction *trois mille au moins, car le nombre en est parfois beaucoup plus grand*. Ils écoutent, avec une attention incroyable, dans un profond silence, manifestant, par leurs gémissements, par leurs pleurs, ou par une joie modeste et tranquille, les divers sentiments que le discours excite dans leur âme. » (Saint Augustin, lib. 1, *de Moribus Ecclesiæ*, cap. 31.)

Mais, dira-t-on, à quoi ces hommes étaient-ils utiles, si ce n'est à se sanctifier eux-mêmes? De quel profit étaient-ils pour la société? Quel changement amenèrent-ils dans les idées ou dans les mœurs? Admettons que cette plante du désert a été belle et parfumée : de quoi servit-elle? elle demeura stérile.

Certes, ce serait une grave erreur de penser que tant de milliers de solitaires n'exercèrent point une grande influence. En premier lieu, et pour ne parler que de ce qui a rapport aux idées, il faut observer que les monastères de l'Orient s'élevèrent tout près des écoles des philosophes. L'Égypte fut le pays de la vie cénobitique par excellence : or, personne n'ignore le haut renom dont jouissaient, peu de temps auparavant, les écoles d'Alexandrie. Sur toutes les côtes de la Méditerranée, le long de cette ceinture de terre qui, commençant à la Libye, allait se terminer à la mer Noire, les esprits étaient à cette époque dans

un mouvement extraordinaire. Le Christianisme et le Judaïsme, les doctrines de l'Orient et celles de l'Occident, tout s'était réuni, accumulé en cet endroit du monde. Les restes des anciennes écoles de la Grèce s'y trouvaient mêlés aux trésors que le cours des siècles et le passage des peuples les plus fameux de la terre avaient apportés dans cette contrée. Des événements gigantesques étaient venus répandre des torrents de lumière sur le caractère et la valeur des idées ; les esprits avaient éprouvé des secousses qui ne leur permettaient plus de se contenter des leçons paisibles contenues dans les dialogues des anciens maîtres. De ces pays illustres sortirent les hommes les plus éminents des premiers temps du Christianisme, ceux dont les ouvrages nous font le mieux connaître le degré de puissance et d'élévation auquel l'esprit humain était parvenu à cette époque. Était-il possible qu'un phénomène aussi extraordinaire fût sans effet sur le cours des idées ; que cette multitude de monastères et d'ermitages placés en face des écoles philosophiques, n'exerçât pas sur les esprits une influence puissante? Les idées des solitaires passaient incessamment du désert dans les villes ; car, en dépit de tout le soin qu'ils mettaient à éviter le contact du monde, le monde les cherchait, s'approchait d'eux, venait continuellement recevoir leurs inspirations.

Lorsque l'on voit les peuples accourir vers les solitaires les plus éminents, implorer de leur sagesse remède et consolation, lorsqu'on voit ces hommes

vénérables répandre avec onction les leçons qu'ils ont apprises dans de longues années de méditation et de prière, il est impossible de ne pas comprendre à quel point ces communications durent être utiles pour rectifier et élever les idées touchant la religion et la morale, pour corriger et purifier les mœurs.

Ne perdons pas de vue que l'intelligence humaine se trouvait, pour ainsi dire, matérialisée par la corruption et la grossièreté de la religion païenne. Le culte de la nature, des formes sensibles, avait poussé de si profondes racines, que, pour élever les esprits à la conception des choses supérieures, il fallait une réaction puissante, extraordinaire; il fallait en quelque sorte anéantir la matière pour ne présenter à l'homme que l'esprit. La vie des solitaires de l'un et de l'autre sexe était ce qu'il y avait de plus propre à produire cet effet. Il semble, en lisant l'histoire de ces solitaires, qu'on se trouve transporté hors de ce monde : la chair a disparu; il ne reste plus que l'esprit. On a dompté la chair à tel point, on a insisté tellement sur la vanité des choses terrestres, qu'en effet la réalité même se change en illusion, le monde physique s'évanouit pour céder la place au monde intellectuel et moral. Tous les liens de la terre ont été rompus; l'homme se met en communication intime avec le ciel. Les miracles se multiplient prodigieusement dans ces *Vies;* les apparitions s'y renouvellent sans cesse. Les demeures des solitaires semblent une arène dans laquelle les bons anges luttent contre les mauvais anges, le ciel contre l'enfer, Dieu

contre Satan : la terre n'est là que pour servir de champ de bataille, et le corps pour être consumé comme un holocauste sur les autels de la vertu.

Qu'est devenu ce culte d'idolâtrie que la Grèce décernait aux formes sensibles, cette adoration qu'elle offrait à la nature en divinisant tout ce qu'il y avait de délices et de beautés, tout ce qui pouvait intéresser les sens et le cœur? Quel changement profond! Ces mêmes sens sont assujettis aux privations les plus terribles; la plus dure circoncision est infligée au cœur; l'homme qui naguère ne parvenait plus à élever son esprit au-dessus de la terre, le tient maintenant sans cesse attaché au ciel.

Il est impossible de se former une idée de ce que nous tâchons de décrire, si on n'a lu les *Vies* de ces solitaires; pour concevoir tout l'effet de ces prodiges, il faut avoir passé de longues heures à parcourir ces pages, où l'on ne trouve, pour ainsi dire, rien qui suive le cours ordinaire des choses. Il ne suffit pas de s'imaginer des vies pures, des austérités, des visions, des miracles; il faut voir tout cela accumulé et porté au plus haut point de l'extraordinaire.

Si l'on se refuse à reconnaître dans des faits si surprenants l'action de la grâce et quelque chose de surnaturel; si l'on va jusqu'à supposer que la mortification de la chair et l'élévation de l'esprit y sont portées à un excès répréhensible, on ne pourra cependant pas refuser de convenir qu'une réaction semblable était très-propre à spiritualiser les idées, à

réveiller chez l'homme les forces intelligentes et morales, à lui donner le sentiment de cette vie intérieure, intime, dont jusqu'alors il ne s'était jamais occupé. Ce front, jusque-là courbé vers la poussière, devait s'élever vers la Divinité ; quelque chose de plus noble que les jouissances matérielles se trouvait offert à l'esprit, et le débordement brutal qu'autorisait le scandaleux exemple des divinités du Paganisme apparaissait enfin comme une offense à la haute dignité de la nature humaine.

Sous le rapport moral, l'effet devait être immense. L'homme, jusqu'alors, n'avait pas même imaginé qu'il lui fût possible de résister à l'entraînement de ses passions. La froide moralité de quelques philosophes présentait, il est vrai, certaines maximes de conduite dont l'objet était de mettre un frein au déchaînement des passions dangereuses : mais cette morale n'était que dans les livres, le monde ne la regardait point comme praticable, et si quelques hommes tentèrent de la réaliser, ils le firent de telle manière que, loin de lui donner crédit, ils parvinrent à la rendre méprisable. Qu'importe d'abandonner les richesses, d'afficher le détachement de toutes les choses du monde, comme firent quelques philosophes, si en même temps l'homme se montre tellement vain, tellement plein de lui-même, qu'on voie clairement que tous ses sacrifices sont offerts à la divinité de l'orgueil ? C'est renverser toutes les idoles pour se placer soi-même sur l'autel, et y régner sans dieux rivaux ; ce n'est point diriger les passions, ni les soumettre

à la raison, mais créer une passion monstrueuse, qui s'élève sur toutes les autres et les absorbe. L'humilité, pierre fondamentale sur laquelle les solitaires basaient l'édifice de leur vertu, les plaçait tout d'un coup infiniment au-dessus de ces philosophes plus ou moins austères de l'antiquité. Les solitaires enseignaient à fuir le vice, à pratiquer la vertu, non plus pour le plaisir futile d'être regardé et admiré, mais par des vues supérieures, tirées des rapports de l'homme avec Dieu et du sentiment de ses destinées éternelles.

L'utilité des sublimes exemples donnés dans le désert, n'était nullement affaiblie par l'effet de ce dogme du Christianisme qui défend d'attribuer à la seule énergie de l'homme le mérite des actions qui lui acquièrent la vie éternelle. Ce dogme, qui se trouve d'ailleurs si bien d'accord avec les leçons journalières de l'expérience sur la fragilité humaine, loin d'abattre l'esprit, l'anime, au contraire, de plus en plus. Lorsque l'homme se croit seul, lorsqu'il ne se sent point soutenu par une main toute-puissante, il ne marche qu'en chancelant comme un enfant qui essaye ses premiers pas : la confiance en lui-même, dans ses propres forces, lui manque ; le but vers lequel il se dirige lui semble trop éloigné, l'entreprise trop ardue, et il défaille. Le dogme de la grâce, expliqué par le Catholicisme, n'est point cette doctrine fataliste, mère du désespoir, qui a glacé les cœurs parmi les protestants, ainsi que le déplorait Grotius. C'est une doctrine qui, laissant à l'homme son libre arbi-

tre tout entier, lui enseigne la nécessité d'un secours supérieur : or ce secours lui sera fourni abondamment par l'infinie bonté d'un Dieu qui a versé pour lui son sang dans les tourments et l'ignominie.

Ne dirait-on pas que la Providence ait voulu choisir spécialement un climat où l'humanité pût faire comme une épreuve de ses forces vivifiées et soutenues par la grâce? Ce fut sous le ciel en apparence le mieux fait pour la corruption de l'âme, dans ces contrées où le relâchement des corps conduit naturellement au relâchement des esprits, où l'air même qu'on respire excite au plaisir ; ce fut là que se déploya toute l'énergie de la volonté, que les plus grandes austérités furent pratiquées, que les plaisirs des sens furent proscrits avec le plus de rigueur. Les solitaires fixèrent leur demeure dans des déserts où pouvaient encore arriver les souffles embaumés qu'on respirait dans les contrées voisines ; du haut de leurs montagnes, ils apercevaient ces lieux riants qui invitaient à la jouissance et au plaisir : semblables à cette vierge chrétienne qui abandonna sa grotte pour se placer dans les fentes d'un rocher d'où elle contemplait le palais de ses pères, débordant de richesses et de délices. Dès lors tous les climats se trouvaient bons pour la vertu ; l'austérité de la morale ne dépendait plus du plus ou du moins de proximité de la ligne de l'équateur ; la morale de l'homme, comme l'homme lui-même, pouvait vivre sous toutes les latitudes. Après que la continence absolue eut été pratiquée d'une manière si admirable sous le ciel que

nous venons de dire, la monogamie du Christianisme pouvait bien s'y établir et s'y conserver. Lorsque l'heure aura sonné d'appeler un peuple à la lumière de la vérité, il n'importera plus que ce peuple vive au milieu des frimas de la Scandinavie, ou dans les plaines brûlantes de l'Inde. L'Esprit des lois divines ne devait point se renfermer dans le cercle étroit que l'*Esprit des Lois* de Montesquieu a prétendu marquer.

CHAPITRE XL.

DES INSTITUTIONS MONASTIQUES DANS L'ORIENT.

L'influence exercée sur la religion et la morale par la vie des solitaires de l'Orient est un fait hors de doute ; à la vérité il n'est pas facile d'apprécier cette influence dans toute son étendue, dans tous ses effets, mais elle ne laisse pas pour cela d'être réelle. Elle n'a point marqué dans les destinées de l'humanité comme ces événements bruyants dont les résultats se trouvent si souvent sans proportion avec ce qu'ils avaient promis ; mais elle a été semblable à une pluie bienfaisante qui s'épanche sur une terre altérée, et féconde sans bruit. S'il était possible à l'homme d'embrasser et d'analyser le vaste ensemble des causes qui ont contribué à élever son

esprit, à lui donner une vive conscience de son immortalité, à rendre presque impossible un retour aux mœurs honteuses de l'antiquité, peut-être trouverait-on que le prodigieux phénomène des solitaires de l'Orient a eu, dans ce changement immense, une part considérable. N'oublions pas que les grands hommes de l'Occident reçurent de là leurs inspirations : saint Jérôme vécut dans la grotte de Bethléem, et la conversion de saint Augustin se trouve accompagnée d'une sainte émulation excitée par la lecture de la *vie de saint Antoine, abbé*.

Les monastères qui en Orient et en Occident se fondèrent à l'imitation de ces premiers établissements des solitaires, en furent une continuation, bien qu'avec des différences qui tiennent aux circonstances et au temps. C'est de là que sortirent les Basile, les Grégoire, les Chrysostome, et tant d'hommes insignes, la gloire de l'Église. Si un misérable esprit de dispute, si l'ambition et l'orgueil semant des germes de discorde, n'avaient préparé la rupture qui devait priver les églises d'Orient de la vivifiante influence de la chaire romaine, peut-être les anciens monastères de l'Orient auraient-ils servi, comme ceux de l'Occident, à préparer une régénération sociale, en formant un nouveau peuple des vaincus et des vainqueurs.

Il est évident que le défaut d'unité a été l'une des causes de la faiblesse des Orientaux. Je ne nierai pas que leur situation ne fût très-différente de la nôtre : l'ennemi en face duquel ils se trouvèrent ne ressem-

blait nullement aux Barbares du Nord; mais je doute qu'il fût plus facile de venir à bout de ces derniers, qu'il ne l'était de dominer les peuples par lesquels l'Orient fut conquis. En Orient la victoire appartint aux agresseurs comme chez nous, mais un peuple vaincu n'est point mort; sa défaite ne lui ôte pas tous les grands avantages par lesquels, prenant sur les vainqueurs un ascendant moral, il pourrait préparer l'expulsion, ou du moins la transformation de ceux qui le dominent. Les Barbares du Nord conquirent le midi de l'Europe, mais le midi à son tour triompha par la Religion chrétienne: les Barbares ne furent pas chassés, mais ils se trouvèrent transformés. En Espagne, les Arabes ne purent être transformés; ils finirent par être chassés. Si l'Orient eût conservé l'unité, si Constantinople et les autres siéges épiscopaux fussent restés soumis à Rome, comme ceux de l'Occident; en un mot, si l'Orient entier se fût contenté d'être membre d'un grand corps au lieu d'avoir l'ambition de former à lui seul un grand corps, je tiens pour certain qu'après la conquête des Sarrasins, une lutte à la fois intellectuelle, morale et guerrière se serait engagée : au sein du peuple conquérant, un changement profond se serait opéré, ou bien la lutte aurait fini par repousser ce conquérant dans ses antiques déserts.

On dira que la transformation des Arabes exigeait de longs siècles; mais celle des Barbares du Nord exigea aussi des siècles. Ce grand ouvrage fut-il achevé par leur conversion au Christianisme? Une

partie considérable d'entre eux étaient ariens : ils comprenaient d'ailleurs si mal les idées chrétiennes, ils trouvaient si dur de pratiquer la morale évangélique, que pendant longtemps il fut à peu près aussi difficile de traiter avec eux qu'avec des peuples d'une religion différente. D'un autre côté, ne perdons pas de vue que l'irruption des Barbares ne fut point un fait unique, qui, une fois consommé, ne se reproduisit plus ; il y eut pendant bien des siècles une continuité d'irruptions. Mais la force du principe religieux qui agissait dans l'Occident fut telle, que tous les peuples envahisseurs se virent contraints de reculer, ou forcés de se plier aux idées et aux mœurs des pays conquis par eux. La défaite des bandes d'Attila, les victoires de Charlemagne sur les Saxons et sur les autres peuples de l'autre côté du Rhin, les conversions successives des diverses nations idolâtres du Nord par le moyen des missionnaires envoyés de Rome, enfin le résultat final des invasions des Normands, et le triomphe définitif des chrétiens d'Espagne sur les Maures, sont autant de preuves décisives de ce que je viens d'établir, savoir, que l'Occident, vivifié, fortifié par l'unité catholique, a eu le secret de s'assimiler, de s'approprier tout ce qu'il n'a pu repousser, ou la force de repousser tout ce qu'il n'a pu faire sien.

Voilà ce qui a manqué à l'Orient : l'entreprise n'était pas plus difficile aux bords orientaux que dans l'Occident. Si l'Occident tout seul put affranchir le saint Sépulcre, l'Occident et l'Orient unis

ne l'auraient jamais perdu ; ou du moins, après l'avoir affranchi, ils l'auraient conservé pour toujours. La même raison fit que les monastères de l'Orient n'eurent jamais la vitalité, l'énergie qui distingua ceux de l'Occident : c'est pourquoi on les a vus s'affaiblir avec le temps, sans enfanter rien qui ait pu prévenir la dissolution sociale, rien qui ait pu préparer une régénération pour la postérité. Après avoir vu dans l'histoire le brillant commencement des monastères orientaux, on ne peut considérer sans un serrement de cœur leur déclin à travers le cours des siècles. Les antiques demeures de tant d'hommes illustres par la science et par la sainteté disparaissent peu à peu, comme des feux qui s'éteignent dans un campement abandonné.

Un immense dommage dans toutes les branches des connaissances humaines fut le fruit de cet affaiblissement de l'Orient. Si l'on y fait attention, parmi les grandes secousses qui ébranlaient l'Europe, l'Afrique et l'Asie, le dépôt naturel des débris du savoir antique n'était pas l'Occident, mais bien l'Orient. Ce n'était pas dans nos monastères que devaient naturellement se conserver, pour des âges plus tranquilles, les livres et les autres richesses intellectuelles ; ce rôle paraissait réservé aux monastères des contrées orientales, de ces plages où étaient venus se toucher et se confondre, comme sur une frontière commune, les civilisations les plus différentes. Là s'était accumulé le trésor des traditions, des sciences et des arts : dans ce vaste musée de la

civilisation et de la culture de tous les peuples connus, devait se garder le patrimoine intellectuel des générations futures.

Il ne faut pas croire cependant que les monastères de l'Orient aient été complétement inutiles à l'esprit humain. La science et la littérature de l'Europe se souviennent encore de l'impulsion qui leur fut communiquée par l'arrivée des précieux matériaux jetés sur les côtes d'Italie après la prise de Constantinople. Mais ces richesses, apportées à l'Europe par quelques hommes qu'une tempête poussait sur nos bords, n'étaient qu'une poignée de pierres précieuses sauvées d'un naufrage. Ce faible échantillon nous fait comprendre l'opulence du navire qui a sombré; et cela même nous fait déplorer plus amèrement que les premiers temps des cénobites illustres de l'Orient n'aient pu se lier à nos temps par une chaîne continue. Lorsque nous voyons leurs ouvrages déborder d'érudition sacrée et profane, nous pensons avec douleur aux dépôts inestimables qui devaient se trouver entre leurs mains.

Malgré les tristes réflexions que nous a suggérées le schisme de l'Orient, il faut donc convenir que l'influence des monastères orientaux a été d'une extrême utilité pour la conservation des connaissances. Les Arabes, au temps de leur fortune, se montrèrent intelligents et cultivés; l'Europe, sous plusieurs rapports, leur doit de notables progrès. Bagdad, Grenade, au moyen âge, sont deux centres de mouvement intellectuel et d'art qui ne servent pas peu

à diminuer le sombre effet des barbaries de l'Islamisme; ce sont deux brillantes images au milieu d'un tableau effrayant. S'il était possible de suivre l'histoire du développement intellectuel chez les Arabes à travers les catastrophes de l'Orient, peut-être trouverait-on, dans les connaissances mêmes des peuples qu'ils avaient conquis ou détruits, l'origine d'une grande partie de leurs progrès. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur civilisation propre ne contient aucun principe favorable au développement de l'intelligence; nous en avons la preuve dans leur organisation religieuse et sociale, et dans le peu de résultats obtenus par eux après tant de siècles d'un établissement paisible au milieu des pays conquis. Tout leur système, par rapport aux lettres et à la culture intellectuelle, s'est formulé dans cette stupide parole sortie de la bouche d'un de leurs chefs au moment où il condamnait aux flammes une bibliothèque immense : « Si ces livres sont contraires « au Coran, on doit les brûler comme pernicieux ; « s'ils ne lui sont pas contraires, on doit les brûler « comme inutiles. »

Nous lisons, dans Pallade, que les moines d'Égypte ne se contentaient pas de travailler à des objets simples et grossiers, ils s'adonnaient à toute sorte dè travaux. Ces milliers d'hommes sortis de toutes les classes et venus de tous les pays durent apporter au désert un trésor considérable de connaissances. On sait où peut atteindre l'esprit de l'homme livré à lui-même, dans la solitude, et appliqué à une oc-

cupation fixe : aussi peut-on conjecturer avec quelque fondement qu'une grande partie des notions rares sur les secrets de la nature, sur les propriétés de certaines substances, sur les principes de quelques sciences et de quelques arts, connaissances qui formaient le patrimoine des Arabes au moment de leur apparition en Europe, n'étaient autre chose que des débris d'antique science recueillis par eux dans des pays autrefois inondés d'hommes venus de diverses régions. Il faut se rappeler qu'au temps où l'Espagne, le midi de la Gaule, l'Italie, le nord de l'Afrique et toutes les îles adjacentes à ces divers pays se voyaient ravagés par les premières invasions des Barbares du Septentrion, l'Orient devint un refuge, un asile où accoururent tous ceux qui pouvaient entreprendre le voyage. Les trésors de la science de l'Occident s'accumulèrent ainsi dans ces régions. Cette émigration de toutes les contrées occidentales a pu contribuer d'une manière extraordinaire à faire refluer vers l'Orient les restes de l'antique savoir, qui nous sont parvenus plus tard transformés, défigurés par la main des Arabes.

Désabusés profondément des illusions du monde par une longue suite d'infortunes, les malheureux sentaient se fortifier dans leur cœur le sentiment religieux : les fugitifs accourus dans l'Orient écoutaient avec une vive émotion les accents du solitaire de la grotte de Bethléem. Une grande partie des réfugiés se retiraient dans les monastères, où ils trouvaient à la fois des secours pour leurs misères et des

consolations pour leur âme; il en résulta, dans les monastères de l'Orient, une plus grande accumulation de renseignements précieux et de connaissances.

Si la civilisation européenne achève un jour de se rendre maîtresse des contrées qui gémissent sous le joug musulman, peut-être sera-t-il donné à l'histoire d'ajouter à ses travaux une belle page, lorsque, à travers l'obscurité des temps et au moyen des manuscrits que la curiosité ou le hasard feront découvrir, elle aura cherché le fil qui peut rattacher la science des Arabes à celle de l'antiquité. La suite des transformations sera dévoilée, et on comprendra comment il a pu se faire que la science des fils d'Omar présente à nos yeux le cachet d'une origine distincte. Les archives de l'Espagne contiennent, en fait de documents relatifs à la domination des Sarrasins, des richesses dont on peut dire que l'exploitation n'est pas même commencée; peut-être y trouverait-on quelques lumières sur le point que nous venons de signaler. Sans aucun doute, il y a là matière à des investigations curieuses, qui nous feraient mieux connaître les deux civilisations, mahométane et chrétienne, si différentes l'une de l'autre.

CHAPITRE XLI.

DES INSTITUTIONS MONASTIQUES DANS L'HISTOIRE DE L'OCCIDENT.

Examinons maintenant les institutions monastiques telles qu'elles se sont présentées dans l'Occident, mais en laissant de côté celles qui, bien qu'établies sur divers points de l'Occident, n'étaient qu'une sorte de ramification des institutions orientales. Nous remarquons que les établissements monastiques parmi nous ajoutèrent à l'esprit évangélique, principe de leur fondation, un caractère nouveau, celui d'associations conservatrices, réparatrices, régénératrices. Les moines de l'Occident ne se contentent pas de se sanctifier eux-mêmes, ils influent tout d'abord sur la société. La lumière et la vie que renferment leurs saintes demeures, s'efforcent de s'ouvrir un passage afin d'éclairer et de féconder le chaos où gît le monde.

Je ne sache pas qu'il y ait dans l'histoire un spectacle plus beau, plus consolant que celui qui s'offre à nous dans la fondation et le développement des institutions monastiques en Europe. La société avait besoin d'énergiques efforts pour se sauver à travers

les crises par lesquelles elle devait passer. Le secret de la force réside dans la réunion des forces individuelles, dans l'association; et ce qu'il y a d'admirable, c'est que ce secret a été enseigné à la société européenne comme par une révélation du ciel.

Tout s'écroule, tout périt. Religion, morale, pouvoir public, lois, mœurs, sciences, arts, tout a éprouvé des pertes énormes, tout tombe en pièces; et si l'avenir du monde se calcule d'après les probabilités humaines, les maux sont si nombreux et si graves, qu'il paraît impossible de les guérir. L'observateur qui, fixant son regard sur ces temps désolés, y découvre saint Benoît animant les institutions monastiques, les organisant, leur donnant sa règle, et avec cette règle la stabilité, croit voir un ange de lumière sortir du sein des ténèbres. L'inspiration extraordinaire qui guida cet homme, était ce qu'on peut imaginer de plus convenable pour ramener dans le sein de la société un principe de vie. Qui ignore ce qu'était à cette époque la situation de l'Italie, je dirai mieux de l'Europe entière? Quelle ignorance, quelle corruption, que d'éléments de dissolution sociale! Quelle dévastation de toutes parts! Et c'est au milieu de cette situation déplorable qu'apparaît le saint solitaire, enfant d'une illustre famille de Norcia, résolu à combattre le mal qui menace de s'emparer du monde. Ses armes sont ses vertus; l'éloquence de son exemple lui donne un ascendant irrésistible. Plus grand que tout son siècle, brûlant de zèle et en même temps rempli de prudence, il

fonde cet institut qui doit demeurer, à travers le bouleversement des âges, comme une pyramide immobile au-dessus des ouragans du désert.

Quelle idée a été plus bienfaisante, plus pleine de prévoyance et de sagesse? Dans un temps où le savoir et les vertus n'ont plus d'asile, où l'ignorance, la corruption, la barbarie étendent rapidement leurs conquêtes, élever un refuge pour l'infortune, former un dépôt sacré pour les monuments précieux de l'antiquité, ouvrir des écoles de science et de vertu, où les hommes destinés à figurer un jour dans les affaires du monde viendront puiser des leçons, n'est-ce point une grande pensée? Considérez la silencieuse demeure du Mont-Cassin ; voyez de toutes parts se diriger vers ce monastère les fils des familles les plus illustres de l'empire, les uns avec le projet d'y demeurer pour toujours, les autres pour y recevoir une haute éducation, et rapporter au milieu du monde un souvenir des graves inspirations que le saint fondateur avait reçues au désert de Subiaco; voyez les monastères de l'Ordre se multiplier, s'établir comme de grands centres d'activité en tous lieux, dans les campagnes, dans les forêts, dans les contrées les plus inhabitées : n'éprouvez-vous point une vénération profonde pour l'homme qui a conçu de si grands desseins? Si l'on refuse à saint Benoît les inspirations du ciel, au moins faudra-t-il le considérer comme un de ces génies qui apparaissent de temps en temps pour devenir les anges tutélaires du genre humain.

Ce serait faire preuve de bien peu d'intelligence que de ne pas reconnaître l'effet de semblables institutions. Ce qu'il faut lorsque la société se dissout, ce ne sont point des paroles, des projets, des lois : ce sont des institutions fortes qui résistent au choc des passions, à l'inconstance de l'esprit de l'homme, aux coups démolisseurs des événements. Il faut des institutions pour élever l'intelligence, pour pacifier et ennoblir le cœur, pour déterminer dans le fond de la société un mouvement de résistance et de réaction contre les éléments funestes qui l'entraînent à la mort. S'il existe alors une intelligence vive, un cœur généreux, une âme possédée du sentiment de la vertu, cette intelligence, ce cœur, cette âme s'empressent de chercher un refuge dans l'asile sacré. Il n'est pas toujours donné à ces hommes de changer la marche du monde, mais du moins ils travaillent à s'instruire, à se pacifier eux-mêmes ; et ils versent une larme de pitié sur les générations insensées qui s'agitent dans une bruyante infortune. De temps en temps l'homme du sacrifice obtient de faire entendre sa voix au milieu du tumulte ; il déchire le cœur du méchant par des accents qui sont comme des avis descendus du ciel : par là il diminue la force du mal, lorsqu'il est impossible d'y remédier tout à fait. En protestant sans cesse contre l'iniquité, il l'empêche de prescrire ; en attestant aux générations futures qu'il exista toujours parmi les ténèbres et la corruption quelques âmes dont les efforts tendirent à éclairer le monde, à contenir le débordement du vice et du crime, il fait que

l'on continue de croire à la vérité et à la vertu, il ranime l'espérance de ceux qui se trouveront plus tard dans des circonstances semblables.

Telle fut l'action des moines à l'époque calamiteuse dont nous parlons, telle fut leur sublime mission au profit des grands intérêts de l'humanité.

Peut-être dira-t-on que les biens acquis par les monastères furent une récompense suffisante de leurs travaux, et aussi une marque du peu de désintéressement qui présidait à leurs efforts. A coup sûr, si l'on regarde les choses sous le point de vue où les ont montrées certains écrivains, les richesses des moines apparaîtront comme le fruit d'une cupidité démesurée, d'une conduite perfide et astucieuse : mais l'histoire entière est là pour démentir ces calomnies. Le philosophe impartial pourra reconnaître qu'il s'est introduit des abus en cela comme en tout ce qui est humain; mais il a soin de se placer plus haut, de considérer les choses dans le vaste tableau où les siècles divers ont marqué leurs traits : il méprise alors le mal qui ne fut que l'exception, il contemple et admire le bien qui fut la règle.

Outre les nombreux motifs religieux qui faisaient arriver les biens aux mains des moines, il en existait un autre que l'on a toujours considéré comme l'un des plus justes titres d'acquisition. Les moines défrichaient des terrains incultes, desséchaient des marais, construisaient des chaussées, renfermaient dans leur lit les eaux des fleuves et y jetaient des ponts; dans des pays qui avaient subi en quelque

sorte un nouveau déluge universel, ils renouvelaient ce que les premiers peuples avaient fait pour rendre au globe bouleversé sa primitive figure. Une partie considérable de l'Europe n'avait jamais reçu de culture ; les forêts étaient encore dans toute leur horreur. Les monastères qui se fondent çà et là peuvent être regardés comme ces centres d'action que les peuples civilisés établissent dans les pays nouveaux, quand ils se proposent d'en changer la face par des colonies puissantes. Exista-t-il jamais un titre plus légitime à la possession des biens? Celui qui défriche un pays, le cultive, le remplit d'habitants, n'est-il pas digne d'y conserver de grandes propriétés? Or, combien de bourgs et de villes naquirent à l'ombre des abbayes?

Les propriétés monastiques, outre leur utilité matérielle, en eurent une autre que l'on n'a peut-être pas suffisamment remarquée. La situation d'une grande partie des peuples de l'Europe, au temps dont nous parlons, se rapprochait de cet état de fluctuation et de mobilité où se trouvent les nations qui n'ont fait encore aucun pas dans la carrière de la civilisation. C'est pourquoi l'idée de la propriété, l'une des plus fondamentales dans toute organisation sociale, y avait fort peu de racines. Les attaques contre la propriété étaient fréquentes à cette époque, aussi bien que les attaques contre les personnes. L'homme, sans cesse obligé de défendre ce qu'il possédait, se laissait aussi entraîner sans cesse à usurper la propriété d'autrui. La première chose à faire

pour remédier à un mal si grave, était de donner assiette et fixité aux populations en les appliquant à la vie agricole ; il fallait accoutumer les peuples au respect de la propriété, non-seulement par des raisons tirées de la morale et de l'intérêt privé, mais encore par une sorte de pieuse habitude. Ce résultat se trouvait obtenu par l'établissement de ces vastes domaines contre lesquels on ne pouvait rien entreprendre sans commettre un sacrilége. Ainsi les idées religieuses se liaient aux idées sociales et préparaient une organisation qui devait atteindre son complément dans des jours plus paisibles.

Ajoutez à cela une nécessité nouvelle, résultat du changement qui s'opérait dans les coutumes des peuples. A peine, chez les anciens, connaît-on un autre genre de vie que celui des cités : la vie des champs, cette dispersion d'un peuple immense formant une nouvelle nation au milieu des campagnes, n'était point connue des anciens, et il est bien remarquable que ce changement dans la manière de vivre se soit réalisé précisément lorsque les circonstances semblaient le plus s'y opposer. C'est à l'existence de monastères dans les campagnes et les lieux retirés, qu'on doit ce nouveau genre de vie, lequel, sans doute, eût été impraticable sans l'ascendant et la protection qu'exercèrent les abbayes puissantes. On sait que les fondations monastiques unissaient toute l'opulence et le pouvoir des seigneurs féodaux à l'influence douce et bienfaisante d'une autorité religieuse.

Combien l'Allemagne ne doit-elle point aux moines ! Ce sont eux qui ont défriché ses terres incultes, qui ont fait fleurir son agriculture, l'ont couverte de populations nombreuses. Combien la France, combien l'Espagne et l'Angleterre ne leur doivent-elles pas ! A coup sûr, ce dernier pays n'aurait jamais atteint le degré de civilisation dont il se glorifie, si les travaux des missionnaires qui y pénétrèrent au sixième siècle ne l'eussent tiré des ténèbres d'une idolâtrie grossière. Et quels furent ces missionnaires? Le principal d'entre eux, Augustin, n'était-il pas un moine envoyé par un pape, qui lui aussi avait été moine, saint Grégoire le Grand? Où sont les grands centres du savoir et de la vertu, durant la confusion du moyen âge, si ce n'est dans ces demeures solitaires d'où sortent saint Isidore, archevêque de Séville ; le saint abbé Colomban ; l'évêque d'Arles, saint Aurélien ; l'apôtre de l'Angleterre, saint Augustin ; celui de l'Allemagne, saint Boniface ; Bède, Cuthbert, Auperth, Paul, moine du Mont-Cassin ; Hincmar de Reims, élevé au monastère de Saint-Denis ; saint Pierre Damien, saint Yves, Lanfranc et tant d'autres qui forment une génération d'hommes privilégiés, entièrement différents des autres hommes de leur temps.

Outre le service que les moines rendirent à la société sous le rapport religieux et moral, ils en rendirent un inestimable aux sciences et aux lettres. On a fait observer bien des fois que les lettres se réfugièrent dans les cloîtres, que les moines, en con-

servant et copiant les manuscrits antiques, préparèrent les matériaux qui devaient un jour servir à la restauration des connaissances humaines. Mais il ne faut pas borner le mérite des moines au simple rôle de copistes. Plusieurs d'entre eux s'élevèrent à une haute science, s'élançant de plusieurs siècles en avant de l'époque où ils vivaient. Non contents de mettre en ordre les manuscrits antiques, ils rédigeaient des chroniques. Par là, ils continuaient la tradition d'une des branches les plus importantes des études; ils recueillaient l'histoire contemporaine, qui, peut-être, sans leurs travaux, se serait perdue.

Adon, archevêque de Vienne, élevé dans l'abbaye de Ferrière, écrit une histoire universelle, à commencer de la création du monde jusqu'à son temps; Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, compose un poëme latin dans lequel il raconte le siége de Paris par les Normands; Aymon d'Aquitaine écrit en quatre livres l'histoire des Francs; saint Yves publie une chronique des rois de ces mêmes Francs; le moine allemand Ditmar nous laisse la chronique de Henri Ier, des deux Othons et de Henri II, chronique estimée à cause de sa sincérité, et que l'on a plusieurs fois réimprimée: Leibnitz s'en est servi pour éclaircir l'histoire de Brunswick. Adhémar est l'auteur d'une chronique qui embrasse tout le temps écoulé de l'an 829 jusqu'à l'an 1029. Glaber, moine de Cluny, a composé une histoire fort estimée des événements arrivés en France depuis l'année 980 jus-

qu'à son temps; Herman, une chronique qui embrasse les six âges du monde, jusqu'à l'an 1054. Enfin, nous n'en finirions pas si nous voulions rappeler les travaux historiques de Sigebert, de Guibert, de Hugues, prieur de Saint-Victor, et de tant d'autres hommes illustres qui s'appliquèrent à ce genre de travaux. Or nous ne pouvons que difficilement apprécier le haut mérite de ces efforts, nous qui vivons à une époque où les moyens de s'instruire sont devenus si faciles, où les richesses de tant de siècles sont accumulées par héritage, où l'intelligence trouve de tous côtés des chemins larges et battus.

Sans les institutions religieuses, sans l'asile des cloîtres, des hommes si éminents n'auraient jamais pu se former. L'ignorance était portée à ce point, que fort peu de gens, parmi les laïques, savaient lire et écrire. Certes, de telles circonstances n'étaient guère propres à former des hommes dont le mérite honorerait des siècles même avancés. Qui ne s'est arrêté souvent à contempler cet insigne triumvirat : Pierre le Vénérable, saint Bernard et l'abbé Suger? N'est-il pas permis de dire que le douzième siècle, en produisant ces trois hommes, sortit du rang qu'il a naturellement dans l'histoire?

Ces temps nous présentent un autre moine, dont l'influence sur le progrès des connaissances n'a pas été estimée à son vrai prix par la foule des critiques : je parle de Gratien. Ceux qui ont déclamé contre lui, empressés à signaler les erreurs dans les-

quelles il a pu tomber, auraient dû se mettre à la place du compilateur du douzième siècle, de ce temps où toutes les ressources manquaient, où les lumières de la critique étaient encore à créer ; ils sauraient si l'entreprise du moine ne fut pas conduite avec plus de bonheur qu'il n'était permis de l'espérer. La collection de Gratien fut d'un profit incalculable. Présenter sous un petit volume une grande partie des richesses de l'antiquité en fait de législation civile et canonique, recueillir avec ordre, en les appliquant à toute sorte de sujets, une multitude de textes des saints Pères, c'était diriger les esprits vers ce genre de recherches, créer une étude nouvelle, et préparer, pour l'utilité des sociétés modernes, la formation des codes ecclésiastique et civil. On dira que les erreurs de Gratien furent contagieuses, et qu'il eût mieux valu recourir directement aux originaux. Mais, pour lire les originaux, il fallait les connaître, se trouver excité par une difficulté proposée, avoir pris goût à ce genre de recherches : or c'est ce qui manquait avant Gratien, et ce fut le fruit de son entreprise. La faveur qui accueillit ses travaux dit assez de quel mérite ils étaient remplis. Si l'on m'objecte que cette faveur tint à l'ignorance de l'époque, je répondrai qu'un tribut de reconnaissance est dû à quiconque fait pénétrer au milieu des ténèbres un rayon de lumière, même le plus faible et le plus vacillant.

CHAPITRE XLII.

DES INSTITUTIONS MONASTIQUES EN OCCIDENT DURANT LA SECONDE MOITIÉ DU MOYEN AGE. — DES ORDRES MILITAIRES.

Le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur les institutions monastiques, depuis l'irruption des Barbares jusqu'au douzième siècle, nous a fait voir que ces institutions, durant ce période de temps, furent un puissant soutien pour les derniers débris de la société prêts à s'écrouler; un asile pour l'infortune, pour la vertu, pour le savoir; un dépôt des monuments précieux de l'antiquité; une pépinière où purent se former les hommes dont on avait besoin dans les postes élevés de l'Église et de l'État; en un mot, un ensemble d'associations civilisatrices, qui travaillèrent en silence à neutraliser les principes dissolvants et à reconstruire les bases de l'édifice social. Au douzième siècle, et dans les siècles suivants, les institutions monastiques revêtent un caractère très-différent de celui que nous venons d'observer. Leur but reste le même ; mais les temps sont changés, et il a fallu se rappeler les paroles de

l'Apôtre : *Omnia omnibus*. Examinons les causes et les résultats de ces nouveautés.

Avant d'aller plus loin, je dirai deux mots des Ordres militaires, dont le nom indique assez la réunion du double caractère du religieux et du soldat. L'état monastique allié avec la guerre ! s'écriera-t-on, quelle monstrueuse alliance! Malgré sa monstruosité prétendue, cette alliance fut conforme au cours naturel et régulier des choses; ce fut un remède énergique appliqué à des maux très-graves, un rempart contre d'imminents dangers ; en un mot, une satisfaction donnée à une grande nécessité européenne.

Ce n'est pas ici le lieu de dérouler les annales des Ordres militaires, annales qui, autant que la plus illustre histoire, présentent d'intéressants tableaux, avec ce mélange d'héroïsme et d'inspiration religieuse qui rapprochent l'histoire de la poésie. Il suffit de nommer les chevaliers du Temple, de Saint-Jean-de-Jérusalem, de l'Ordre Teutonique, de Calatrava, de Saint-Raymond, abbé de Fitero, pour rappeler au lecteur une suite d'événements merveilleux. Laissons de côté des récits qui ne nous regardent pas; mais arrêtons-nous un instant à examiner l'origine et l'esprit de ces institutions fameuses.

L'étendard des chrétiens et le croissant étaient irréconciliables par nature. L'inimitié se trouvait poussée au dernier degré de la fureur par une lutte longue et acharnée. Des deux côtés, de vastes plans et une vaste puissance; des deux côtés, des peuples hardis, pleins d'enthousiasme, prompts à se précipiter

les uns sur les autres ; des deux côtés, de grandes probabilités et des espérances fondées de triomphe. A qui restera la victoire? Quelle conduite doivent tenir les chrétiens pour se préserver du péril ? Vaut-il mieux attendre tranquillement en Europe l'attaque des Musulmans, ou se lever en masse, se précipiter sur l'Asie, chercher l'ennemi dans son propre pays, là où il se croit invincible ? Le problème fut résolu dans ce dernier sens ; les Croisades eurent lieu, et les siècles ont donné leur suffrage à l'habileté de cette résolution. Qu'importent quelques déclamations affectées, au nom de la justice et de l'humanité? La philosophie de l'histoire, enseignée par l'expérience et enrichie de connaissances qui sont le fruit d'une étude plus attentive des faits, a porté sur cette cause un jugement irrécusable : en cela comme en tout, la Religion a triomphé au tribunal de la philosophie. Les Croisades, loin d'être considérées comme un acte de barbarie et de témérité, sont regardées désormais comme un chef-d'œuvre de politique, qui, après avoir assuré l'indépendance de l'Europe, conquit aux peuples chrétiens une prépondérance décidée sur les Musulmans. L'esprit militaire grandit, se fortifia chez les nations européennes ; au sein de ces nations fut inoculé un sentiment de fraternité qui les transforma en un seul peuple. L'esprit humain se développa; l'état des vassaux feudataires s'améliora, la féodalité fut poussée vers sa ruine; la marine fut créée, le commerce fomenté, aussi bien que l'industrie : la so-

ciété reçut ainsi des Croisades une puissante impulsion dans la carrière de la civilisation.

Ce n'est pas à dire que les hommes par lesquels furent conçues les Croisades, les papes qui les excitèrent, les peuples qui les suivirent, les seigneurs et les princes qui les secondèrent, aient mesuré l'étendue de leur propre ouvrage, ou même entrevu l'immensité de ses résultats. Une question existait, il suffit qu'elle ait été résolue dans le sens le plus favorable à l'indépendance et à la prospérité de l'Europe ; cela suffit, je le répète. Je ferai d'ailleurs observer qu'il faudra attribuer aux choses d'autant plus d'importance que les prévisions des hommes auront eu moins de part aux événements : or, les choses ici, ce sont les principes et les sentiments religieux dans leurs rapports avec la conservation et la félicité des sociétés ; c'est le Catholicisme, couvrant de son égide et vivifiant de son souffle la civilisation européenne.

Voilà les Croisades. Maintenant rappelez-vous que cette pensée, si grande, si généreuse, fut conçue avec un certain vague et exécutée avec cette précipitation qui est le fruit de l'impatience d'un zèle ardent ; rappelez-vous que cette idée, fille du Catholicisme (lequel convertit constamment ses idées en institutions), devait aussi se réaliser dans une institution qui fût son expression fidèle, qui lui servît d'organe pour se rendre sensible, d'appui pour devenir durable et féconde. Vous chercherez, après cela, un moyen d'unir la religion avec les armes ; et,

lorsque sous la cuirasse d'acier vous découvrirez un cœur animé d'ardeur pour la religion de Jésus-Christ, lorsque vous verrez apparaître ces hommes qui se consacrent sans réserve à la défense de la Religion, renonçant à tout ce que peut offrir le monde, *plus doux que les agneaux, plus courageux que les lions*, selon une parole de saint Bernard; alors vous serez rempli de joie.

Tantôt ces hommes se réunissent en communauté pour élever vers le ciel une prière fervente; tantôt ils marchent au combat, en brandissant leur formidable lance, terreur des bandes sarrasines. Non, il n'existe pas dans l'histoire un événement aussi colossal que celui des Croisades, et l'on y chercherait vainement une institution plus généreuse que celle des Ordres militaires. D'innombrables nations se lèvent, marchent à travers les déserts, s'enfoncent dans des pays qu'elles ne connaissent pas, s'exposent à toutes les rigueurs des climats et des saisons. Et pourquoi? Pour délivrer un tombeau! Voilà cent peuples qui vont au-devant d'une mort certaine. Ils ne se sont point levés pour chercher une demeure dans des pays plus doux, plus fertiles, ou pour se créer quelque avantage terrestre; mais, inspirés par un sublime amour, ils veulent posséder le tombeau de Celui qui s'immola pour le salut du genre humain. Que deviennent, comparés à ce mémorable événement, les hauts faits des Grecs, chantés par Homère? La Grèce se lève pour venger un époux outragé, l'Europe pour racheter le sépulcre d'un Dieu.

Lorsque, après les désastres et les triomphes des Croisades, nous voyons apparaître les Ordres militaires, tantôt combattant sur les plages de l'Orient, tantôt dans les îles de la Méditerranée, soutenant et repoussant les attaques de l'Islamisme qui essaye de se précipiter de nouveau sur l'Europe, il nous semble voir ces braves qui, le soir d'une bataille, restent seuls en arrière, un contre cent, assurant par leur héroïsme et au prix de leur vie la retraite de leurs compagnons d'armes. Gloire et honneur à la Religion qui a inspiré des pensées si élevées, qui a fait exécuter de si généreuses entreprises!

CHAPITRE XLIII.

L'EUROPE AU TREIZIÈME SIÈCLE.

Peut-être le lecteur le plus opposé aux communautés religieuses s'est-il réconcilié avec les solitaires de l'Orient. Accoutumer l'homme à une morale sévère, ramener l'âme au dedans d'elle-même, lui communiquer un vif sentiment de la dignité de son origine et de sa destinée, lui inspirer, par des exemples extraordinaires, la confiance que l'esprit aidé de la grâce peut triompher des passions brutales, voilà des bienfaits trop signalés pour qu'un noble cœur ne

se montre pas reconnaissant envers les hommes qui les ont dispensés au monde. Quant aux monastères de l'Occident, leur influence civilisatrice est trop visible pour qu'aucun homme qui aime l'humanité puisse éprouver à leur égard un sentiment d'animadversion ; enfin, les chevaliers des Ordres militaires réalisent un idéal si poétique, si bien fait pour exciter l'admiration et l'enthousiasme, qu'à coup sûr, il y aura pour eux un respectueux hommage dans tous les cœurs capables de s'émouvoir au spectacle du beau.

Il me reste une tâche plus difficile : celle de présenter au tribunal de la philosophie, de cette philosophie indifférente en matière de religion, les autres communautés religieuses. Celles dont il me reste à parler ont été jugées avec une sévérité terrible ; mais en semblable matière la justice ne peut prescrire. Rien ne doit empêcher de replacer la vérité en son lieu, et de flétrir la déraison et le crime.

Le treizième siècle vient de commencer. Nous voyons paraître une nouvelle espèce d'hommes qui, sous des dénominations diverses, professent un genre de vie singulier, extraordinaire. Les uns couvrent leur corps d'une bure grossière ; ils renoncent à toutes richesses, à toute propriété ; ils se condamnent à une mendicité perpétuelle, et se dispersent de toutes parts pour gagner des âmes à Jésus-Christ. D'autres, portant sur leurs habits le signe distinctif de la rédemption humaine, prennent pour mission de racheter les innombrables captifs tombés dans les

chaînes musulmanes. Ceux-ci prêchent sans relâche la foi du Crucifié à des multitudes qui se pressent sur leurs traces ; ils instituent une dévotion nouvelle, un hymne continuel de louange à Jésus et à Marie. D'autres vont à la recherche des misères humaines, s'ensevelissent dans les hôpitaux, dans les divers asiles de l'infortune, pour secourir et consoler. Tous portent des étendards nouveaux ; tous montrent un égal mépris du monde : ils forment tous ensemble une portion séparée du reste des hommes, mais ils ne ressemblent ni aux solitaires de l'Orient, ni aux fils de saint Benoît.

Les nouveaux religieux ne naissent plus dans le désert, mais au milieu de la société ; ils ne se proposent plus de vivre renfermés dans les monastères, mais de se répandre dans les campagnes, dans les hameaux, de pénétrer au cœur des grands centres de population, de faire résonner leur voix dans la cabane du berger et dans le palais du monarque. Ils croissent, ils se multiplient d'une manière qui tient du prodige. L'Italie, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre, les accueillent ; les papes les protégent, les enrichissent de mille priviléges ; les princes leur accordent des faveurs éclatantes ; les peuples les contemplent avec vénération et les écoutent avec docilité. Partout l'esprit religieux fermente ; chaque jour voit apparaître quelque rameau nouveau du même tronc. En présence de ce tableau surprenant, l'observateur se demande : Quelles sont les causes de ce phénomène extraordinaire ? d'où vient

ce mouvement? quelle en est la tendance? quels en seront les effets au sein de la société?

Un fait d'une si haute importance ne se réalise pas à la fois dans différents pays, et ne se perpétue pas pendant des siècles, s'il n'existe, pour le produire, des causes très-puissantes. Peu importe qu'on méconnaisse ici les vues de la Providence; nul ne pourra nier qu'un tel fait a dû trouver sa racine dans l'essence même des choses. Cela reconnu, le vrai philosophe ne perdra point son temps à anathématiser le fait; il l'examinera et l'analysera. Toutes les déclamations, toutes les invectives n'effaceront certainement pas l'histoire des moines : les moines ont existé durant de longs siècles, et on n'efface pas les siècles du tableau de l'histoire.

Laissons ici de côté les considérations que la religion suggère à tout catholique; bornons-nous à considérer les communautés religieuses des temps modernes d'un point de vue philosophique : nous pouvons montrer que ces institutions furent parfaitement adaptées à la situation où se trouvait la société; il n'entra dans ce fait ni astuce, ni méchanceté, ni vil intérêt; ces institutions eurent un but éminemment avantageux; elles furent en même temps un indice de grandes nécessités sociales, et une satisfaction donnée à ces nécessités.

La question vient d'elle-même se placer sur le terrain où nous voulons l'envisager; et il est étrange qu'on n'ait pas reconnu toute l'importance des magnifiques points de vue qu'elle présente. Afin de

mieux éclaircir cette matière, j'entrerai dans quelques considérations sur l'état social de l'Europe à l'époque dont nous parlons. Dès le premier regard, on observe que, malgré la grossièreté des esprits, grossièreté qui devait, ce semble, tenir les peuples dans le silence de l'abjection, il existe dans ce temps-là, au fond des intelligences, une inquiétude qui les agite profondément. Ces temps sont ignorants, mais d'une ignorance qui se connaît elle-même et s'empresse vers le savoir. Un défaut d'harmonie se laisse apercevoir dans les relations et les institutions sociales, mais ce défaut se trouve senti, reconnu; une agitation incessante indique que l'harmonie est désirée avec anxiété et cherchée avec ardeur.

Je ne sais quel caractère singulier paraît chez les peuples de l'Europe. Jamais on ne remarque chez eux un symptôme de mort. Ces peuples sont parfois barbares, ignorants, corrompus; mais, comme s'ils entendaient sans cesse une voix qui les appelle à la lumière, à la civilisation, on les voit s'agiter constamment pour sortir de l'état funeste où des circonstances malheureuses les ont plongés. Jamais ils ne dorment tranquilles dans les ténèbres, jamais ils ne vivent sans remords au sein de la corruption. Un écho de la vertu résonne continuellement à leurs oreilles, des éclairs sillonnent à chaque instant l'obscurité. Mille efforts sont tentés pour faire un pas; mille fois les tentatives sont vaines : elles sont renouvelées autant de fois que repoussées. Différence remarquable entre les peuples européens et ceux

chez lesquels la religion chrétienne n'a pas pénétré, ou du sein desquels on est parvenu à la bannir. L'ancienne Grèce tombe pour ne se relever jamais; les Républiques du littoral de l'Asie disparaissent et ne sortent plus de leurs ruines. L'antique civilisation de l'Égypte est mise en pièces, c'est à peine si la postérité en a conservé le souvenir. Certainement, aucun des peuples de l'Afrique ne peut nous présenter des indices qui révèlent l'ancienne patrie de saint Cyprien, de Tertullien, de saint Augustin. Il y a plus : une partie considérable de l'Asie a conservé le Christianisme, mais un Christianisme séparé de Rome : ce Christianisme demeure impuissant à rien rétablir. En vain la politique lui a tendu la main, la nation ainsi secondée ne peut se tenir debout : c'est un cadavre que l'on fait marcher; ce n'est pas Lazare entendant la voix toute-puissante : *Lazare, sortez! Lazare, veni foras!*

Cette inquiétude, cette agitation, cet empressement vers un avenir plus fortuné, ce désir de réforme pour les mœurs, d'agrandissement pour les idées, d'amélioration dans les institutions, caractères distinctifs des peuples européens, se faisaient vivement sentir à l'époque où nous nous reportons. Je ne dirai rien de l'histoire militaire et politique de ce temps, histoire qui du reste fournirait d'abondantes preuves à l'appui de notre assertion; je me bornerai aux faits qui présentent le plus d'analogie avec l'objet qui nous occupe. Une énergie formidable, un grand fonds d'activité, un développement simultané

des passions les plus fougueuses, un goût d'entreprises, une passion d'indépendance, une inclination prononcée à l'emploi de moyens violents, l'ardeur du prosélytisme, l'ignorance combinée avec la soif du savoir, combinée même avec l'enthousiasme pour la science, une haute estime des titres de noblesse jointe à un esprit de démocratie et à un respect profond pour le mérite en quelque lieu qu'il se trouve, une candeur enfantine, une crédulité excessive, en même temps l'indocilité la plus opiniâtre, une obstination effrayante, la corruption et la licence des mœurs alliées à l'admiration pour la vertu, le goût des pratiques les plus austères uni à des inclinations extravagantes, tels sont les traits que l'histoire nous présente au sein de ces peuples.

Ce mélange semble étrange à la première vue; cependant rien n'était plus naturel. Les sociétés se forment sous l'influence de certains principes, de certaines circonstances qui leur communiquent leur génie, leur caractère, et déterminent leur physionomie. Ce qui a lieu par rapport à l'individu, a lieu par rapport à la société: l'éducation, l'instruction, le tempérament, mille autres circonstances concourent à former un ensemble d'influences d'où résultent les qualités les plus différentes, parfois les plus contradictoires. Ce concours de causes diverses s'était présenté d'une manière toute particulière chez les peuples européens : c'est pourquoi on y remarquait les effets les plus discordants. Qu'on se rappelle l'histoire de ces peuples depuis la chute de l'empire ro-

main jusqu'à la fin des Croisades; jamais nations n'avaient présenté une combinaison d'éléments plus variés et un spectacle d'événements plus gigantesques. Les principes moraux qui présidaient au développement de ces peuples se trouvaient en contradiction ouverte avec le génie et la situation de ces mêmes peuples. Les principes, purs par essence, invariables comme Dieu qui les avait établis, éclatants de lumière, parce qu'ils émanaient de la source de toute lumière et de toute vie, s'appliquaient à des peuples ignorants, grossiers, et corrompus comme il appartenait à ce qui était le résultat d'un impur mélange. Une lutte terrible s'engagea entre les principes et les faits; la prépondérance alternative du bien et du mal produisit les contradictions les plus singulières.

Les peuples européens n'étaient point des peuples enfants, puisqu'ils se trouvaient environnés de vieilles institutions. Pleins des souvenirs de la civilisation antique, ils en conservaient divers débris; eux-mêmes étaient le résultat du mélange de cent peuples différents par les lois, par les coutumes, par les mœurs. Ce n'étaient pas non plus des peuples adultes; cette dénomination ne peut s'appliquer à l'individu, ni à la société, avant un certain développement dont ces peuples étaient encore fort éloignés. Il est donc difficile de trouver un mot qui exprime un pareil état social : ce n'était ni la civilisation, ni la barbarie. Si nous appelions des peuples de temps-là *semi-barbares*, peut-être approcherions-

nous de la vérité. Au reste, peu importent les mots, pourvu que nous ayons une idée claire des choses.

On ne peut nier que les peuples européens, par l'effet d'une longue suite de bouleversements, du mélange extraordinaire des races, des idées et des mœurs, ne renferment à cette époque dans leur sein une bonne dose de barbarie et un germe fécond d'agitation et de désordre. Mais l'influence funeste de ces éléments se trouvait combattue par l'action du Christianisme, lequel était parvenu à exercer une prépondérance décidée sur les esprits, et se voyait soutenu par des institutions puissantes. Le Christianisme pouvait même consacrer au succès de son entreprise de puissants moyens de force matérielle. Les doctrines chrétiennes, qui s'étaient infiltrées de tous côtés, tendaient à tout adoucir, à tout améliorer; mais, à chaque instant, l'esprit se heurtait contre l'écueil des sens, la morale contre les passions, l'ordre contre l'anarchie, la charité contre la férocité, le droit contre le fait. De là une lutte (qui se reproduit, il est vrai, à toutes les époques et dans tous les pays, puisqu'elle tient à la nature de l'homme), mais qui se présentait ici avec un caractère de rudesse et de violence extraordinaire.

Étudiez les guerres de ce siècle : vous entendrez proclamer incessamment les maximes les plus saintes; on invoque la légitimité, le droit, la raison, la justice; on en appelle sans cesse au tribunal de Dieu: voilà l'influence chrétienne. Mais, en même temps, vos regards sont affligés par le spectacle d'innombrables

violences, de cruautés, de pillages, de rapts, de meurtres, d'incendies : voilà la barbarie. Jetez un coup d'œil sur les Croisades : vous remarquerez que des idées vraiment grandes, de vastes plans, de belles inspirations, fermentent dans les têtes, que tous les cœurs débordent de sentiments généreux, qu'un saint enthousiasme, transportant toutes les âmes, les rend capables des actions les plus héroïques : voilà l'influence du Christianisme. Mais examinez l'exécution : vous verrez le désordre, l'imprévoyance, le défaut de discipline dans les armées; vous chercherez en vain le concert et l'harmonie entre ceux qui prennent part à la gigantesque entreprise : voilà la barbarie. Une jeunesse avide d'apprendre accourt des contrées les plus éloignées aux leçons des maîtres fameux : l'Italien, l'Allemand, l'Anglais, l'Espagnol, le Français, se trouvent mêlés autour des chaires d'Abailard, de Pierre Lombard, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin : une voix puissante retentit aux oreilles de cette jeunesse, la conviant à s'élever dans les régions de la science; l'ardeur du savoir la consume; les plus longs voyages ne sauraient l'arrêter; l'enthousiasme pour les maîtres illustres est d'une exaltation qu'on ne peut décrire : voilà l'influence chrétienne, remuant, illuminant les esprits, les excitant sans cesse à la recherche de la vérité. Mais regardez cette même jeunesse, qui inspire de si consolantes espérances ; n'est-ce pas aussi cette tourbe licencieuse, inquiète, sans cesse ferraillant dans les rues et formant au sein des grandes cités

une démocratie indocile, où l'on ne peut qu'à grand'peine maintenir le bon ordre et la loi? Voilà la barbarie.

Il est bon, il est parfaitement conforme à l'esprit de la Religion, que l'homme coupable, qui relève vers Dieu un cœur repentant, manifeste l'affliction de son âme par des actes extérieurs; qu'il s'efforce de fortifier son esprit et de mettre un frein à ses perverses inclinations, en déployant contre sa chair les rigueurs d'une austérité évangélique; tout cela est juste, saint, conforme aux maximes de la Religion chrétienne, laquelle l'ordonne ainsi pour la justification du pécheur, et afin de réparer le dommage causé aux autres par le scandale d'une mauvaise vie. Mais que des pénitents, à moitié nus, s'en aillent chargés de chaînes, portant en tous lieux, par leur présence, l'horreur et l'effroi, comme il arrivait à cette époque où nous voyons l'autorité ecclésiastique obligée de réprimer cet abus; voilà ce qui marque l'esprit de dureté qui accompagne l'état de barbarie. Rien de plus vrai, rien de plus salutaire pour la société, que de supposer Dieu toujours prêt à défendre l'innocence, à la protéger contre l'injustice et la calomnie : cette supposition est un effet de la foi dans la Providence, foi émanée des idées chrétiennes qui nous représentent Dieu embrassant de son regard le monde entier, portant un œil pénétrant jusqu'au plus profond repli du cœur: mais qui ne voit la distance infinie qui sépare de ces pures croyances,

les épreuves du feu, de l'eau, du combat singulier ? Qui ne découvre ici la grossièreté, l'esprit de violence s'efforçant de tout soumettre à une loi de rigueur, et prétendant, en quelque façon, obliger Dieu de se mettre à la merci de nos caprices, pour faire intervenir ses miracles partout où il nous plaît de connaître la vérité ?

Je présente ici ces divers contrastes, je réveille les souvenirs de ceux qui ont lu l'histoire, afin d'avoir le droit d'établir en peu de mots la formule simple et générale qui résume tous ces temps : *barbarie tempérée par la Religion*, *Religion défigurée par la barbarie.*

L'étude de l'histoire présente un inconvénient qui nous rend toujours difficile et parfois impossible de la comprendre avec perfection. Nous avons le défaut de tout rapporter à nous-mêmes, aux objets qui nous environnent ; défaut excusable, puisqu'il a sa racine dans notre propre nature, mais contre lequel il faut se tenir en garde, si l'on veut éviter de déplorables méprises. Nous nous figurons les hommes des autres époques semblables à nous-mêmes : sans y songer, nous leur communiquons nos idées, nos mœurs, nos inclinations, jusqu'à notre tempérament ; et, après avoir façonné ainsi des gens qui n'existent que dans notre imagination, nous voulons, nous exigeons que les hommes réels agissent de la même sorte : au moindre désaccord entre les faits historiques et nos impertinentes prétentions, nous crions à l'étrangeté, à la monstruo-

sité, taxant d'étrange, de monstrueux ce qui, vu l'époque, se trouvait parfaitement régulier et ordinaire.

Il en est de même des lois et des institutions : dès qu'elles ne se présentent pas calquées sur les types que nous avons sous les yeux, nous déclamons contre l'ignorance, contre la cruauté des hommes qui les ont conçues et établies. Veut-on se former d'une époque une idée exacte, il faut se transporter dans cette époque, faire un effort d'imagination, afin d'y vivre, pour ainsi dire; il ne suffit pas d'entendre le récit des événements, il faut en être le témoin, devenir un des spectateurs, un des acteurs, s'il est possible; il faut évoquer du tombeau les générations, les faire agir sous nos yeux. C'est là, me dira-t-on, une chose difficile; j'en conviens, mais c'est une chose nécessaire. A coup sûr, on ne connaît point un individu avant de savoir quelles sont ses idées, quel est son caractère, sa conduite; il en est de même d'une société. Si nous ignorons par quelles doctrines elle fut dirigée, de quelle manière elle considéra et sentit les choses, nous ne verrons les événements qu'à la surface, nous ne connaîtrons ni l'esprit ni le génie d'une institution. Prétend-on éviter ces défauts, l'étude de l'histoire devient la plus difficile de toutes, cela est certain; mais il y a longtemps qu'on devrait le savoir : les secrets de l'homme, les mystères de la société sont en même temps le plus important objet qui soit proposé à l'intelligence humaine, et le plus ardu, le moins accessible à la généralité des esprits.

L'individu, aux siècles où nous nous reportons, n'était point l'individu d'aujourd'hui; ses idées, sa manière de voir et de sentir n'étaient point les nôtres; son âme était trempée tout autrement que notre âme.

Au début du treizième siècle, l'Europe venait d'éprouver le puissant ébranlement des Croisades; les sciences commençaient à germer, on voyait poindre l'esprit de commerce; le goût de l'industrie se faisait déjà sentir, l'inclination des hommes à entrer en communication avec les autres hommes, des peuples à se mêler aux autres peuples, prenait chaque jour de l'accroissement. Le système féodal déjà ébranlé allait tomber en pièces, le mouvement des communes se développait, l'esprit d'affranchissement se révélait de toutes parts; enfin, grâce à l'abolition presque complète de l'esclavage et au changement apporté par les Croisades dans la situation des vassaux et des serfs, l'Europe se trouvait couverte d'une population nombreuse qui ne connaissait plus les chaînes de la servitude, et ne supportait qu'avec peine le joug de la féodalité. Cependant cette population était encore fort loin de réunir tout ce qu'il faut pour s'élever au rang qui appartient à des citoyens libres. Le regard entrevoyait, il est vrai, la démocratie moderne, avec ses avantages, ses inconvénients, et ses immenses problèmes qui nous déconcertent encore, après tant de siècles d'expérience et d'essais. Mais les seigneurs conservaient en grande partie les habitudes de barbarie par lesquelles ils

s'étaient tristement signalés dans les temps antérieurs. Le pouvoir royal, de son côté, était loin d'avoir acquis la force nécessaire pour dominer des éléments si opposés, et s'élever, au milieu de la société, comme un symbole du respect pour tous les intérêts, un centre de réunion pour toutes les forces, une personnification sublime de la raison et de la justice.

Dans ce même siècle, les guerres acquièrent peu à peu un caractère plus populaire, par conséquent deviennent plus importantes; les agitations du peuple commencent à présenter l'aspect de troubles politiques. Déjà on découvre quelque chose de plus que l'ambition des empereurs prétendant imposer leur joug à l'Italie: ce ne sont plus de petits rois qui se disputent une couronne ou une province, des comtes ou des barons qui, aidés de leurs serfs, luttent les uns contre les autres ou contre les municipalités voisines : on remarque dans les mouvements de cette époque quelque chose de plus grave, de plus alarmant. Des peuples nombreux se lèvent et se pressent autour d'une bannière sur laquelle, au lieu des couleurs d'un baron ou d'un monarque, figure l'emblème d'un système de doctrines. Sans doute les seigneurs se mêlent de la querelle, et leur puissance les élève encore fort au-dessus de la foule qui les suit; mais la cause qui s'agite n'est plus uniquement la leur : l'humanité a étendu ses regards par delà l'horizon des châteaux. Cette agitation, ce mouvement produits par l'apparition de nouvelles doctrines religieuses et sociales, sont l'annonce et le

prélude des révolutions qui vont faire le tour des nations européennes.

Se mettre au service des idées et refuser son dévouement aux iniques intérêts de quelques tyrans, n'était nullement une disposition blâmable chez ces peuples : c'était, au contraire, un grand pas de fait dans le chemin de la civilisation ; l'homme montrait par là qu'il comprenait mieux sa dignité, qu'il embrassait du regard un cercle plus vaste. Ce progrès était naturellement amené par l'essor que prenaient chaque jour les facultés de l'esprit. Les Croisades avaient excellemment contribué à cet élan nouveau ; les divers peuples de l'Europe s'étaient accoutumés à ne plus combattre pour la possession d'un étroit territoire, ou pour satisfaire tantôt l'ambition, tantôt la vengeance d'un homme. En s'efforçant de venger l'outrage infligé à la vraie Religion, les nations combattirent pour le soutien d'un principe ; elles prirent la coutume de s'émouvoir, de lutter, de mourir pour une idée grande, digne de l'homme. Ainsi on peut observer que le mouvement populaire, le mouvement des idées, commença en Espagne plus tôt que dans le reste de l'Europe, parce que la guerre contre les Maures avait avancé pour l'Espagne le temps des Croisades. Le mal, je le répète, n'était pas dans l'intérêt que les peuples prenaient aux idées. Mais ces peuples, à cause de leur grossièreté et de leur ignorance, couraient le danger de se laisser abuser par tel ou tel fanatique. Le sort de l'Europe dépendait de la direction qui allait être imprimée à l'activité

universelle : si je ne me trompe, le douzième et le treizième siècle furent des époques critiques, où se résolut, en face de grandes probabilités de part et d'autre, l'immense question de savoir si l'Europe, sous le double rapport social et politique, mettrait à profit les bienfaits du Christianisme, ou laisserait se dissiper, s'anéantir les promesses d'un avenir meil leur.

En fixant ses regards sur cette époque, on découvre, en différents endroits de l'Europe, je ne sais quel germe et quel indice de désastres. Des doctrines horribles agitent les masses; des désordres effroyables se produisent. Jusqu'alors on n'avait découvert que rois et seigneurs ; les peuples, à ce moment, se présentent sur la scène. Quelques rayons de lumière et de chaleur ont pénétré déjà cette masse informe ; à cette vue, le cœur pressent le nouvel avenir réservé à l'humanité. Mais en même temps l'observateur tremble d'effroi, car il comprend que cette chaleur pourra produire une fermentation excessive et engendrer la corruption.

Les extravagances de l'esprit humain se présentaient à cette époque avec un tel caractère, que les craintes en apparence les plus exagérées devenaient des probabilités effrayantes. Qu'on me permette de rappeler quelques-uns de ces faits, dans lesquels se peint vivement l'état des esprits. Au commencement du douzième siècle se montre le fameux Tanquelin. A Anvers, dans la Zélande, dans le pays d'Utrecht et en beaucoup d'autres villes des mêmes contrées, il en-

traîne après lui une foule nombreuse. Ce misérable avance qu'il est plus digne du culte suprême que Jésus-Christ lui-même, car, dit-il, si Jésus-Christ avait reçu l'Esprit saint, lui, Tanquelin, a reçu la plénitude de ce même Esprit. Il ajoute que l'Église est contenue tout entière dans sa personne et dans ses disciples. Le pontificat, l'épiscopat, le sacerdoce sont, selon lui, de pures chimères. Son enseignement et ses discours s'adressent d'une manière particulière aux femmes; le résultat de sa doctrine et de son commerce est la corruption la plus révoltante. Cependant le fanatisme qui s'attache à cet homme abominable va jusqu'au point que les malades boivent avec empressement l'eau dans laquelle il s'est baigné, croyant y trouver le plus salutaire remède pour le corps et pour l'âme. Les femmes se tiennent heureuses d'avoir pu obtenir les faveurs du monstre, les mères s'honorent que leurs filles aient été choisies par lui, les époux s'offensent que leurs épouses ne soient pas souillées de la même ignominie. Tanquelin exploite de toute façon le fanatisme de ses sectaires; une des principales vertus qu'il s'efforce de leur inspirer, est la libéralité en sa faveur.

Un jour qu'il se trouve environné d'un grand concours de peuple, il se fait apporter un tableau de la Vierge. Touchant de sa main sacrilége la main de l'image, il déclare prendre la Vierge pour épouse. Puis, se tournant vers les spectateurs, il ajoute que c'est à eux d'apporter les présents de noce. Aussitôt

il dispose deux troncs, l'un à droite, l'autre à gauche du tableau, pour recevoir d'un côté les offrandes des hommes, de l'autre celles des femmes, afin, dit-il, de connaître quel est celui des deux sexes qui a pour lui le plus d'affection. Cet artifice ne semblait propre qu'à exciter l'indignation des assistants; mais les résultats répondent aux prévisions de l'imposteur. De riches offrandes arrivent en abondance; les femmes, toujours jalouses de la tendresse de Tanquelin, l'emportent en libéralités; elles se dépouillent, avec une véritable frénésie, de leurs colliers, de leurs boucles d'oreilles, de leurs joyaux les plus précieux.

Dès qu'il se sent assez fort, Tanquelin ne se contente plus de la prédication : il s'entoure d'une troupe armée propre à lui donner aux yeux du monde une autre apparence que celle d'un apôtre. Trois mille hommes lui forment une garde. Environné de cette escorte, couvert de vêtements magnifiques, précédé de son étendard, il marche avec la pompe d'un roi. Lorsqu'il s'arrête pour prêcher, les trois mille satellites se tiennent rangés autour de lui, l'épée nue et haute. Déjà, comme l'on voit, se dessine le caractère d'agression violente qui distinguera les sectes hérétiques des siècles suivants.

Personne n'ignore les nombreux partisans qu'eut Éon. La tête de ce malheureux s'était exaltée à ces paroles : « *Per eum* qui judicaturus est vivos et mortuos; » il en vint à se persuader et à prétendre qu'il était lui-même ce juge auquel était dévolu le rôle de

juger les vivants et les morts. On connaît aussi les troubles excités par Arnaud de Brescia, le fanatisme iconoclaste de Pierre de Bruys et d'Henri. Si je ne craignais de fatiguer le lecteur, il me serait facile de rapporter ici des scènes révoltantes, dans lesquelles se retrace la prédisposition funeste qui entraînait les esprits vers je ne sais quel vertige fatal. Je dois du moins dire quelques mots des Cathares, des Vaudois, des Patarins d'Arras, des Albigeois, des Pauvres de Lyon. Ces sectes, outre l'influence qu'elles ont eue sur les temps dont nous parlons et sur les événements postérieurs de l'histoire, nous aideront à approfondir de plus en plus la question qui nous occupe.

Dès les premiers siècles de l'Église, les manichéens se firent remarquer entre tous les novateurs par leurs extravagances. Sous différents titres, cette secte se perpétua de siècle en siècle jusqu'au onzième, où elle finit par jeter la perturbation en France. Dans ce siècle, Héribert et Lisoy se rendirent célèbres par leur obstination et leur fanatisme. Au temps de saint Bernard, les sectaires, appelés *apostoliques*, se distinguaient par leur horreur du mariage, tandis qu'on les voyait se livrer à la licence la plus effrénée. Cependant, tous ces égarements trouvaient faveur dans l'ignorance et la corruption des peuples. En veut-on une preuve, il suffit de considérer la rapidité avec laquelle ces égarements gagnent et s'étendent, semblables à une contagion. L'hypocrisie est commune à toutes les sectes; celle

des manichéens imagina l'artifice le plus propre à séduire des peuples ignorants et grossiers; elle se présenta sous les formes de l'austérité, elle revêtit des habits misérables. Avant l'année 1181, les manichéens sont déjà assez hardis pour s'aventurer hors de leurs conciliabules et répandre leurs doctrines à la lumière du jour. Ils s'associent avec les célèbres bandits appelés *Cottereaux*, et commettent toute sorte d'excès. Comme ils avaient séduit quelques chevaliers et s'étaient assuré la protection de certains seigneurs du pays de Toulouse, ils réussirent à faire éclater un soulèvement formidable, qui ne put être réprimé que par la force des armes. Un témoin oculaire, Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, envoyé à cette époque par le roi à Toulouse, décrit en peu de mots les violences commises par ces sectaires : « J'ai vu, dit-il, de tous côtés, les églises brûlées et ruinées jusqu'en leurs fondements; j'ai vu les demeures des hommes changées en repaires d'animaux. »

Vers le même temps, les Vaudois, ou Pauvres de Lyon, se rendirent fameux. Ce dernier nom leur fut donné à cause de leur pauvreté extrême, de leur mépris pour toutes les richesses et des haillons dont ils se couvraient; leur chaussure leur fit aussi donner le nom de *Sabatathes*. Ces Vaudois étaient des imitateurs pervers d'une autre espèce de pauvres célèbres dans ce temps-là, qui se distinguèrent par leurs vertus, en particulier par leur esprit d'humilité et de désintéressement : ceux-ci, qui formaient une sorte d'association où entraient clercs et laï-

ques, s'attirèrent le respect des vrais chrétiens, et obtinrent de la protection des Papes la permission de donner des instructions en public. Les disciples de Valdo, au contraire, se firent connaître par un profond mépris de l'autorité ecclésiastique; ils formèrent un assemblage d'erreurs monstrueuses; ils finirent par devenir une secte contraire à la religion, à la morale, et incompatible avec la tranquillité publique.

Ces erreurs, germe de tant de calamités et d'agitations, n'avaient pu être extirpées; elles s'étaient, avec le temps, enracinées dans diverses contrées. Au commencement du treizième siècle, le temps des séditions passagères, des troubles isolés était déjà loin : l'erreur se présentait dans la lice avec des ressources formidables. Déjà le midi de la France, agité par la discorde civile, était précipité dans une guerre effrayante.

Dans l'organisation politique de ce temps-là, le trône n'avait point assez de force pour exercer l'action d'un frein puissant; les seigneurs se trouvaient encore en mesure de résister aux rois et de violenter les peuples. Lorsqu'un esprit d'indocilité se répandait de toutes parts dans les masses, il n'existait qu'un moyen de le contenir, la Religion. Mais, précisément, l'ascendant qu'exerçaient les idées religieuses était mis à profit par les fanatiques et les méchants; on égarait la multitude par des déclamations violentes, où la Religion et la politique formaient un confus mélange : l'esprit d'aus-

térité, de désintéressement était devenu un objet d'affectation hypocrite. Les erreurs ne se bornaient plus à des attaques subtiles contre tel ou tel dogme ; elles s'en prenaient aux idées fondamentales de la Religion, pénétraient jusqu'au sanctuaire de la famille, condamnant, d'un côté, le mariage, de l'autre, provoquant des abominations infâmes. Enfin, le mal ne se trouvait pas circonscrit dans les pays qui, par une initiation trop tardive aux doctrines du Christianisme, ou pour toute autre raison, n'avaient point participé pleinement au mouvement européen ; l'arène principale était le Midi, c'est-à-dire les contrées où l'esprit humain se développait avec le plus de vivacité et de promptitude.

Au milieu d'un tel concours de circonstances funestes, toutes mises hors de doute par l'histoire, l'avenir de l'Europe ne se présentait-il pas bien chargé de tempêtes ? Les idées et les mœurs se trouvaient en un imminent péril de prendre une direction erronée ; les liens de l'autorité, les nœuds de la famille, semblaient près de se rompre ; l'Europe courait le risque de se voir replongée dans le chaos d'où elle se dégageait avec tant de peine. Or, dans ces mêmes temps, le croissant brillait sur l'Espagne ; il régnait en Afrique ; il triomphait en Asie. Fallait-il que l'Europe, en un pareil moment, perdît son unité religieuse, vît s'introduire dans son sein le schisme, et avec le schisme la discorde et la guerre ? Fallait-il que les éléments de civilisation et de culture créés par le Christianisme fussent dispersés

ou frappés de stérilité? Devait-on voir les lois et les institutions, imprégnées de cette religion divine, se corrompre et périr par l'altération des croyances? Enfin, le cours de la civilisation européenne devait-il être violemment détourné; les nations qui s'élançaient déjà vers un avenir prospère, devaient-elles être condamnées à voir leurs espérances dissipées, et à rétrograder vers la barbarie?

Tel était, dans ce temps-là, l'immense problème posé devant la société. Je ne crains pas de l'assurer, le mouvement religieux qui se déploya à cette époque, et les nouvelles institutions monastiques, si légèrement accusées d'extravagance, furent un puissant moyen employé par la Providence pour sauver la Religion et avec elle la société. Si l'illustre Espagnol saint Dominique de Guzman, si l'homme admirable d'Assise, n'occupaient pas une place sur les autels, ils mériteraient que des statues leur fussent dressées par la société et l'humanité reconnaissantes.

Mais quoi ! nos paroles sont un sujet de scandale pour vous, qui n'avez lu et n'avez considéré l'histoire qu'à travers le prisme des préjugés protestants et philosophiques. Dites-nous donc ce que vous trouvez de répréhensible chez ces hommes. Leurs doctrines sont celles de l'Évangile; ce sont ces mêmes doctrines à l'élévation, à la sainteté desquelles vous avez été forcés de rendre hommage; et la vie de ces hommes est pure, sainte, héroïque, conforme en tout à leur enseignement. Demandez-leur quel objet ils se proposent : celui de prêcher à tous les

hommes la vérité catholique; d'employer leurs efforts, leur énergie, à la destruction de l'erreur, à la réforme des mœurs; d'inspirer aux peuples le respect dû à toute autorité légitime, ecclésiastique et civile. En un mot, ces hommes ont résolu de consacrer leur vie au soulagement des maux de l'Église et de l'État.

Ils ne se contentent pas de velléités stériles. Quelques discours, quelques efforts passagers ne leur suffisent pas. Ils fondent des institutions dont les membres pourront se répandre sur toute la surface de la terre, et transmettre aux générations futures l'esprit apostolique qui leur a inspiré leurs grandes pensées. La pauvreté à laquelle ils se condamnent est extrême; les habits dont ils se couvrent sont misérables; mais rappelez-vous qu'ils se proposent de renouveler l'esprit évangélique, si fort oublié de leur temps; rappelez-vous qu'ils vont se trouver en face des émissaires de sectes corrompues, lesquels, s'efforçant de parodier l'humilité chrétienne, et affectant un désintéressement absolu, font parade de se présenter en public sous des habits de mendiants; rappelez-vous, enfin, qu'ils vont prêcher des peuples semi-barbares, et que, pour sauver ces peuples du vertige de l'erreur, il ne suffit plus de paroles, même accompagnées d'une régularité commune : il faut des exemples extraordinaires, une manière de vivre qui soit, à elle seule, un sujet puissant d'édification : il faut la sainteté revêtue d'un extérieur propre à frapper vivement l'imagination.

Le nombre des nouveaux religieux est considérable; leur foule s'augmente sans mesure dans les pays où ils s'établissent: on ne les trouve plus seulement dans les campagnes et dans les hameaux; ils pénètrent au milieu des cités les plus populeuses. Faites attention que l'Europe n'est plus formée seulement d'un amas de bourgs et de chaumières pressées autour d'un château féodal; elle ne se compose plus uniquement de quelques villages groupés à l'entour d'opulentes abbayes. Un grand nombre de vassaux ont déjà secoué le joug des seigneurs; des municipalités puissantes paraissent de toutes parts, et la féodalité tremblante se voit fréquemment forcée de s'humilier. Les villes deviennent plus populeuses; chaque jour, par l'effet de l'émancipation qui s'opère dans les campagnes, elles recueillent de nouvelles familles. L'industrie et le commerce, faisant entrevoir des moyens nouveaux de subsistance, excitent l'accroissement de la population: il résulte de tout cela que l'action religieuse et morale doit s'exercer sur une plus vaste échelle; que des moyens plus généraux, partant d'un centre commun, et affranchis des entraves ordinaires, sont devenus nécessaires. Ainsi s'expliquent les institutions monastiques à l'époque dont nous parlons; tel est le secret de leur multiplicité étonnante, de leurs nombreux priviléges et de cette disposition remarquable qui les place sous la dépendance immédiate de l'autorité du pape.

Le caractère même dont ces institutions sont empreintes (caractère quelque peu démocratique, non

seulement parce que des hommes de toutes les classes y sont réunis, mais à cause de l'organisation spéciale de leur gouvernement), est éminemment propre à rendre efficace leur influence sur une démocratie turbulente, fière, enorgueillie de sa récente liberté, peu disposée, par conséquent, à sympathiser avec ce qui aurait présenté des formes aristocratiques et exclusives. Cette démocratie trouve dans les nouvelles institutions monastiques une certaine analogie avec sa propre existence et sa propre origine. Ces hommes sont sortis du peuple, vivent continuellement en communication avec le peuple, sont vêtus, comme le peuple, d'habits grossiers, sont pauvres comme le peuple; et de même que le peuple a ses assemblées dans lesquelles il nomme ses magistrats, de même les religieux tiennent leur chapitre où ils nomment leurs prieurs et leurs provinciaux. Les nouveaux religieux ne sont point des anachorètes vivant dans des déserts lointains, ni des moines abrités dans de riches abbayes, ni des ecclésiastiques dont les fonctions et la tâche soient circonscrites à un pays déterminé. Ce sont des hommes sans demeure fixe, que l'on trouve tantôt dans une cité populeuse, tantôt dans un hameau misérable; aujourd'hui au centre du vieux continent, demain sur un navire qui les porte dans les contrées les plus reculées du globe; tantôt dans le palais des monarques, prenant part aux plus hautes affaires de l'État; tantôt au foyer d'une famille obscure, qu'ils consolent dans l'infortune. Ces mêmes hommes, qui

se sont couverts d'éclat dans les chaires des universités, enseignent le catéchisme aux enfants dans la plus humble bourgade; les orateurs illustres qui ont prêché devant les rois et les grands vont expliquer l'Évangile dans une paroisse inconnue. Le peuple les rencontre continuellement sur ses pas, soit dans ses jours de félicité, soit dans ses heures de tristesse et de larmes.

On conçoit sans peine l'ascendant de pareilles institutions. Leur influence sur l'esprit des peuples dut être incalculable; les nouvelles sectes qui tendaient à égarer la multitude se trouvèrent en face d'un adversaire infiniment supérieur. On voulait séduire les simples par l'ostentation d'une grande austérité, d'un merveilleux désintéressement; on voulait tromper les imaginations par la vue d'un extérieur mortifié, de vêtements pauvres et grossiers : les nouvelles institutions monastiques se présentaient avec ce même appareil; la doctrine de vérité était suivie du cortége dont l'erreur se faisait accompagner. Du sein des classes populaires sortent des déclamateurs qui captent l'attention et s'emparent des esprits par une éloquence fougueuse; sur tous les points de l'Europe paraissent des orateurs qui plaident pour la cause de la vérité, et font servir à la défense de la Religion ce que d'autres prétendent utiliser pour la combattre. Ils accourent, on les trouve partout où il est besoin de résister aux efforts d'une secte. Libres de tout lien avec le monde, n'appartenant à aucune église particulière, à aucune province, à aucun

royaume, ils ont la mobilité nécessaire pour passer rapidement d'un point à un autre et se trouver partout où leur présence est réclamée par quelque nécessité urgente.

La force de l'association, connue des sectaires et employée par eux avec tant de succès, se trouve à un degré admirable dans ces nouvelles institutions. L'individu y est sans volonté propre ; un vœu d'obéissance perpétuelle l'a soumis à la volonté d'autrui, et cette dernière volonté se trouve à son tour assujettie à celle d'un autre : il se forme ainsi une chaîne dont le premier anneau repose entre les mains du pape. La force de l'association et celle de l'unité se trouvent réunies : le même pouvoir renferme tout le mouvement, toute la chaleur d'une démocratie ; toute la vigueur, toute la promptitude de la monarchie.

On a dit que ces institutions furent un puissant soutien pour l'autorité des papes : cela est certain ; on peut ajouter que, si elles ne se fussent formées, le schisme de Luther se serait réalisé peut-être trois siècles plus tôt. Mais, d'un autre côté, on devra convenir que l'établissement de ces institutions ne fut point dû à des projets de la papauté. Ce ne furent pas les souverains pontifes qui en conçurent la pensée : des individus isolés, guidés par une inspiration supérieure, en formèrent le dessein, en tracèrent le plan, et, soumettant ce plan au jugement du siége apostolique, vinrent demander l'autorisation de réaliser leur entreprise.

Les institutions qui se fondent en vue de consolider et d'agrandir le pouvoir des rois émanent soit des monarques eux-mêmes, soit de quelqu'un de leurs ministres qui, s'identifiant avec les intérêts du pouvoir royal, a formulé et exécuté la pensée du trône. Il n'en est point ainsi du pouvoir des papes : l'appui des nouveaux instituts contribue à soutenir ce pouvoir contre les attaques des sectes dissidentes, mais la pensée de fonder ces instituts mêmes n'est venue ni des papes ni de leurs ministres. Des hommes inconnus se sont levés tout à coup du milieu de la foule; dans leurs antécédents on ne trouve rien qui les rende suspects de s'être entendus au préalable avec Rome; leur vie entière atteste qu'ils ont agi en vertu d'une inspiration descendue sur eux, inspiration qui ne leur a permis aucun repos jusqu'à ce qu'ils aient exécuté ce qui leur était prescrit. Dans tout cela, il n'entra rien, il ne put entrer rien des desseins particuliers de Rome; l'ambition n'eut là aucune part.

De cela, tout homme sensé doit tirer une des deux conséquences que voici : ou bien l'apparition des nouvelles institutions monastiques fut l'œuvre de Dieu, qui voulut sauver son Église en la soutenant ainsi contre les attaques nouvelles, en protégeant l'autorité du pontife romain; ou bien le Catholicisme lui-même contenait dans son sein un instinct sauveur qui le conduisit à créer ces institutions, c'est-à-dire ce qu'il lui fallait pour sortir triomphant de la crise où il était engagé. Pour les catholiques, ces deux propositions sont identiques; dans

l'une et dans l'autre, nous ne voyons que l'accomplissement de cette promesse : *Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*. Les philosophes, qui ne considèrent point les choses à la lumière de la foi, expliqueront ce phénomène de la manière qui leur plaira : mais ils seront forcés d'avouer qu'une admirable sagesse et la plus haute prévision apparaissent ici au fond des faits. Que s'ils persistent à ne point reconnaître le doigt de Dieu dans ces événements, à n'y voir que le fruit de plans bien concertés, ou le résultat d'une organisation combinée avec art, du moins leur est-il impossible de refuser à ces plans, à cette organisation, une sorte d'hommage. En effet, puisqu'ils confessent que le pouvoir du pontife romain, même considéré sous le rapport purement philosophique, est le plus admirable de tous les pouvoirs qui aient paru sur la terre, n'est-il pas évident que cette société appelée l'Église catholique montre dans sa conduite, dans l'esprit de vie qui l'anime, dans l'instinct qui la fait résister à ses ennemis, le phénomène le plus incompréhensible qui se soit jamais vu en aucune société? Appelez cela *instinct*, *esprit*, peu importe à la vérité. Le Catholicisme met au défi toutes les sociétés, toutes les sectes, toutes les écoles, de réaliser ce qu'il a réalisé, de triompher des obstacles dont il a triomphé, de traverser sans périr les crises qu'il a traversées. On alléguera tels exemples qui montrent l'œuvre de Dieu parodiée plus ou moins par la fourberie; mais les magiciens de l'É-

gypte, mis en présence de Moïse, auront bientôt atteint le terme de leurs artifices; l'Envoyé divin opérera des prodiges auxquels ils ne pourront réussir, et ils seront contraints de dire : *Digitus Dei est hic, le doigt de Dieu est ici !*

CHAPITRE XLIV.

DES ORDRES RELIGIEUX POUR LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS.

En jetant un coup d'œil sur les institutions monastiques nées au sein de l'Église depuis le treizième siècle, nous ne nous sommes point arrêtés à considérer l'une d'entre elles qui unit, au mérite de participer à la gloire des autres, un caractère particulier de beauté, de sublimité. Je parle de cet institut dont l'objet fut de racheter les captifs des mains des infidèles. Si je me sers de cette désignation générale, c'est que je n'ai point l'intention de descendre dans l'examen des diverses branches qui le composent. Considérant l'unité de son objet, j'attribue l'unité à l'institut même. Grâce à l'heureux changement survenu dans les circonstances, c'est à peine si nous pouvons aujourd'hui estimer cette institution à sa juste

valeur, et apprécier le saint enthousiasme qu'elle dut produire dans tous les pays chrétiens.

Par suite des longues guerres avec les infidèles, un nombre infini de chrétiens gémissaient dans les chaînes, privés de leur patrie, de la liberté, et bien souvent mis en danger d'apostasier la foi. Les Maures occupaient encore une partie considérable de l'Espagne; ils dominaient exclusivement sur les côtes d'Afrique, et triomphaient dans l'Orient, où les Croisés avaient été vaincus. Les infidèles tenaient ainsi le midi de l'Europe enfermé dans un cercle étroit; ils pouvaient continuellement épier le moment opportun et se procurer une multitude d'esclaves chrétiens. Ces temps leur offraient sans cesse des conjonctures favorables. La haine et la cupidité, de concert, les pressaient de satisfaire leurs vengeances sur les chrétiens surpris à l'improviste. C'était un des fléaux les plus graves dont l'humanité eût à gémir en Europe. Si la charité devait être autre chose qu'un vain nom, si les nations européennes tenaient à ne point laisser s'abolir les nœuds qui unissaient leurs communs intérêts, il était urgent qu'elles s'entendissent pour apporter remède à ce mal. Le vétéran qui, au lieu du prix de ses longs services pour la religion et la patrie, avait trouvé l'esclavage; le marchand qui, sillonnant les mers pour apporter des provisions à l'armée chrétienne, était tombé au pouvoir d'un implacable ennemi; la jeune fille qui, en se jouant au bord de la mer, s'était vue ravie par des pirates sans pitié : tous ces infortunés

avaient droit à un regard de compassion, de la part de leurs frères d'Europe, et à un effort tenté pour leur rendre la liberté.

Comment ce but charitable sera-t-il atteint? Quels moyens pourront être employés pour réaliser une entreprise qu'on ne peut confier ni à la force ni à la ruse? Quelle que soit la nécessité qui se présente, il suffit de laisser le Catholicisme agir librement pour qu'aussitôt il imagine le remède. Les réclamations, les négociations des puissances chrétiennes n'obtiendraient rien en faveur des captifs; de nouvelles guerres, entreprises pour cet objet, ne serviraient qu'à augmenter les calamités publiques; elles rendraient pire le sort de ceux qui gémissent dans l'esclavage, et peut-être en accroîtraient le nombre; les moyens pécuniaires, sans point central de direction et d'action, produiraient peu de fruits, iraient se perdre dans les mains des agents; quelle ressource reste-t-il donc? La ressource qui se trouve toujours aux mains de la Religion catholique, le secret par lequel cette religion mène à chef ses plus grandes entreprises, la *charité!*

Mais comment cette charité devait-elle agir? De la même manière que toutes les vertus du Catholicisme. Cette religion, descendue des plus hautes régions et qui élève sans cesse l'intelligence humaine à des méditations sublimes, offre un caractère par lequel elle se trouve mise à part de toutes les écoles et sectes qui ont prétendu l'imiter. Malgré l'esprit d'abstraction, si je puis ainsi dire, qui la tient per-

pétuellement détachée des choses terrestres, il ne se trouve en elle rien de vague, de posé en l'air, de purement théorique. Tout chez elle est à la fois spéculatif et pratique, sublime et simple; elle s'accommode à tout, s'adapte à tout ce qui est compatible avec la vérité de ses dogmes et la vérité de ses maximes. Les yeux fixés sur le ciel, elle n'oublie point qu'elle est sur la terre, et qu'elle doit se tenir en rapport avec des hommes mortels. D'une main elle leur montre l'éternité, de l'autre elle secourt leurs infortunes. Elle ne se contente pas de stériles paroles. Pour me servir d'une expression qui a faveur dans notre siècle, je dirai que la Religion est éminemment *positive*. C'est pourquoi, ainsi que je l'ai déjà dit, elle s'efforce de réaliser ses pensées au moyen d'institutions, se distinguant par là de la philosophie humaine, dont les paroles pompeuses et les projets gigantesques forment un si misérable contraste avec la petitesse et le néant de ses œuvres. La Religion parle peu, mais elle médite et exécute : ainsi l'Être infini, quoique abîmé dans la contemplation de sa propre essence et de son impénétrable nature, n'en a pas moins créé cet univers, et ne cesse de le conserver.

Il s'agissait d'aller au secours des malheureux captifs. Une vaste association s'étendit à tous les pays de l'Europe, se mit en rapport avec tous les chrétiens dont la main pouvait s'ouvrir à l'aumône. Cette association eut à son service un certain nombre d'individus toujours prêts à traverser les mers et ré-

solus à braver l'esclavage et la mort pour le rachat de leurs frères. De nombreux moyens se trouvaient ainsi combinés, le bon emploi des capitaux se trouva garanti. Telle fut la pensée qui se réalisa dans la fondation des Ordres religieux pour la rédemption des captifs.

Les religieux qui forment ces Ordres se lient par un vœu à l'accomplissement de cette œuvre de charité. Libres des embarras qu'entraînent à leur suite les relations de famille et le soin des intérêts mondains, ils peuvent se consacrer entièrement à leur tâche. Les longs voyages, les périls de la mer, le danger des climats insalubres, la cruauté des infidèles, rien ne les arrête. Leurs vêtements, les prières de leur institut, leur présentent un continuel souvenir du vœu par lequel ils se sont liés. Leur repos, leur vie même, tout ce qui leur appartient est devenu le trésor des malheureux captifs ; les familles de ces captifs, attachant leurs regards sur le religieux, réclament à chaque instant de lui l'accomplissement de sa promesse.

Dès les premiers jours du Christianisme, on vit se déployer dans l'Église le zèle pour le rachat des captifs, zèle dont l'inspiration enfanta dès ce temps-là les plus grands sacrifices. Le dix-septième chapitre de cet ouvrage et les notes qui y correspondent ont démontré cette vérité d'une manière incontestable. L'Église, dans le cas dont il s'agit comme dans toutes les circonstances, a fait usage de sa constante règle. Suivez attentivement sa conduite : elle commence

par enseigner et louer hautement une vertu; puis elle engage doucement à mettre cette vertu en pratique; la pratique s'étend, s'affermit : ce qui était simplement une bonne œuvre devient enfin pour quelques-uns une œuvre obligatoire; ce qui était simple conseil se change, pour un petit nombre d'hommes choisis, en rigoureux devoir. A toutes les époques, l'Église s'est occupée du rachat des captifs; dans tous les temps, quelques chrétiens, d'une charité héroïque, ont su se dépouiller de leurs biens, de leur liberté même, pour accomplir cette œuvre de miséricorde; mais ce soin restait abandonné à la discrétion des fidèles, il n'existait point de corps qui représentât cette pensée de charité. Des nécessités nouvelles se présentent; les moyens ordinaires ne suffisent plus; il faut que les secours se réunissent avec promptitude et soient employés avec discernement; la charité demande un bras toujours prêt à exécuter ses ordres: une institution permanente est devenue nécessaire : l'institution naît, le besoin public se trouve satisfait.

Nous sommes tellement accoutumés au sublime dans les œuvres de la Religion, qu'à peine y remarquons-nous les plus merveilleux prodiges. Les différentes institutions monastiques qui, sous des formes diverses, ont apparu depuis le commencement du Christianisme, offrent à notre observation des choses dignes, au plus haut degré, d'étonner le philosophe et le chrétien; mais je doute que l'histoire de ces institutions présente rien de plus beau, de plus in-

téressant, de plus touchant que le tableau des Ordres pour la rédemption des captifs. La célèbre vision qui précéda l'établissement des instituts de la Merci et de la Trinité n'offre-t-elle pas le plus admirable emblème? Certains esprits diront que ces apparitions n'étaient que chimères! Bienheureuses chimères, pourrions-nous répondre, qui ont pour résultat de consoler l'humanité! Nous rappellerons ici ces visions, bravant, s'il le faut, les sourires de l'incrédule. Si ces visions restent à ses yeux dépourvues de toute vérité historique, il trouvera du moins, dans le sacrifice qui fait qu'un homme se livre en esclavage pour la rançon de ses frères, une haute poésie, un amour sincère de l'humanité, et un désintéressement héroïque.

Un docteur de l'Université de Paris, connu par ses vertus et sa sagesse, venait d'être élevé à l'ordre de la prêtrise, et célébrait pour la première fois l'auguste sacrifice de l'autel. En considération d'une si haute faveur du Très-Haut, il s'efforce d'offrir à l'Agneau sans tache, avec toute la ferveur dont il est capable, son cœur embrasé de charité. Il ne sait comment manifester à Dieu sa reconnaissance; il souhaite ardemment de lui prouver sa gratitude et son amour. Celui qui avait dit : « Ce que vous aurez fait à l'un de mes petits enfants me sera fait à moi-même, » lui indique aussitôt une voie pour épancher sa charité. Aux regards du prêtre paraît un ange, dont le vêtement est blanc comme la neige et brillant comme la lumière. L'ange

porte sur sa poitrine une croix rouge et bleue; à ses côtés sont deux captifs, l'un chrétien, l'autre Maure, sur lesquels il étend ses mains. A cette vue, le prêtre comprend que Dieu l'appelle à l'œuvre de la rédemption des captifs. Mais, avant de suivre cette inspiration, il se retire dans la solitude, se livre pendant trois ans à la prière et à la pénitence, demandant humblement au Seigneur d'achever de lui faire connaître sa volonté. Dans le désert, il rencontre un ermite; les deux solitaires s'entr'aident de leurs prières et de leurs exemples. Un jour qu'ils sont absorbés dans de saints entretiens, au bord d'une fontaine, un cerf se présente tout à coup à eux, portant dans son bois la croix mystérieuse aux deux couleurs. Le prêtre raconte à son compagnon la première vision qu'il a eue; tous deux redoublent de prières; tous deux reçoivent par trois fois le céleste avis. Alors, ne voulant plus différer d'accomplir la volonté divine, ils courent à Rome, demandent au souverain pontife ses lumières et son autorisation. Le pape, qui, dans le même temps, avait eu une vision semblable, accède, plein de joie, à la demande des deux solitaires : l'Ordre de la très-sainte Trinité pour la rédemption des captifs se trouve fondé. Le prêtre se nommait Jean de Matha; l'ermite, Félix de Valois. Ils s'appliquent avec ardeur à leur œuvre de charité; après avoir essuyé sur la terre les larmes d'une foule de malheureux, ils vont recevoir dans le ciel la récompense de leurs fatigues. L'Église les a placés sur les autels.

L'Ordre de la Merci eut une origine semblable. Saint Pierre Nolasque, ayant dépensé pour la rançon des captifs tout ce qui lui appartenait, avait cherché vainement de nouvelles ressources pour continuer sa pieuse tâche. Il s'était mis en prière afin de se fortifier dans la résolution de vendre sa propre liberté, ou de rester lui-même captif à la place de quelques-uns de ses frères. Durant son oraison, la sainte Vierge lui apparaît; elle lui fait connaître combien la fondation d'un ordre religieux pour la rédemption des captifs lui sera agréable, à elle et à son divin Fils. Le saint, après s'être entendu avec le roi d'Aragon et avec saint Raymond de Peñafort, procède à l'établissement de cet Ordre. Il convertit en vœu non-seulement pour lui-même, mais pour tous ceux qui embrasseront l'institut, le saint désir qu'il a eu de se livrer lui-même en esclavage pour racheter ses frères.

Je répète ce que j'ai déjà dit; quelque jugement que l'on porte sur ces apparitions, dût-on les reléguer au rang des pures illusions, il n'en est pas moins avéré que la Religion catholique a travaillé avec une influence immense à secourir une grande infortune, et que nul ne saurait mettre en doute l'utilité du saint institut dans lequel nous venons de voir se personnifier si merveilleusement l'héroïsme de la charité. Supposez que le fondateur, dupe d'une illusion, ait pris pour une révélation du ciel ce qui n'était que l'inspiration d'un zèle fervent, les bienfaits prodigués aux malheureux captifs ne restent-ils

pas les mêmes? Il est du moins une chose certaine, c'est que ces illusions enfantaient la réalité. Lorsque saint Pierre Armengol, manquant de toutes ressources pour délivrer quelques captifs, restait en otage à leur place; lorsque, le jour fixé pour la rançon, il se résignait à être pendu parce que l'argent n'était point arrivé d'Europe, il est certain que l'illusion ne restait point stérile : quelle réalité pouvait enfanter de plus grands prodiges? Il y a longtemps que les choses de la Religion sont taxées de démence : dès les premiers jours du Christianisme, le mystère de la croix fut traité de folie. Cela n'a point empêché la prétendue folie de changer la face du monde.

CHAPITRE XLV.

L'ÉLAN UNIVERSEL DE LA CIVILISATION CONTRARIÉ PAR L'APPARITION DU PROTESTANTISME.

Dans la rapide esquisse que je viens de présenter, mon intention n'a point été de faire l'histoire des instituts religieux. Je me suis contenté d'exposer une suite de considérations qui, en montrant l'importance de ces instituts, me paraissent propres à venger le Catholicisme des accusations portées con-

lui au sujet des établissements monastiques. Comment mettre en parallèle le Catholicisme et le Protestantisme dans leurs rapports avec la civilisation européenne, sans consacrer quelques pages à examiner l'influence que ces institutions ont exercée sur la civilisation? Or, une fois qu'il est démontré que cette influence a été salutaire, le Protestantisme, qui a persécuté et calomnié avec tant d'acharnement ces institutions, demeure convaincu d'avoir faussé l'histoire de notre civilisation, d'en avoir méconnu l'esprit, et, qui plus est, d'avoir porté atteinte au développement légitime de cette civilisation même.

Telle, en effet, a été la faute commise par le Protestantisme, lorsque, brisant l'unité de la civilisation européenne, il a introduit la discorde dans le sein de cette civilisation et affaibli l'action physique et morale qu'elle exerçait sur le reste du monde. L'Europe semblait destinée à civiliser le monde entier. La supériorité de son intelligence, la prépondérance de ses forces, la surabondance de sa population, son caractère entreprenant, ses transports de générosité et d'héroïsme, tout l'appelait à répandre ses idées, ses sentiments, ses mœurs, ses institutions aux quatre coins de l'univers. Comment se fait-il qu'elle n'ait point réalisé cette destinée? Comment se fait-il que la barbarie se trouve encore à ses portes, que l'Islamisme conserve ses campements dans l'une des situations les plus belles de l'Europe? L'Asie garde son immobilité, son despotisme, sa polygamie : à peine l'influence chrétienne y a-t-elle

fait un pas. L'Asie Mineure, les côtes de la Palestine, l'Égypte, l'Afrique entière, sont devant nous dans un état de dégradation qui forme, avec les grands souvenirs de l'histoire, un douloureux contraste. L'Amérique, après quatre siècles de communication incessante avec l'Europe, se trouve encore singulièrement en arrière. Comment se fait-il que l'Europe, pleine de vie, riche en ressources de toute espèce, débordant de vigueur et d'énergie, n'ait pu porter son influence au delà de ces étroites limites?

Si nous considérons attentivement ce phénomène, nous en découvrirons la cause : c'est que l'Europe a manqué d'unité ; son action à l'extérieur s'est produite sans concert, par conséquent sans efficacité. Sans cesse on vante l'utilité de l'association ; on montre combien l'association est nécessaire pour obtenir de grands résultats : on devrait songer que ce principe s'applique aux nations aussi bien qu'aux individus ; les nations, comme les individus, ne peuvent se promettre d'accomplir de grandes œuvres, sans se conformer à cette loi générale. Lorsqu'un ensemble de peuples sortis d'une même origine, soumis pendant de longs siècles à la même influence, sont parvenus à développer leur civilisation sous la direction d'une pensée commune, l'association entre eux devient une véritable nécessité ; ces peuples forment une famille de frères : or, on sait que la division et la discorde entre frères ont de pires résultats qu'entre personnes étrangères.

Je ne prétends pas dire qu'une concorde perpé-

tuelle eût pu s'établir entre les nations de l'Europe, qu'une harmonie parfaite eût fini par présider à toutes les entreprises. Mais, sans se livrer à de si belles illusions, dont la réalité est par delà les bornes du possible, il est cependant permis de dire que, malgré les différends particuliers de nation à nation, malgré le plus ou moins d'opposition entre les intérêts à l'extérieur ou à l'intérieur, l'Europe pouvait garder, perpétuer dans son sein une idée civilisatrice supérieure aux misères et aux petitesses des passions humaines. Cette idée l'eût mise en mesure de conquérir un ascendant plus grand, d'affermir et d'utiliser son influence sur les autres nations du monde. Au milieu des interminables guerres et calamités qui affligèrent l'Europe durant les fluctuations des peuples barbares, cette unité de pensée exista, et c'est en vertu de cette unité que l'ordre sortit enfin de la confusion, que la lumière vainquit les ténèbres. Dans la longue lutte du Christianisme contre l'Islamisme, en Europe, en Afrique, en Asie, cette même unité de pensée fit triompher la civilisation chrétienne, nonobstant les rivalités des princes et les désordres des peuples. Tant que cette unité exista, l'Europe conserva une force de transformation qui fit que tout ce qu'elle toucha devint tôt ou tard européen.

Le cœur s'attriste à la vue de l'événement désastreux qui vint rompre cette précieuse unité et détourner le cours de notre civilisation. On ne peut, sans angoisse, faire cette réflexion, que l'apparition

du Protestantisme coïncida précisément avec l'instant où les nations européennes, recueillant enfin le fruit d'efforts inouïs, se présentaient à l'univers pleines d'énergie et d'éclat. Elles découvraient de nouveaux mondes, elles touchaient d'une main l'Orient, de l'autre l'Occident. Vasco de Gama avait doublé le cap de Bonne-Espérance, il avait montré la route des Indes orientales et ouvert les communications avec des peuples inconnus : Christophe Colomb, avec la flotte d'Isabelle, découvrait dans l'Occident un nouveau monde, et plantait sur des terres ignorées l'étendard de Castille ; Fernand Cortez, à la tête d'une poignée de braves, pénétrait au cœur du continent nouveau. Sur tous les points de l'Europe se déployait une activité immense ; un esprit d'entreprise s'emparait de tous les cœurs. Magellan franchissant le détroit qui devait unir l'Orient à l'Occident, et Sébastien del Cano retournant aux rives espagnoles après avoir fait le tour du monde, semblaient être la personnification sublime de la civilisation européenne prenant possession de l'univers. A l'une des extrémités de l'Europe, le Croissant menaçait encore : mais c'en est fait de sa puissance ; ses cohortes viennent d'être chassées de Grenade ; l'armée chrétienne est campée sur les côtes d'Afrique ; l'étendard de Castille flotte sur les murs d'Oran ; au cœur de l'Espagne grandit l'enfant prodigieux qui, à peine dégoûté des jouets du premier âge, brisera, dans les Alpujarres, le dernier effort des Maures d'Espagne,

et, l'instant d'après, achèvera d'abattre le pouvoir musulman sur les flots de Lépante.

Le développement de l'esprit marchait de pair avec l'accroissement de la puissance. Érasme fouillait dans toutes les sources de l'érudition, étonnait le monde par ses talents comme par son savoir, et promenait, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, sa gloire triomphante. L'insigne Espagnol Luis Vivès rivalisait avec le savant de Rotterdam ; il ne se proposait rien moins que de régénérer les sciences, de donner un nouveau cours à l'esprit humain. Les écoles philosophiques fermentaient en Italie et s'emparaient avec avidité des nouvelles lumières apportées de Constantinople ; dans le même pays, le génie du Dante et de Pétrarque se perpétuait par des successeurs illustres ; tandis que l'Espagne, transportée d'orgueil à la vue de ses conquêtes, chantait comme un soldat qui se repose sur des trophées.

Quel obstacle pourrait résister à une telle supériorité, à un tel pouvoir? L'Europe rassurée contre tous ses ennemis, jouissant d'un bien-être dont les progrès devaient s'accroître chaque jour, mise en possession de lois et d'institutions meilleures que tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, et dont la perfection ne pouvait manquer d'arriver par l'action lente des siècles ; l'Europe, disons-nous, dans une situation si prospère, devait aborder l'entreprise de la civilisation du monde. Les découvertes mêmes qui se faisaient tous les jours indiquaient que le moment était venu ; les flottes transportaient, avec les guerriers,

les missionnaires, dont la main allait répandre, dans les régions nouvelles, le grain de l'Évangile. Ainsi commençait un travail généreux, qui, secondé par la Providence, aurait civilisé l'Amérique, l'Afrique et l'Asie.

Cependant la voix de l'apostat qui va jeter la discorde dans le sein des peuples frères résonne déjà au cœur de l'Allemagne. La dispute commence, les esprits s'exaltent, l'irritation monte à son comble, on en appelle aux armes, des torrents de sang coulent, et l'homme qui a été chargé par l'enfer d'apporter à la terre ces calamités peut contempler avant sa mort le fruit horrible de ses efforts.

En s'étendant en Europe, le schisme de Luther affaiblissait d'une manière déplorable l'action des Européens sur les peuples du reste du monde; les espérances flatteuses que l'on avait conçues se dissipaient en un instant. Dès lors la plus grande partie de nos forces intellectuelles, morales et physiques restait condamnée à s'employer, à se consumer dans une lutte qui armait des frères contre des frères. Les nations demeurées catholiques se voyaient obligées de concentrer toutes leurs ressources, toute leur énergie, pour résister aux attaques impies que les nouveaux sectaires dirigeaient contre elles, soit au moyen de la presse, soit par les armes. Les nations au sein desquelles s'était propagée la contagion nouvelle se trouvaient précipitées dans une sorte de vertige : il n'y avait plus pour elles qu'une entreprise digne de leurs efforts, l'abaissement et la des-

truction de la chaire romaine. Leurs pensées ne tendaient plus à inventer des moyens pour l'amélioration du sort de l'humanité; le champ immense qui s'ouvrait à une noble ambition dans les découvertes nouvelles ne méritait pas même qu'elles y jetassent un regard.

Cette disposition des esprits frappa de stérilité l'ascendant qui appartenait naturellement aux Européens sur les autres nations du globe. Lorsque les peuples de l'Europe abordaient simultanément aux plages nouvellement découvertes, ils ne s'y rencontraient plus comme des frères ou de généreux rivaux stimulés par une louable émulation; c'étaient des ennemis acharnés, des hommes de religion différente, qui se livraient entre eux des batailles aussi sanglantes que celles dans lesquelles la fureur des chrétiens et des musulmans s'était donné carrière. La Religion chrétienne, si longtemps symbole de paix, cette religion qui avait donné une bannière aux peuples européens pour les faire triompher des bandes mahométanes, fournissait un drapeau à la discorde. Et après que l'Europe eut été couverte de sang et de deuil, le scandale fut transporté devant les peuples du Nouveau Monde; ces peuples furent frappés de stupéfaction au spectacle des misères, de la haine, de l'esprit de vengeance qui régnaient parmi ces mêmes hommes dont ils avaient fait d'abord des demi-dieux.

A dater de ce moment, les forces de l'Europe ne se trouvèrent plus réunies dans aucune de ces grandes

entreprises qui avaient fait la gloire des siècles antérieurs. Le missionnaire catholique, arrosant de ses sueurs et de son sang les forêts indiennes ou américaines, pouvait compter sur l'assistance de la nation à laquelle il appartenait, si cette nation était restée catholique ; mais il ne pouvait espérer que l'Europe entière, s'associant à l'œuvre de Dieu, vînt soutenir de ses ressources ses missions lointaines ; il savait, au contraire, qu'un grand nombre d'Européens le calomniaient, l'insultaient, cherchaient tous les moyens imaginables d'empêcher la semence évangélique de prendre racine sur le nouveau sol et d'augmenter le pouvoir des papes en accroissant la renommée de l'Église catholique.

Il y eut un temps où les profanations exercées dans Jérusalem, et les vexations infligées aux pèlerins qui visitaient le Saint-Sépulcre, suffirent pour soulever tous les peuples chrétiens ; tous se précipitèrent sur les traces d'un solitaire qui les menait venger les outrages de la Religion et ceux des pieux pèlerins. Depuis l'hérésie de Luther, tout a changé ; le trépas d'un religieux sacrifié sur une terre étrangère, ses tourments, son martyre, scènes sublimes dans lesquelles se reproduisaient le zèle et la charité des premiers siècles de l'Église, tout cela est voué au mépris, au ridicule par des hommes qui se disent chrétiens, indigne postérité des héros dont le sang coula sous les murs de la Cité sainte.

Afin de concevoir dans toute son étendue le mal causé sous ce rapport par le Protestantisme, figu-

rons-nous un instant que le Protestantisme n'ait point paru, et dans cette hypothèse faisons quelques conjectures sur le cours *probable* des événements. En premier lieu, toutes les forces, tout le génie que l'Espagne employa pour faire face aux guerres religieuses suscitées sur le continent, auraient pu se déverser sur le Nouveau Monde. Il en eût été de même de la France, des Pays-Bas et de l'Angleterre : ces nations, quoique divisées, ont pu fournir quelques exemples brillants; si leur action sur les nouveaux pays s'était ramassée et concentrée, n'y auraient-elles point apporté une vigueur dont rien n'eût été capable d'arrêter le tout-puissant entraînement? Figurez-vous que tous les ports, depuis la Baltique jusqu'à l'Adriatique, envoient leurs missionnaires à l'Orient et à l'Occident, comme le faisaient la France, le Portugal, l'Espagne et l'Italie; figurez-vous que toutes les grandes cités de l'Europe soient autant de centres où se réunissent les hommes, où s'accumulent les moyens matériels destinés à ce grand objet; figurez-vous que tous les missionnaires soient dirigés par les mêmes vues, dominés par une même pensée, et brûlent d'un même zèle pour la propagation d'une même foi : en quelque lieu qu'ils se rencontrent, ils se reconnaissent pour collaborateurs dans une œuvre commune; tous sont soumis à une même autorité : ne vous semble-t-il pas voir la Religion chrétienne obtenir partout les triomphes les plus signalés?

Les missions catholiques, malgré les obstacles qui

leur ont été opposés par l'esprit turbulent du Protestantisme, ont accompli les entreprises les plus difficiles, et réalisé des prodiges qui forment une admirable page de l'histoire moderne : combien leurs résultats auraient été plus beaux, si l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France s'étaient vus secondés par l'Allemagne entière, par les Provinces-Unies, par l'Angleterre et les autres nations septentrionales ? A cette époque, les ordres religieux semblaient appelés à être comme le bras de la Religion ; par leur moyen, la Religion, consolidée en Europe, satisfaite de la régénération sociale qu'elle venait d'y opérer, aurait étendu son action aux peuples infidèles. Lorsqu'on jette un regard sur les événements des premiers siècles de l'Église, et qu'on les compare à ceux des temps modernes, on comprend clairement qu'une cause puissante a dû intervenir dans les derniers siècles pour s'opposer à la propagation de la foi.

En effet, quel contraste ! Le Christianisme naît, et aussitôt il s'étend avec rapidité, sans aucun secours de la part des hommes, malgré tous les efforts des princes, des savants, des prêtres, des passions, en dépit de toutes les ruses de l'enfer : il date d'hier, et déjà il est puissant. Il domine sur tous les points de l'Empire ; des peuples différents par les langues et les coutumes abandonnent le culte des faux dieux. Les Barbares eux-mêmes, aussi indociles que le cheval sauvage, écoutent les missionnaires, inclinent leur tête ; on les voit, au milieu de l'enivrement de la victoire, se soumettre à la religion de ceux qu'ils vien-

nent de conquérir. Dans les siècles modernes, au contraire, le Christianisme s'est trouvé en possession d'un empire exclusif sur l'Europe, et cependant il n'a pu réussir à s'introduire de nouveau sur ces côtes d'Afrique et d'Asie qui s'étendent sous ses yeux. Il est vrai que la plus grande partie de l'Amérique est devenue chrétienne; mais observez que les peuples de ces contrées ont été conquis; les nations conquérantes y ont établi leurs gouvernements, lesquels ont duré des siècles; les nations européennes ont inondé le Nouveau Monde, en sorte qu'une portion considérable de l'Amérique est une espèce d'importation de l'Europe : par conséquent, la transformation religieuse de ce pays ne ressemble point à celle qui a eu lieu dans les premiers siècles de l'Église. Tournez vos regards vers l'Orient; voyez ce qui s'y passe : les peuples y sont encore gisants sous le joug des religions mensongères; le Christianisme n'a pu s'y faire jour. Bien que les missions catholiques y aient obtenu quelques établissements plus ou moins considérables, la précieuse semence n'a pu s'enraciner assez dans le sol, pour y porter les fruits qu'une charité ardente espérait et qu'un zèle héroïque s'est efforcé d'y produire. De temps à autre, les rayons de la divine lumière ont pénétré jusqu'au cœur des grands empires du Japon et de la Chine; mais les espérances qu'on a pu concevoir un moment se sont dissipées; ces éclairs de lumière ont disparu comme un brillant météore.

Quelle est la cause de cette impuissance? D'où

vient que la force fécondante, après avoir été si grande aux premiers siècles, se trouve si vaine dans les derniers? Laissons de côté les secrets de la Providence, ne cherchons point à scruter les incompréhensibles mystères des voies divines; mais, autant qu'il est donné à un faible esprit d'atteindre la vérité d'après les indications que le Seigneur lui-même s'est plu à nous communiquer, hasardons notre opinion : bien que dépendants d'un ordre supérieur, les faits ici ne laissent pas d'avoir un cours ordinaire dont Dieu lui-même a posé les règles. L'apôtre saint Paul nous dit que la foi vient de l'ouïe; il demande comment il est possible d'entendre s'il n'y a personne qui prêche, et comment on peut prêcher s'il n'y a personne qui envoie. Nous devons conclure de là que les missions sont nécessaires pour la conversion des peuples; Dieu n'a pas voulu, par d'incessants miracles, faire descendre du ciel des légions d'anges pour évangéliser les nations privées de la lumière de la vérité.

Ce qu'il fallait pour la conversion des nations infidèles, c'était donc un ensemble de missions organisées sur une vaste échelle; il fallait des missions qui, par l'abondance de leurs ressources et le nombre de leurs ouvriers, fussent en proportion avec un si grand objet. Les distances sont immenses, les peuples auxquels il est nécessaire de faire entendre la parole divine se trouvent dispersés dans des pays nombreux, et vivent sous l'influence des préjugés, des lois les plus rebelles à l'esprit de l'Évangile.

Pour satisfaire à ces nécessités, pour surmonter de si grandes difficultés, il fallait une véritable inondation de missionnaires : sans quoi la conversion des grandes nations infidèles demeurait peu probable, à moins que la Providence ne fît intervenir quelques-uns de ces prodiges qui changent en un instant la face de la terre.

Pour nous former une idée complète de ce qui s'est passé dans les derniers siècles, faisons attention à ce qui a lieu actuellement. Que manque-t-il aux nations infidèles? Quel est le cri incessant des hommes de zèle qui se consacrent à la propagation de l'Évangile? N'entend-on pas sans cesse des lamentations sur le petit nombre des ouvriers, sur l'exiguïté des ressources dont on dispose pour procurer aux missionnaires la subsistance même? Cette pénurie de ressources n'est-elle pas le motif des associations formées aujourd'hui parmi les catholiques d'Europe?

L'organisation des missions sur une grande échelle se serait réalisée, si le Protestantisme n'était venu l'empêcher. Les peuples européens, enfants privilégiés de la Providence, avaient le devoir et témoignaient la volonté de procurer aux autres peuples du monde la participation aux bienfaits de la foi. Malheureusement cette foi s'affaiblit en Europe, elle fut livrée aux caprices de la raison humaine; dès lors ce qui à ce moment-là était exécutable, et même facile, devint impossible. La Providence, en permettant le désastre du schisme, différa le jour heu-

reux où tant de nations lointaines entreront dans le bercail de l'Église.

Mais, dira-t-on peut-être, le zèle du Catholicisme de notre temps n'est plus celui des premiers siècles du Christianisme, et c'est une des raisons qui ont empêché la conversion des peuples infidèles. Je n'établirai point un long parallèle sur ce sujet, je me contenterai de présenter une observation qui renverse d'un coup la difficulté. Le Sauveur, avant d'envoyer ses disciples prêcher l'Évangile, voulut qu'ils abandonnassent tout et le suivissent; le même Sauveur, nous révélant la véritable charité, nous dit qu'il n'en est pas de plus grande que de donner sa vie pour ses frères. Les missionnaires catholiques des trois derniers siècles ont renoncé à tout, ont abandonné leur patrie, leur famille, tout ce qui peut intéresser ici-bas le cœur de l'homme; ils sont allés chercher les infidèles à travers toute sorte de dangers, et ont attesté de leur sang, sur tous les points du globe, leur ardeur pour le salut des âmes. Je crois que de tels missionnaires sont dignes de succéder à ceux des premiers siècles de l'Église; toutes les déclamations, toutes les calomnies restent impuissantes devant l'évidence triomphante des faits. L'Église des premiers siècles, aussi bien que celle de notre temps, se serait honorée d'un saint François Xavier et des martyrs du Japon.

Quant au nombre des missionnaires, les langues de feu du Cénacle et la multitude des prodiges, dans la primitive Église, suppléèrent au nombre et multi-

plièrent les serviteurs. Des nations de langues diverses, prêtant l'oreille à un même discours, l'entendaient en même temps chacune en sa langue. Mais après cette première impulsion, par laquelle le Tout-Puissant avait voulu terrasser l'Enfer, les choses suivirent le cours ordinaire, et il fallut un plus grand nombre de missionnaires pour un plus grand nombre de conversions. Les grands foyers de la foi et de la charité, les nombreuses églises de l'Orient et de l'Occident, fournirent en abondance les hommes nécessaires à la propagation de la foi, et cette armée sacrée avait à ses côtés une imposante réserve prête à couvrir son insuffisance. Rome fut le centre de ce grand mouvement ; or, pour donner l'impulsion, Rome n'avait besoin ni de flottes pour transporter à plusieurs milliers de lieues les colonies saintes, ni de grands trésors pour les faire vivre sur les plages tout à fait inconnues. Quand le missionnaire prosterné aux pieds du Souverain Pontife, lui demandait sa bénédiction, le Saint-Père pouvait l'envoyer en paix ; il savait que l'envoyé évangélique allait traverser des pays chrétiens et que, sur les terres mêmes des idolâtres, il se trouverait encore rapproché des princes déjà convertis, des évêques, des prêtres, des peuples fidèles, dont aucun ne refuserait secours à qui allait semer la parole divine.

J'en ai la conviction profonde : sans le funeste événement du seizième siècle, la situation du monde serait actuellement tout autre qu'elle n'est. Je puis, sans doute, me faire quelque illusion sur ce point.

Cependant, demanderai-je au simple bon sens, n'est-il pas vrai que l'unité d'action, l'unité de principes, l'unité de vues, la réunion des ressources, l'association des agents sont, dans toutes les entreprises, le secret même de la force et la plus sûre garantie du succès? Or, n'est-ce pas le Protestantisme qui a brisé cette unité, rendu cette réunion impossible, cette association impraticable? Quelle induction tirer de là? Que l'impartialité, le bon sens, le sens commun me répondent.

Les résultats de l'influence civilisatrice de l'Europe sur le monde n'ont pas répondu à ce que promettaient les premières années du seizième siècle. Que les protestants se glorifient d'avoir donné à la civilisation européenne une direction nouvelle; qu'ils se vantent d'avoir affaibli le pouvoir spirituel des papes, d'avoir détruit les Ordres religieux dans les pays soumis à leur domination, d'avoir mis en pièces la hiérarchie ecclésiastique, et abandonné la Bible au caprice des foules ignorantes : il n'en est pas moins certain que l'unité de la Religion chrétienne a disparu parmi eux, qu'ils manquent d'un centre d'où puissent partir les grands efforts, qu'ils sont sans guide, flottants à tout vent de doctrine, et frappés d'une stérilité radicale pour enfanter la moindre de ces grandes œuvres que le Catholicisme a produites et produit encore si abondamment. Leurs disputes éternelles, leurs calomnies, leurs attaques contre le dogme et contre la discipline de l'Église, ont obligé celle-ci à se tenir dans une attitude de

défense, à combattre pendant trois siècles, lui dérobant par là un temps et des ressources qu'elle aurait pu mettre à profit pour achever les grands projets médités par elle et déjà si heureusement mis à exécution. Est-ce un mérite de jeter le discrédit sur les missionnaires qui vont prêcher l'Évangile aux nations infidèles, de leur opposer tous les obstacles imaginables, d'employer tous les moyens pour rendre leur zèle inutile, leur charité sans résultat? Si tout cela est, en effet, un mérite, ce mérite, je le déclare, appartient au Protestantisme.

Lorsque Luther se prétendait chargé d'une haute mission, il disait la vérité, mais une vérité terrible, que lui-même ne comprenait pas. Les péchés des peuples comblent parfois la mesure de la patience du Très-Haut. Le bruit des scandales monte jusqu'au ciel et demande vengeance : l'Éternel lance sur la terre un regard de feu; alors il naît un fils de perdition, qui couvre le monde de désolation et de deuil. L'urne des calamités, que le Dieu des vengeances tient en réserve, s'ouvre et se répand sur la terre. Un incompréhensible vertige s'empare des têtes; les peuples ont des yeux et ne voient point, ont des oreilles et n'entendent point; au milieu de leur délire, les plus affreux précipices leur paraissent des chemins semés de fleurs. L'humanité apprend ainsi, par une leçon terrible, qu'on ne provoque point impunément l'indignation du Tout-Puissant.

CHAPITRE XLVI.

DES JÉSUITES.

Puisque je traite des instituts religieux, il ne m'est pas permis de passer sous silence cet Ordre célèbre qui, dès les premières années de son existence, présenta la stature d'un colosse et déploya les forces d'un géant, qui périt sans avoir éprouvé de défaillance; qui ne suivit le cours ordinaire des autres ni dans sa fondation, ni dans son développement, ni dans sa chute; cet Ordre, qui, selon une parole pleine d'exactitude, n'a eu ni enfance ni vieillesse. On comprend que je parle de la Compagnie de Jésus. Les Jésuites! ce nom seul suffira pour alarmer une certaine classe de lecteurs; j'avertis que je ne me propose point d'écrire ici l'apologie des Jésuites. Cette tâche ne convient pas au caractère de mon ouvrage; d'autres, d'ailleurs, s'en sont chargés, et je ne dois point répéter ce que personne n'ignore. Mais, enfin, il est impossible de rappeler les institutions religieuses, l'histoire religieuse, politique et littéraire de l'Europe depuis trois siècles, sans rencontrer les Jésuites à chaque pas; on ne peut voyager sur les terres les plus lointaines, traverser

les mers inconnues, sans trouver partout le souvenir des Jésuites ; d'un autre côté, on ne peut s'approcher d'un seul rayon de nos bibliothèques, sans y remarquer aussitôt les écrits de quelque Jésuite. Puisqu'il en est ainsi, tous nos lecteurs doivent nous pardonner de fixer un instant notre attention sur ces religieux, dont le nom a rempli l'univers. Lors même qu'on prétendrait ne tenir aucun compte de leur renaissance moderne et des probabilités de leur avenir, il serait cependant inexcusable de ne point parler d'eux, au moins comme d'un fait historique.

Dès que l'on étudie l'histoire des Jésuites, un fait extraordinaire saisit l'attention : leur existence ne compte que peu d'années, si on la compare à la durée des autres instituts ; et cependant il n'est pas un seul Ordre religieux qui ait été l'objet d'une si vive animosité. Dès leur naissance, ils ont eu de nombreux ennemis ; jamais ils ne s'en sont vus délivrés, ni dans la prospérité, ni dans leur chute, ni même après leur chute ; jamais ils n'ont vu cesser l'acharnement avec lequel on les a poursuivis. Dès qu'ils sont venus à reparaître, les yeux se sont aussitôt fixés sur eux ; on tremble qu'ils ne reprennent leur ancien pouvoir. Combien d'hommes, parmi nous, s'alarment de la fondation d'un collége de Jésuites, plus qu'ils ne sauraient s'alarmer d'une irruption de Cosaques ! Il y a donc dans cet institut quelque chose de bien extraordinaire, puisqu'il excite à un si haut degré l'attention publique, puisque son seul nom déconcerte ses ennemis. On ne méprise point

les Jésuites, on les craint; parfois, on tente de jeter sur eux le ridicule; mais dès que cette arme est employée contre eux, on sent que celui qui la manie n'a point assez de calme. En vain veut-il affecter le mépris; à travers l'affectation, chacun sent percer le trouble. On comprend aussitôt que celui qui attaque ne se croit point en face d'adversaires insignifiants, sa bile s'échauffe, ses paroles sont trempées d'amertume; il nous semble l'entendre se dire à lui-même : « Tout ce qui touche aux Jésuites est chose grave; on ne joue point avec ces hommes; point d'égards, point d'indulgence; il faut les traiter avec rigueur, avec dureté; avec eux, la moindre négligence pourrait nous devenir fatale. »

Ou je me trompe fort, ou cela même est la meilleure démonstration que l'on puisse donner du mérite éminent des Jésuites. Il doit en être des classes et des corporations comme des individus : un mérite extraordinaire leur suscite nécessairement de nombreux ennemis, par la simple raison qu'un pareil mérite est toujours envié et souvent redouté. Veut-on connaître la vraie cause de cette haine implacable dont les Jésuites sont l'objet, il suffit de considérer quels sont leurs ennemis. Les protestants et les incrédules y figurent au premier rang; au second rang, tous les hommes qui, plus ou moins nettement, avec plus ou moins de résolution, se montrent peu affectionnés à l'autorité de l'Église romaine. Les uns et les autres, dans leur haine contre les Jésuites, sont guidés par un instinct très-sûr,

car véritablement ils n'ont jamais rencontré un adversaire plus redoutable. Cette réflexion est digne d'être méditée par tout catholique sincère qui, pour une cause ou pour une autre, nourrirait contre les Jésuites d'injustes préjugés. Lorsqu'il s'agit de se former un jugement sur le mérite et la conduite d'un homme, c'est très-souvent un moyen sûr de se décider que de demander : *Quels sont ses ennemis*?

Lorsque l'on considère attentivement l'Institut des Jésuites, l'époque de sa fondation, la rapidité et la grandeur de ses progrès, on sent se confirmer de plus en plus l'importante vérité que j'ai signalée précédemment, savoir, que l'Église catholique, admirablement féconde, trouve toujours une pensée digne d'elle pour faire face à chaque nécessité qui se présente. Le Protestantisme combattait les dogmes catholiques avec le luxe et l'apparat de l'érudition; l'éclat des lettres humaines, la connaissance des langues, le goût pour les modèles de l'antiquité, tout était employé contre la Religion avec une ardeur digne d'une meilleure cause. On tentait des efforts incroyables pour détruire l'autorité pontificale; là où on ne pouvait la renverser, on s'efforçait du moins de la discréditer et de l'affaiblir. Le mal se répandait avec rapidité; le venin circulait déjà dans les veines d'une portion considérable des peuples de l'Europe; la contagion commençait à se propager dans les pays mêmes restés fidèles à la vérité. Que faire en une semblable crise? Était-il possible de conjurer de si graves périls par l'emploi des moyens

ordinaires? N'était-il pas convenable de forger des armes à cette fin, de tremper la cuirasse et le bouclier pour soutenir ce nouveau genre de combat? Qui peut en douter? L'apparition des Jésuites fut la réponse à ces questions; leur Institut fut la solution du problème.

L'esprit des siècles qui allaient venir était essentiellement un esprit de progrès scientifique et littéraire. L'Institut des Jésuites comprend parfaitement cette vérité. Il faut marcher rapidement, ne jamais rester en arrière dans aucune branche des connaissances; c'est ce que fait le nouvel Institut : il mène toutes les connaissances de front; il ne laisse personne prendre sur lui les devants. On étudie les langues orientales, on entreprend de grands travaux sur la Bible, on remue les œuvres des anciens Pères, les monuments de la tradition, les décisions ecclésiastiques; les Jésuites sont à leur poste : un grand nombre d'ouvrages suréminents sortent de leurs colléges. Le goût des controverses dogmatiques s'est répandu par toute l'Europe; une multitude d'écoles conservent encore et affectionnent les discussions scolastiques; des œuvres immortelles de controverse sortent des mains des Jésuites, en même temps qu'ils ne le cèdent à personne en habileté, en pénétration dans les écoles. Les mathématiques, l'astronomie, toutes les sciences naturelles prennent leur essor, des sociétés savantes se fondent dans les capitales de l'Europe pour cultiver et fomenter ces sciences; les Jésuites figurent au premier rang dans ces so-

ciétés. Le temps est naturellement dissolvant; l'Institut des Jésuites est intérieurement cuirassé contre la dissolution : malgré la rapidité de sa course, il marche dans un ordre compacte, comme le gros d'une armée. Les erreurs, les éternelles disputes, la multitude des opinions nouvelles, les progrès même des sciences, en exaltant les esprits, communiquent à l'intelligence humaine une mobilité funeste; un tourbillon impétueux emporte tout. L'Ordre des Jésuites apparaît au milieu de ce tourbillon, mais il n'en ressent point l'influence; il suit sa carrière sans s'écarter; et tandis qu'on ne voit chez ses adversaires que vacillation, il marche de son côté d'un pas sûr, se dirigeant vers le but, comme une planète qui parcourt sous des lois constantes le cercle de son orbite. L'autorité du pontificat, combattue avec acharnement par les protestants, se trouvait indirectement attaquée par d'autres, avec ruse et dissimulation ; les Jésuites se montrent fidèlement attachés à cette autorité, ils la défendent partout où elle est menacée : semblables à des sentinelles attentives, ils veillent constamment pour la conservation de l'unité catholique. Leur savoir, leur influence, leurs richesses ne portent jamais atteinte à leur soumission profonde envers l'autorité des papes, soumission qui fut dès le commencement leur caractère distinctif. Par un effet de la découverte de nouvelles contrées à l'Orient et à l'Occident, s'est déployé en Europe le goût des voyages, de l'observation des terres lointaines, des langues, des mœurs, des cou-

tumes des peuples nouvellement découverts; les Jésuites répandus sur toute la face du globe, tout en prêchant l'Évangile aux nations, n'oublient point d'étudier ces choses qui peuvent intéresser l'Europe cultivée, et, au retour de leurs gigantesques expéditions, on les voit verser des trésors précieux dans le fonds commun de la science.

Comment s'étonner que les protestants se soient déchaînés avec tant de fureur contre un ennemi si terrible? et, d'un autre côté, était-il rien de plus naturel que de voir tous les divers ennemis de la Religion, les ennemis sans masque comme ceux qui se couvraient de plus ou moins de déguisement, faire cause commune sur ce point avec les protestants? Les Jésuites étaient un mur de bronze contre lequel venaient se briser toutes les attaques; on résolut de miner ce rempart, et de le renverser: on y réussit. Bien peu d'années s'étaient écoulées depuis la suppression des Jésuites, et déjà la mémoire des *crimes* qu'on leur imputait se trouvait effacée par les ravages d'une révolution sans exemple. Les hommes de bonne foi, dont l'excessive confiance avait accueilli des calomnies perfides, purent se convaincre que les richesses, le savoir, l'influence, la prétendue ambition des Jésuites ne seraient jamais devenus aussi funestes que le triomphe même de leurs ennemis: ces religieux n'auraient jamais renversé un trône ni fait rouler la tête d'un roi sur un échafaud.

M. Guizot, en jetant un regard sur la civilisation

européenne, a dû nécessairement y rencontrer les Jésuites, et il faut avouer qu'il ne leur a pas rendu la justice à laquelle ils ont droit. M. Guizot déplore l'inconséquence de la Réforme protestante et l'esprit étroit qui la dirige; il confesse que les catholiques savaient très-bien ce qu'ils faisaient et ce qu'ils voulaient, qu'ils remontaient aux principes de leur conduite et en avouaient toutes les conséquences. Selon lui, il n'y eut jamais de gouvernement plus conséquent que celui de l'Église romaine ; la cour de Rome, ayant toujours une idée fixe, a su garder une conduite pleine de suite et de régularité. Il vante la force qui résulte d'une pleine connaissance de ce que l'on fait et de ce que l'on désire ; il fait saisir l'avantage d'un dessein arrêté ; il trace ainsi, sans y penser, un brillant panégyrique et une solide apologie de l'Église catholique. Cependant M. Guizot trouve les Jésuites sur son chemin, et, chose indigne d'un esprit comme le sien, qui, pour acquérir une juste renommée, n'a nul besoin de brûler de l'encens devant des préjugés vulgaires, il leur adresse, en passant, une injure. « Personne n'ignore, dit M. Guizot, que la principale puissance instituée pour lutter contre la révolution religieuse a été l'Ordre des Jésuites. Jetez un coup d'œil sur leur histoire : ils ont échoué partout ; partout où ils sont intervenus avec quelque étendue, ils ont porté malheur à la cause dont ils se sont mêlés. En Angleterre, ils ont perdu des rois; en Espagne, des peuples. »

M. Guizot venait de nous dire la supériorité que

l'on obtient sur ses adversaires par la fixité dans une idée : nous montrant les Jésuites, il nous présentait en eux l'expression du système de l'Église, et voilà que, sans explication, si ce n'est sans motif, l'écrivain change tout à coup de voie : les avantages du système qu'il vient de louer disparaissent à ses yeux, car ceux qui suivent ce système, c'est-à-dire les Jésuites, échouent partout, portent partout malheur à la cause dont ils se sont mêlés. Comment concilier de pareilles assertions? Le crédit, l'influence, la sagacité des Jésuites, étaient passés en proverbe. Ce qu'on leur reprochait, c'était précisément d'avoir étendu trop loin leurs vues, et obtenu, par leur habileté, un ascendant décidé dans tous les lieux où ils parvenaient à s'introduire. Les protestants eux-mêmes avaient confessé ouvertement que les Jésuites étaient leurs adversaires les plus redoutables; on avait toujours cru que la fondation de leur Ordre avait produit des résultats immenses, et maintenant nous apprenons, par M. Guizot, que les Jésuites ont échoué partout; que leur appui, loin d'être d'un grand secours, porta constamment malheur à la cause dont ils se déclaraient les soutiens. Si les Jésuites étaient de si funestes serviteurs, pourquoi recherchait-on leurs services avec tant d'empressement? s'ils conduisaient les affaires si mal, comment se fait-il que les plus importantes aient toutes fini par tomber entre leurs mains? Des adversaires si ineptes, ou si malencontreux, devaient-ils exciter dans le camp ennemi ces grandes clameurs qui s'élevaient à leur approche?

« En Angleterre, les Jésuites ont perdu des rois; en Espagne, des peuples. » Rien de plus facile que ces traits hardis : en une seule ligne on retrace toute une grande histoire; on fait passer sous les yeux du lecteur, avec la rapidité de l'éclair, une infinité de faits, groupés, confondus; l'œil n'a pas même le temps de les discerner, encore moins celui de les analyser. M. Guizot aurait dû indiquer les faits, signaler les raisons sur lesquelles il se fonde, lorsqu'il affirme que l'influence des Jésuites a été si funeste. Pour ce qui est des rois d'Angleterre, je ne puis m'enfoncer dans un examen des révolutions religieuses et politiques qui ont agité les Trois Royaumes, deux siècles durant, après le schisme de Henri VIII. Ces révolutions, dans leur cercle immense, ont présenté des phases très-diverses : défigurées par les protestants, qui avaient en leur faveur un argument décisif, si ce n'est convaincant, *le triomphe*, elles ont été, aux yeux de quelques esprits peu réfléchis, une occasion de croire que les désastres de l'Angleterre furent dus en grande partie à l'imprudence des catholiques, et, corollaire indispensable, aux *intrigues* de la Compagnie de Jésus. Cela n'empêche pas que le mouvement catholique dont l'Angleterre est le théâtre depuis un demi-siècle, et les grands travaux qui chaque jour continuent la réhabilitation du Catholicisme, ne soient venus dissiper les calomnies. Avant peu, l'histoire des trois derniers siècles sera restaurée, la vérité reprendra la place qui lui appartient. Cette réflexion me dispense de

tout détail au sujet de la première assertion de M. Guizot ; mais il ne m'est pas permis de laisser sans réponse ce qu'il affirme si gratuitement au sujet de l'Espagne.

« Les Jésuites ont perdu des peuples en Espagne, » dit le publiciste ; j'aurais désiré que M. Guizot nous expliquât à quel grand désastre se rapportent ses paroles ? De quelle époque est-il question ? L'antithèse entre l'Espagne et l'Angleterre, entre les peuples et les rois, nous amène à soupçonner que M. Guizot fait allusion au naufrage de la liberté politique. Mais alors se présente une nouvelle difficulté : comment croire qu'un homme aussi versé dans la connaissance de l'histoire, enseignant précisément l'histoire générale de la civilisation européenne, tombe dans une palpable erreur, commette un impardonnable anachronisme ? En effet, quel que soit le jugement des publicistes sur les causes qui ont produit la perte de la liberté politique en Espagne, et sur les graves événements du temps des Rois Catholiques, de Philippe le Beau, de Jeanne la Folle et de la régence de Ximenès, tous sont unanimes à dire que la guerre des *comunidades* fut le moment critique, décisif pour la liberté politique de l'Espagne ; tous sont d'accord pour reconnaître que les deux partis jouèrent leur reste à cette époque, que la bataille de Villalar et le supplice de Padilla, affermissant et accroissant le pouvoir royal, dissipèrent les dernières espérances des partisans des libertés antiques. Or, la bataille de Villalar fut li-

vrée en 1521 ; à cette date, les Jésuites n'existaient même pas ; saint Ignace, leur fondateur, n'était encore qu'un brillant chevalier, combattant en héros sous les murs de Pampelune. A ceci, point de réplique ; toute la philosophie et toute l'éloquence sont impuissantes à effacer ces dates.

Durant le cours du seizième siècle, les cortès se réunirent plus ou moins souvent, avec plus ou moins d'influence, surtout dans la couronne d'Aragon ; mais il est clair comme la lumière du jour que le pouvoir royal tenait déjà tout sous sa domination, que rien n'était capable de lui résister : la malheureuse tentative des Aragonais, lors de l'affaire de don Antonio Perez, indique assez qu'il n'existait plus d'autres vestiges de la liberté ancienne que ce qui ne faisait point obstacle à la volonté des rois. Quelques années après la guerre des *comunidades*, Charles-Quint donna le coup de grâce aux cortès de Castille, en excluant de leur sein le clergé et la noblesse, pour n'y laisser que l'*estamento de procuradores*, faible rempart contre les exigences, contre les insinuations toutes-puissantes d'un monarque *dont l'empire ne voyait pas se coucher le soleil*. Cette exclusion fut prononcée en 1538, à une époque où saint Ignace était encore occupé de la fondation de son Institut : les Jésuites ne purent donc y influer en rien.

Il y a plus : les Jésuites, après leur établissement en Espagne, n'employèrent jamais leur influence contre la liberté du peuple. Du haut de leurs chai-

res, ils n'enseignèrent point de doctrines favorables au despotisme ; s'ils retracèrent au peuple ses devoirs, ils rappelèrent également leurs devoirs aux rois ; s'ils voulaient que les droits des monarques fussent respectés, ils ne souffraient pas davantage qu'on foulât aux pieds ceux du peuple : j'en appelle au témoignage de ceux qui ont lu les écrits des Jésuites de cette époque sur les matières de droit public.

« Les Jésuites, continue M. Guizot, furent appelés à lutter contre le cours général des événements, contre le développement de la civilisation moderne, contre la liberté de l'esprit humain. » Si le cours général des événements n'est autre chose que le cours du Protestantisme, si le développement du Protestantisme est le développement même de la civilisation moderne, si la liberté consiste uniquement dans le funeste orgueil, dans la folle indépendance que les prétendus réformateurs ont communiqués à l'esprit humain, alors rien de plus vrai que l'assertion du publiciste. Mais si la conservation du Catholicisme est un fait de quelque importance dans l'histoire de l'Europe, si les règnes de Charles-Quint, de Philippe II, de Louis XIV, ne méritent point d'être effacés de l'histoire ; enfin, si la foi de Descartes, de Malebranche, de Bossuet, de Fénelon, peut figurer avec quelque dignité dans le tableau de la civilisation moderne, il est impossible de comprendre comment les Jésuites, en défendant valeureusement le Catholicisme, purent se trouver en lutte contre le cours gé-

néral des événements, contre le développement de la civilisation moderne, contre la liberté de l'esprit humain.

Après ce premier pas, M. Guizot continue de glisser sur le faux terrain où il s'est placé. J'appelle l'attention sur les contradictions que voici : « Chez les Jésuites, dit-il, point d'éclat, point de grandeur. Ils n'ont pas fait de brillants événements. » Et quelques lignes plus bas : « Et pourtant, rien n'est plus certain, ils ont eu de la grandeur ; une grande idée s'attache à leur nom, à leur influence, à leur histoire. C'est qu'ils ont su ce qu'ils faisaient, ce qu'ils voulaient ; c'est qu'ils ont eu pleine et claire connaissance des principes d'après lesquels ils agissaient, du but auquel ils tendaient ; c'est-à-dire qu'ils ont eu la grandeur de la pensée, la grandeur de la volonté. » Le génie, dans la réalisation de ses plus sublimes projets, a-t-il donc quelque chose de plus qu'une grande pensée et une grande volonté ? L'intelligence conçoit, la volonté exécute ; celle-là élabore le plan, celle-ci le réalise : s'il y a grandeur dans le plan, grandeur dans l'exécution, l'œuvre entier peut-il manquer d'être grandiose ?

Poursuivant la tâche de rabaisser les Jésuites, M. Guizot établit un parallèle entre eux et les protestants ; il confond les idées de telle manière, oublie la nature des choses à tel point, qu'on a peine à y croire. Oubliant qu'entre des termes d'un genre tout à fait différent, toute comparaison est impossible, M. Guizot met en parallèle un institut religieux

avec des nations entières; il va jusqu'à reprocher aux Jésuites de n'avoir pas soulevé les peuples, de n'avoir pas changé la condition et la forme des États. Voici le passage : « Ils ont agi par des voies souterraines, obscures, subalternes; par des voies qui n'étaient nullement propres à frapper l'imagination, à leur concilier cet intérêt public qui s'attache aux grandes choses, quels qu'en soient le principe et le but. Le parti contre lequel ils luttaient, au contraire, non-seulement a vaincu, mais il a vaincu avec éclat; il a fait de grandes choses et par de grands moyens; il a soulevé les peuples; il a semé en Europe de grands hommes; il a changé, à la face du soleil, le sort et la forme des États. Tout, en un mot, a été contre les Jésuites, et la fortune et les apparences. » Eh quoi! des religieux qui se seraient permis de telles choses n'auraient-ils pas été d'une étrange espèce? On a dit des Jésuites qu'ils avaient une ambition sans mesure, qu'ils prétendaient dominer le monde; et maintenant on vient leur reprocher de n'avoir pas bouleversé le monde! En vérité, les Jésuites n'ont jamais prétendu imiter leurs adversaires en cela. Pour ce qui est de l'esprit de trouble et de bouleversement, ils cèdent avec joie la palme à qui elle appartient.

M. Guizot ne trouve point de grands hommes parmi eux; mais est-il question de la grandeur qui convient à un ministre du Dieu de paix, les Jésuites ont eu ce genre de grandeur à un degré éminent. S'agit-il des affaires les plus ardues, ou des plus vastes projets en fait de sciences et de littérature; s'a-

git-il de missions lointaines ou de périls redoutables, les Jésuites ne restent jamais en arrière; bien au contraire, on les voit déployer constamment un esprit si hardi et si entreprenant, qu'ils se sont attiré par là même la plus illustre renommée. Que si les grands hommes dont parle M. Guizot sont ces tribuns inquiets qui, à la tête d'un peuple sans frein, violaient la tranquillité publique; si ce sont les guerriers protestants, dont les noms ont brillé dans les guerres de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre, la comparaison manque de sens, car des prêtres ne peuvent être comparés à des guerriers, des religieux à des tribuns.

La justice voulait qu'en un semblable parallèle, les Jésuites étant pris pour l'un des termes de comparaison, on mît de l'autre côté les ministres réformés; encore la comparaison n'aurait-elle pas été absolument exacte, puisque, dans la lutte entre les deux religions, les Jésuites ne se sont pas trouvés seuls à défendre le Catholicisme. L'Église, durant les trois derniers siècles, a eu de grands prélats, de saints prêtres, des savants éminents, des écrivains du premier ordre, lesquels n'appartenaient point à la compagnie de Jésus : les Jésuites comptèrent au nombre des principaux athlètes, mais ils ne furent pas les seuls.

Voulait-on véritablement comparer le Protestantisme avec le Catholicisme, il fallait opposer aux nations protestantes les nations catholiques; aux prêtres les prêtres, aux savants les savants, aux politiques les

politiques, aux guerriers les guerriers. Agir autrement, c'est confondre les choses, et compter plus qu'il ne convient sur l'excessive simplicité des écoutants et des lecteurs. A coup sûr, si l'on suivait la méthode que nous venons d'indiquer, le Protestantisme n'apparaîtrait plus aussi brillant, aussi supérieur que le montre le publiciste. Les catholiques, M. Guizot le sait bien, ne cèdent nullement la palme aux protestants, ni dans les lettres, ni dans la guerre, ni en fait d'habileté politique. L'histoire est là, qu'on la consulte.

CHAPITRE XLVII.

DE L'AVENIR DES ORDRES RELIGIEUX. — DE LEUR NÉCESSITÉ ACTUELLE (*).

Lorsque, après avoir fixé ses regards sur le vaste et intéressant tableau que présentent les communautés religieuses, après s'être rappelé leur origine, leurs formes variées, leurs vicissitudes de pauvreté et de richesse, d'abaissement et de prospérité, de relâchement et de réformes austères, on les voit se soutenir

(*) En tête de ces pages prophétiques, il nous semble bon de rappeler que l'ouvrage entier porte la date de 1842 et 1843. *N. de l'Édit.*

encore ou surgir de nouveau de tous côtés, on se demande quel sera désormais leur avenir? Leur passé est plein d'éclat; quelle influence n'ont-elles pas exercée sur la société, sous mille aspects divers et à travers les mille phases de la société elle-même ! Mais aujourd'hui quel tableau nous offrent-elles? D'un côté, elles se sont affaiblies comme croule un vieux mur sourdement miné par le temps; de l'autre, on les a vues disparaître tout à coup, comme une faible plantation que l'ouragan renverse : elles semblaient d'ailleurs condamnées sans appel par l'esprit du siècle. La matière, devenue souveraine, étendait de toutes parts son empire, laissant à peine à l'esprit un instant pour se recueillir; l'industrie et le commerce, portant leur agitation jusque sur le dernier coin de terre, confirmaient le jugement de la philosophie irréligieuse contre une classe d'hommes consacrés à la prière, au silence, à la solitude. Néanmoins, les faits démentent chaque jour ces conjectures; le cœur des chrétiens conserve encore des espérances, et ces espérances se fortifient, s'avivent de plus en plus. La main de la Providence, qui accomplit ses hauts desseins en dépit des vaines pensées de l'homme, se montre de plus en plus admirable. Le philosophe voit s'ouvrir devant lui un large champ de méditation; il calcule l'avenir probable des communautés religieuses; il peut faire des conjectures sur l'influence qui leur est réservée dans l'avenir de la société.

Nous avons déjà vu quelle est la véritable origine

des Ordres religieux ; cette origine se trouve dans l'esprit même de la Religion catholique, et l'histoire nous dit que ces institutions ont surgi partout où s'est établie la Religion. Elles ont présenté telle ou telle forme, ont eu telle ou telle règle ; mais le fait a été toujours le même ; d'où nous pouvons inférer que, partout où le Catholicisme se conservera, les institutions religieuses reparaîtront d'une manière ou d'une autre. C'est un pronostic que l'on peut faire avec certitude ; le temps ne viendra point le démentir. Nous vivons au milieu d'un siècle noyé dans un matérialisme voluptueux ; les intérêts que l'on nomme positifs, ou, en termes plus clairs, l'or et les plaisirs, ont acquis un tel ascendant, qu'on pourrait craindre de voir certaines sociétés rétrograder vers les mœurs du paganisme, vers les temps où la religion pouvait se résumer dans ces mots : divinisation de la matière. Mais au milieu même de cette affliction, lorsque l'esprit se sent près de défaillir, on peut encore reconnaître que l'âme de l'homme n'est pas morte, que l'élévation des idées, la noblesse, la dignité des sentiments, ne sont pas entièrement bannies de la terre. L'esprit humain se trouve trop grand pour se borner à de misérables objets ; il comprend qu'il lui est encore donné de s'élever plus haut qu'un ballon enflé par la vapeur.

Remarquez ce qui arrive par rapport au progrès industriel. Ces machines fumantes qui sortent de nos ports avec la rapidité d'une flèche, ces chars brûlants

qui sillonnent les plaines, réalisant sous nos yeux ce qui aurait paru un songe à nos pères; ces autres machines qui communiquent leurs mouvements à des ateliers gigantesques, et élaborent avec une précision indicible les produits les plus délicats, tout cela est grand et admirable; mais déjà cela ne nous étonne plus; ces merveilles ne captivent pas plus notre attention que la généralité des autres objets qui nous environnent. L'homme sent qu'il est encore plus grand que ces machines et ces chefs-d'œuvre de l'art. Son cœur est un abîme que rien ne remplit. Donnez-lui le monde entier, et le vide restera le même. L'âme, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, ne peut être satisfaite que par la possession de Dieu lui-même.

La Religion catholique avive sans cesse ces hautes pensées; sans cesse elle signale ce vide immense. Au temps de la barbarie, elle se plaça parmi les peuples grossiers pour les conduire à la civilisation. Elle reste aujourd'hui parmi les peuples civilisés pour les prévenir contre la dissolution qui les menace. Peu lui importe le mépris avec lequel lui répondent l'indifférence et l'ingratitude; elle adresse ses avertissements avec une constance infatigable, et se conserve intacte, immuable au milieu de l'agitation, de l'instabilité des choses humaines. Telles ces basiliques qui nous ont été léguées par les vieux siècles, restent debout, entières à travers les révolutions, les bouleversements; autour d'elles s'élèvent et disparaissent les habitations de l'homme, les palais des

grands et la cabane du pauvre; l'édifice, bruni par le temps, demeure comme une mystérieuse apparition; sa coupole gigantesque fait oublier tout ce qui l'entoure; sa flèche hardie s'élance jusqu'au ciel.

Les efforts de la Religion ne restent pas sans fruit; les intelligences pénétrantes reconnaissent sa vérité; les hommes mêmes qui refusent de soumettre leur obéissance à la foi, confessent la beauté, l'utilité, la nécessité de cette Religion divine; ils la regardent comme un fait historique de la plus haute importance, et conviennent que le bon ordre et la prospérité des familles, celle des États, en dépendent. Mais Dieu, qui veille à la conservation de l'Église, ne se contente pas de ces aveux de la philosophie; des torrents de grâce descendent d'en haut, l'Esprit divin se répand et renouvelle la face de la terre. Du sein même de ce monde corrompu ou indifférent, s'élancent fréquemment des hommes dont les fronts ont été touchés par la flamme de l'inspiration, dont les cœurs sont embrasés par un céleste amour. Dans la retraite, en méditant les vérités éternelles, ils ont acquis cette trempe d'âme qui est nécessaire pour réaliser les entreprises ardues. Au mépris de la raillerie et de l'ingratitude, ils se consacrent à servir et consoler les infortunes humaines, à élever l'enfance, à convertir les peuples idolâtres. La Religion catholique doit subsister jusqu'à la consommation des siècles, et tant qu'elle subsistera, il y aura des hommes privilégiés que Dieu séparera de la foule pour les appeler à une sainteté extraordi-

naire. Or, ces hommes se chercheront réciproquement, se réuniront pour prier, s'associeront pour s'entr'aider dans leurs entreprises, demanderont la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, et fonderont des communautés. Que ce soient des Ordres anciens modifiés, ou d'autres Ordres entièrement nouveaux, peu importe : l'origine, la nature, le but seront les mêmes; en vain les efforts de l'homme s'opposeront aux miracles de la grâce.

L'état même des sociétés actuelles réclamera l'existence des Instituts religieux. Lorsque l'on aura examiné plus profondément l'organisation des peuples modernes; lorsque le temps, par des leçons amères et des expériences terribles, aura jeté un jour plus vif sur la situation réelle des choses, on reconnaîtra que des erreurs, encore plus grandes qu'on ne le croit, ont été commises par rapport à l'ordre social aussi bien que par rapport à l'ordre politique. Déjà des épreuves douloureuses ont rectifié grandement les idées; mais cela ne suffit point encore.

Les sociétés actuelles manquent évidemment des moyens qu'il leur faudrait pour faire face aux nécessités dont elles se trouvent pressées. La propriété se divise et se subdivise; tous les jours elle devient plus inconstante, plus mobile. L'industrie multiplie ses produits d'une manière effrayante. Le commerce s'étend sur une échelle indéfinie. La société, touchant au terme d'une prétendue perfection, est sur le point de combler les vœux de cette école aux yeux de laquelle il n'est point de but plus utile, plus

grand à atteindre que celui d'un développement immense des intérêts matériels. Mais il arrive que la misère s'est accrue dans la proportion même de l'augmentation des produits. Aux yeux de tout homme doué de prévoyance, il est clair comme la lumière du jour que les choses suivent une direction erronée, et que si l'on n'y peut porter remède à temps, le dénoûment sera funeste : ce vaisseau que nous voyons marcher si rapidement, vent en poupe et voiles déployées, court tout droit se briser sur un écueil. D'une part, l'accumulation des richesses, fruit de la rapidité du mouvement industriel, tend à l'établissement d'un système qui exploiterait au profit d'un petit nombre les sueurs et la vie de tous; d'autre part, cette tendance même trouve son contre-poids dans les idées de nivellement dont une foule de têtes sont agitées, et qui, formulées en différentes théories, attaquent plus ou moins ouvertement l'organisation actuelle du travail, la distribution des produits, et la propriété même. Des multitudes immenses, accablées de misère, privées d'instruction et d'éducation morale, sont disposées à soutenir la réalisation de projets non moins criminels qu'insensés, le jour où un concours funeste de circonstances rendra la tentative possible. Il est superflu d'appuyer par des faits les assertions que nous venons d'émettre; l'expérience de chaque jour ne les confirme que trop.

A la vue d'une telle situation, nous est-il permis de demander à la société quels sont ses moyens, soit

pour améliorer l'état des masses, soit pour les diriger et les contenir? Il est clair que, pour améliorer les masses, il ne suffit pas de l'inspiration des intérêts privés ni de l'instinct de conservation qui anime les classes fortunées. A proprement parler, ces classes, telles qu'elles existent actuellement, n'ont point le caractère qui constitue la classe; ce n'est plus qu'un ensemble de familles sorties hier de l'obscurité et de la pauvreté, et qui marchent rapidement vers l'abîme duquel elles sont sorties, laissant la place à d'autres qui parcourront le même cercle. Chez elles, rien de fixe ni de stable; elles vivent au jour le jour, sans songer au lendemain : bien différentes de l'ancienne noblesse, dont le berceau se perdait dans les ténèbres de l'antiquité, et dont l'organisation et la force promettaient de longs siècles de vie. Alors on pouvait suivre un système, et, en effet, on en suivait un; car ce qui vivait aujourd'hui était assuré de vivre demain. Tout, maintenant, est inconstant; les individus comme les familles se pressent d'accumuler, non pour fonder la richesse qui devra soutenir la grandeur d'une maison illustre, mais pour jouir aujourd'hui même de ce qui a été amassé aujourd'hui. Le pressentiment du peu de durée que doivent avoir les choses augmente le vertige de la dissipation. Le temps n'est plus où les familles opulentes s'efforçaient à l'envi de fonder quelque établissement durable, propre à perpétuer l'éclat de leur nom. Les hôpitaux, les diverses maisons de bienfaisance ne sortent plus des

coffres du banquier, comme jadis des vieux châteaux. Il faut l'avouer, les classes aisées de la société actuelle ne remplissent pas le devoir qui leur appartient ; les pauvres doivent respecter la propriété des riches, mais les riches à leur tour sont obligés de respecter la fortune des pauvres : Dieu l'a réglé ainsi.

Il suit de ce que je viens d'exposer que le ressort de la bienfaisance manque à l'organisation sociale. Or, remarquez que l'administration ne constitue pas la société : elle suppose la société déjà existante, et toute formée. Lorsque l'on demande le salut de la société aux moyens purement administratifs, on s'évertue à faire une chose qui est en dehors des lois de la nature. En vain imaginera-t-on des expédients nouveaux, en vain tracera-t-on des plans ingénieux : la société a besoin d'un agent plus puissant que l'administration. Il est de toute nécessité que le monde se soumette à la loi de l'amour, s'il ne veut passer de nouveau sous le joug de la force : Charité, ou Servitude. Tout peuple qui n'a point eu la charité n'a trouvé d'autre façon de résoudre le problème social que d'assujettir le plus grand nombre à l'esclavage. La raison enseigne, l'histoire prouve que l'ordre public, la propriété, la société même ne sauraient subsister, si l'on ne choisit entre ces deux extrêmes. Les sociétés modernes ne s'exempteront pas de la loi générale. Les symptômes qui s'offrent aujourd'hui même indiquent d'une manière claire les événements dont les générations qui doivent nous succéder seront les témoins.

Heureusement le feu de la charité brûle encore sur la terre; mais l'indifférence et les préjugés impies l'obligent à brûler sous la cendre. A la moindre étincelle qui s'en échappe, on s'alarme, comme si cette étincelle devait allumer un incendie. Que si l'on favorisait les institutions exclusivement basées sur le principe de la charité, on toucherait bientôt du doigt les salutaires résultats, la supériorité qu'elles ont sur tout ce qui a un autre fondement. Impossible de faire face aux nécessités que je viens d'indiquer, à moins d'organiser sur une vaste échelle des systèmes de bienfaisance dirigés par la charité : or cette organisation ne peut se faire que par des instituts religieux. Assurément les chrétiens qui vivent au milieu du siècle peuvent former des associations par lesquelles cet objet se trouve plus ou moins atteint : mais il reste une multitude de soins qui exigent absolument la coopération d'hommes exclusivement consacrés à les remplir. En outre, il faut un noyau qui serve de centre à tous les efforts ; noyau qui, dans sa nature propre et intime, présente une garantie de conservation, et prévienne les interruptions, les oscillations inévitables parmi un grand nombre d'agents isolés entre eux.

Ce système dont nous parlons doit s'étendre aussi à l'éducation et à l'instruction de la classe la plus nombreuse. Les écoles resteront stériles, sinon nuisibles, si elles ne sont fondées sur la religion ; or ce fondement ne sera que d'apparence et de nom, tant que la direction des écoles n'appartiendra pas aux

ministres mêmes de la religion. Le clergé séculier remplira une partie de ces soins; mais il ne suffit point à la tâche : d'une part le petit nombre de ses membres, de l'autre ses divers devoirs l'empêchent d'étendre assez son action, pour porter secours à toutes les nécessités que présente l'époque. D'où il suit que la propagation des instituts religieux a, de nos jours, pour la société, une importance qu'on ne peut méconnaître, à moins de fermer les yeux à l'évidence.

En réfléchissant sur l'organisation des nations européennes, vous comprendrez que leur marche a été faussée par quelque cause funeste. Leur situation est tellement singulière, qu'elle ne peut être le résultat des principes d'où ces nations ont tiré leur origine et leur accroissement. Il est visible que cette multitude innombrable, que l'on voit au milieu de la société, disposant de toutes ses facultés avec une liberté entière, n'a pu, en l'état où elle se trouve, être comprise dans le dessein primitif de la civilisation. Lorsque l'on crée des forces, il faut savoir ce que l'on en fera, par quel moyen on leur communiquera le mouvement et la direction; sans quoi on ne prépare que chocs violents, agitation sans fin, désordre, destruction. Le mécanicien, qui ne peut introduire une force dans sa machine sans briser l'harmonie des autres moteurs, se garde bien de l'y faire entrer; il sacrifie sans peine l'accélération du mouvement, la plus grande énergie de l'impulsion, aux exigences fondamentales de la conservation de

la machine, de l'ordre et de l'utilité de ses fonctions. On remarque, dans la société actuelle, cette force qui ne se trouve point en harmonie avec les autres, et les hommes chargés de diriger la machine s'occupent fort peu d'établir l'harmonie qui manque. Rien n'agit sur la masse du peuple, si ce n'est la soif ardente d'améliorer sa situation, de trouver des aises, d'obtenir les jouissances dont les classes riches sont en possession. Rien qui incline les classes pauvres à se résigner aux rigueurs du sort; rien pour les consoler dans leur infortune; rien pour leur rendre les maux présents supportables, en vue d'une espérance meilleure; rien pour leur inspirer le respect de la propriété, l'obéissance aux lois, la soumission au gouvernement; rien pour faire naître en eux la reconnaissance envers les classes puissantes; rien pour tempérer leurs haines, diminuer leur envie, adoucir leur colère; rien pour élever leurs pensées, pour détacher leurs désirs des plaisirs sensuels; rien pour former dans leur cœur une moralité solide, capable de les contenir sur le penchant du vice et du crime.

Si l'on y fait attention, les hommes de ce siècle, pour mettre un frein aux masses, comptent sur trois moyens, qu'ils regardent comme suffisants. Ces moyens, les voici : l'intérêt privé bien entendu, la force publique bien employée, l'amollissement des corps, suivi de l'affaiblissement de l'esprit. Ils regardent ces moyens comme suffisants; mais la raison et l'expérience montrent assez que, loin d'être efficaces, ils sont dangereux.

« Faisons entendre au pauvre, dit la philosophie, qu'il a aussi intérêt à respecter la propriété du riche; que ses facultés et son travail sont une propriété véritable, laquelle à son tour demande du respect; maintenons une force publique imposante, toujours prête à se porter sur les points menacés et à étouffer dès leur naissance les tentatives de désordre; organisons une police qui s'étende comme un immense filet sur la société, et au regard de laquelle rien ne puisse échapper; rassasions le peuple de jouissances à bon marché; fournissons-lui les moyens d'imiter les plaisirs raffinés de nos salons et de nos théâtres; par là, ses mœurs s'adouciront, c'est-à-dire s'énerveront; le peuple deviendra impuissant à opérer de grands bouleversements, ne sentant que faiblesse dans son bras et lâcheté dans son cœur. » Ainsi peut se formuler le système qui prétend diriger la société et mettre un frein aux passions perturbatrices, sans se servir de la Religion.

Arrêtons-nous un instant à examiner ces moyens. Il est facile d'écrire, dans de belles pages, que le pauvre est intéressé à respecter la propriété du riche, qu'il doit, par cette seule considération, rester soumis à l'ordre établi; cela, sans dire un mot des principes de morale, et en laissant de côté tout ce qui s'éloigne de l'intérêt purement matériel. Il est facile de remplir des livres entiers de cette doctrine; mais la difficulté consiste à la faire entendre au malheureux père de famille qui, enchaîné au plus rude travail, gagne à peine sa subsistance ou

celle de sa famille, et qui, le soir, rentrant dans sa fangeuse demeure, au lieu de repos et de soulagement, n'y trouve que gémissements et pleurs. En vérité, est-il étrange qu'une semblable théorie ne soit point accueillie par ces misérables, dont l'intelligence ne peut s'élever jusqu'à saisir la parité entre le pauvre et le riche, lorsqu'il s'agit d'intérêts matériels? Nous le dirons sans détour : si l'on bannit du monde les principes moraux, si l'on veut fonder exclusivement sur l'intérêt le respect dû à la propriété, les paroles adressées ici au pauvre ne sont qu'une imposture; il est faux que son intérêt privé soit d'accord avec l'intérêt du riche.

Supposez une révolution effroyable; figurez-vous que l'ordre établi est bouleversé, que le pouvoir succombe, que toutes les institutions disparaissent, que les propriétés se partagent ou restent abandonnées au premier occupant : à l'instant le riche perd, il n'y a pas de doute; voyons ce qui arrive ou peut arriver au pauvre. Lui volera-t-on son misérable avoir? nul n'y songera; la misère ne tente point la cupidité. Vous me direz que le travail lui manquera et que la faim viendra par suite; cela est certain : mais ne voyez-vous pas, néanmoins, que le pauvre, dans ce cas, est un joueur pour qui la chance de perte est compensée par les probabilités d'un riche butin? Ce butin, dites-vous, il ne lui sera pas permis de le garder? Qu'en savez-vous? Si le sort vient à changer sa pauvreté en richesse, le pauvre ne manquera pas d'imaginer aussitôt un ordre nouveau, un gouver-

nement qui lui garantira les droits acquis et empêchera de détruire les faits accomplis. Lui manquerait-il, par hasard, quelque exemple à suivre en cette occurrence ? Des exemples récents se sont-ils si facilement oubliés ? Le pauvre voit bien qu'un grand nombre de ses semblables souffrira des maux sans fin et sans compensation ; il n'ignore pas qu'il peut lui arriver à lui-même de retomber au nombre des malheureux. Mais supposez qu'il n'ait d'autre guide que l'intérêt, supposez que les infortunes nouvelles, dans leur dernier excès, ne puissent lui apporter que la faim et la nudité, à quoi il se trouve si bien accoutumé, vous ne pourrez taxer de témérité l'audace avec laquelle il se précipitera en avant, au risque d'augmenter peut-être ses privations, mais avec l'espérance de s'en délivrer peut-être pour toujours. C'est une question de calcul ; or, lorsqu'il s'agit de l'intérêt privé, on ne saurait reconnaître à la philosophie le droit de régler elle-même les comptes du pauvre.

La force publique et la vigilance de la police sont les principales ressources sur lesquelles se fonde l'espérance, et à coup sûr, non sans raison ; car, si à l'heure qu'il est, le monde n'est pas bouleversé de fond en comble, c'est à l'une et à l'autre qu'on le doit. De nos jours, on ne voit plus, comme dans les temps antiques, des troupes d'esclaves liés de chaînes ; mais on voit des armées entières, l'arme au bras, garder les capitales. Si l'on y réfléchit, après tant de discussions, tant d'essais, tant de change-

ments, les questions de gouvernement, d'ordre public ont fini par se résoudre en des questions de force. La classe riche a les armes en main pour résister aux tentatives de la classe pauvre; et au-dessus de l'une et de l'autre sont les armées qui maintiennent, lorsqu'il en est besoin, la tranquillité à coups de canon. Certes, ce tableau qui s'offre à nous chez les nations européennes, est digne de notre attention. Depuis la chute de Napoléon, les grandes puissances ont joui d'une paix octavienne; les petits événements qui de temps en temps ont troublé cette paix universelle, l'occupation d'Ancône, le siége d'Anvers, la guerre de Pologne ne peuvent être considérés comme des guerres européennes; et quant à l'Espagne, circonscrite dans un étroit théâtre, elle ne pouvait traverser les mers, ni franchir les Pyrénées. Eh bien! nonobstant ces circonstances, la statistique de l'Europe nous présente des armées énormes; les budgets nécessaires pour les entretenir épuisent et écrasent les peuples. A quoi sert cet appareil? Croyez-vous que des forces si gigantesques soient uniquement tenues sur pied pour empêcher que les gouvernements ne se trouvent pris à l'improviste, le jour de cette guerre générale qui menace toujours et n'éclate jamais, guerre que les peuples ni les gouvernements eux-mêmes ne redoutent? Non, ces armées sont destinées à suppléer les moyens moraux, dont le défaut se fait sentir partout, mais surtout dans ces pays où les mots de *justice* et de *liberté* ont été employés avec le plus d'ostentation.

L'amollissement des classes nombreuses au moyen d'un travail monotone et d'un abandon complet au plaisir, peut être considéré par quelques hommes comme un élément d'ordre, puisque par là on brise, ou du moins on affaiblit le bras qui pourrait porter les coups. Les prolétaires de notre siècle, en effet, ne sont point capables de déployer l'énergie terrible des anciens champions des communes, de ces hommes qui, secouant le joug des seigneurs, luttaient corps à corps contre ces formidables guerriers dont les noms s'étaient immortalisés dans les champs de la Palestine. Les nouveaux révolutionnaires manqueraient d'ailleurs de ce courage, de cet enthousiasme que des idées grandes et généreuses communiquent à l'âme. L'homme qui combat uniquement pour se procurer des jouissances, ne sera point capable de sacrifices héroïques. Les sacrifices demandent l'abnégation; or, la soif des plaisirs n'est que l'égoïsme porté au dernier degré de raffinement. Et cependant, il faut observer qu'un genre de vie purement matériel finit par éteindre ses sentiments, et plonge l'âme dans une sorte de stupidité, dans un oubli de soi-même qui peut en certains cas remplacer la valeur. Le soldat qui marche tranquillement à la mort au sortir d'une orgie brutale, l'homme qui se tue lui-même avec calme, sans inquiétude sur son avenir, se trouvent précisément dans cette situation : l'audace de l'un et la fermeté de l'autre témoignent du mépris de la vie. De même, si l'on suppose les passions publiques excitées, on

pourra voir les classes nombreuses déployer une énergie dont elles paraissent incapables. La vue de leur multitude relèverait leur courage ; d'astucieux tribuns, se mettant à leur tête, achèveraient de les rendre terribles.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : c'est que la société actuelle ne peut se soutenir privée du secours des moyens moraux. Restreints comme ils le sont aujourd'hui, ces moyens ne suffisent pas; par conséquent, il est indispensable de fomenter des institutions propres à exercer réellement et efficacement une influence morale. Les livres ne sont point assez; l'instruction n'est qu'un moyen insuffisant, lequel même peut devenir funeste si on ne l'appuie sur de solides idées religieuses. Un sentiment religieux vague, indéfini, sans dogme ni culte, ne servira qu'à propager des superstitions grossières parmi les masses, à former une religion de poésie et de roman dans les classes cultivées : vains remèdes qui n'arrêtent point le cours du mal, et qui, redoublant le vertige du malade, précipitent sa mort.

Éducation, instruction, moralisation du peuple, ces mots qui sont dans la bouche de tout le monde, prouvent combien vive et généralement sentie est la plaie du corps social, combien urgente est la nécessité d'apporter un remède. Voilà pourquoi des projets de bienfaisance fermentent dans tant de têtes; pourquoi on essaye tant d'écoles d'enfants, d'adultes, et autres semblables institutions. Mais tout demeurera inutile si l'œuvre n'est confiée à la charité

chrétienne. Du reste, qu'on mette à profit les connaissances acquises en cette matière par l'expérience; qu'afin de mieux atteindre le but, on utilise les progrès administratifs; que les établissements soient accommodés aux nécessités, aux exigences actuelles; que la charité n'embarrasse jamais l'action du pouvoir, que le pouvoir de son côté n'apporte jamais d'obstacle à l'action de la charité : tout cela sera bien; rien de tout cela n'est incompatible avec le système qui restitue à la Religion catholique l'influence qui lui appartient; car on peut dire d'elle, avec une entière vérité, qu'*elle se fait toute à tous pour gagner tout le monde.*

Les petits esprits qui ne portent point leurs vues au delà d'un horizon borné, les cœurs méchants qui ne se nourrissent que de rancunes, les partisans fanatiques d'une civilisation purement matérielle et sensuelle, n'attacheront qu'une médiocre importance aux réflexions que je viens d'émettre. Pour eux, le développement moral de l'individu et de la société n'est rien; ils n'aperçoivent pas même ce qui se passe sous leurs yeux; l'histoire est muette, l'expérience stérile, l'avenir un pur néant. Heureusement d'autres hommes, et en grand nombre, estiment leur esprit plus noble que le métal, et trop grand, trop sublime pour se trouver satisfait d'un plaisir passager. Aux yeux de ceux-ci, l'humanité n'est point un être qui vive au hasard, un être sans destinées meilleures et sans obligations. Si le monde physique est soumis aux lois du Créateur, le monde moral

n'y est pas moins assujetti. Faites que la foi dans une autre vie, la charité descendue du sein même de Dieu, viennent féconder les sentiments, éclairer et diriger les pensées : vous verrez alors manifestement que la matière n'a pas de titres à être la reine du monde. Mais si vous prétendez bâtir sur un autre fondement que celui même qui a été établi de Dieu, votre édifice sera la maison construite sur le sable : les pluies sont survenues, les vents ont soufflé, l'édifice s'est renversé avec fracas sur le sol (10).

FIN DU TOME SECOND.

NOTES.

NOTE 1, PAGE 33.

Cette démangeaison de trouver chez les Barbares l'origine de l'ennoblissement de la femme européenne, et de quelques autres principes de notre civilisation, doit tenir en grande partie à l'influence de la philosophie antichrétienne. En effet, dès qu'on a découvert dans les forêts de la Germanie la source de ces admirables progrès, le Christianisme se voit dépouillé d'une portion de ses titres; ce qui était sa gloire propre et exclusive se trouve partagé entre plusieurs. Je ne nierai pas que les Germains de Tacite ne soient assez poétiques; mais il est difficile de croire que les véritables Germains le fussent beaucoup. Certains passages qu'on a déjà lus ajoutent à notre conjecture une force extraordinaire; mais ce qui me paraît éminemment propre à dissiper toutes les illusions, c'est de lire l'histoire de l'invasion des Barbares, surtout celle qui a été écrite par les témoins oculaires. Le tableau, loin de conserver sa poésie, devient alors horrible. Cette série interminable de peuples défile, aux yeux du lecteur, comme une vision effrayante dans un mauvais rêve; et à coup sûr, la première idée qui s'offre à

nous, à la vue de ce tableau, n'est point de chercher dans les hordes envahissantes l'origine d'aucune des qualités de la civilisation moderne; mais plutôt de savoir comment ce chaos a pu se débrouiller, comment il a été possible de faire surgir, du sein de cette brutalité, la civilisation la plus belle, la plus brillante qui ait jamais été vue sur la terre.

Tacite paraît enthousiaste; mais Sidoine, qui n'écrivait pas à une grande distance des Barbares, Sidoine qui les voyait, qui souffrait de leur contact, ne partage pas l'enthousiasme de Tacite : « Je me trouve, disait-il, au milieu des peuples à la longue chevelure, obligé d'entendre le langage du Germain et d'applaudir, quoi qu'il m'en coûte, à la chanson du Bourguignon ivre, aux cheveux enduits de graisse rance. *Heureux vos yeux qui ne les voient point, heureuses vos oreilles qui ne les entendent point!* » Si l'espace le permettait, il serait facile d'accumuler mille textes qui montreraient jusqu'à l'évidence ce qu'étaient les Barbares, et ce qu'on en pouvait espérer sous tous les rapports. Ce qui ressort plus clairement que la lumière du jour, c'est le dessein de la Providence d'employer ces peuples à détruire l'empire romain et à changer la face du monde. Les envahisseurs semblaient avoir un sentiment de leur terrible mission. Ils marchent, ils avancent, eux-mêmes ne savent pas où ils vont; mais, ce qu'ils n'ignorent pas, c'est qu'ils vont détruire. Attila se faisait appeler le *fléau de Dieu;* le même Barbare définit lui-même sa fonction formidable, par ces autres paroles : « *L'étoile tombe, la mer tremble, je suis le marteau de la terre.* » — « Là où mon cheval passe, l'herbe ne croît jamais. » Alaric, marchant vers la capitale du monde, disait : *Je ne puis m'arrêter; il y a quelqu'un qui me pousse, qui m'excite à saccager Rome.* Genséric

fait préparer une expédition navale; ses troupes sont à bord, lui-même s'embarque, personne ne sait le point vers lequel on dirigera les voiles; le pilote s'approche du Barbare, et lui dit : *Seigneur, à quels peuples voulez-vous porter la guerre?—A ceux qui ont provoqué la colère de Dieu*, répond Genséric.

Si le Christianisme, au milieu de cette catastrophe, ne s'était pas trouvé en Europe, la civilisation était perdue, anéantie, peut-être pour toujours. Mais une Religion de lumière et d'amour devait triompher de l'ignorance et de la violence. Durant le temps même des calamités de l'invasion, cette Religion écarta de nombreux désastres, grâce à l'ascendant qu'elle commença d'exercer sur les Barbares : l'instant le plus critique étant passé, les conquérants ayant pris quelque assiette, elle déploya aussitôt un système d'action si vaste, si efficace, si décisif, que les vainqueurs se trouvèrent vaincus, non par la force des armes, mais par la charité. Il n'était pas au pouvoir de l'Église de prévenir l'invasion; Dieu l'avait décrétée, son décret devait s'accomplir. Ainsi le moine pieux qui sortit à la rencontre d'Alaric, se dirigeant vers Rome, ne put l'arrêter dans sa marche, parce que le Barbare lui répondit qu'il ne pouvait s'arrêter, qu'il y avait quelqu'un qui le poussait, et qu'il avançait contre sa propre volonté. Mais l'Église attendait les Barbares après la conquête, sachant que la Providence n'abandonnerait point son œuvre, que l'avenir des peuples reposait entre les mains de l'épouse de Jésus-Christ. Voilà pourquoi Alaric marche sur Rome, la saccage, la démolit; mais se trouvant tout à coup en face de la Religion, il s'arrête, s'adoucit et désigne pour lieux d'asile les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Fait remarquable, admirable symbole de la Religion chrétienne préservant l'univers de sa ruine totale.

NOTE 2, PAGE 56.

Cette conquête des sociétés modernes, cette droite et pure conscience publique, acquerrait à nos yeux un prix extraordinaire, si nous comparions nos idées morales avec celles de tous les autres peuples antiques et modernes : le résultat de cette comparaison serait de démontrer à quel point les bons principes se corrompent lorsqu'ils restent confiés à la raison de l'homme. Je me contenterai de dire deux mots touchant les anciens; on verra combien j'ai eu raison d'avancer que nos mœurs, quelle que soit leur corruption, auraient paru aux Gentils un modèle de moralité et de dignité. Les temples consacrés à Vénus dans Babylone et dans Corinthe rappellent des abominations qui ne sont pas même compréhensibles. La passion divinisée exigeait des sacrifices dignes d'elle; à une divinité sans pudeur il fallait le sacrifice de la pudeur, et le saint nom de Temple s'appliquait à des asiles de la licence la plus effrénée. Les plus grands attentats se commettaient sans voile. On sait comment les filles de Chypre gagnaient une dot pour leur mariage; personne n'ignore les mystères d'Adonis, de Priape, et d'autres divinités immondes. Tels vices chez les modernes manquent, pour ainsi dire, de nom; s'ils en ont un, ce nom se trouve accompagné du souvenir d'un châtiment terrible infligé à des villes criminelles. Lisez les historiens de l'antiquité peignant les mœurs de leur temps, le livre tombe des mains. Sur ce sujet, il faut se contenter de quelques indications propres à réveiller dans l'esprit des lecteurs la mémoire de ce qui les a mille fois indignés à la lecture de l'histoire et de la littérature de l'antiquité païenne. L'écrivain ici doit s'abstenir de peindre.

NOTE 3, PAGE 75.

Il est aujourd'hui tellement ordinaire d'exalter outre mesure la puissance des idées, qu'on pourra trouver exagéré ce que je viens de dire touchant leur faiblesse, non-seulement pour influer sur la société, mais encore pour se conserver elles-mêmes, toutes les fois que, restant dans la sphère de la théorie, elles ne parviennent point à se réaliser dans des institutions qui soient leur organe et en même temps leur rempart et leur défense. Je suis bien loin, comme je l'ai dit clairement dans le texte, de nier ou de mettre en doute ce qu'on appelle la *force des idées;* je me propose uniquement de montrer que, par elles-mêmes et toutes seules, les idées ont peu de pouvoir, que la science proprement dite, en ce qui concerne l'organisation de la société, est une chose plus mince qu'on ne croit généralement. Cette doctrine a un rapport intime avec le système suivi par l'Église catholique, laquelle, tout en s'efforçant de développer l'esprit humain, par le moyen des sciences, a néanmoins assigné aux sciences un rôle secondaire dans l'ordonnance de la société. Si jamais la Religion n'a été hostile à la vraie science, jamais, d'un autre côté, elle n'a cessé de montrer une certaine défiance à l'égard de tout ce qui est exclusivement le produit de la pensée de l'homme; et remarquez bien que c'est là une des différences capitales entre la Religion et la philosophie du siècle dernier; ou, pour mieux dire, ç'a été le motif de leur antipathie violente. La Religion ne condamnait point la science, elle l'aimait, au contraire, la protégeait, la fomentait; mais en même temps elle lui marquait ses limites, l'avertissait qu'en certains points elle était aveugle, lui annonçait qu'elle resterait impuissante dans quelques-unes de ses

œuvres ; que, dans d'autres, son action serait destructive et funeste. La philosophie, au contraire, proclamait la souveraineté de la science, la divinisait ; elle lui attribuait assez de puissance pour changer la face du monde, et assez de prévoyance, assez de sagesse pour opérer ce changement à l'avantage de l'humanité. Cet orgueil de la science, cette divinisation de la pensée, est, si l'on y regarde de près, le fond même de la doctrine protestante. Toute autorité étant bannie, la raison demeure l'unique juge compétent ; l'intelligence reçoit directement, immédiatement de Dieu toute la lumière qu'il lui faut : c'est la doctrine fondamentale du Protestantisme, c'est-à-dire l'orgueil de l'esprit.

Si l'on y fait attention, le triomphe même des révolutions n'a démenti nullement les prévisions de la Religion ; de son côté, la science proprement dite, au lieu de gagner quelque crédit à ce triomphe, y a perdu complétement celui qu'elle avait. De la science révolutionnaire il ne reste rien : ce qui reste, ce sont les effets de la révolution, les intérêts créés par elle, les institutions sorties de ces mêmes intérêts. Les institutions révolutionnaires ont cherché dans la région même de la science d'autres principes sur lesquels elles pussent s'appuyer, et ces principes nouveaux se trouvent entièrement différents de ceux qui avaient été proclamés dans le commencement.

J'ai dit que toute idée a besoin de se réaliser dans une institution ; cela est tellement vrai, que les révolutions mêmes, averties par l'instinct qui les conduit, tendent tout d'abord à créer des institutions dans lesquelles les doctrines révolutionnaires puissent se perpétuer. Ceci pourrait donner lieu à de longues considérations sur l'origine et l'état actuel de quelques formes de gouvernement, en différents pays de l'Europe.

En parlant de la rapidité avec laquelle se succèdent les théories scientifiques, en signalant le développement immense que la presse a donné au champ de la discussion, j'ai fait observer que ce n'était pas un signe infaillible de progrès scientifique, encore moins un gage de la fécondité de la pensée pour réaliser de grandes choses, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre social. J'ai dit que les grandes pensées naissent plutôt de l'*intuition* que du raisonnement ; à ce sujet, j'ai rappelé des faits et des personnages historiques qui mettent cette vérité hors de doute. L'idéologie pourrait nous fournir de nombreuses preuves à l'appui de cette assertion, s'il était nécessaire de recourir à la science elle-même pour prouver la stérilité de la science. Mais le simple bon sens, enseigné par les leçons quotidiennes de l'expérience, suffit pour nous convaincre que les hommes les plus habiles sont assez souvent, non-seulement médiocres, mais ineptes dans l'exercice du commandement. Quant aux insinuations que j'ai faites par rapport à l'*intuition* et au *raisonnement,* je les soumets au jugement de quiconque s'est appliqué à l'étude de l'esprit de l'homme : l'opinion de ceux qui ont réfléchi ne différera point de la mienne.

NOTE 4, PAGE 84.

J'ai attribué au Christianisme la douceur de mœurs dont jouit l'Europe. Cependant, malgré la décadence des croyances religieuses dans le dernier siècle, cette douceur de mœurs, au lieu de se perdre, n'a fait que s'élever à un plus haut degré. Ce contraste, dont l'effet, à la première vue, est de détruire ce que j'ai établi, exige quelque explication. D'abord, il faut se souvenir de la distinction indiquée dans le texte, entre la mollesse des mœurs

et la douceur des mœurs. La première de ces choses est un défaut, la seconde une qualité précieuse; la première émane de l'amollissement de l'esprit et de l'affaiblissement du corps; la seconde tire son origine de la prépondérance de la raison, de l'empire de l'esprit sur le corps, du triomphe de la justice sur la force et du droit sur le fait. Il se trouve dans les mœurs actuelles une bonne dose de véritable douceur; mais la mollesse ne laisse pas d'y avoir aussi une part considérable. Pour ce qui est de la mollesse, les mœurs assurément ne l'ont point prise de la Religion, mais de l'incrédulité : c'est celle-ci qui, n'étendant jamais ses regards au delà de la vie présente, fait oublier les hautes destinées et livre l'homme en esclave à ses passions. Dès le premier coup d'œil, au contraire, on reconnaît que nos mœurs doivent au Christianisme ce qu'elles ont de douceur; toutes les idées, tous les sentiments sur lesquels se fonde cette douceur, portent le sceau du Christianisme. La dignité de l'homme, ses droits, l'obligation de le traiter avec égards, de s'adresser à son esprit par la voie de la raison plutôt qu'à son corps par le moyen de la violence, la nécessité imposée à chacun de se maintenir dans la ligne de ses devoirs, de respecter la propriété et la personne d'autrui, tout cet ensemble de principes d'où naît la véritable douceur des mœurs, se trouve dû, en Europe, à l'influence chrétienne, qui, par une lutte de longs siècles contre la barbarie, est parvenue à détruire le système de violence que les peuples envahisseurs avaient généralisé.

La philosophie a eu soin de changer les noms anciens, consacrés par la Religion et autorisés par l'usage d'une longue suite de siècles; de là il arrive que certaines idées, bien que filles du Christianisme, sont à peine reconnues pour telles. Qui ne sait que l'amour mutuel entre

les hommes, la fraternité universelle, sont dus entièrement au Christianisme? Qui ne sait que l'antiquité païenne ne connaissait pas, ne soupçonnait même pas ces sentiments? Et néanmoins, ne voyons-nous pas la *charité* se déguiser sous toutes sortes de noms, comme si elle avait honte de se présenter en public avec quelque apparence religieuse? Le vertige d'une autre époque étant passé, on confesse ouvertement que c'est à la Religion chrétienne qu'est dû le principe de la fraternité universelle; mais le langage est resté infecté de philosophie voltairienne. D'où il suit que très-souvent nous n'apprécions pas comme il convient l'influence chrétienne au sein de la société qui nous environne, et que nous attribuons à d'autres idées, à d'autres causes, des phénomènes dont la source se trouve évidemment dans la Religion. La société actuelle, malgré son indifférence, tient de la Religion plus que nous ne le pensons : semblable à un homme qui, sorti d'une famille illustre, dans laquelle les bons principes et une éducation soignée se transmettent comme un patrimoine, conserve au milieu même de ses désordres, j'oserai dire de son avilissement, quelques traits qui dénotent son noble berceau.

NOTE 5, PAGE 109.

Quelques dispositions de conciles, citées dans le texte, suffisent pour donner une idée du système suivi par l'Église, en vue de réformer et d'adoucir les mœurs. On a pu remarquer, dans ce volume, ainsi que dans le précédent, que j'ai une forte inclination à rappeler ce genre de monuments; j'ai deux motifs pour cela. Premièrement, lorsqu'il s'agit de comparer le Protestantisme avec le Catholicisme, je crois que le meilleur moyen de retracer le

véritable esprit de celui-ci, de marquer sa véritable influence sur la civilisation européenne, est de le montrer à l'œuvre : c'est ce que l'on fait lorsqu'on met en lumière les mesures adoptées, selon les diverses circonstances, par les papes et les conciles. Secondement, attendu la direction que les études d'histoire prennent en Europe, et le goût chaque jour plus général qui porte les esprits vers les monuments historiques, il convient d'avoir toujours présent que la Collection des conciles est de la plus haute importance, non-seulement dans l'ordre religieux et ecclésiastique, mais aussi dans l'ordre politique et social : à tel point, que c'est tronquer monstrueusement, ou pour mieux dire détruire de fond en comble l'histoire de l'Europe, que de ne tenir aucun compte des données contenues dans les collections des conciles. Voilà pourquoi il est utile, ou même nécessaire, en beaucoup de matières, de consulter ces collections, quoi qu'il en puisse coûter à notre paresse. Les sciences, surtout celles qui ont pour objet la société, ne conduisent à des résultats satisfaisants qu'au prix de pénibles labeurs. L'utile se trouve fréquemment mêlé, confondu avec ce qui ne l'est point. Trouve-t-on l'or sans remuer des masses de terre ou de limon?

Ceux qui ont prétendu trouver chez les Barbares du Nord le germe de quelques qualités précieuses de la civilisation européenne, auraient dû attribuer à ces mêmes Barbares la douceur de nos mœurs modernes; à l'appui de ce paradoxe se présente un fait certainement plus spécieux que celui dont ils se sont appuyés pour faire honneur aux Germains de l'ennoblissement de la femme en Europe. Je veux parler de la coutume bien connue d'éviter autant que possible l'application des peines corporelles, et de châtier par de simples amendes les délits les

plus graves. Rien de plus propre à nous faire croire que ces peuples étaient enclins à la douceur des mœurs, puisque, au sein de leur barbarie, ils usaient du droit de punir avec une modération qu'on ne trouve même pas chez les nations les plus civilisées. Si l'on se place à ce point de vue, il semble que l'influence chrétienne sur les Barbares ait eu pour résultat d'endurcir les mœurs plutôt que de les adoucir; en effet, à la suite du Christianisme, l'application des peines corporelles devint générale, et la mort même ne fut point épargnée.

Mais, en considérant attentivement cette particularité du code criminel des Barbares, nous verrons que, loin de révéler un progrès de leur civilisation et de la douceur de leurs mœurs, c'est, au contraire, la preuve la plus évidente qu'ils sont fort en arrière; c'est l'indice de la dureté, de la férocité, qui régnaient parmi eux. En premier lieu, par cela même que les Barbares punissaient les délits au moyen d'amendes, ou, comme on le disait, par *composition*, il est clair que la loi s'occupait beaucoup plus de *réparer un dommage* que de *châtier un crime;* circonstance qui montre combien peu on faisait cas de la moralité de l'action, puisque l'on ne songeait pas tant à ce que l'action était en soi qu'au tort et au dommage qu'elle causait. Ce n'était donc pas un élément de civilisation, mais de barbarie; cela ne tendait à rien moins qu'à bannir du monde la moralité. L'Église combattit ce principe, aussi funeste dans l'ordre public que dans l'ordre privé; elle introduisit dans la législation criminelle un nouvel ordre d'idées qui en changea complétement l'esprit. Sur ce point, M. Guizot a rendu pleine justice à l'Église catholique; je me plais à le reconnaître et à transcrire ici ses propres paroles. Après avoir fait remarquer la différence qui existait entre les lois des Visigoths, émanées en grande par-

tie des conciles de Tolède, et les autres lois barbares, M. Guizot signale l'immense supériorité des idées de l'Église en matière de législation, de justice, en tout ce qui concerne la recherche de la vérité et le sort des hommes; il ajoute :

« En matière criminelle, le rapport des peines aux délits est déterminé (dans les lois des Visigoths) d'après des notions philosophiques et morales assez justes. On y reconnaît les efforts d'un législateur éclairé, qui lutte contre la violence et l'irréflexion des mœurs barbares. Le titre de *Cæde et morte hominum*, comparé aux lois correspondantes des autres peuples, en est un exemple très-remarquable. Ailleurs, c'est le dommage presque seul qui semble constituer le crime, et la peine est cherchée dans cette réparation matérielle qui résulte de la composition. Ici, le crime est ramené à son élément moral et véritable, l'intention. Les diverses nuances de criminalité, l'homicide absolument volontaire, l'homicide par inadvertance, l'homicide provoqué, l'homicide avec ou sans préméditation, sont distingués et définis à peu près aussi bien que dans nos codes, et les peines varient dans une proportion assez équitable. La justice du législateur a été plus loin. Il a essayé, sinon d'abolir, du moins d'atténuer cette diversité de valeur légale établie entre les hommes par les autres lois barbares. La seule distinction qu'il ait maintenue est celle de l'homme libre et de l'esclave. A l'égard des hommes libres, la peine ne varie, ni selon l'origine, ni selon le rang du mort, mais uniquement selon les divers degrés de culpabilité du meurtrier. A l'égard des esclaves, n'osant retirer complétement aux maîtres le droit de vie et de mort, on a du moins tenté de le restreindre en l'assujettissant à une procédure publique et régulière. Le texte de la loi mérite d'être cité :

« Si nul coupable ou complice d'un crime ne doit demeurer impuni, à combien plus forte raison ne doit-on pas réprimer celui qui a commis un homicide méchamment et avec légèreté ! Ainsi, comme des maîtres, dans leur orgueil, mettent souvent à mort leurs esclaves, sans aucune faute de ceux-ci, il convient d'extirper tout à fait cette licence, et d'ordonner que la présente loi sera éternellement observée de tous. Nul maître ou maîtresse ne pourra mettre à mort, sans jugement public, aucun de ses esclaves mâles ou femelles, ni aucune personne dépendante de lui. Si un esclave, ou tout autre serviteur, commet un crime qui puisse attirer sur lui une condamnation capitale, son maître ou son accusateur informera sur-le-champ le juge du lieu où l'action a été commise, ou le comte, ou le duc. Après la discussion de l'affaire, si le crime est prouvé, que le coupable subisse, soit par le juge, soit par son propre maître, la sentence de mort qu'il a méritée; de telle sorte, cependant, que, si le juge ne veut pas mettre à mort l'accusé, il dressera par écrit contre lui une sentence capitale, et alors il sera au pouvoir du maître de le tuer ou de lui laisser la vie. A la vérité, si l'esclave, par une fatale audace, résistant à son maître, l'a frappé ou tenté de le frapper d'une arme, d'une pierre ou de tout autre coup ; et si le maître, en voulant se défendre, a tué l'esclave dans sa colère, le maître ne sera nullement tenu de la peine de l'homicide. Mais il faudra prouver que le fait s'est passé ainsi, et cela, par le témoignage ou le serment des esclaves, mâles ou femelles, qui se seront trouvés présents, et par le serment de l'auteur même du fait. Quiconque, par pure méchanceté, et de sa propre main ou par celle d'un autre, aura tué son esclave sans jugement public, sera noté d'infamie, déclaré incapable de paraître en

« témoignage, tenu de passer le reste de sa vie dans « l'exil et la pénitence, et ses biens iront aux plus proches « parents, à qui la loi en accorde l'héritage. » (*For. Jud.*, liv. VI, tit. 5, l. 12.) (*Hist. génér. de la civilisation en Europe*, leçon 6.)

Ce texte de M. Guizot confirme ce que je viens de dire de l'influence de l'Église sur les mœurs. Il confirme aussi mes assertions au sujet de l'esclavage. Comme on le voit, M. Guizot reconnaît, avec nous, que l'Église moralisa la législation des Barbares, en faisant considérer la malignité du délit, au lieu que l'on considérait uniquement jusque-là le dommage causé par le délit. De l'ordre physique l'action était transportée dans l'ordre moral; les peines révélaient le véritable caractère qui les constitue, elles ne restèrent plus ravalées au rang d'une réparation matérielle.

On voit par là que le Code criminel des Barbares, qui, au premier coup d'œil, semble indiquer un progrès dans la civilisation, témoigne en réalité du peu d'ascendant que les principes moraux exerçaient chez ces peuples.

Il reste encore une observation à faire sur ce point : c'est que la douceur même avec laquelle on punissait les délits est la meilleure preuve de la facilité avec laquelle on les commettait. Lorsque dans un pays les assassinats et autres attentats semblables sont rares, on ne les regarde qu'avec horreur; quiconque s'en rend coupable est châtié sévèrement. Mais si le crime se répète à chaque instant, il perd insensiblement de sa noirceur; non-seulement celui qui le commet, mais tout le monde s'accoutume à ce hideux aspect : le législateur se sent alors porté à le traiter avec indulgence. Cela nous est démontré par l'expérience de chaque jour; le lecteur n'aura point de peine à trouver dans la société actuelle plus d'un délit auquel est applicable l'observation que je viens de faire.

Chez les Barbares, c'était chose ordinaire d'en appeler aux voies de fait, non-seulement contre les propriétés, mais aussi contre les personnes; il était naturel que ce genre de délit ne fût pas considéré chez eux avec la même aversion que chez un peuple où l'on ne conçoit pas même l'existence d'une société dans laquelle l'individu se croirait en droit de se faire justice à lui-même. Ainsi les lois contre ces délits devaient naturellement être douces, le législateur se contentant de réparer le dommage, sans s'occuper beaucoup de la culpabilité du délinquant.

Ceci se lie étroitement à ce que j'ai dit plus haut touchant la conscience publique. Le législateur se trouve toujours plus ou moins l'organe de cette conscience publique. Lorsqu'une action, dans telle société que l'on voudra, est considérée comme un forfait horrible, le législateur ne peut décerner pour la punir une peine douce; il lui est également, dans le cas contraire, impossible de châtier avec une extrême rigueur ce que la société absout ou excuse. Il arrivera parfois que cette proportion sera altérée, que cette harmonie disparaîtra; mais les choses ne tarderont pas à reprendre leur cours ordinaire. Les mœurs étant chastes et pures, tels délits seront couverts d'exécration et d'infamie. Que les mœurs soient corrompues, les mêmes actes ne seront plus regardés qu'avec indifférence; tout au plus seront-ils qualifiés de légères faiblesses. Chez un peuple au sein duquel les idées religieuses exercent un haut empire, la violation de ce qui est consacré au Seigneur est regardée comme un attentat digne des plus grands châtiments. Chez tel autre peuple ravagé par l'incrédulité, la même violation ne sera pas même placée sur la ligne des délits communs : au lieu d'attirer sur le coupable la justice de la loi, c'est à peine si elle lui occasionnera une simple correction de police.

Le lecteur comprendra l'à-propos de cette digression concernant la législation criminelle des Barbares. Lorsqu'il s'agit d'examiner l'influence du Catholicisme sur la civilisation européenne, on ne peut se dispenser de tenir compte des autres éléments qui ont concouru à former cette civilisation. Il serait impossible sans cela d'apprécier convenablement l'action respective de chacun de ces éléments, impossible de déterminer nettement la part que l'Église peut réclamer dans le grand œuvre de notre civilisation, impossible de résoudre la question des prétendus avantages apportées aux sociétés modernes par la révolution religieuse du seizième siècle. C'est parce que les nations barbares sont l'un des éléments dont nous parlons, qu'il est si souvent nécessaire de s'occuper des Barbares.

NOTE 6, PAGE 127.

Au moyen âge, un hôpital était annexé à presque tous les monastères et aux collégiales de chanoines, non-seulement pour recevoir les pèlerins, mais encore pour subvenir à la subsistance et au soulagement des pauvres et des malades. Voulez-vous un beau symbole de la Religion prêtant son abri à toute sorte d'infortune, considérez les maisons consacrées à la prière changées en asile pour les misérables. C'était ce qui avait lieu à cette époque, où le pouvoir public non-seulement manquait de la force et des lumières nécessaires pour établir une bonne administration de bienfaisance, mais ne réussissait pas même à couvrir de son égide les intérêts les plus sacrés de la société. Lorsque tout était impuissant, la Religion se trouvait robuste et féconde; lorsque tout périssait, la Religion non-seulement se conservait, mais fondait des établissements immortels. Et remarquez bien ce que tant

de fois nous avons fait observer, savoir, que la religion qui opérait ces prodiges n'était point une religion vague, abstraite, le Christianisme des protestants, mais la Religion avec ses dogmes, sa discipline, sa hiérarchie, son pontife suprême, en un mot, l'Église catholique.

Les temps anciens étaient loin d'imaginer que le soulagement de l'infortune pût être confié à la seule administration civile ou à la charité individuelle; on regardait alors comme la chose la plus convenable que les hôpitaux fussent assujettis aux évêques; on établit une sorte d'assimilation entre le système de la bienfaisance publique et la hiérarchie de l'Église. De là vient qu'en vertu d'une ancienne discipline, les hôpitaux se trouvaient soumis aux évêques, tant au temporel qu'au spirituel, soit que les personnes préposées au soin de l'établissement eussent le caractère laïque ou le caractère clérical, soit que l'hôpital eût été érigé ou non par l'ordre de l'évêque.

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter les vicissitudes que souffrit cette discipline, ni les diverses causes qui motivèrent les changements successifs; il suffit d'observer que le principe fondamental, c'est-à-dire l'intervention de l'autorité ecclésiastique dans les établissements de bienfaisance, est resté sauf, et que jamais l'Église n'a consenti à se laisser dépouiller entièrement d'un si beau privilége. Jamais l'Église n'a cru qu'il lui fût loisible de regarder d'un œil indifférent les abus qui se seraient introduits au préjudice des malheureux; c'est pourquoi elle s'est réservé le droit de porter remède aux maux qui résulteraient de la méchanceté ou de l'indolence des administrateurs. Le concile de Vienne établit que si les administrateurs d'un hôpital, clercs ou laïques, apportent du relâchement dans l'exercice de leur charge, il sera procédé contre eux par les évêques, lesquels réformeront et

restaureront l'hôpital, de leur propre autorité, si l'hôpital n'a point de privilége d'exemption, par délégation pontificale, s'il en a un. Le concile de Trente accorda aussi aux évêques la faculté de visiter les hôpitaux, même avec le pouvoir de délégués du Siége apostolique, dans les cas fixés par le droit; il règle, en outre, que les administrateurs, clercs ou laïques, seront tenus, chaque année, de rendre leurs comptes à l'ordinaire du lieu, à moins que le contraire n'ait été prévu dans l'acte de fondation; que si, en vertu d'un privilége, coutume ou statut particulier, les comptes doivent être présentés à tout autre qu'à l'ordinaire, celui-ci du moins se joindra à ceux qui sont désignés pour les recevoir.

Sans nous occuper des diverses modifications que les lois et les coutumes des différents pays ont pu introduire en cette matière, nous dirons qu'une chose reste manifeste: c'est la vigilance de l'Église à l'égard de tout ce qui est de la bienfaisance; c'est sa tendance constante, en vertu même de son esprit et de ses maximes, à prendre sa part dans cette sorte de soins, tantôt pour les diriger exclusivement, tantôt pour remédier au mal qu'elle voyait s'y glisser. La puissance civile reconnut les motifs de cette sainte ambition; l'empereur Justinien n'hésite pas à donner aux évêques un pouvoir public sur les hôpitaux, se conformant en cela à la discipline de l'Église et à la convenance générale.

Il se présente en cette matière un autre fait digne d'attention. Je parle de la disposition qui a fait considérer les biens des hôpitaux comme biens ecclésiastiques, disposition qui est fort loin d'être sans importance. Les biens des hôpitaux, investis par là des mêmes priviléges que ceux de l'Église, se trouvaient couverts d'une inviolabilité d'autant plus nécessaire que les temps étaient

plus difficiles, plus féconds en outrages et usurpations. L'Église, qui, nonobstant les troubles publics, conservait une grande autorité, un ascendant efficace sur les gouvernements et les peuples, pouvait ainsi, en vertu d'un titre puissant, étendre sa protection sur les biens des hôpitaux, les soustraire à la cupidité, à la rapacité des potentats. Et il ne faut pas croire que cette doctrine ait été introduite avec quelque dessein détourné, ou que cette espèce de communauté, cette assimilation entre l'Église et les pauvres fût une nouveauté inouïe; tout au contraire, cette assimilation était si bien dans l'ordre commun, se trouvait si parfaitement fondée sur les rapports établis entre l'Église et les pauvres, que si les biens des hôpitaux eurent le privilége d'être considérés comme biens d'Église, ceux de l'Église, en revanche, furent appelés biens des pauvres. C'est en ces termes que les saints Pères s'expriment; ces doctrines s'étaient si bien infiltrées dans le langage ordinaire, que lorsqu'il s'agit, plus tard, de résoudre la question canonique touchant la propriété des biens de l'Église, il se trouva, à côté de ceux qui attribuaient directement cette propriété à Dieu, au pape, au clergé, quelques esprits qui désignèrent les pauvres comme en étant les véritables propriétaires. A coup sûr, cette opinion n'était pas la plus conforme aux principes du droit; elle donne lieu, néanmoins, à de graves considérations.

NOTE 7, PAGE 145.

Quelques réflexions en guise de note, sur certaine maxime de tolérance professée par un philosophe du dernier siècle, Rousseau, trouveraient ici convenablement leur place; l'analogie du chapitre suivant avec celui que

nous venons de terminer, nous engage à les réserver pour la note 8. Les considérations auxquelles l'opinion de Rousseau donnera lieu, s'appliquent à la question de tolérance en matière religieuse, aussi bien qu'au droit de coercition exercé par le pouvoir civil et politique : je prie donc le lecteur de réserver pour la note suivante l'attention qu'il voudrait bien me prêter ici.

NOTE 8, PAGE 164.

Afin d'éclaircir, autant qu'il était en mon pouvoir, les idées sur la tolérance, j'ai présenté cette matière sous un point de vue peu connu ; j'ajouterai quelques mots sur l'intolérance religieuse et civile (choses entièrement distinctes, bien que Rousseau affirme résolûment le contraire). L'intolérance religieuse ou théologique consiste dans cette conviction, que la seule vraie religion est la Religion catholique, conviction commune à tous les catholiques. L'intolérance civile consiste à ne souffrir dans la société d'autres religions que la Religion catholique. Ces deux définitions suffisent pour faire comprendre à tout homme de sens que les deux espèces d'intolérance ne sont point inséparables ; on peut, en effet, concevoir que des hommes fermement convaincus de la vérité du Catholicisme, supportent ceux qui professent une autre religion, ou qui n'en professent aucune. L'intolérance religieuse est un acte de l'intelligence, acte inséparable de la foi ; en effet, quiconque a la ferme croyance que sa religion est véritable, doit nécessairement être convaincu que cette religion est la seule qui soit vraie, puisque la vérité est une. L'intolérance civile est un acte par lequel la volonté repousse les hommes qui ne professent point la même religion ; cet acte a des résultats divers, selon que

l'intolérance se trouve dans l'individu ou dans le gouvernement. La tolérance religieuse, au contraire, consiste à croire que toutes les religions sont vraies, ce qui, bien expliqué, signifie qu'il n'y en a aucune qui le soit ; puisqu'il est impossible que deux choses contradictoires soient vraies en même temps. La tolérance civile, c'est de permettre à des hommes professant une religion différente de vivre en paix. Cette tolérance, aussi bien que l'intolérance corrélative, produit des effets divers, selon qu'elle se trouve dans l'individu ou dans le gouvernement.

Cette distinction, qui, par sa clarté et sa simplicité, est à la portée des intelligences les plus communes, a été cependant méconnue par Rousseau, lequel affirme que c'est une vaine fiction, une chimère irréalisable, et que les deux intolérances ne peuvent se séparer l'une de l'autre. Rousseau pouvait se contenter d'observer que l'intolérance religieuse, c'est-à-dire, comme je l'ai expliqué plus haut, la ferme conviction qu'une religion est véritable, doit, si elle est générale en un pays, faire sentir dans le commerce ordinaire de la vie, aussi bien que dans la législation, une certaine tendance à ne souffrir personne qui pense d'une manière différente, principalement lorsque les dissidents sont en nombre très-restreint ; son observation serait alors fondée et s'accorderait avec l'opinion que j'ai exprimée sur ce point, lorsque j'ai essayé de marquer le cours naturel des idées et des faits en cette matière. Mais Rousseau ne considère point les choses sous cet aspect ; visant à lancer ses traits contre le Catholicisme, il affirme que les deux espèces d'intolérance sont inséparables ; car, dit-il, « il est impossible de vivre en paix avec des gens qu'on croit damnés ; les aimer serait haïr Dieu qui les punit. » On ne saurait por-

ter plus loin la mauvaise foi; qui a dit à Rousseau que les Catholiques croient à la damnation d'un homme quelconque, tant que cet homme respire; qui lui a dit qu'ils croiraient haïr Dieu par cela seul qu'ils aimeraient un homme égaré? C'est, au contraire, un devoir, un précepte, un dogme pour les catholiques, d'aimer tous les hommes. Rousseau pouvait-il ignorer ce que les enfants mêmes apprennent dans les rudiments de la doctrine chrétienne, savoir, que nous sommes obligés d'aimer le prochain comme nous-mêmes, et que par ce mot de *prochain* on entend quiconque a gagné le ciel ou peut le gagner, en sorte que nul homme, tant qu'il vit, n'est exclu de ce nombre?

Mais, dira Rousseau, vous êtes du moins convaincus que, si l'on meurt en état funeste, on se damne. Nous pensons exactement de même à l'égard des pécheurs, lors même que leur péché n'est point péché d'hérésie; or, il n'est jamais tombé dans la tête de personne que les catholiques ne puissent tolérer les pécheurs, et qu'ils se croient dans l'obligation de les haïr. Quelle religion montre plus d'empressement pour la conversion des méchants? L'Église catholique est si loin d'enseigner qu'on doive les haïr, qu'elle répète mille fois ces paroles, que la volonté de Dieu est que les pécheurs ne périssent point, qu'il veut leur conversion et leur vie, qu'il y a plus d'allégresse dans le ciel pour un seul d'entre eux qui a fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence.

Et qu'on ne croie pas que l'homme qui s'exprimait ainsi au sujet de l'intolérance des catholiques, fût partisan d'une tolérance complète : au contraire, dans la société telle qu'il l'imagine, il ne veut point de tolérance pour ceux qui s'écarteront de la religion qu'il aura plu

au pouvoir civil de déterminer : il est vrai qu'il ne s'inquiète nullement que les citoyens professent la religion véritable. « Laissant à part, dit-il, les considérations politiques, revenons au droit, et fixons les principes sur ce point important. Le droit que le pacte social donne au souverain sur les sujets ne passe point, comme je l'ai dit, les bornes de l'utilité publique. Les sujets ne doivent donc compte au souverain de leurs opinions qu'autant que ces opinions importent à la communauté. Or, il importe bien à l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs ; mais les dogmes de cette religion n'intéressent ni l'État ni ses membres qu'autant que ses dogmes se rapportent à la morale et aux devoirs que celui qui la professe est tenu de remplir envers autrui. Chacun peut avoir, au surplus, telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au souverain d'en connaître : car comme il n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir, ce n'est pas son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci. Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes : il a menti devant les lois! » (*Du Contr. soc.*, liv. IV, ch. VIII.)

22.

Tel est donc le dernier résultat où aboutit la tolérance de Rousseau : donner au souverain la faculté de fixer les articles de foi, lui accorder le droit de punir par le bannissement, ou la mort même, ceux qui ne se conformeront point aux décisions du nouveau pape, ou s'en écarteront après les avoir embrassées. Quelque étrange que paraisse la doctrine de Rousseau, elle pourra néanmoins trouver place dans le système de ceux qui ne reconnaissent aucune autorité religieuse. La suprématie religieuse est repoussée lorsqu'il s'agit de l'attribuer au chef de l'Église catholique; mais, par la contradiction la plus choquante, on l'accorde au pouvoir civil. Rousseau est vraiment curieux lorsque, bannissant ou frappant de mort celui qui s'écarte de la religion fabriquée par le souverain, il ne veut point que ces peines soient appliquées pour cause d'impiété, mais pour cause d'insociabilité. Rousseau, par un mouvement fort naturel chez lui, ne voulait pas qu'il fût question d'impiété lorsqu'il s'agissait d'appliquer des châtiments; mais qu'importe à l'homme banni, ou montant au gibet, le nom donné à son crime? Dans le même chapitre, Rousseau laisse échapper une expression qui révèle d'un trait le but où tend tout cet apparat philosophique : « Quiconque ose dire, *Hors de l'Église point de salut*, doit être chassé de l'État. » Ce qui, en d'autres termes, signifie que la tolérance doit exister au profit de tout le monde, hormis les catholiques. On a dit que le *Contrat social* fut le code de la révolution française : celle-ci n'oublia point ce que le *tolérant* législateur prescrivait à l'égard des catholiques. Peu de gens actuellement osent se déclarer les disciples du philosophe de Genève, bien que quelques-uns lui prodiguent encore des éloges démesurés. Ayons assez de confiance dans le bon sens du genre humain pour espé-

rer que la postérité, d'une voix unanime, ratifiera la sentence d'ignominie dont tous les hommes de bien ont déjà flétri le sophiste perturbateur, l'impudent auteur des *Confessions*.

Comparant le Protestantisme au Catholicisme, je me suis vu obligé de traiter de l'intolérance, puisque c'est l'un des reproches que l'on adresse le plus fréquemment à la Religion catholique; mais je dois faire observer que tous les protestants n'ont pas prêché une tolérance universelle : nombre d'entre eux ont reconnu le droit de réprimer et de châtier certaines erreurs. Grotius, Puffendorf et quelques autres des plus sages ont été d'accord sur ce point; ils ont en cela suivi l'avis de toute l'antiquité, qui, dans la théorie aussi bien que dans la pratique, s'est conformée constamment à ces principes. On a crié à l'intolérance des catholiques, comme s'ils avaient les premiers enseigné l'intolérance au monde, comme si l'intolérance ne s'engendrait que là où règne l'Église catholique. A défaut de toute autre raison, la bonne foi du moins exigeait qu'on n'oubliât pas que le principe de la tolérance universelle n'avait été reconnu en aucune partie du monde; les livres des philosophes, aussi bien que les codes des législateurs, contiennent, avec plus ou moins de rigueur, le principe de l'intolérance. Il ne fallait donc, en aucun cas, élever une accusation particulière contre l'Église catholique, à cause d'une doctrine et d'une conduite conformes à l'exemple de l'humanité entière. Les peuples cultivés, aussi bien que les peuples barbares, seraient tous coupables; loin que la flétrissure dût tomber exclusivement sur les gouvernements dirigés par le Catholicisme et sur les écrivains catholiques, il faudrait l'infliger à tous les gouvernements de l'antiquité, sans excepter ceux de la Grèce et de

Rome; à tous les sages antiques, y compris Platon, Cicéron et Sénèque; aux gouvernements et aux sages modernes, y compris les protestants. Dès lors les doctrines ne paraîtront point aussi erronées ni les faits aussi noirs qu'on l'a prétendu; on s'apercevra que l'intolérance, ancienne comme le monde, n'est point une invention des catholiques, et que le monde entier en doit partager la responsabilité.

Assurément, la tolérance, qui de nos jours est devenue si générale, par les causes précédemment indiquées, ne se ressentira point des doctrines plus ou moins sévères, plus ou moins indulgentes qui seront proclamées en cette matière; mais par cela même que l'intolérance, telle qu'elle s'exerçait en d'autres temps, n'est plus qu'un fait historique dont personne ne peut craindre la réapparition, il convient d'entrer dans un examen attentif de cet ordre de questions, afin d'effacer la tache que des adversaires ont prétendu imprimer à l'Église catholique.

Ici se présente le souvenir de l'Encyclique du pape contre les doctrines de M. de Lamennais, et c'est une occasion d'admirer la profonde sagesse qui s'y révèle. L'écrivain soutenait que la tolérance universelle, la liberté absolue des cultes, est l'état normal, légitime des sociétés, état dont on ne saurait s'écarter sans porter atteinte aux droits de l'homme et du citoyen. Combattant l'Encyclique, M. de Lamennais s'attacha à démontrer qu'elle établissait des doctrines nouvelles et attaquait la liberté des peuples. Non, le pape, dans l'Encyclique, n'établit point d'autres doctrines que celles qui ont été professées jusqu'ici par l'Église, on pourrait dire par tout gouvernement, en matière de tolérance. Nul gouvernement ne pourra se soutenir, si on lui refuse le droit de réprimer les doctrines dangereuses pour l'ordre

social, que ces doctrines se couvrent du manteau de la philosophie ou se déguisent sous le voile de la Religion. On n'attaque point pour cela la liberté de l'homme; car la liberté unique, la seule digne de ce titre, est la liberté conforme à la raison. Le pape n'a point dit que les gouvernements ne pussent, en certains cas, tolérer des religions différentes; mais il a défendu d'établir en principe que la tolérance absolue soit une obligation de tous les gouvernements. Cette proposition est contraire aux saines doctrines religieuses, à la raison, à la pratique de tous les gouvernements, dans tous les temps, dans tous les pays; elle est contraire au bon sens de l'humanité. Le talent, l'éloquence du malheureux écrivain n'ont rien pu contre cela; et le pape a obtenu l'assentiment solennel de tous les hommes sensés, de toutes les croyances, depuis que le malheureux écrivain n'a pas craint de saisir l'arme honteuse du sophisme.

NOTE 9, PAGE 209.

En parlant de l'Inquisition d'Espagne, je ne me suis point proposé de défendre tous ses actes, pas plus sous le rapport de la justice que sous celui de la convenance publique. Sans méconnaître les circonstances exceptionnelles dans lesquelles cette institution s'est trouvée, je pense qu'elle aurait fait beaucoup mieux, à l'exemple de l'Inquisition de Rome, d'éviter, autant qu'il était possible, l'effusion du sang. Elle pouvait parfaitement veiller à la conservation de la foi, prévenir les maux dont la Religion était menacée par les Maures et les Juifs, préserver l'Espagne du Protestantisme, sans déployer cette rigueur excessive qui lui mérita de graves réprimandes, des admonestations de la part des souverains pontifes, provo-

qua les réclamations des peuples, fut cause que tant d'accusés et de condamnés firent appel à Rome, et fournit aux adversaires du Catholicisme un prétexte pour taxer de cruauté une religion qui a l'effusion du sang en horreur. Je le répète, la Religion catholique n'est responsable d'aucun des excès qui ont pu se commettre en son nom; et lorsqu'on parle de l'Inquisition, on ne doit pas considérer principalement celle d'Espagne, mais celle de Rome. Là où réside le souverain pontife, où l'on sait comment doit être entendu le principe de l'intolérance, quel est l'usage que l'on en doit faire, l'Inquisition a été douce et indulgente à l'extrême. Rome est le lieu du monde où l'humanité a le moins souffert pour le motif de la Religion; or, en parlant ainsi, je n'excepte aucun pays, pas plus ceux qui n'ont point connu l'Inquisition que ceux où elle a existé, pas plus les pays protestants que les pays catholiques. Ce fait, qui est hors de doute, suffit pour faire comprendre à tout homme de bonne foi quel est en cette matière l'esprit du Catholicisme.

J'énonce ces réflexions afin de marquer mon impartialité, afin de prouver que je n'ignore pas les maux, et que je n'hésite pas à les confesser, en quelque endroit que je les reconnaisse. Nonobstant cela, je désire que les faits et les observations contenus dans le texte, tant sur l'Inquisition en elle-même, aux différentes époques de sa durée, que sur la politique des rois qui la fondèrent et la soutinrent, ne soient point oubliés. Le même désir me fait transcrire ici quelques documents propres à jeter une plus vive lumière sur ce sujet. En premier lieu, voici le préambule de la pragmatique des Rois Catholiques Ferdinand et Isabelle pour l'expulsion des Juifs; on y trouve en peu de mots l'exposé des outrages que les Juifs faisaient souffrir à la Religion et des dangers dont ils menaçaient l'État.

« *Livre VIII*[e], titre 2, 2[e] loi de la nouvelle *Recopilacion*. Don Ferdinand et doña Isabelle, à Grenade, le 30 mars de l'an 1492. Pragmatique.

« Ayant été informés que dans ces Royaumes se trouvaient de mauvais Chrétiens qui judaïsaient et apostasiaient notre Sainte Foi Catholique, ce dont la communication des Juifs avec les Chrétiens était en grande partie la cause, nous ordonnâmes, dans les Cortès tenues par nous en la Cité de Tolède, l'an 1480, que les Juifs, de toutes les Cités, Villes et autres Lieux de nos Royaumes et Seigneuries, fussent confinés dans les Juiveries et endroits retirés pour y vivre et y demeurer, espérant que cette séparation servirait de remède ; nous prîmes également soin et donnâmes l'ordre de faire une inquisition dans nos susdits Royaumes ; laquelle inquisition, comme vous le savez, s'est pratiquée et se pratique depuis plus de douze années, et a fait découvrir, comme il est notoire, un grand nombre de délinquants. Selon que nous en avons été informés par les Inquisiteurs et nombre d'autres personnes Religieuses, Ecclésiastiques et Séculières, il est constant et paraît qu'un grave préjudice pour les Chrétiens a été et est la suite de la participation, conversation et communication qu'ils ont eues et ont avec les Juifs ; il est prouvé que ceux-ci, par toutes les voies en leur pouvoir, s'efforcent constamment de subvertir les Fidèles Chrétiens, de les soustraire à notre Sainte Foi Catholique, de les en écarter, de les attirer et les pervertir à leur funeste croyance et opinion, les instruisant dans les cérémonies et observance de leur loi, faisant des assemblées pour leur lire et enseigner ce qu'ils doivent croire et observer selon leur loi ; prenant soin de les circoncire, eux et leurs fils, leur donnant des livres pour réciter leurs prières, leur faisant connaître les jeûnes

qu'ils doivent observer, se réunissant avec eux pour lire, leur enseignant les Histoires de leur loi, leur notifiant les Pâques avant qu'elles n'arrivent, les avertissant de ce qu'ils doivent faire et observer pendant ce temps, leur donnant, leur apportant de chez eux le pain azyme, les viandes tuées selon les cérémonies, les instruisant des choses dont ils doivent s'abstenir, afin d'obéir à leur loi, tant pour le manger qu'en d'autres circonstances; leur persuadant autant qu'ils le peuvent de prendre et garder la loi de Moïse, leur faisant entendre qu'il n'y a point d'autre loi ni d'autre vérité que celle-là. Toutes ces choses ont été constatées par des dires nombreux, par des aveux des Juifs eux-mêmes et de ceux qui ont été pervertis et trompés par eux, ce qui a tourné au grand préjudice, détriment et déshonneur de notre Sainte Foi Catholique. Bien que de plusieurs côtés nous fussions déjà informés de ces choses, et que nous comprissions que le véritable remède à tous ces maux et inconvénients était de mettre un obstacle insurmontable à la communication des Juifs avec les Chrétiens, et de chasser les Juifs de nos Royaumes, nous voulûmes nous contenter de leur enjoindre de sortir de toutes les Cités, Villes et Lieux de l'Andalousie, où il semblait qu'ils eussent fait le plus de mal, croyant que cela serait suffisant pour empêcher ceux des autres Cités, Villes et Lieux de nos Royaumes et Seigneuries, de faire et commettre ce qui a été dit; mais informés que cette mesure, ainsi que les actes de justice exercés sur quelques-uns des Juifs que l'on a trouvés coupables de ces sortes de crimes et de délits contre notre Sainte Foi Catholique, ne suffisent point pour remédier complétement au mal; afin d'obvier et faire cesser un si grand opprobre, une telle offense pour la Foi et la Religion Chrétienne, puisque chaque

jour il se trouve et paraît que les mêmes Juifs redoublent d'une funeste ardeur pour continuer leurs desseins pervers là où ils vivent et ont société; voulant supprimer l'occasion d'offenser davantage notre Sainte Foi Catholique, tant pour les personnes que Dieu a voulu préserver jusqu'à ce jour que pour celles qui, après être tombées, se sont repenties et sont revenues à notre Sainte Mère l'Église; voulant prévenir des offenses qui, vu la faiblesse de notre humanité et la suggestion diabolique qui continuellement nous fait la guerre, pourraient facilement arriver, si la cause principale du mal n'était ôtée par l'expulsion des Juifs des limites de nos Royaumes; considérant d'ailleurs que, lorsqu'un grave et détestable crime a été commis par quelques membres d'un Collége ou Université, il est raisonnable que ce Collége ou cette Université soient dissous, anéantis, que les uns soient punis pour les autres et le petit nombre pour le plus grand; que ceux qui pervertissent la bonne et honnête façon de vivre des Cités et Villes, par une contagion qui pourrait nuire à autrui, soient bannis de ces Villes, et que, s'il est permis d'agir ainsi pour causes légères, préjudiciables à la République, cela est permis à plus forte raison pour le plus grand, le plus dangereux, le plus contagieux des crimes, celui dont il est question : par toutes ces raisons, Nous, ouï le Conseil, et de l'avis de quelques Prélats, etc. »

Il ne s'agit point ici d'examiner s'il s'est trouvé quelque exagération dans ces imputations faites aux Juifs; selon toutes les apparences, et attendu la situation respective des deux races rivales, il devait s'y trouver un grand fond de vérité. Remarquez d'ailleurs que, si le préambule de la pragmatique garde le silence sur une foule d'accusations portées contre les Juifs par la généralité du peuple,

la rumeur de ces crimes n'avait pas moins de force dans le public; la situation des Juifs s'en trouvait dès lors extraordinairement aggravée, et l'esprit des rois était d'autant plus incliné à les traiter avec dureté.

Quant à la défiance avec laquelle les Maures et leurs descendants devaient être considérés, outre les faits indiqués plus haut, on en peut rapporter d'autres qui montrent combien les esprits étaient disposés à voir dans la présence seule de ces hommes une conspiration permanente contre les chrétiens. Près d'un siècle s'était écoulé depuis la conquête de Grenade, et l'on craignait encore que ce Royaume ne fût le centre des trames ourdies par les Maures contre les chrétiens. Voici ce que disait Philippe II, en 1567 :

« *Livre VIII*e, titre 2 de la nouvelle *Recopilacion*.

« Loi XX. Laquelle décerne de graves peines contre les habitants du Royaume de Grenade qui auraient caché, accueilli ou favorisé les Turcs, Maures ou Juifs, ou leur auraient donné des avis, ou auraient correspondu avec eux.

« D. PHILIPPE II. — *Madrid*, 10 *décembre de l'an* 1567.

« Ayant été informés que, nonobstant ce qui a été réglé par nous, tant pour la mer que pour la terre, particulièrement pour le Royaume de Grenade, en vue d'assurer la défense et la sécurité des mers et côtes de nos royaumes, les Turcs, les Maures, les Corsaires, ont déjà commis et commettent encore dans les ports de ce Royaume, sur les côtes, dans les lieux maritimes et voisins de la mer, des vols, méfaits, dommages, captures de Chrétiens, maux qui sont notoires et qu'on dit avoir pu et pouvoir être commis avec facilité et sécurité, à la faveur du commerce

et de l'intelligence que les ravisseurs ont eus et ont encore avec quelques habitants du pays, lesquels leur donnent avis, les guident, les accueillent, les cachent, leur prêtent faveur et secours; quelques-uns d'entre eux s'en allant même avec les Maures et les Turcs, emmenant et emportant avec eux leurs femmes, leurs enfants, leurs hardes, des chrétiens captifs et les choses qu'ils ont pu ravir aux chrétiens; tandis que d'autres habitants du même Royaume, qui ont participé aux projets ou en ont été instruits, restent dans le pays sans avoir été, sans être punis; car il paraît que les mesures ne sont point exécutées avec la rigueur convenable, ni aussi entièrement, ni avec le soin particulier qu'il faudrait; comme d'ailleurs il paraît fort difficile de vérifier et d'informer; comme il paraît même que les Justices et les Juges, à qui il appartenait de faire les enquêtes et de châtier, ont apporté du relâchement et de la négligence dans leur emploi: cela ayant été agité et discuté dans notre Conseil avec la vue d'y pourvoir comme il convient en une chose de si grande importance pour le service de Dieu notre Maître, pour le nôtre et le bien public; la chose ayant été consultée avec nous, il a été convenu que nous devions faire donner la présente Lettre, etc. »

Les années s'écoulaient, la haine entre les deux peuples durait encore; malgré les nombreux échecs qu'avait reçus la race mahométane, les chrétiens ne se tenaient pas pour satisfaits. Il était fort probable qu'un peuple qui avait souffert et qui souffrait encore de si grandes humiliations, tenterait de s'en venger; aussi n'est-il nullement difficile de croire que les conspirations reprochées aux Maures furent réelles. Quoi qu'il en soit, la rumeur de ces conspirations était générale, le gouvernement en fut sérieusement alarmé: qu'on lise, si l'on en veut la

preuve, ce que disait Philippe III, l'an 1609, dans la loi qui expulsait les Morisques :

« *Livre VIII*e, titre 2 de la nouvelle *Recopilacion*.

« Loi xxv. En vertu de laquelle les Morisques furent chassés du Royaume; causes de cette expulsion, moyen qui fut adopté pour l'exécution de la mesure.

« D. Philippe III. — *Madrid*, 9 *décembre* 1609.

« Il y a déjà longtemps que l'on fait en sorte de conserver les Morisques dans ces Royaumes; le Saint-Office de la sainte Inquisition a exécuté divers châtiments ; de nombreux Édits de grâce ont été accordés; on n'a épargné ni moyen, ni diligence pour les instruire dans notre Sainte Foi, mais sans obtenir le fruit désiré; car aucun d'eux ne s'est converti; bien au contraire, leur obstination s'est accrue : le péril qui menaçait nos Royaumes, si nous y conservions les Morisques, nous a été représenté par des personnes très-doctes et pleines de la crainte de Dieu, lesquelles, trouvant convenable que l'on apporte à ce mal un prompt remède, nous ont représenté que le délai pourrait charger notre conscience Royale, vu les graves offenses que Notre-Seigneur reçoit de ce peuple; il nous a été assuré que nous pourrions sans aucun scrupule les punir dans leur vie et dans leurs biens, puisqu'ils restaient convaincus par la continuation de leurs délits d'être hérétiques, apostats et traîtres envers la Majesté Divine et humaine. Bien que l'on fût en droit de procéder contre eux avec la rigueur que leurs fautes méritent, néanmoins, désirant les réduire par des moyens de douceur et de mansuétude, j'ordonnai, dans la Cité et le

Royaume de Valence, une réunion du Patriarche, d'autres prélats et personnes savantes, à cette fin de rechercher ce que l'on pourrait aviser et disposer; mais ayant appris qu'au temps même où l'on s'occupait de porter remède au mal, les Morisques dudit Royaume de Valence et de nos autres domaines continuaient de pousser en avant leur pernicieux projet; sachant d'ailleurs par des avis certains et véritables qu'ils ont envoyé traiter à Constantinople avec le Turc et à Maroc avec le roi Muley Fidon, afin que l'on envoyât dans les Royaumes d'Espagne le plus de forces que l'on pourrait à leur aide et secours, assurant que l'on trouverait dans nos Royaumes plus de cent cinquante mille hommes aussi bons Maures que ceux des Côtes Barbaresques, tous prêts à aider de leur vie et de leur fortune, par quoi ils persuadaient de la facilité de l'entreprise; sachant que les mêmes pourparlers ont été également essayés avec les hérétiques et autres princes nos ennemis; attendu tout ce que nous venons de dire et pour remplir l'obligation que nous avons de conserver et maintenir dans nos Royaumes la Sainte Foi Catholique Romaine, ainsi que la sécurité, la paix et le repos des mêmes Royaumes; de l'avis et par le conseil d'hommes savants et d'autres personnes fort zélées pour le service de Dieu et le nôtre, nous ordonnons que tous les Morisques habitants de ces Royaumes, hommes et femmes et enfants de toute condition, etc. »

J'ai dit que les Papes s'efforcèrent, dès le commencement, d'adoucir les rigueurs de l'Inquisition d'Espagne, tantôt en admonestant les Rois et les Inquisiteurs, tantôt en faisant droit aux appels des accusés et condamnés. Les Rois craignaient que les innovations religieuses ne produisissent une perturbation publique. Leur politique embarrassa les Papes et les empêcha de porter aussi loin qu'ils

l'auraient désiré leurs mesures de douceur et d'indulgence. Entre autres documents qui appuient cette assertion, j'en choisirai un qui fait foi de l'irritation des Rois d'Espagne au sujet du secours que les accusés de l'Inquisition trouvaient à Rome.

« *Livre VIII*e, t. 3, loi II, de la nouvelle *Recopilacion.*

« Enjoignant aux personnes condamnées par l'Inquisition, et absentes de ces Royaumes, de n'y point revenir sous peine de la mort et de la perte de leurs biens.

« D. Ferdinand et Da Isabelle. — *A Saragosse, le* 2 *du mois d'août de l'an* 1498. Pragmatique.

« Quelques personnes condamnées comme hérétiques par les Inquisiteurs se sont absentées de nos Royaumes et sont allées en d'autres pays, où, par le moyen de faux rapports et de formalités indues, elles ont obtenu subrepticement des exemptions, des absolutions, des commissions, des sécurités et autres priviléges, afin de s'exempter des condamnations et peines encourues par elles, et rester dans leurs erreurs, ce qui néanmoins ne les empêche pas d'essayer de revenir dans ces Royaumes; c'est pourquoi, voulant extirper un si grand mal, nous enjoignons à ces condamnés de n'être point si hardis que de revenir. Qu'ils ne reviennent ni ne retournent dans nos Royaumes et Seigneuries, par aucune voie, en aucune manière, pour aucune cause ni raison que ce soit, sous peine de la mort et de la perte de leurs biens, laquelle peine nous voulons et ordonnons être encourue par ce fait même: un tiers des biens sera pour la personne qui aura dénoncé, un autre tiers pour la Justice,

le troisième pour notre Chambre. Toutes les fois que lesdites Justices, dans leurs Lieux et juridictions propres, sauront que quelques-unes des susdites personnes se trouveront en un endroit de leur juridiction, nous leur ordonnons à toutes et à chacune, sans exception, de se rendre, sans en être autrement requises, sur le lieu où se trouvera cette personne, de l'appréhender au corps, et aussitôt, sans délai, d'exécuter et faire exécuter sur leurs personnes et leurs biens les peines posées par nous selon qu'il a été dit; et ce, nonobstant toute exemption, réconciliation, sécurité et autres priviléges qu'elles aient, ces priviléges dans le cas présent et quant aux peines susdites ne leur pouvant servir. Nous leur ordonnons de faire et d'accomplir ceci sous peine de la perte et confiscation de tous leurs biens; la même peine sera encourue par toute personne qui aura caché ou reçu lesdits condamnés, ou qui sachant où ils sont, n'en aura pas instruit nos Justices. Nous ordonnons à tout Grand et Conseiller, et autres personnes de nos Royaumes, de donner faveur et aide à nos Justices toutes les fois qu'on le leur demandera et qu'il en sera besoin, pour accomplir et exécuter ce qui a été dit ci-dessus, sous les peines que les Justices mêmes décerneront à ce sujet. »

On voit, par ce document, que dès l'an 1498 les choses étaient venues à tel point, que les Rois prétendaient maintenir envers et contre tous la rigueur de l'Inquisition; ils se tenaient pour offensés de ce que les Papes se mêlaient d'y apporter quelque adoucissement. On comprend assez par là d'où provenait la dureté avec laquelle étaient traités les coupables; et cela nous révèle une des raisons qui firent que l'Inquisition usa parfois de son pouvoir avec une sévérité excessive. Bien qu'elle ne fût point un simple instrument de la politique des Rois, comme quel-

ques-uns l'ont dit, l'Inquisition éprouvait plus ou moins l'influence de cette politique ; or, on sait que la politique, lorsqu'il s'agit d'abattre un adversaire, n'a pas coutume de montrer une compassion excessive. Si l'Inquisition d'Espagne se fût trouvée à cette époque sous l'autorité et la direction exclusive des Papes, elle eût été infiniment plus modérée, plus douce dans sa manière d'agir.

A cette époque, le but ardemment poursuivi par les Rois d'Espagne était d'obtenir que les jugements de l'Inquisition fussent définitifs en Espagne, sans appel à Rome ; la reine Isabelle l'avait expressément demandé ainsi au Pape. Les Souverains Pontifes ne voulaient point accéder à ces sollicitations, prévoyant sans doute l'abus qu'on pourrait faire d'une arme si terrible, le jour où le frein d'un pouvoir modérateur viendrait à manquer.

On comprend, par les faits que je viens de citer, combien j'avais raison de dire que, si l'on excuse la conduite de Ferdinand et d'Isabelle en ce qui touche l'Inquisition, il ne faut pas plus incriminer celle de Philippe II : les Rois Catholiques se montrèrent encore plus sévères, plus durs que ce dernier monarque. J'ai déjà indiqué pourquoi la conduite de Philippe II a été condamnée si impitoyablement ; mais il faut aussi montrer pourquoi on a mis une sorte d'opiniâtreté à excuser celle de Ferdinand et d'Isabelle.

Veut-on fausser un fait historique, calomnier un personnage ou une institution, il est bon de commencer par une affectation d'impartialité et de bonne foi ; ce à quoi l'on réussit en manifestant de l'indulgence pour la chose même que l'on veut condamner : on s'y prend de manière que cette indulgence ait l'apparence d'une concession gratuite, faite à nos adversaires, ou d'un sacrifice de nos opinions, de nos sentiments sur les autels de la raison et de la justice. Par là on dispose le lecteur, ou l'auditeur,

à regarder la condamnation qui va être prononcée comme un arrêt dicté par la stricte justice; arrêt dans lequel la passion ni l'esprit de partialité ni les vues tortueuses n'ont aucune part. Comment douter de la bonne foi, de l'impartialité d'un homme qui commence par excuser ce qui, selon toutes apparences, et vu ses opinions, devrait être l'objet de ses anathèmes? Telle est la situation des hommes dont nous parlons. Ils se proposaient d'attaquer l'Inquisition; or, la protectrice et en quelque façon la fondatrice de ce tribunal était précisément la reine Isabelle, nom insigne que les Espagnols prononcent encore avec respect, reine immortelle, l'un des plus beaux ornements de notre histoire. Que faire en un pareil embarras? Le moyen était simple : qu'importait que les Juifs et les hérétiques eussent été traités avec une extrême rigueur au temps des Rois Catholiques, que ces monarques eussent porté la sévérité plus loin que tous ceux qui leur ont succédé? Il fallait là-dessus fermer les yeux, excuser la conduite de ces Rois, faire remarquer les motifs graves qui les poussèrent à déployer ces rigueurs de la justice. On s'épargnait ainsi la tâche malaisée d'injurier une Reine chérie de tous les Espagnols; et l'on se plaçait en meilleur lieu pour attaquer Philippe II. Ce monarque avait contre lui tous les protestants, dont il avait été le plus puissant adversaire; il était facile de faire tomber sur lui tout le poids de l'exécration. Ainsi s'explique l'énigme. Telle est la raison d'une partialité si injuste; telle est l'hypocrisie de cette opinion, qui, excusant les Rois Catholiques, condamne Philippe II sans appel.

Je n'ai pas prétendu justifier de tout point la politique de ce monarque; mais j'ai présenté des considérations qui peuvent modifier quelque peu les accusations dirigées contre lui. Il ne me reste plus qu'à transcrire cer-

tains documents prouvant que l'Inquisition n'était point un simple instrument de la politique de Philippe II, et que ce prince ne se proposa point d'ériger l'ignorance en système.

Don Antonio Perez, dans ses *Relations*, au sujet d'une lettre du Confesseur du Roi, Fray Diego de Chaves, dans laquelle ce dernier affirme que le prince séculier a puissance sur la vie de ses sujets et vassaux, dit : « Je ne me mettrai pas à rapporter tout ce que j'ai entendu dire touchant la qualification de quelques-unes de ces propositions ; cela n'est point de ma compétence. Ceux que cela regarde comprendront au premier mot ; je me bornerai à dire une condamnation que prononça l'Inquisition dans le temps que j'étais à Madrid. Un prédicateur, peu importe que je dise son nom, à Saint-Jérôme de Madrid, avança dans un sermon, en présence du Roi Catholique, que *les Rois avaient un pouvoir absolu sur la personne de leurs sujets, ainsi que sur leurs biens*. Outre quelques autres peines particulières, ce prédicateur fut condamné à se rétracter publiquement, dans le même lieu, avec toutes les cérémonies d'un acte juridique ; ce qu'il fit dans la même chaire, disant qu'il avait avancé telle proposition, tel jour, qu'il s'en rétractait comme d'une proposition erronée. « *Car, Messieurs* (dit-il en propres termes, en lisant sur un papier), *les Rois n'ont sur leurs sujets d'autre pouvoir que celui qui leur est accordé par le droit divin et le droit humain ; ils n'en ont point qui procède de leur libre et absolue volonté.* » Je sais même qui qualifia la proposition et régla les paroles que l'accusé, au grand plaisir du qualificateur, dut prononcer. Celui-ci, en effet, se réjouissait de voir arracher une herbe si vénéneuse, qu'il sentait croître ; la suite a bien prouvé qu'il ne se trompait pas. Maître Fray Her-

nando del Castillo (je le nommerai) fut celui qui régla ce que l'accusé devait dire; il était consulteur du Saint-Office, prédicateur du Roi, homme d'une doctrine et d'une élégance singulières, fort connu, fort estimé dans sa nation et de la nation italienne en particulier. Le docteur Velasco, grave personnage du même temps, disait de lui que nulle guitare, entre les mains de Fabricio Dentici, n'était aussi douce à l'oreille que la langue de Maître Fray Hernandez del Castillo. »

Et à la page 47, dans le texte : « Je sais, dit Don Antonio Perez, qu'elles furent qualifiées de fort scandaleuses par des personnages graves en dignité, graves par leur instruction et par la pureté d'un cœur chrétien; l'un de ces personnages avait occupé en Espagne un rang suprême dans l'ordre spirituel, et avait rempli auparavant un office dans le tribunal de l'Inquisition. » Perez dit, plus loin, que ce personnage était le nonce de Sa Sainteté. (*Relaciones de Anton. Perez*, Paris, 1624.)

La lettre de Philippe II, au docteur D. Benito Arias Montanus, contient ce qui suit :

« Ce que vous aurez à faire, Dr, etc., mon chapelain, à Anvers, où nous vous envoyons. »

« Daté de Madrid, 25 mars 1568.

« Outre que vous rendrez ce bon office et service audit Plantin, sachez que dès ce moment, à mesure que les six mille écus prêtés à Plantin seront recouvrés de ses mains, je les applique à acheter des livres pour le Monastère de Saint-Laurent le Royal, de l'Ordre de saint Jérôme, que je fais bâtir, comme vous savez, près de l'Escurial. Ainsi, vous demeurez averti que c'est mon intention; vous vous y conformerez et ferez diligence

pour recueillir tous les livres de choix, imprimés et manuscrits, que votre excellent discernement vous fera juger convenables, afin de les apporter et de les placer dans la bibliothèque dudit Monastère. C'est là, en effet, une des principales richesses que je voudrais laisser aux Religieux qui y devront demeurer; c'est la plus utile et la plus nécessaire. C'est pourquoi j'ai aussi commandé à D. Francès de Alaba, mon ambassadeur en France, de se procurer dans ce royaume les meilleurs livres qu'il lui sera possible; vous vous entendrez avec lui sur ce sujet. Je lui ferai écrire de s'entendre avec vous; de vous faire tenir, avant que de les acheter, la liste des livres trouvés, ainsi que la note du prix; vous lui donnerez avis de ceux qu'il devra prendre et laisser, et de ce qu'il pourra donner pour chacun. Il vous enverra successivement à Anvers ceux qu'il aura achetés; vous les reconnaîtrez et les expédierez ici, tous à la fois, lorsqu'il en sera temps. »

Ainsi Philippe II, ce prince représenté comme l'un des principaux fauteurs de l'ignorance, recherchait dans les pays étrangers les livres de choix, tant imprimés que manuscrits, afin d'en enrichir les bibliothèques espagnoles; notre siècle, appelé *siècle de lumières*, a dépouillé les bibliothèques de l'Espagne, et leurs trésors sont allés combler celles de l'étranger. Qui ignore les provisions de livres et de manuscrits que l'Angleterre a faites chez nous? Consultez les catalogues du Musée de Londres et de quelques bibliothèques particulières : celui qui trace ces lignes ne dit que ce qu'il a vu de ses yeux, et ce qu'il tient de personnes dignes de considération. Lorsque nous montrons tant de négligence à conserver nos trésors, ne soyons pas si injustes et si puérils que de déclamer contre ceux qui nous les avaient légués.

APPENDICE (*).

DEUX MOTS SUR PUIGBLANCH, VILLENEUVE ET LLORENTE.

Ici se terminent, dans l'édition espagnole de mon ouvrage, les notes relatives à l'Inquisition ; mais je ne crois pas inutile d'ajouter quelques mots pour les lecteurs étrangers : peu au fait des choses qui nous touchent, il pourrait leur arriver de boire à des sources corrompues, les supposant salutaires et pures. Le comte Joseph de Maistre, à propos de l'Inquisition d'Espagne, cite l'*Inquisition dévoilée de Nathanaël Jomtob ;* il est bon d'empêcher que l'autorité de l'écrivain qui cite ne donne trop d'importance à l'écrivain cité. Ce *Nathanaël Jomtob* n'est autre que le docteur D. Antonio Puigblanch, Espagnol, mort, à Londres, il n'y a pas longtemps. Dans le prologue de ses opuscules, publiés à Londres, Puigblanch explique lui-même la raison qui lui fit adopter un nom étranger. « Ces mots hébreux, dit-il, sont deux noms propres significatifs, qui ensemble forment l'inscription *Dedit Deus diem bonum;* j'ai voulu exprimer par là le bonheur de parler et d'écrire librement contre le tribunal de l'Inquisition, et la joie de le voir aboli. » (*Prolog.*, pag. cxv.)

Afin que le lecteur puisse juger de la valeur qu'il faut attribuer à cet ouvrage, rappelons que la première qualité d'un historien, principalement en une matière si délicate, est une haute impartialité unie à un grand fonds de modération : or, ces deux qualités manquaient précisément à Puigblanch, lequel était affecté à un point dé-

(1) Cet *Appendice*, ajouté par Balmès à la première édition française de son livre, n'a point été inséré dans les éditions espagnoles.
(*Note de l'Éditeur.*)

plorable des défauts contraires. On ne peut être plus emporté que lui : la mauvaise humeur, la colère l'aveuglent; il attaque les institutions, les hommes avec une véritable fureur; il n'a de respect pour rien; joignez à cela une vanité qui fait compassion. Il me serait facile d'apporter ici diverses preuves de l'impiété de Puigblanch; mais je me ferais scrupule de transcrire les moqueries impies de cet homme. On devine à quel point de vue il a pu envisager les choses qui ont rapport aux affaires religieuses et au clergé. Il ne laisse échapper aucune occasion de donner carrière à sa rage inexplicable contre les ministres de la religion. La manière inconvenante dont il traitait ses adversaires, vrais ou imaginaires, ceux même avec lesquels il se trouvait plus ou moins en communauté d'opinions, est une apologie des choses qu'il attaque. Je ne saurais reproduire ici ses paroles, tant elles sont grossières; elles offensent d'ailleurs des personnes qui vivent encore; Puigblanch descend jusqu'à leur reprocher leurs défauts physiques, ainsi que pourrait le faire une marchande de la halle. Qu'espérer d'un tel esprit en une matière délicate? De pareilles dispositions convenaient-elles à un historien de l'Inquisition, qui publiait son ouvrage en 1811, c'est-à-dire dans un moment de réaction et d'effervescence?

Pour ce qui est du talent et de la science, je ne refuserai point à Puigblanch de la lecture, de l'érudition, ni une certaine aptitude à la critique; cependant son esprit était loin d'être cultivé comme il aurait dû l'être, pour se trouver au niveau de notre époque.

Un travail comme le sien exigeait qu'on ne fût pas tout à fait dépourvu de la philosophie de l'histoire; il ne fallait pas s'être formé exclusivement avec certains livres : une érudition indigeste, des étymologies, des

questions grammaticales ne suffisaient point. Puigblanch n'avait pas d'autre bagage. Pour tout exprimer en un mot, j'ai trouvé parfaitement exacte la définition suivante, que j'ai entendue à Londres de la bouche d'un homme distingué, lequel avait eu pendant longtemps commerce avec Puigblanch : « Il savait, me disait-on, ce que pouvait savoir en Espagne un érudit du dix-septième siècle. » Le lecteur chrétien devine ce qui devait résulter d'une instruction de ce genre amalgamée avec toute la bile voltairienne.

D. Joaquin-Lorenzo Villanueva est encore un de ces Espagnols qui se sont fait une renommée en déclamant contre l'Inquisition. Celui-ci, dans sa *Vie littéraire* (*Vida literaria*), a prétendu que les lumières du public sur cette question et l'abolition du célèbre tribunal lui étaient dues en grande partie. Puigblanch récrimine fort contre Villanueva, qui prétendait, selon lui, usurper sa gloire en se servant de son ouvrage sans le citer ; noble discussion qui fait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre. Villanueva est déjà jugé en Espagne par tous les hommes sensés ; quant aux étrangers qui voudront le consulter, ils devront se résigner à lire les deux volumes grand *in-octavo*, dans lesquels il a écrit sa *Vie littéraire*. La colère de Villanueva contre la partie du clergé qui n'était pas de sa coterie, et surtout sa haine contre Rome, se montrent à chaque page de son ouvrage ; ces sentiments y produisent de temps en temps des explosions trop violentes pour s'accorder avec l'extrême mansuétude qu'il se plaît à affecter. Au surplus, dans ces deux gros volumes se trouve consigné, de la main même de Villanueva, le plus complet panégyrique de sa science profonde, de sa vaste érudition, de sa grande humilité, de ses vertus de toute sorte. Oubliant tant soit peu la modestie, l'auteur

nous dit avec candeur qu'on en vint à l'appeler le *père des pauvres*, que sa veine poétique n'avait point été éteinte par le froid des années, que son activité au travail persévérait même au milieu des plus extrêmes persécutions; il prend enfin à tâche de nous faire croire que sa vie entière a été un sacrifice sur les autels de la science et de la vertu. A ceux qui voudront s'éclairer des lumières de Villanueva, nous dirons à bon droit : N'oubliez pas qu'il faut se garder de croire à tout esprit, que l'on connaît l'arbre à ses fruits, que le loup se revêt souvent de la peau de l'agneau.

Parmi ceux qui ont fait le plus de bruit à propos de l'Inquisition figure aussi Llorente, auteur d'une *Histoire* de cette institution célèbre. L'impartialité qu'on peut se promettre de cet écrivain se révèle à chaque page de son livre, lequel a été évidemment écrit pour dénigrer le plus possible le clergé catholique et le Saint-Siége. Heureusement l'auteur s'est fait connaître par d'autres ouvrages, aucun catholique ne peut se laisser tromper par lui. Personne, en Espagne, n'ignore quelles étaient les idées de ce projet de *constitution religieuse*, au moyen duquel Llorente essaya de troubler les consciences et d'introduire en Espagne le schisme et l'hérésie. Celui qui tente de détruire la discipline universelle établie depuis les premiers siècles, qui expose des doutes touchant les mystères les plus sacrés de notre Religion, qui conteste à l'Église son infaillible autorité, et ne tient pas pour légitimes les quatre premiers conciles œcuméniques, méritera-t-il le moindre crédit lorsqu'il écrira l'histoire de l'Inquisition? Veut-on une preuve de l'impartialité de Llorente? Dans son *Histoire de l'Inquisition*, il ne peut se dispenser de rappeler la conduite du Siége apostolique aux premiers temps de l'Inquisition en Espagne, de dire

les efforts du Saint-Siége en vue d'adoucir les rigueurs du tribunal, les appels qui avaient lieu et les jugements miséricordieux qu'on obtenait presque toujours à Rome; tous ces faits montrent que Rome, loin d'être, comme il le prétend, un monstre de cruauté, fut plutôt un modèle de douceur et de prudence. Savez-vous comment il se tire de cette difficulté? En disant que la cour romaine voulait nous extorquer de l'argent. Explication aussi indigne qu'impudente, qui révèle un dessein arrêté de rabaisser toute action généreuse, de ne voir partout que du mal.

Je ne dois point passer sous silence un fait digne d'attention, que Llorente lui-même, dans son ouvrage, a eu la complaisance de communiquer au public. Le roi intrus Joseph, par un ordre exprès, chargea Llorente des archives du Conseil suprême et du tribunal de l'Inquisition de Madrid. Cet excellent homme fit brûler, avec l'approbation de son maître (c'est lui-même qui nous le dit), tous les procès, à l'exception de ceux qui appartenaient à l'histoire par leur célébrité ou la renommée des personnes qui y figurèrent, tels que ceux de Carranza, de Macanaz, et quelques autres; toutefois, ajoute-t-il, il a conservé en entier les registres des résolutions du Conseil, les dispositions royales, les bulles et brefs de Rome. (Édit. française, 1818, t. IV, p. 145.) Après cette remarquable confession, nous demanderons à tout homme impartial s'il n'y a pas lieu de concevoir une défiance extrême à l'égard d'un historien qui se prétend le seul instruit, parce qu'il a eu la facilité de feuilleter les documents originaux sur lesquels se fonde son histoire, et qui détruit, livre aux flammes ces mêmes documents. Était-il si urgent de se débarrasser de quelques liasses? Ne pouvait-on trouver à Madrid quelques rayons de bibliothèque

où les placer, afin qu'elles fussent au besoin examinées par ceux qui, après Llorente, auraient envie d'écrire l'histoire de l'Inquisition sur les documents originaux? Llorente a conservé, nous dit-il, ceux qui pouvaient appartenir à l'histoire; mais l'histoire de l'Inquisition n'avait-elle pas besoin des autres, même des plus obscurs, même des plus insignifiants en apparence? N'arrive-t-il pas qu'un fait, une circonstance, un mot nous dévoilent une institution, nous peignent un siècle?

Et remarquez bien que cette destruction eut lieu à une époque de trouble public, dans un moment où la nation entière, appliquée à la défense de son indépendance, ne pouvait fixer son attention sur de semblables détails. Les hommes les plus éminents, dispersés de tous côtés, guidaient alors leurs concitoyens en armes, ou s'occupaient des premiers intérêts de la patrie; ils ne pouvaient surveiller la conduite d'un archiviste qui, reniant ses frères, dont le sang coulait sur le champ de bataille, acceptait des emplois d'un étranger intrus et brûlait les documents d'une institution dont il se proposait d'écrire l'histoire.

NOTE 10, PAGE 366.

Le plan de mon ouvrage demandait que les questions relatives aux communautés religieuses fussent examinées avec quelque étendue; mais il ne me permettait point de donner à cette matière tout le développement dont elle est susceptible. En effet, on pourrait, à mon avis, en écrivant l'histoire des communautés religieuses, et en présentant parallèlement celle des peuples au sein desquels ces communautés se sont établies, démontrer jusqu'à la dernière évidence que l'établissement des institutions monastiques, outre l'objet supérieur et divin qui le détermine,

• a été, dans tous les temps, une satisfaction donnée à quelque nécessité religieuse et sociale. Bien que mes forces ne s'élèvent point jusqu'à une telle entreprise, contre laquelle le courage pourrait bien se briser, je veux en insinuer ici l'idée; peut-être se trouvera-t-il un homme d'assez de capacité, d'érudition et de loisir, pour l'entreprendre, et enrichir notre siècle de ce nouveau monument historique et philosophique. La vérité qu'il s'agirait de mettre en lumière se manifeste dès ce moment dans les faits connus, s'aperçoit dans les faits obscurs, se laisse conjecturer dans les faits cachés. Il serait d'ailleurs aisé de donner à ce travail toute la variété désirable. Le sujet même se prête à la variété, car il sollicite l'écrivain de descendre dans des particularités d'un extrême intérêt, qui ont été comme les épisodes d'un vaste et unique poëme. La disposition des esprits, devenus plus favorables aux institutions monastiques, rend chaque jour le chemin plus facile. Le sentier se trouve frayé; il ne s'agirait que de l'élargir, et de le pousser plus loin.

Il me reste encore à indiquer ici divers faits qui n'ont pu prendre place dans le texte, et que j'ai préféré rassembler en une note, afin de réserver toute l'attention du lecteur pour les observations qui forment le corps de mon discours.

On connaissait chez les païens, sous le nom d'*Ascètes*, des personnes qui s'adonnaient à l'abstinence et à la pratique des vertus austères. Ainsi, avant même l'existence du Christianisme, on avait déjà une idée de ces vertus si vivement critiquées aujourd'hui au sein du Christianisme. Les vies des philosophes sont pleines d'exemples qui prouvent la vérité de mon assertion. Néanmoins il est facile de comprendre que, privés de la lumière de la foi et des secours de la grâce, les philosophes païens n'aient

pu offrir qu'une ombre très-légère de ce qui devait se réaliser plus tard dans la vie des ascètes chrétiens.

Nous avons rappelé que la vie monastique trouve son fondement dans l'Évangile. Dès la fondation de l'Église, la vie monastique se montre établie, sous une forme ou sous une autre. Origène parle de certains hommes qui, afin de réduire leur corps en servitude, s'abstenaient de manger de la viande et de tout ce qui avait eu vie. (Orig., *contr. Celsum*, *lib.* V.) Tertullien fait mention de quelques chrétiens qui s'abstenaient du mariage, non qu'ils le condamnassent, mais afin de gagner le royaume du ciel. (Tertull., l. II, *De cult. femin.*)

Il est à remarquer que le sexe faible participa d'une manière particulière de cette force d'esprit communiquée par le Christianisme. On comptait déjà en grand nombre, dans les premiers siècles de l'Église, les vierges et les veuves consacrées au Seigneur, liées par un vœu de chasteté perpétuelle; les anciens conciles s'occupent avec un soin spécial de cette portion choisie du troupeau de l'Église. La sollicitude des Pères s'applique à régler sur ce point la discipline d'une manière convenable. Les vierges faisaient leur profession publique dans l'église; elles recevaient le voile des mains de l'évêque; pour plus de solennité, on les distinguait par une sorte de consécration. Un certain âge était exigé pour les personnes qui se consacraient par cette cérémonie au Seigneur; on remarque même que la discipline a été fort diverse sur ce point. En Orient, on recevait ces personnes à l'âge de 17 ans et même de 16, comme nous l'apprenons par saint Basile (*Epist. can.* XIII); en Afrique à 25 ans, comme on le voit par le 4e canon du 3e concile de Carthage; en France, à 40, ainsi qu'il appert du 19e canon du concile d'Agde. Lors même que les vierges et les veuves demeu-

raient dans la maison de leur père, on ne laissait pas de les compter parmi les personnes ecclésiastiques; elles recevaient à ce titre, en cas de nécessité, des aliments de l'Église; que, si elles manquaient au vœu de chasteté, elles étaient excommuniées et ne pouvaient rentrer dans la communion des fidèles qu'en se soumettant à une pénitence publique. (Voyez pour ces détails le canon 33 du 3e concile de Carthage, le canon 19 du concile d'Ancyre, et le canon 16 de celui de Chalcédoine.)

Dans les trois premiers siècles, l'état de l'Église, sujette à une persécution presque continuelle, dut naturellement empêcher les personnes portées vers la vie ascétique, hommes ou femmes, de se réunir, pour la garder en commun, dans les villes. Quelques-uns pensent que la propagation de la vie ascétique dans le désert fut causée en grande partie par la persécution de Dèce, laquelle fut très-cruelle en Égypte, et obligea un grand nombre d chrétiens de se retirer dans la Thébaïde ou autres solitudes des alentours; ainsi s'établit ce genre de vie qui, par la suite, devait prendre une extension si prodigieuse. Saint Paul, si nous en devons croire ce que rapporte saint Jérôme, fut le fondateur de la vie solitaire.

Il paraît que quelques abus s'introduisirent, dès les premiers siècles, dans la vie monastique, puisque nous voyons certains moines détestés à Rome au temps de saint Jérôme: « *Quousque genus detestabile monachorum Urbe non pellitur*, » dit le saint par la bouche des Romains, dans une lettre à Paula; mais on ne tarda pas à s'éclairer sur le compte des moines. Leur réputation se trouva compromise peut-être par les Sarabaïtes et les Gyrovagues, espèce de vagabonds dont le moindre souci était la pratique des vertus de leur état, et qui se livraient à une honteuse licence. Saint Athanase, saint Jérôme lui-même,

saint Martin et d'autres hommes célèbres (parmi lesquels saint Benoît se distingua d'une manière toute particulière) relevèrent la splendeur de la vie monastique par l'apologie la plus éloquente, celle qui consistait à donner un exemple sublime des vertus les plus austères.

Il est remarquable que, malgré la multiplication des moines dans l'Orient et dans l'Occident, on ne les ait point distingués en différents ordres, de sorte que, durant les dix premiers siècles, tous, ainsi que l'observe Mabillon, furent considérés comme formant un seul institut. Cette unité, qui, pour ainsi dire, faisait de tous les monastères une seule famille, présentait quelque chose de beau; cependant, il faut avouer que la diversité des Ordres introduite par la suite était essentiellement propre à faire atteindre les buts divers et nombreux qui appelèrent successivement l'attention des Instituts religieux.

La discipline en vertu de laquelle aucun Ordre nouveau ne pouvait se fonder sans l'approbation préalable du Souverain Pontife, fut rendue nécessaire par l'ardeur qui entraîna plus tard une foule d'esprits à établir de nouvelles institutions : sans cette digue prudente, le désordre n'eût pas manqué de s'introduire par l'effet des transports qui poussaient quelques imaginations à franchir toutes les limites.

Certains esprits se plaisent à rappeler les excès auxquels se livrèrent quelques individus des Ordres mendiants, et l'on emprunte à Matthieu Pâris ses narrations, sans oublier les lamentations de saint Bonaventure lui-même. Je ne veux excuser aucune espèce d'excès : mais je ferai observer que les circonstances au milieu desquelles se fondèrent les Ordres mendiants et le genre de vie qu'ils durent embrasser pour remplir leur objet, rendaient à peu près inévitable ces maux que les ennemis de l'Église exagèrent en affectant de les déplorer.

Il est à remarquer que les Ordres mendiants furent, dès leur naissance, en butte à la haine la plus acharnée. Les plus atroces calomnies furent dirigées contre ces Instituts. C'est à mes yeux une nouvelle preuve des grands avantages qu'ils étaient destinés à produire ; ce n'était point sans motif que le génie du mal se déchaînait pour les combattre. Les choses furent poussées à ce point, qu'il fallut confondre l'imposture par une éclatante apologie. La sublime vie des mendiants était déclarée un état criminel ; cette assertion était placée sous l'autorité de l'Écriture et des Pères. Les professeurs Guillaume de Saint-Amour et Sigérius, à Paris, écrivirent sur ce sujet un livre, qu'ils présentèrent à Clément IV ; saint Thomas, sur les instances du souverain pontife, répondit à cette attaque par son célèbre opuscule, « *Contra impugnantes Dei cultum et religionem.* » La courte préface placée en tête de cet écrit, dans les œuvres du saint Docteur, nous dit tout cela :

« Tempore Sancti Ludovici Francorum Regis, Vvilelmus de Sancto-Amore Sigeriusque, magistri Parisienses, multique sequaces in hunc inciderunt errorem, ut religiosorum mendicantium statum damnatum assererent, librumque sacrilegum multis sacræ paginæ sanctorumque authoritatibus, licet male intellectis, et perverse expositis refectum, Clementi IV summo Pontifici obtulerunt. Pontifex igitur reverendo magistro Joanni de Vercellis, magistro ordinis Prædicatorum, dictum librum transmisit, præcipiens ut eidem per famosissimum tunc in toto orbe doctorem fratrem Thomam de Aquino faceret responderi. Devotissimus igitur pater et doctor Thomas, fratrum in capitulo generali Anagniæ congregatorum orationibus se faciens commendatum, præfatum librum studiose per-

legit, quem reperit erroribus plenum. Quo comperto alium ipse librum, qui incipit, « Ecce inimici tui sonuerunt, et qui oderunt te, extulerunt caput, etc., » tam cito, tamque eleganter et copiose composuit, ut non humano ingenio eum visus sit edidisse, sed potius in spiritu accepisse de dextera Sedentis in throno : quem librum in quo omnia nequissimorum tela penitus extinxerat, præfatus summus Pontifex tamquam vere catholicum approbans, librumque contrarium tamquam hæreticum et nefarium damnans, ipsius authores cum complicibus deposuit de cathedra magistratus, expulsosque de Parisiensi studio, omni dignitate privavit. Prædictus vero doctor post divinitus obtentam victoriam Parisios rediens, omnes dicti operis articulos publice et solemniter repetens, disputavit firmavitque. »

L'opuscule de saint Thomas mérite l'attention à divers égards ; on y voit que les Ordres mendiants y furent, dès le premier jour, assaillis des accusations que nous entendons encore répéter à leur sujet. Précisément ce qui dans les circonstances où ils apparurent, secondait le mieux leur pieux dessein, était devenu, dans la bouche de leurs ennemis, un texte d'accusations et de reproches.

L'habit grossier des Ordres mendiants, qui enlevait aux sectaires de ce temps-là le bénéfice d'une dangereuse hypocrisie d'austérité, cet habit dont la vue seule était pour le peuple une prédication éloquente, fut un sujet de critique et de médisance. Les nouveaux religieux s'adonnaient aux œuvres de charité ; ils soumettaient l'esprit des peuples à la divine parole ; ils devenaient célèbres dans les sciences ; ils resserraient chaque jour les rapports entre les divers membres de leur institut, entre leur institut et le monde ; ils se défendaient avec une

énergie égale à l'impétuosité des attaques; ils se conciliaient l'amitié publique, celle de l'artisan comme celle du monarque; en un mot, ils rendaient de tels services à la cause de la vérité, que l'Enfer mit tout en œuvre pour discréditer leurs moyens d'action. Saint Thomas justifie ses frères sur ces divers points. Il suffit de parcourir les titres de quelques chapitres de son opuscule, pour deviner combien les nouvelles armes mises au service de l'Église paraissaient redoutables :

« Tertia pars principalis totius operis, in qua ostenditur quomodo religiosorum famam corrumpere nituntur, in multis eos frivole impugnando, et primo *quod habitum vilem et humilem deferunt*. Cap. 8.

« Quomodo religiosos impugnant, quantum *ad opera charitatis*. Cap. 9.

« Quomodo religiosos impugnant, quantum ad discursum propter salutem animarum. Cap. 10.

« Quomodo religiosos impugnant, quantum *ad studium*. Cap. 11.

« Quomodo religiosos impugnant, quantum ad ordinatam prædicationem. Cap. 12.

« Quomodo judicium pervertunt in rebus religiosos *infamando*, primo quod se et suam religionem commendant et per epistolas commendari procurant. Cap. 13.

« Secundo, de hoc quod religiosi detractoribus suis resistunt. Cap. 14.

« Tertio, de hoc quod religiosi in judicio contendunt. Cap. 15.

« Quarto, de hoc quod religiosi persecutores suos puniri procurant. Cap. 16.

« Quinto, de hoc quod religiosi hominibus placere volunt. Cap. 17.

« Sexto, de hoc quod religiosi gaudent de his quæ per eos Deus magnifice operatur. Cap. 18.

« Septimo, de hoc *quod religiosi curias principum frequentant*. Cap. 19. »

Lorsque l'on prétend se rendre compte des effets d'une institution, il n'est point inutile de savoir quels sont ses ennemis; pour apprécier les moyens employés par cette institution, il n'est point superflu de considérer quels sont ceux qui attirent spécialement les attaques : il nous paraît dès lors aisé de comprendre à quel point les nouveaux instituts firent preuve d'habileté dans la défense de la vérité.

Il est encore une remarque à faire. Dans ce temps reculé, comme de nos jours, on ne manqua point de combattre l'influence des moines en imputant à la communauté entière, à l'institut même, les excès dont un petit nombre de religieux se rendaient coupables; comme l'on voit, l'argument nommé dans l'École *à particulari ad universale* s'est trouvé depuis longtemps en usage. Le saint Docteur est obligé de repousser cette sorte de calomnie. Il reproche à ses adversaires la mauvaise foi avec laquelle ils exagèrent, en vue de discréditer les religieux, les vices dans lesquels tombe toujours, plus ou moins, la faiblesse humaine. Emportés par leur haine, les ennemis des moines mendiants les appelaient *faux apôtres*, *faux prophètes*, *précurseurs de l'Antechrist*, ou même *Antechrists*. Ainsi, lorsque les protestants ont adressé cette injure au pape, ils n'ont fait que renouveler une insulte familière aux sectes d'un autre temps. Les catholiques, du moins, lorsqu'ils répondent à leurs adversaires, n'ont point coutume de tant s'alarmer; leur langage garde plus de mesure. Ils laissent l'Antechrist pour le

temps que Dieu sait : les sectaires, trop semblables cependant par bien des côtés à l'*homme de perdition*, ne sont point légèrement gratifiés par nous d'un tel surnom.

Ces exemples du treizième siècle devraient être pour nous une leçon salutaire. Craignons de nous laisser surprendre par les ennemis de l'Église. Leur tactique favorite est celle-ci : En cent endroits à la fois, ils font entendre un cri de réprobation contre l'objet qui a excité leur haine ; puis ils nous disent : « Écoutez cette clameur universelle qui condamne ce que nous condamnons. Vous faut-il quelque chose de plus pour être convaincu que notre cause est juste, que la méchanceté et l'hypocrisie sont nos seuls adversaires ? » Trop de gens sont dupes de ce langage. L'impiété mêle habilement à ses clameurs les clameurs des siècles passés ; mais elle se garde de dire que ceux qui crient aujourd'hui sont les continuateurs de ceux qui crièrent dans les siècles passés. Ainsi, tout ce bruit prouve uniquement que l'Église a eu dans tous les temps des ennemis nombreux. Hélas ! nous le savions : il y a dix-huit siècles que le Divin Maître l'a annoncé.

Lorsque de nos jours on a prétendu que certaines clameurs dirigées contre des institutions saintes étaient un écho de l'opinion des personnes éclairées et sensées, on a oublié qu'à toutes les époques il en a été de même. Si les entreprises louables devaient être empêchées par de telles oppositions, jamais nulle n'aurait été réalisée. Je ne prétends point pour cela que toute objection doive être méprisée, qu'il soit sans danger d'omettre un examen approfondi de l'état des choses ; sans aucun doute, il est de la véritable prudence de scruter les moindres circonstances ; et le nom même donné à certaines vertus nous dit qu'il importe de *discerner*, de *regarder autour de soi*

(discernement, circonspection). Mais ce que j'ai précédemment dit est loin de se trouver en opposition avec ces vertus ; il serait bien plus juste de reconnaître que c'en est une application.

En effet, quel meilleur usage fera-t-on du *discernement*, que de distinguer les justes plaintes des plaintes affectées, les réclamations fondées des réclamations mensongères ? Les gémissements exhalés par saint Bernard, par saint Bonaventure, doivent-ils être confondus avec les lamentations hypocrites des hérétiques de leur temps ? Devra-t-on attribuer à Luther, à Calvin, à Zwingle, la même intention qu'à saint Ignace, à saint Charles Borromée, à saint François de Sales ? Voilà ce qu'il importe véritablement de ne point confondre, lorsqu'on veut être fixé sur les abus qui, à telle ou telle époque, ont affligé l'Église. Oui, condamnons le mal en quelque lieu qu'il se trouve ; mais faisons-le avec sincérité, avec une intention pure et un vif désir d'y porter remède, non pour le criminel plaisir d'étaler aux regards des fidèles un tableau affligeant. Gardons-nous bien de ce faux zèle qui n'a de respect pour rien ; sous le prétexte de favoriser la réforme, ne nous faisons point nous-mêmes instruments de destruction. On ne doit point croire à tout esprit ; il ne faut pas plus oublier la prudence du serpent que la simplicité de la colombe.

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

INDEX DES NOTES.

FIN DE LA TABLE.





